Document d'objectifs

« PRAIRIES ET BOIS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE ALLUVIALE DE L'AUBE »

ANNEXES







Site Natura 2000 n°52 (FR2100297)

Octobre 2015





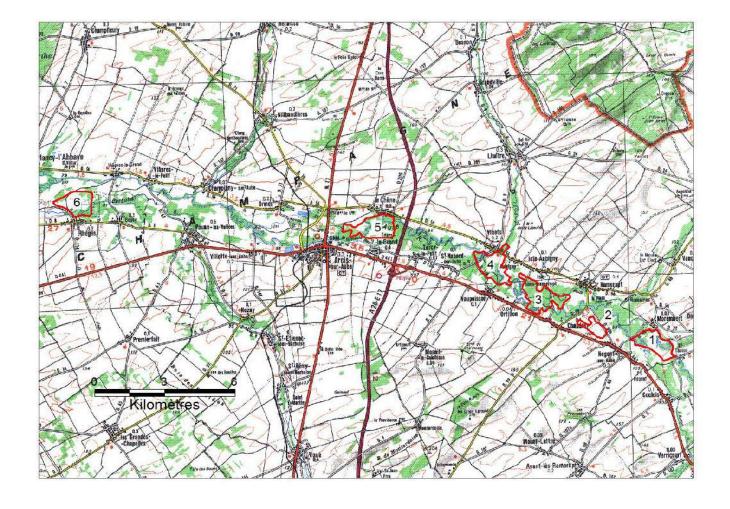


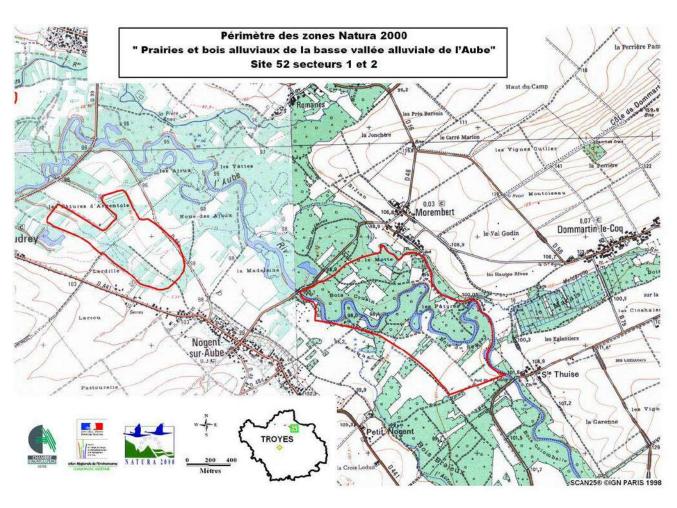


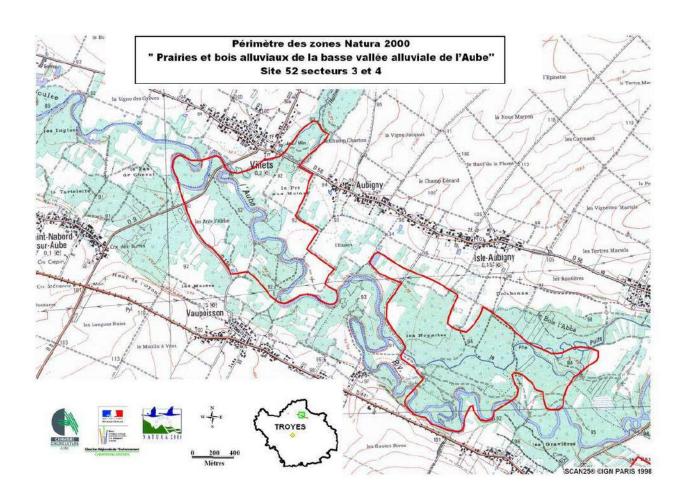
Liste des annexes

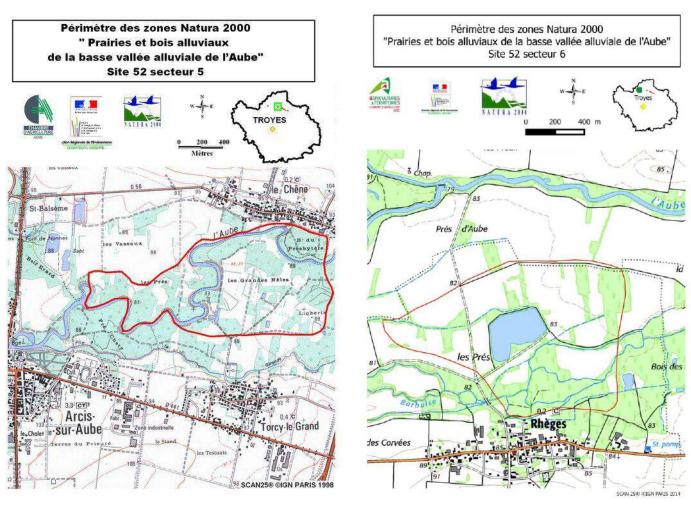
Annexe n°1: localisation du site Natura 2000
Annexe n°2 : cartographie des habitats du site Natura 2000
Annexe n°3 : fiches des habitats inscrits à l'Annexe I de la DH
Annexe n°4 : cartographie de localisation des espèces d'intérêt patrimonial
Annexe n°5 : fiches des espèces animales inscrites à l'Annexe II de la DH
Annexe n°6 : cartographie de l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire
Annexe n°7 : liste des personnes contactées
Annexe n°8 : étude sur les pratiques agricoles réalisée en 2008 par l'ADASEA
Annexe n°9 : carte de l'emprise de l'aménagement foncier dans la vallée de l'Aube
Annexe n°10 : tableau des surfaces concernées par le remembrement
Annexe n°11 : localisation des habitats d'espèces
Annexe n°12 : Charte Natura 2000
Annexe n°13 : cartes pédologiques
Annexe n°14 : carte du bassin versant de l'Aube
Annexe n°15 : qualité des eaux de l'Aube à Vinets
Annexe n°16 : liste non exhaustive des espèces végétales présentes
Annexe n°17 : carte de localisation des IPA
Annexe n°18 : carte de localisation des points d'écoute Chiroptères
Annexe n°19 : liste et statuts des espèces d'Odonates
Annexe n°20 : liste et statuts des espèces de Lépidoptères
Annexe n°21 : liste et statuts des espèces d'Orthoptères
Annexe n°22 : liste et statuts des espèces de Poissons
Annexe n°23 : liste et statuts des espèces d'Amphibiens et Reptiles
Annexe n°24 : liste et statuts des espèces d'Oiseaux
Annexe n°25 : résultats des IPA oiseaux
Annexe n°26 : données bibliographiques Chiroptères
Annexe n°27 : résultats des points d'écoute Chiroptères
Annexe n°28 : liste et statuts des espèces de Mammifères
Annexe n°29 : lien entre les dispositions du SDAGE et les mesures proposées dans le DOCOB
Annexe n°30 : carte de localisation des annexes hydrauliques répertoriées par la FDPPMA et des habitats aquatiques
Annexe n°31 : coût prévisionnel des mesures de conservation et de restauration
Annexe n°32 : coût prévisionnel des mesures d'animation
Annexe n°33 : calendrier prévisionnel des mesures de conservation et de restauration
Annexe n°34 : calendrier prévisionnel des mesures d'animation
Annexe n°35 : cahier des charges du contrat Natura 2000 de la mesure A.1.1
Annexe n°36 : cahier des charges du contrat Natura 2000 de la mesure A.1.2
Annexe n°37 : cahier des charges du contrat Natura 2000 de la mesure A.2.1
Annexe n°38 : cahier des charges du contrat Natura 2000 de la mesure A.2.2
Annexe n°39 : cahier des charges du contrat Natura 2000 de la mesure A.2.3
Annexe n°40 : notice de la MAET « Fauche tardive à partir du 1er juillet sans fertilisation »
Annexe n°41 : notice de la MAET « Fauche tardive à partir du 15 juillet sans fertilisation »
Annexe n°42 : notice de la MAET « Fauche tardive à partir du 1er juillet avec limitation de la fertilisation »
Annexe n°43: notice de la MAET « Gestion extensive des prairies sans fertilisation »
Annexe n°44 : notice de la MAET « Reconversion de terres arables en herbage sans fertilisation »
Annexe n°45 : notice de la MAET « Reconversion de terres arables en herbage et fauche tardive au 1er juillet »
Annexe n°46: notice de la MAET « Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique »
Annexe n°47 : compte rendu de la réunion du comité de pilotage (COPIL) du mardi 16 décembre 2008
Annexe n°48 : compte rendu de la réunion du comité de pilotage du mardi 23 septembre 2015
Annione it to tempte remain action and committee ac photoge an indial 20 septembre 2010

<u>Annexe n°</u>	<u>1</u> : localis	ation du	ı site Na	tura 2000



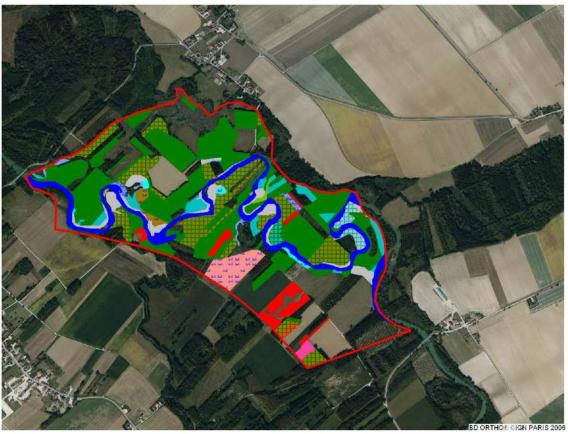






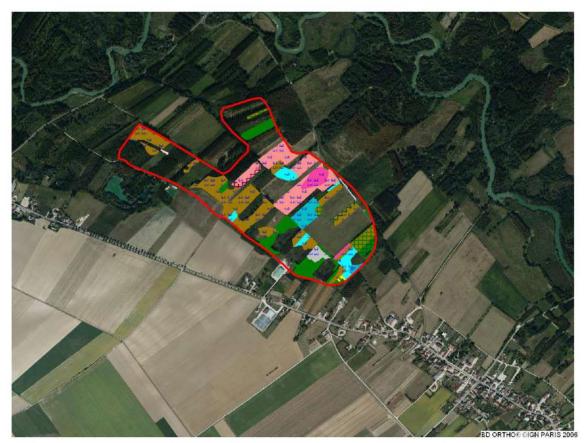
Annexe n°2 : cartographie des habitats du site Natura 2000

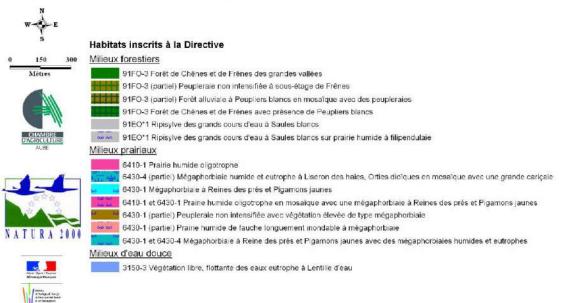
Cartographie des habitats du site Natura 2000 N°52 (secteur 1)





Cartographie des habitats du site Natura 2000 N°52 (secteur 2)



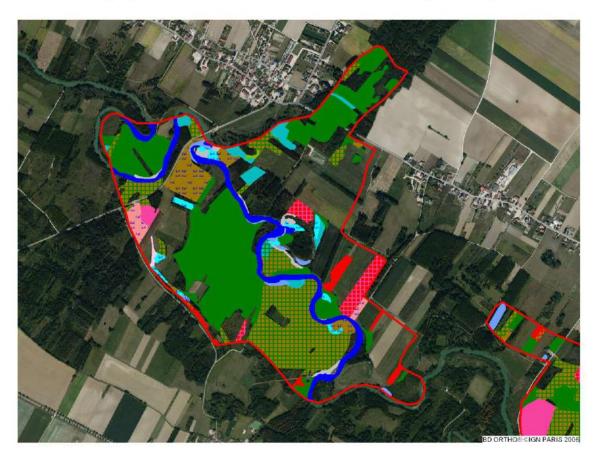


Cartographie des habitats du site Natura 2000 N°52 (secteur 3)





Cartographie des habitats du site Natura 2000 N°52 (secteur 4)













Habitats inscrits à la Directive

Milieux forestiers

91FO-3 Forêt de Chênes et de Frênes des grandes vallées

91FO-3 (partiel) Peupleraie non intensifiée à sous-étage de Frênes

91EO*8 Ripisylve de Frênes et d'Aulnes des rivières à pH neutre

91FO-3 et 6430-4 Forêt de Chênes et de Frênes avec mégaphorbiaie humide eutrophe

91EO*1 Ripisylve des grands cours d'eau à Saules blancs

Milieux prairiaux

6410-1 Prairie humide oligotrophe

6510-4 Prairie de fauche mésophile inondable

6410-1 et 6510-4 Prairie humide oligotrophe en mosaïque avec une prairie de fauche mésophile

6510-4 (partiel) Prairie de fauche mésophile inondable sous peupleraie

6430-1 Mégaphorbiaie à Reines des près et Pigamons jaunes

6430-1 (partiel) Peupleraie non intensifiée avec végétation élevée de type mégaphorbiaie

6430-1 (partiel) Prairie humide de fauche longuement inondable à mégaphorbiale 6430-4 Mégaphorbiale humide et eutrophe à Liseron des hales, Orties dioiques

Milieux d'eau douce

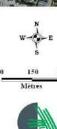
3150-3 Végétation libre, flottante des eaux eutrophe à Lentille d'eau

3150-1 Végétation enracinée des eaux eutrophes à Potamots, Myriophylles et Elodées

3260-5 Végétation des rivières à Renoncules flottantes (Ranunculion fluitantis)

Cartographie des habitats du site Natura 2000 N°52 (secteur 5)





Habitats inscrits à la Directive

Milieux forestiers

91FO-3 Forêt de Chênes et de Frênes des grandes vallées

91FO-3 (partiel) Peuplerale non intensifiée à sous-étage de Frênes

91FO-3 et 6430-4 Forêt de Chênes et de Frênes avec mégaphorbiaie humide eutrophe

91FO-3 et 6510-4 Forêt de Chênes et de Frênes sur prairie de fauche mésophile inondable

91EO*1 Ripisylve des grands cours d'eau à Saules blancs

Milieux prairiaux

6410-1 Prairie humide oligotrophe

6510-4 Prairie de fauche mésophile inondable

6410-1 et 6510-4 Prairie humide oligotrophe en mosafque avec une prairie de fauche mésophile inondable

6510-4 (partiel) Prairie de fauche mésophile inondable sous peupleraie

6410-1 (partiel) Prairie humide oligotrophe en mosaïque avec une prairie humide de fauche longuement inondable

6510-4 (partiel) Prairie de fauche mésophile inondable en mosaïque avec une prairie humide de fauche longuement i
6430-1 Mégaphorbiaie à Reines des prés et Pigamons jaunes

6430-1 (partiel) Prairie humide de fauche longuement inondable à mégaphorbiaie

6430-4 Mégaphorbiaie humide et eutrophe à Liseron des haies, Orties diciques

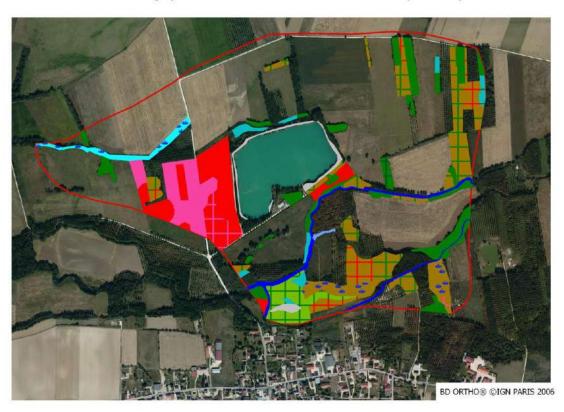
Milieux d'eau douce

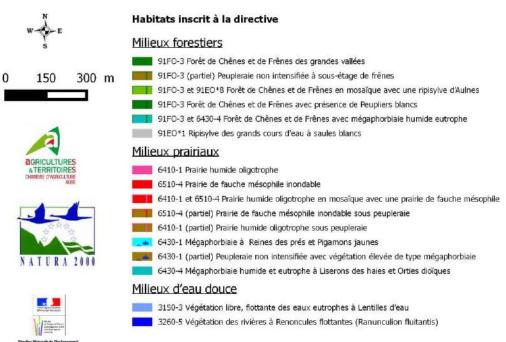
3150-3 Végétation libre, flottante des eaux eutrophe à Lentille d'eau

3150-1 Végétation enracinée des eaux eutrophes à Potamots, Myriophylles et Elodées

3260-5 Végétation des rivières à Renoncules flottantes (Ranunculion fluitantis)

Cartographie des habitats du site Natura 2000 N°52 (secteur 6)





Annexe n°3 : fiches des habitats inscrits à l'Annexe I de la DH

Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes



CODE CORINE 22.13 x 22.42

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est surtout développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, éventuellement d'origine anthropique mais ayant retrouvé des caractéristiques fonctionnelles « naturelles », dans des zones peu profondes (moins de 2-3 m en général). Il est plus rare en montagne, correspondant à des lacs de verrous ou surcreusés dans des molasses ou des roches tendres. Dans les zones de piémont, il colonise des plans d'eau creusés dans ou en arrière des dépôts morainiques. Enfin, sur le littoral, de nombreux étangs doux ou très légèrement saumâtres sont à rattacher à ce type.

La végétation est typiquement constituée de macrophytes enracinés d'eaux moyennement profondes,

L'habitat correspond à des eaux (méso-)eutrophes à hypertrophes, à pH neutre à basique, avec une grande richesse en orthophosphates (qui peut être masquée par les prélèvements dus aux macrophytes ou au phytoplancton).

Variabilité

Les facteurs de variation majeurs sont :

• L'éclairement

Dans les milieux éclairés, le développement des phanérogames est important et les espèces héliophiles comme le Potamot luisant dominent : *Potamogetonetum lucentis*.

Dans les milieux ombragés (à proximité des beiges), les recouvrements des macrophytes sont réduits et ceux-ci colonisent des biotopes moins profonds. On y retrouve des espèces plus tolérantes à l'ombrage (le Potamot crépu par exemple) : Potamogetonetum pectinati, Potamogetonetum pectinatoperfoliati, groupement à Potamogeton crispus, groupements à Myriophylles, Élodées, Naïades...

• La topographie, la profondeur et la morphologie des fonds

La topographie des fonds permet des colonisations plus ou moins importantes : les étangs peu profonds et les zones littorales des lacs sont très colonisés (c'est par exemple le cas des étangs de Brenne, du lac de Grand-Lieu...).

Ces plans d'eau peuvent subir des variations de niveau relativement importantes.

Il existe un étagement des espèces et des groupements en fonction de la profondeur, mais aussi des changements morphologiques des espèces qui différencient ou non des feuilles flottantes en fonction de la profondeur. Ainsi, on trouve le Myriophylle verticillé, le Callitriche à angles o trus (Callitriche obtusangula) ou la Vallisnérie spiralée (Vallisneria spiralis) dans les milieux moins protonds, la Grande naiade, les Potamots Iusant ou pectiné en milieux plus profonds, les classes de profondeur correspondant à la clarté de l'eau et aux conditions locales.

Le gradient de profondeur décroissante reconnu dans les étangs du Nivernais au sein du *Potamion pectinati* et du *Nymphaeion* albae (groupements entre parenthèses) est le suivant :

Myriophylletum verticillati, Potamogetonetum trichoidis,

(Trapaetum natantis) → Potamogetonetum lucentis, (Polygonetum amphibii, Nympheaetum albae) → (Nupharetum lutei) → (Hottonietum palustris), Najadetum marinae → (Potamogetonetum natantis), groupement à Elodea canadensis, Myriophylletum spicati → Potamogetonetum obtusifolii, Potamogetonetum graminei.

• La dimension des milieux

Plus le milieu sera hétérogène, plus les communautés seront diversifiées. Dans les petits étangs, les communautés d'un même type écomorphologique tendent à s'exclure mutuellement, alors qu'elles coexistent par dissociation latérale dans les biotopes de plus grande dimension.

• La granulométrie et la nature des sédiments

Sol minéral alluvial, zones peu profondes : Myriophylle verticillé, Vallisnérie spiralée.

Sol avec une sédimentation organique notable : Potamot luisant.

Il faut prendre en compte non seulement la trophie des eaux, mais aussi la teneur en matières organiques et le potentiel d'oxydo-réduction des sédiments pour avoir une idée globale de la trophie du milieu. Ainsi, dans les étangs du centre de la France, le Potamogetonetum lucentis se developpe sur des sédiments très réducteurs le Najadetum marinae sur des fonds moyennement réducteurs et le Potamogetonetum graminei sur des fonds peu réducteurs.

◆ La minéralisation et le pH des eaux

Ces deux facteurs déterminent des différences entre les communautés, notamment pour les characées, mais aussi pour les hydrophytes: très forte minéralisation pour le Myriophylletum verticillati et le groupement à Elodea canadensis, forte à très forte pour le Potamogetonetum lucentis, moyenne pour le Potamogetonetum graminei.

• Le degré de trophie des eaux

Au sein de certains plans d'eau, des niveaux trophiques assez différents peuvent coexister en fonction des apports latéraux ou par les cours d'eau (queues d'étangs).

Une gradation existe des eaux méso-eutrophes (présence par exemple de Grande naïade ou de Potamot graminée) aux systèmes eutrophes voire hypertrophes (certaines formes de Potamot pectiné), sans que le gradient écologique soit parfaitement connu, ni pleinement dissociable de celui de la trophie des sédiments.

Dans les systèmes méso-eutrophes, on note la coexistence de nombreux types écomorphologiques : présence par exemple d'espèces submergées à feuilles découpées, à feuilles non découpées, d'espèces à dimorphisme foliaire.

Dans les systèmes eutrophes, la diversité écomorphologique et spécifique reste élevée, sous réserve que la colonisation par les pleustophytes ne soit pas trop importante.

Dans les systèmes hypertrophes, on note à la fois une régression de la profondeur colonisée (concurrence avec le phytoplancton, augmentation de la turbidité) et une réduction de la richesse spécifique, avec des peuplements submergés réduits aux espèces sciaphiles et polluo-tolérantes, comme le Potamot pectiné dans sa variété scoparius.

• La salure des eaux

Assez fréquemment les zones naturellement eutrophes sont également légèrement saumâtres. Dans les eaux légèrement saumâtres, on peut trouver des groupements à Potamot pectiné, à Zannichellie pédicellée (Zannichellia patustris subsp. pedicellata), parfois à Renoncule de Baudot (Ranunculus baudotii). Ces formes de l'habitat correspondent à une transition vers les mares dunaires (UE 2190) et les lagunes (UE 1150), voire les estuaires (UE 1130).

Physionomie, structure

Il s'agit d'une végétation dominée par des Potamots à feuilles larges et des Myriophylles, mais aussi des Élodées et diverses autres macrophytes enracinés. Il y a très souvent des mosaïques de végétation, aussi bien en terme de taches que de strates.

Ces groupements sont souvent très recouvrants (couverture de l'ensemble du plan d'eau), formant des herbiers paucispécifiques car, suite à la compétition interspécifique, il y a une dissociation latérale des populations, qui se répartissent en taches monospécifiques. Lorsqu'il y a plusieurs espèces dans une même communauté, celles-ci appartiennent à des types écomorphologiques différents.

Deux types structuraux sont donc à distinguer :

- les herbiers submergés ou affleurants constitués d'espèces ne formant pas de feuilles flottantes: Potamots, Élodées, Naïades ou Myriophylles;
- les herbiers constitués d'espèces qui présentent des feuilles flottantes comme les Potamots nageant ou luisant, cette strate flottante étant souvent mêlée d'espèces libres flottantes (habitat 3150-2), et de nénuphars (espèces non caractéristiques de l'habitat), voire de characées (UE 3140).

Quatre strates végétales principales peuvent donc coexister, la première et la troisième étant dominantes et caractérisant l'habitat élémentaire (celles qui existent mais ne caractérisent pas l'habitat élémentaire, ainsi que les espèces du Nymphaeion ou des Lemetea étant citées entre parenthèses):

- une strate submergée constituée de Potamots, Myriophylles, mais aussi parfois de characées et d'Élodées;
- (une strate épiphytique, avec des cladophores, des spirogyres) ;
- une strate flottante constituée des feuilles de Potamots, mais aussi parfois du Rubanier simple ;
- (une strate au-dessus de l'eau constituée des feuilles émergées d'amphiphytes comme la Sagittaire).

La multiplication végétative étant dominante, les surfaces colonisées par une seule espèce peuvent être importantes. Selon les régions, on observera une plus ou moins grande précocité de la croissance des macrophytes et un maintien hivernal partiel.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Hydrophytes :	
Potamogeton perfoliatus	Potamot perfolié (ME)
Potamogeton praelongus	Potamot allongé (OM)
Potamogeton x-zizii	Potamot de Zizius
Potamogeton pectinatus	Potamot pectiné
Potamogeton pectinatus	Potamot pectiné
var. scoparius	
Potamogeton lucens	Potamot luisant
Potamogeton berchtoldii	Potamot de Berchtold
Potamogeton-pusillus	Potamot fluet
Potamogeton obtusifolius	Potamot à feuilles obtuses
Potamogeton compressus	Potamot comprimé
Potamogeton trichoides	Potamot capillaire
Myriophyllum spicatum	Myriophylle en épi

Myriophylle verticillé (ME) Myriophyllum verticillatum Potamogeton gramineus Potamot graminée (ME) Potamot nageant Potamogeton natans Potamogeton crispus Potamot crépu Elodea canadensis Élodée du Canada Élodée de Nuttall Elodea nuttallii Najas marina Grande naïade Najas minor Petite naïade Amphiphytes: Sparganium emersum fa. Rubanier simple forme longissimum à feuilles longues (ME) Sagittaire à feuilles en flèche (E) Sagittaria sagittifolia

Confusions possibles avec d'autres habitats

O: oligotrophe; M: mésotrophe; E: eutrophe

Normalement, les communautés sont assez faciles à distinguer. Toutefois, il existe des transitions avec des groupements oligomésotrophes et c'est la dominance des espèces « indicatrices » qui permet de déterminer si on est ou non en présence de l'habitat.

Les groupements de l'habitat peuvent être masqués par des voiles d'espèces des habitats 3150-2 et 3150-3 et leur observation est parfois délicate : il est indispensable de rechercher les macrophytes enracinés sous les couches des macrophytes flottants lorsque ces dernières sont présentes et parfois assez développées.

Des confusions sont possibles avec les groupements du *Nymphaeion albae* (qui se mêlent aux groupements de l'habitat), elles peuvent être évitées en constatant l'absence de Potamots et la dominance des nymphaéides (hydrophytes de type Nénuphar).

Correspondances phytosociologiques

Communautés submergées dominées par des macrophytes enracinés : alliance du *Potamion pectinati* (intégrant les alliances non reconnues du *Magnopotamion* et du *Parvopotamion*).

Associations et groupements

Myriophyllelum spicati, Myriophyllelum verticillati, Najadetum marinae, Potamogetoneto pectinati-Najadetum marinae, Potamogetonetum graminei, Potamogetonetum ucentis, Potamogetonetum obtusifolii, Potamogetonetum pectinati, Potamogetonetum pectinatoperfoliati, Potamogetonetum perfoliati-lucentis, Potamogetonetum pusillo-graminei, Potamogetonetum trichoidis, Sparganio emersi-Potamogetonetum pectinati, Zanichellietum palustris subsp. palustris, groupement à Elodea canadensis, groupement à Elodea nuttallii, groupement à Potamogeton crispus.

Dynamique de la végétation

Spontanée

L'évolution naturelle de ces milieux eutrophes est le comblement à la fois par production végétale, mais aussi assez souvent par apport sédimentaire, provenant du bassin versant, dans ces eaux stagnantes qui constituent des pièges à sédiments. Ceci se traduit alors par une régression des macrophytes submergés et une possible colonisation par les hélophytes. L'absence d'entretien physique du milieu peut se traduire par un envahissement de l'habitat par des hélophytes (roseaux et Laiches).

Naturellement, ces milieux s'eutrophisent, notamment lorsqu'il y a une forte fréquentation par des anatidés, ou une forte production endogène de phytoplancton ou de macrophytes.

Liée aux activités humaines

Entretien physique du milieu: divers systèmes de dragage et de curage permettent un rajeunissement du milieu et de limiter ou de ralentir le comblement. Ces opérations peuvent toutefois banaliser le milieu (prolifération des quelques espèces épargnées ou ayant de fortes capacités colonisatrices) si elles affectent de trop grandes surfaces ou sont pratiquées de façon trop intensive ou trop fréquente.

Réduction des peuplements macrophytiques en cas de trop forte charge en poissons (augmentation de la turbidité et de la trophie, déracinement voire consommation par certains poissons) ou de forte déprédation par les anatidés.

Modification des peuplements lors des phases de mise en assec (gestion piscicole).

Habitats associés ou en contact

Habitats associés

Communautés eutrophes de macrophytes libres submergés (habitat 3150-2) et flottant à la surface de l'eau (habitat 3150-3).

Communautés de characées (UE 3140).

Fossés, rivières lentes et canaux à communautés eutrophes libres ou enracinées (habitat 3150-4).

Nymphaeion albae (Cor. 22.431) et Ranunculion aquatilis (zones moins profondes, Cor. 22.432).

L'ensemble de ces communautés forme des végétations complexes, pluri-stratifiées.

Habitats en contact

Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430).

Herbiers frangeants : phragmitaies (Cor. 53.11), phalaridaies (Cor. 53.16) ou cariçaies (Cor. 53.2) ; cladiaies (UE 7210*).

Ces habitats en contact peuvent former des mosaïques avec les groupements de l'habitat qui y trouvent refuge dans les zones exposées au vent ou au batillage.

Prairies humides eutrophes (UE 6440).

Bois marécageux (Cor. 44.9).

Répartition géographique

Potentiellement, l'habitat est présent sur toute la France, mais il est surtout développé sur toutes les zones alluviales, plus spécialement sur substrats géologiques neutres à basiques. Il est plus rare en zones montagnardes, où il correspond alors plutôt à des phénomènes d'eutrophisation (lac Léman), voire d'hypertrophisation (lac de Nantua).

Grandes zones d'étangs : Brenne, Sologne, Dombes, Lorraine, lac de Grand-Lieu...

Certains groupements oligo-mésotrophes à Potamogeton praelongus ont une répartition restreinte : Jura, Puy-de-Dôme.



Valeur écologique et biologique

L'habitat correspond à des végétations de valeur patrimoniale différente ; par exemple, les groupements dominés par des espèces allochtones envahissantes (Élodées) ou autochtones pouvant être localement envahissantes (Myriophylle en épi) ont une valeur patrimoniale moindre (elles sont néanmoins caractéristiques de l'habitat).

Présence d'espèce rare et/ou protégées :

 Potamogeton praelongus est inscrit au livre rouge de la flore menacée de France (espèces prioritaires);

espèces protégées au niveau régional :

Potamogeton perfoliatus (Nord-Pas-de-Calais), P. praelongus (Auvergne, Franche-Comté, PACA, Rhône-Alpes), P. x-zizii (Alsace, Basse-Normandie), P. compressus (Basse-Normandie, Franche-Comté), P. trichoides (Alsace), P. gramineus (Alsace, Franche-Comté, Lorraine, Picardie), Najas minor (Alsace, Franche-Comté, Lorraine, Rhône-Alpes), N. marina (Franche-Comté, Rhône-Alpes), Sparganium emersum (Rhône-Alpes), Sagituria sagittifolia (Auvergne, Limousin), Vallisneria spiralis (Lorraine, PACA).

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

Végétales :

UE 1831 - Luronium natans, le Flûteau nageant.

UE 1831 - Luromium natans, le riuteau nageant, UE 1832 - Caldesia parnassifolia, la Caldésie à feuilles de

Animales :

UE 1220 - Emys orbicularis, la Cistude d'Europe, UE 1356 - Mustela lutreola, le Vison d'Europe.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

États méso-eutrophes et eutrophes, avec une grande diversité spécifique, marquée par des mosaïques de groupements. La présence des Potamots allongé, à feuilles obtuses, graminée indique des conditions plutôt mésotrophes (à eutrophes).

Autres états observables

Les états hypertrophes avec réduction des macrophytes enracinés, marqués notamment par de forts développements d'algues filamenteuses et de Potamot pectiné, correspondent à des conditions peu stables, pouvant entraîner des déséquilibres fonctionnels (proliférations de cyanobactéries, développement du botulisme).

L'habitat peut être restreint, avec une raréfaction des macrophytes enracinés, lorsqu'il y a développement des espèces flottantes à la surface de l'eau (habitat 3150-3), voire des Nénuphars.

Habitat envahi par les hélophytes (roscaux ou Laiches) entre lesquels il se développe, lorsque la profondeur devient plus faible.

Formes de résistance lors d'assecs peu durables (gestion piscicole des étangs), avec apparition de formes d'émersion des hydrophytes (Myriophylles, Potamots).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendances évolutives

Cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones d'agriculture intensive au détriment des habitats mésotrophes. En revanche, l'enrichissement trophique des habitats naturellement eutrophes se traduit par une réduction des macrophytes aquatiques et même des roselières frangeantes, avec opacification de l'eau.

Un bon état de santé de l'habitat correspond à des recouvrements importants de macrophytes submergés, avec une forte richesse spécifique, ce qui suppose que les strates épiphytiques et de macrophytes libres flottants ne soient pas trop développées.

Menaces potentielles

Réduction de la diversité voire même disparition totale lors d'envasements (les macrophytes ne peuvent survivre à de trop fortes sédimentations).

Réduction de la diversité puis disparition de l'habitat due à une hypertrophisation (intrants provenant soit du bassin versant, soit de la fertilisation des étangs pour la pisciculture, trop forte densité d'anatidés). Des crises liées à l'eutrophisation (blooms phytoplanctoniques, proliférations bactériennes responsables de maladies (botulisme) – exemple du lac de Grand-Lieu) peuvent affecter la faune, mais aussi les macrophytes (réduction de la lumière, sédimentation accrue, éventuellement substances antagonistes).

Réduction des recouvrements macrophytiques et perte de biodiversité lors de surcharges piscicoles, notamment dans le cas d'espèces phytophages ou fouisseuses (augmentation de la turbidité, arrachage ou broutage des végétaux).

Régression due au Ragondin (Myocastor coypus) et au Rat musqué (Ondatra zibethicus), mais aussi aux écrevisses introduntes (Briere).

Régression due à l'envahissement par des macrophytes introduits : Jussies (essentiellement ouest, sud-ouest et sud), Élodée dense (Egeria densa), Grand lagarosiphon (Lagarosiphon major, ouest et sud-ouest), Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum, grand ouest et sud de la France).

Disparition par mise en assec durable (étangs piscicoles).

Des envahissements par les hélophytes peuvent aussi faire régresser les communautés macrophytiques (cas de certains lacs eutrophes en voie d'atterrissement comme le lac de Grand-Lieu).

Les effets des curages et dragages peuvent être négatifs pour certaines espèces, mais aussi positifs en relançant des dynamiques des recolonisation et en « rajeunissant » le milieu. Une trop forte intensité des opérations et leur généralisation à l'ensemble du plan d'eau peuvent être dommageables pour l'habitat.

L'utilisation de craie ou de chaux, en accélérant la minéralisation de la matière organique des vases, participe à l'eutrophisation et peut entraîner des blooms phytoplanetoniques.

L'utilisation d'herbicides atteint directement l'habitat (réduction des recouvrements macrophytiques et changement de l'équilibre interspécifique) et peut aussi entraîner des blooms phytoplanctoniques.

Les forts marnages dus aux éclusées dans les retenues hydroélectriques peuvent défavoriser certains groupements de l'habitat (manque de données).

Potentialités intrinsèques de production économique

Production de poisson : pêche professionnelle en lacs (Grand-Lieu, lacs alpins). Herbiers pour la reproduction du poisson.

Tourisme, halieutisme, sports nautiques

Activités cynégétiques (pour l'ensemble du plan d'eau, cette activité concernant justement les zones où il y a suffisamment d'eau libre pour la pose et l'alimentation des anatidés).

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat à déterminisme trophique et minéral prédominant, il est sensible, d'une part, à une trop forte sédimentation et, d'autre part, à l'eutrophisation accélérée.

Modes de gestion recommandés

Recommandations générales

Une gestion globale du plan d'eau est nécessaire pour une gestion de l'habitat en lui-même. Une protection rapprochée du plan d'eau, un traitement préalable des rejets polluants (collecte des eaux usées en ceinture), une protection minimale des berges, un zonage des activités sont à préconiser sur l'ensemble du plan d'eau où se trouve l'habitat.

Limitation de l'eutrophisation et de l'apport sédimentaire.

La gestion du niveau de l'eau semble essentielle pour limiter l'envasement ainsi que la progression des hélophytes.

Phase d'entretien

Curage localisé (pour l'entretien), voire plus important (restauration).

Faucardage des hélophytes, voire d'une partie des hydrophytes s'ils sont jugés trop envahissants.

Lutte contre les macrophytes proliférants, ce qui concerne l'ensemble de l'habitat générique UE 3150, mais s'applique essentiellement aux macrophytes enracinés.

Parmi les étapes nécessaires de la lutte, l'identification des problèmes avec l'exa nen des espèces concernées et des sites colonisés est essentielle. Suite au diagnostic qui doit être le plus précoce possible, il est nécessaire d'intervenir rapidement, le plus souvent par une intervention physique (curage, faucardage avec récupération des boutures), mécanisée ou manuelle, à l'exclusion de l'utilisation d'herbicides (dans les espaces naturels clos et dans les cours d'eau). Après une ou plusieurs interventions « lourdes », une surveillance et un entretien par arrachage localisé des nouveaux pieds sont le plus souvent nécessaires.

Gestion du niveau de l'eau.

Un équilibre spécifique est à rechercher avec les pêcheurs professionnels, comme avec les chasseurs et agriculteurs, en ce qui concerne le niveau de l'eau pour les grands ensembles (Léman, Grand-Lieu).

Exemples de sites avec gestion conservatoire menée

Nombreux exemples au sein des réserves naturelles (Grand-Lieu, Marais d Orx) ou dans les grands ensembles (étangs landais avec la gestion des macrophytes proliférants, Brenne avec un essai d'associer gestion conservatoire et pisciculture extensive, Grande Brière avec curage et restauration de plans d'eau...).

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

La présence de Loutre (*Lutra lutra*) est possible, sa préservation nécessite de maintenir une végétation assez dense, ainsi que la connexion avec les cours d'eau. C'est alors l'ensemble du plan d'eau dans le paysage qui doit faire l'objet d'une gestion en fonction de cet animal.

La production piscicole, notamment la reproduction du Brochet (Esox lucius) et des cyprinidés amènera à maintenir un niveau d'eau assez haut.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Renforcer les recherches sur les potentialités de production pisciaire des grands plans d'eau (à partir des études entreprises sur le Léman, les étangs piscicoles...).

Recherches sur les relations macrophytes/qualité de l'eau/milieu physique à entreprendre (« Systèmes d'Évaluation de la Qualité » des lacs et directive cadre sur l'eau).

Évaluation de la production-productivité des macrophytes et de l'équilibre intercommunauté et interspécifique, et rôle dans l'évolution trophique et le comblement des plans d'eau.

Relations macrophytes-poissons : recherches à entreprendre pour analyser la fonctionnalité des herbiers dans le recrutement des ésocidés et cyprinidés.

Relations macrophytes-anatidés, pour une gestion globale des plans d'eau. Analyse hydrologique et sédimentaire détaillée pour déterminer les modalités d'entretien : faut-il curer (ou enlever les bancs sédimentaires) ?

Recherches sur l'évolution de ces zones, en relation avec le développement et la production des peuplements macrophytiques, mais aussi l'aspect bénéfique ou néfaste d'opérations mécaniques de curage (rajeunissement?).

Recherches sur une gestion durable des peuplements macrophytiques indigènes ou introduits.

Analyse des dysfonctionnements : proliférations phytoplanctoniques toxiques, botulisme (programmes de recherches nationaux).

Bibliographie

ALLORGE, 1922.

BAREAU, 1982, 1983.

BEST, 1988.

BOULLET & al., en cours.

CHAÏB, 1992.

CLÉMENT, 1986.

CLÉMENT & al., 1982.

CLÉMENT & TOUFFET, 1988.

CORILLION, 1946.

DELARZE & al., 1998.

DEN HARTOG & SEGAL, 1964.

DUTARTRE & al., 1989, 1997a, 1997b.

DUTARTRE & FLEURIAULT, 1992.

FELZINES, 1982a, 1982b, 1983a, 1983b.

FIERS & al., 1998.

GÉHU & al., 1988, 1991.

GHESTEM & al., 1987.

HAURY, 1991.

JULVE, 1985, 1993.

LACHAVANNE, 1982.

LACHAVANNE & WATTENHOFER, 1975.

LAMBERT-SERVIEN, 1995.

LAMBERT-SERVIEN & al., 1998.

MÉRIAUX, 1978, 1979, 1983, 1984.

MÉRIAUX & WATTEZ, 1980.

MIERWALD, 1988.

OBERDORFER, 1977.

PASSARGE, 1992b, 1994, 1996.

PELLÉ, 1998.

PELTRE & al., 1998.

RODWELL, 1995.

SAINT-MACARY, 1998

Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau



CODE CORINE (22.12 & 22.13) x 22.41

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est développé dans les mares, étangs et lacs de plaine, dans des zones de profondeur variable, sur tous types de substrats géologiques.

Il s'agit de communautés avec un caractère stagnophile (d'eaux stagnantes) très marqué, dominées par des pleustophytes (macrophytes libres) flottant à la surface de l'eau.

L'habitat correspond à des eaux mésotrophes à eutrophes, parfois hypertrophes, relativement claires à pH neutre à basique, parfois légèrement saumâtres, avec une richesse variable en orthophosphates.

Variabilité

Les facteurs de variation majeurs sont :

· L'éclairement

Le caractère très héliophile de la plupart de ces communautés (Hydrocharito morsi-ranae-Stratiotetum aloidis, Spirodeletum polyrhizae, hormis le groupement à Lenna minor, indifférent) se traduit par un moindre développement des communautés en milieu ombragé, avec une régression des Lentilles d'eau et du Stratiotès.

· La profondeur

La profondeur influe assez peu, sinon au début du cycle pour la mise en place des communautés, ainsi que pour le réchauffement des eaux. Toutefois, ces communautés se développent à proximité des berges, voire entre les hélophytes.

Le *Spirodeletum polyrhizae* se trouve dans des eaux peu profondes, les groupements à *Lemma minor* étant indifférents, l'*Hydrocharitetum morsi-ranae* pouvant coloniser des eaux assez profondes (plus d'un mètre).

• La température

Certaines communautés sont assez thermophiles, comme le *Lemneto* minoris-Azolletum carolinianae (dont la présence en France est à vérifier) et les communautés incluant la Salvinie nageante.

L'hydrodynamisme et le vent

Ces communautés sont facilement entraînées par le courant ou le vent dans des zones où elles ne se sont pas développées initialement. Elles ne sont donc bien développées qu'en conditions suffisamment calmes (anses, abri des hélophytes).

• La granulométrie et la nature des fonds

La grandométrie des fonds est variable, plutôt tourbeuse pour l'Hydrocharis, les Lentilles sans racine ou gibbeuse.

La minéralisation, le pH et le degré de trophie

Le gradient trophique va des groupements mésotrophes à mésoeutrophes : (Ricciocarpetum natantis, appartenant à l'habitat précédent : 3150-2) -> Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae -> Lemnetum gibbae (cutrophe à hypertrophe) et Lemnetum gibbae azolletosum filiculoidis.

Physionomie, structure

Cet habitat correspond à un fort développement de la strate flottante à la surface de l'eau ou au-dessus de celle-ci.

Deux grands types structuraux sont donc à distinguer :

- les groupements de petites pleustophytes flottant à la surface de l'eau, formés de Lentilles d'eau et d'Azollas;
- les groupements de grandes pleustophytes flottant à la surface de l'eau ou au-dessus d'elle, dominés par l'Hydrocharis éventuellement accompagné du Stratiotès.

En strate dominée, des pleustophytes submergés peuvent exister, notamment la Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*) qui est fréquente (habitat 3150-2).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Phanérogames hydrophytes emna gibba olffia arrhiza pirodela polyrhiza	Lentille gibbeuse (EH) Lentille sans racines (EH Spirodèle à plusieurs racines (ME)
ydrocharis morsus-ranae	Hydrocharis des grenouilles (M)
tratiotes aloides enna minor emna minuta	Stratiotès faux-aloès Petite lentille d'eau Lentille d'eau minuscule
Ptéridophytes	

Ptéridophytes
Azolla filiculoides
Azolla caroliniana
Salvinia natans

W

H

St

Azolla fausse-filicule Azolla de la Caroline (T) Salvinie nageante'

 Spirogyra sp.
 Spirogyre

 Hydrodictyon reticulatum
 Entéromorpha intestinalis

 T: thermophile; M: mésotrophe; E: eutrophe; H: hypertrophe.

Confusions possibles avec d'autres habitats

Macro-algues participant au tapis flottant

Normalement pas de confusion possible, les espèces étant très caractéristiques.

Correspondances phytosociologiques

Communautés à petites pleustophytes : alliance du *Lemnion minoris* (= *Lemnion gibbae*).

Associations et groupement : *Lemneto minoris*-

Associations et groupement : Lemneto minoris-Azolletum carolinianae (présence en France à confirmer), Lemneto minoris-Azolletum filiculoidis, Lemneto minoris-Satvinietum natantis, Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae, Lemnetum gibbae, Lemno minusculae-Azolletum filiculoidis, Spirodeletum polyrhizae, Wolffieto arrhizae-Lemnetum gibbae, groupement à Lemna minor.

Communautés à grandes pleustophytes : alliance de l'Hydrocharition morsus-ranae.

Associations: Hydrocharitetum morsi-ranae, Hydrocharito morsi-ranae-Stratiotetum aloidis,

Espèce présumée disparue en France.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Ce sont des groupements à caractère pionnier mais qui peuvent devenir très envahissants. Ils présentent un cycle saisonnier marqué, avec éventuellement des successions de communautés correspondant à des changements importants de dominance spécifique.

Liée aux activités humaines

L'eutrophisation provoquée des eaux entraîne un passage aux groupements de niveau trophique supérieur et la régression des espèces méso-eutrophes. Ces communautés semblent parmi les dernières à résister à l'hypertrophisation et ont été utilisées en épuration des eaux.

Habitats associés ou en contact

Habitats associés

Les groupements de l'habitat sont interstratifiés et forment des mosaïques avec diverses autres communautés macrophytiques : communautés eutrophes de macrophytes enracinés (habitat 3150-1) et submergés (habitat 3150-2), communautés à characées (UE 3140), Nymphaeion (Cor. 22.431) et Ranunculion aquatilis (zones moins profondes, Cor. 22.432).

Habitats en contact

Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430).

Herbiers frangeants: phragmitaies (Cor. 53.11), scirpaies (Cor. 53.12), typhaies (Cor. 53.13), phalaridaies (Cor. 53.16), cariçaies (Cor. 53.2); cladiaies (UE 7210*, Cor. 53.3).

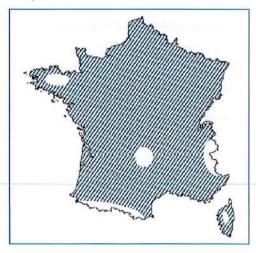
Rivières lentes et canaux à communautés eutrophes (habitat 3150-4).

Prairies humides eutrophes (Cor. 37.2).

Bois marécageux (Cor. 44.9).

Répartition géographique

Potentiellement toute la France de l'étage planitiaire à l'étage montagnard.



Valeur écologique et biologique

A priori, habitat assez fréquent et peu sensible, mais des différences entre les groupements sont à signaler.

Spécifiquement dans l'habitat, seule Salvinia natans est protégée au niveau national, mais elle est présumée disparue.

Espèces protégées au niveau régional : Spirodela polyrhiza (Haute-Savoie), Hydrocharis morsus-ranae (Alsace, Limousin, PACA, Rhône-Alpes), Stratiotes aloides (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes).

D'autres espèces d'intérêt patrimonial fréquentent les plans d'eau (ou leurs berges) dans lesquels se trouve l'habitat : la Loutre (Lutra lutra), la Caldésie à feuille de parnassie (Caldesia parnassifolia) et le Flûteau nageant (Luronium natans) (habitat 3150-1). Alimentation des anatidés.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les groupements méso-eutrophes, plus rares (Hydrocharito morsi-ranae-Stratiotetum aloidis, Hydrocharitetum morsiranae, Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae) et témoignant de systèmes non dégradés, sont à privilégier par rapport aux groupements eutrophes et hypertrophes.

Autres états observables

Groupements hypertrophes et eutrophes à Lentille gibbeuse et Azolla fausse-filicule.

Groupements peu diversifiés, et parfois envahissants à Petite lentille d'eau ou à Azolla fausse-filicule.

Groupements fragmentaires dans des biotopes peu favorables (ombragés, agités).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendances évolutives

La forme eutrophe ou hypertrophe de cet habitat est en nette progression articifielle dans les zones d'agriculture intensive au détriment des habitats mésotrophes ou méso-eutrophes. Cette forme eutrophe supporte assez bien les fortes variations de température.

Menaces potentielles

Envahissement par les macrophytes introduits : Jussies (Ludwigia peploides, L. grandiflora), Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum) ; risque d'introduction de Jacinthe d'eau (Eichhornia crassipes).

Potentialités intrinsèques de production économique

Pêche professionnelle en lacs, pisciculture en étangs, ces milieux étant assez productifs (ésocidés, cyprinidés).

Milieux utilisables pour la chasse.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat stagnophile, très développé et fréquent.

Modes de gestion recommandés

• Recommandations générales

La gestion de cet habitat ne présente pas d'autres particularités que de lutter contre le caractère parfois envahissant des Lentilles d'eau.

• Phase d'entretien

Gérer, si nécessaire, les proliférations de macrophytes introduits. Récolter les Lentilles si l'on veut diminuer la trophie du milieu et augmenter la transmission lumineuse en profondeur (pour des milieux de faible étendue).

Possibilité de contrôle des Lentilles avec des canards.

Exemples de sites avec gestion conservatoire menée

Il y a peu d'exemples d'expérimentation de gestion conservatoire en tant qu'habitat de pleustophytes flottants.

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

Usage piscicole des milieux.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Recherche sur la participation de ces communautés aux flux biogéochimiques et quantification des immobilisations.

Utilisation en épuration avec collecte des Lentilles?

Examen des distributions de Lemna minuta.

Bibliographie

BAREAU, 1982.

BOULLET & *al.*, en cours.

CLÉMENT & TOUFFET, 1988.

DELARZE & *al.*, 1998.

FELZINES, 1982.

JULVE, 1985.

MÉRIAUX, 1982.

MIERWALD 1988.

PASSARGE, 1977, 1992a.

SCHWABE-BRAUN & TŪXEN, 1981.

SCOPPOLA, 1982, 1983.

Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots



CODE CORINE 24.44 x (24.14 & 24.15)

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est développé dans des cours d'eau d'ordres 4 à 6-8 plutôt courants, assez larges. Il peut aussi se développer dans des bras morts en systèmes alluviaux complexes. Ce type d'habitat est assez caractéristique des canaux (voir aussi habitat 3150-4).

Il correspond à l'étage collinéen et peut se développer jusqu'en estuaire dynamique, voire saumâtre.

On trouve l'habitat préférentiellement sur roches mères neutres ou basiques, ou bien en situations aval ou alluviales rendant le cours d'eau peu dépendant de la minéralisation et du pH de la roche mère.

L'habitat caractérise des eaux eutrophes, à pH neutre à basique, à richesse variable en nitrates, riches en éléments nutritifs (notamment en phosphore) et parfois oligohalines (est de la France, marais saumâtres, estuaire).

Variabilité

Les facteurs de variabilité sont l'éclairement, les conditions hydrodynamiques locales, la qualité de l'eau (trophie, salinité et température).

• Variations selon l'éclairement

Milieux éclairés : dominance de Renoncules ou de Potamots et pénétration des amphiphytes (Butome en ombelle, Scirpe flottant, Eleogiton fluitans, Rubanier simple, Sparganium emersum).

Milieux ombragés : diminution des phanérogames, hormis le Potamot pectiné (assez tolérant à l'ombrage) ; présence de bryophytes sur substrats grossiers (Octodiceras fontanum, Amblystegium riparium) et parfois d'algues vertes (Cladophora sp., Enteromorpha intestinalis).

• Variations selon l'écoulement et la profondeur

La Renoncule flottante est surtout développée en radier ou parfois à l'aval de barrages (herbier d'Argentat), alors que le Myriophylle en épi et le Potamot pectiné sont indifférents à ce facteur de variation ; en situation courante, on note une forte présence des cryptogames (*Platyhypnidium rusciforme*, *Lemanea* sp.).

En situations lentes, des espèces stagnophiles apparaissent : Potamots luisant, noueux, crépu, Nénuphar jaune (Potamogeton lucens, P. nodosus, P. crispus, Nuphar lutea), apparition parfois importante de Lentilles d'eau (Lemna minor, Lemna gibba, Spirodela polyriza, Wolffia arrhiza) ou d'espèces faiblement

Des accomodats d'émersion peuvent apparaître (notamment dans les lieux d'accumulation temporaire des sédiments);

Dans des cours d'eau plus grands, on note la présence du Potamot noueux.

• Variations selon la trophie (et la température)

Systèmes eutrophes, avec la Renoncule flottante, le Myriophylle en épi, le Rubanier simple à feuilles longues.

Systèmes hypertrophes avec le Potamot pectiné, le Myriophylle et parfois des proliférations de Cladophores (*Cladophora* sp.) ou autres algues filamenteuses.

Proliférations macroalgales ou phanérogamiques traduisant un déséquilibre trophique, un ralentissement dû à l'étiage ou des conditions d'habitat physique perturbé.

Espèces introduites proliférantes (essentiellement en conditions relativement calmes): Élodée dense (*Egeria densa*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), Jussies (*Ludwigia peploides* et *L. grandiflora*).

Physionomie, structure

Cette végétation des eaux assez à peu courantes est dominée par des phanérogames, avec peu de développement de bryophytes. Les groupements sont diversement recouvrants, avec de fortes différences de végétalisation selon les faciès d'écoulement et de fortes variations saisonnières pour les végétations dominées par la Renoncule flottante.

Il est fréquent, dans les zones les plus aval, que seule une petite partie du lit soit colonisée par les macrophytes.

Cinq strates végétales peuvent coexister, mais seules celles des hydrophytes submergées et flottantes, ainsi que celle des épiphytes sont fréquentes :

une strate cryptogamique appliquée constituée de bryophytes de taille moyenne (Fontinalis antipyretica, Amblystegium fluviatile, Octodiceras fontanum) et parfois aussi d'algues rouges incrustantes (Hildembrandia sp.);

une strate submergée correspondant aux espèces suivantes :
 Myriophylle en épi, Renoncule flottante, Potamots, É lodées (Elodea canadensis, E. nuttallii), Cératophylle ;

 une strate épiphytique algale souvent assez développée avec des Spirogyres, des Entéromorphes, des Cladophores et des Stigeoclonium sp.;

 ne strate flottante constituée des feuilles flottantes du Rubanier simple et des Lentilles d'eau, fréquentes dans cet habitat, parfois de grands Potamots (*Potamogeton lucens*, *P. natans*);

 une strate émergée correspondant aux formes émergées des amphiphytes, Jonc des tonneliers et Oenanthe fluviatile par exemple.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Phanérogames

Hydrophytes:
Potamogeton pectinatus
Ranunculus fluitans
Myriophyllum spicatum
Ceratophyllum demersum

Potamogeton nodosus Lemna gibba Spirodela polyrhiza Potamogeton crispus Elodea canadensis Elodea nuttallii Potamot pectiné Renoncule flottante Myriophylle en épi Cératophylle immergé (forme ancrée au fond)

Potamot noueux Lentille gibbeuse Spirodèle à plusieurs racines Potamot crépu Élodée du Canada Élodée de Nuttall

Amphiphytes:

Sparganium emersum fa. longissimum

Butomus umbellatus fa, fluitans Oenanthe fluviatilis Schoenoplectus lacustris fa, fluitans Rubanier simple forme à feuilles longues Butome en ombelle Oenanthe fluviatile Jone des tonneliers forme aquatique

Bryophytes

Octodiceras fontanum Amblystegium riparium Fontinalis antipyretica

· Algues

Cladophora sp. Hydrodyction reticulatum Stigeoclonium sp. Oscillatoria sp. Phormidium sp.

Dynamique de la végétation

Association: Oxyrrhynchietum rusciformis.

alliance du Chloro-Rhodophycion rheobenthicum.

communautés d'eau assez lente : alliance du Fontinalion

Associations : Fissidentetum pusilli, faciès à Amblystegium

riparium du Fontinalidetum antipyreticae, Octodiceratetum

Associations: Cladophoretum glomeratae rheobenthicum,

Végétations de chlorophycées et rhodophycées filamenteuses :

Vaucherietum rheobenthicum diatometosum hiemalis.

Spontanée

antipyreticae.

Normalement, ces groupements sont assez stables, car régulés par le cycle hydrologique annuel.

Les variations saisonnières ou irrégulières peuvent être marquées, déterminées par le cycle des Renoncules, mais surtout par diverses espèces proliférantes, algales ou macrophytiques.

Il existe des relations dynamiques en fonction des différents facteurs (qualité de l'eau, éclairement, profondeur, vitesse de courant, importance relative du cours d'eau) entre les groupements de ce type d'habitat et les groupements les plus stagnophiles (potamophiles) ou le vide phytocénologique (tout au moins pour les phanérogames) en zone hypertrophe ou très profonde.

Confusions possibles avec d'autres habitats

L'habitat se distingue des types mésotrophes (habitats 3260-3 et 3260-4) ainsi que du type eutrophe de ruisseau (habitat 3260-6) par la présence de Renoncule flottante, du Myriophylle en épi et/ou de Potamot pectiné, par l'absence des autres Renoncules et par la plus grande rareté des Callitriches.

Correspondances phytosociologiques

Végétations dominées par les phanérogames

Végétations aquatiques enracinées dominées par des phanérogames :

 végétations peu rhéophiles à potamophiles d'aval, mésotrophes à hypertrophes : alliance du Potamion pectinati.

Associations: Myriophylletum spicati (?), Potamo-Ranunculetum fluitantis, Potamogetonetum pectinati, Sparganio emersi-Potamogetonetum pectinati.

 végétations rhéophiles dominées par des espèces sans dimorphisme foliaire : alliance du Batrachion fluitantis (= Ranunculion fluitantis).

Associations: Ranunculetum fluitantis, Sparganio emersi-Ranunculetum fluitantis.

Végétations aquatiques libres flottantes dominées par les phanérogames de petite taille (superposées à la végétation des macrophytes fixées):

 communautés des eaux eutrophes à hypertrophes : alliance du Lemnion minoris.

Associations et groupement : Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae, Lemnetum gibbae, groupement à Lemna minor.

 communautés des eaux mésotrophes à eutrophes, dominées par des macropleustophytes : alliance de l'Hydrocharition morsus-ranae.

Association: Ceratophylletum demersi.

Végétations dominées par les o votogames

(et strate bryophytique ou algale développée sous ou au sein des groupements phanérogamiques)

Végétations de bryophytes strictement aquatiques et des zones temporairement inondées :

 communautés des bryophytes d'eau courante : alliance du Platyhypnidion rusciformis (= Rhynchostegion riparioidis).

Liée aux activités humaines

• Entretien physique du milieu

De façon générale, le « nettoyage des rivières » influence assez peu les communautés dans la mesure où l'effet berge est restreint.

• Modifications hydrauliques

La coupure des annexes hydrauliques du cours principal du fleuve peut avoir un effet soit positif (maintien de conditions plus oligotrophes), soit négatif (eutrophisation) en fonction des niveaux trophiques respectifs des eaux de la nappe, des résurgences et du cours d'eau.

L'enfoncement de la nappe phréatique (lié aux pompages ou au surcreusement du lit mineur) se traduit par une moindre hydraulicité des rivières phréatiques et une régression des communautés aquatiques des annexes hydrauliques.

À l'aval des barrages, des proliférations de Renoncules et/ou de Potamots ont été décrites.

Altérations de la qualité de l'eau

L'eutrophisation des eaux se traduit par des proliférations macroalgales, le remplacement de la Renoncule flottante par le Potamot pectiné ou le Cératophylle. Dans les cas de dégradation plus marquée, la végétation macrophytique peut complètement disparaître.

Habitats associés ou en contact

Habitats associés

Parfois rivières à Ombre (Cor. 24.13), le plus souvent, rivières à Barbeau (Cor. 24.14), à Brème (Cor. 24.15), voire même amont d'estuaire (rivières tidales : Cor. 13.1).

Habitats en contact

Vers l'amont : groupements des eaux oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres (habitat 3260-3) ou neutres à basiques (habitat 3260-4), ou eutrophes (habitat 3260-6).

Vers l'aval : groupements saumâtres (Cor. 11.4).

Biefs dominés par des éléments des Lemnetea minoris (Cor. 22.41), du Nymphaeion albae (Cor. 22.43) et du Potamion pectinati (Cor. 22.42).

Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430).

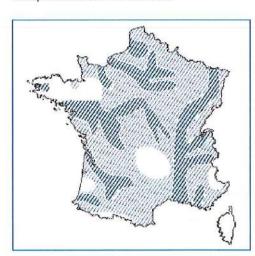
Herbiers frangeants des roselières : phalaridaies (Cor. 53.16), cariçaies à grandes Laiches (Cor. 53.21) ; phragmitaies (Cor. 53.11) ; glycériaies à Grande glycérie, *Glyceria maxima* (Cor. 53.15), scirpaies halophiles (Cor. 53.17).

Prairies humides alluviales : prairies à Molinie bleue (Molinia caerulea) (UE 6410).

Forêts alluviales (pour les rivières phréatiques) : saulaies blanches (UE 91E0*), peupleraies noires (UE 91E0*), peupleraies blanches (UE 92A0), aulnaies-frênaies (UE 91E0*), forêts mixtes des gran d fleuves (UE 91F0).

Répartition géographique

L'habitat est essentiellement caractéristique des grands cours d'eau permanents de la région holarctique. Il est très développé dans les rivières de plaine de taille importante, quel que soit le substrat géologique, et en nette croissance, compte tenu de l'eutrophisation croissante des cours d'eau.



Valeur écologique et biologique

Il s'agit d'un habitat caractéristique des grandes rivières naturellement ou artificiellement eutrophisées. Les espèces phanérogamiques y sont communes. Ce sont des zones de reproduction et de croissance du Brochet (*Esox lucius*), de la Perche (*Perca fluviailis*), des cyprinidés, de la Lamproie marine. Leur richesse dépend notamment des relations avec les bras morts et de l'inondabilité des zones humides adjacentes.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1095 - Petromyzon marinus, la Lamproie marine.

UE 1099 - Lampetra fluviatilis, la Lamproie de rivière.

UE 1102 - Alosa alosa, la Grande alose.

UE 1103 - Alosa fallax, l'Alose feinte.

UE 1158 - Zingel asper, l'Apron du Rhône.

UE 1337 - Castor fiber, le Castor européen.

UE 1355 - Lutra lutra, le Loutre d'Europe.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les états à privilégier correspondent aux faciès courants eutrophes, avec des interrelations cours d'eau/berge/zone inondable.

Autres états observables

Secteurs hypertrophes à Potamot.

Secteurs profonds à Nénuphar.

Secteurs soumis à de fortes proliférations végétales.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendances évolutives

Il y a une très nette progression de ces communautés dans les zones d'agriculture intensive, avec néanmoins une tendance à la disparition en cas d'hypertrophisation et/ou d'envasement.

L'évolution naturelle vers l'aval correspond à la disparition des végétations macrophytiques vers le centre du lit, l'habitat se cantonnant aux zones moins profondes à proximité des berges.

Menaces potentielles

Des travaux ou modifications hydrauliques entraînent la disparition du groupement : enfoncement de la nappe alluviale, recalibrages et endiguements drastiques.

L'hypertrophisation, et notamment l'enrichissement en orthophosphates et en ammonium, mais aussi les pollutions par métaux lourds constituent un risque très important de régression de c^es communautés (disparition de toute végétation macrophytique). À l'inverse, une restauration de la qualité de l'eau permet de retrouver des phytocénoses mésotrophes et donc de faire régresser cet habitat « par le haut ».

L'envasement et les matières en suspension sont aussi une cause de régression de l'habitat (régression voire disparition des macrophytes). Cet envasement est accéléré par les travaux hydrauliques dans le lit des cours d'eau, l'extraction de granulats dans le lit mineur (théoriquement interdit) et les érosions régressives du lit et des berges qu'ils entraînent.

Localement, les embâcles peuvent entraîner une régression des espèces caractéristiques de l'habitat, mais contribuent à la diversification de l'habitat pisciaire.

Les aménagements hydrauliques (barrages de soutien d'étiage, barrages hydroélectriques) réduisent l'habitat (dans la retenue), mais favorisent fréquemment les espèces eutrophes à l'aval (par fourniture d'ammonium et d'eau souvent plus froide), hormis lorsque le débit réservé est trop insuffisant. L'herbier d'Argentat (Dordogne) fait partie des exemples les plus connus.

La chenalisation et l'endiguement peuvent limiter l'habitat lorsqu'ils s'accompagnent de travaux hydrauliques importants et/ou d'une trop forte augmentation de la profondeur d'eau ou de la vitesse du courant.

Des introductions d'espèces allochtones proliférantes peuvent déséquilibrer la communauté (surtout pour les faciès lents) ; Myriophyllum aquaticum, Ludwigia spp., Egeria densa, sans toutefois en général risquer de faire disparaître l'habitat.

Potentialités intrinsèques de production économique

Pêche professionnelle dans ces zones aval des cours d'eau et dans les annexes fluviales, halieutisme.

Prises d'eau au fil de l'eau.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat à déterminisme trophique et minéral prédominant, il est sensible à une trop forte sédimentation, à une réduction des débits, à l'hypertrophisation.

Modes de gestion recommandés

Gestion globale

La gestion ne peut s'envisager de façon indépendante des milieux adjacents, de la gestion de l'eau au niveau du bassin versant, de la nappe alluviale et du bassin d'alimentation de la nappe phréatique.

Cette gestion concerne à la fois la qualité et la quantité de l'eau. Il sera nécessaire de limiter ou d'interdire les pompages dans la nappe alluviale et de faire respecter le débit réservé pour les barrages. Par ailleurs, une gestion orientée vers les espèces d'intérêt patrimonial peut déterminer des choix particuliers de gestion des embâcles et de la ripisylve notamment.

• Gestion de l'habitat

La gestion propre de l'habitat est indissociable de celle des cours d'eau. Il faut restaurer ou préserver l'écoulement, et éviter le trop fort envasement.

Exemples de sites avec gestion conservatoire menée

à notre connaissance, les exemples de gestion de cet habitat correspondent à une gestion globale de l'hydrosystème.

Restauration de la qualité de l'eau et retour vers des phytocénoses mésotrophes : celles-ci ont parfois été observées après dévasement, notamment après restauration de la connexion avec le cours principal du fleuve. Des réhabilitations des annexes hydrauliques en systèmes alluviaux (Rhône cf. travaux sur Vieux-Rhône, Rhône court-circuité, moyenne vallée du Rhône, basses vallées de la Drôme et du Roubion - document Life) ont ainsi été entreprises.

Des gestions mécaniques des proliférations végétales en cours d'eau entraînées par des espèces introduites ou par les Renoncules et le Potamot pectiné sont parfois réalisées avec différents matériels. Les effets de ce faucardage sont encore mal connus

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Des recherches complémentaires sont à mener sur les causes des proliférations végétales et sur les impacts écologiques des espèces invasives.

Un état des lieux de l'envasement des cours d'eau et de ses impacts sur les phytocénoses est à établir.

Les interrelations entre les zones marginales, les annexes fluviales et le chenal central du lit, à la fois en terme de distribution des phytocénoses et de colonisation-utilisation par les peuplements pisciaires, sont encore du domaine de la recherche, de même que les rôles de la ripisylve et des embâcles.

Bibliographie

BORNETTE, 1992.

BORNETTE & al., 1996.

CARBIENER & al., 1990, 1995.

CARBIENER & RAPP, 1981.

CHAÏB, 1992.

EGLIN & al., 1992.

EGLIN & ROBACH, 1992.

GÉHU & MÉRIAUX, 1983b.

GRASMÜCK & al., 1993.

HAURY & al., 1998.

HENRY & al., 1994.

HENRY & AMOROS, 1995a, 1995b, 1996.

HOLMES, 1983

KLEIN & al., 1993.

ROBACH & al., 1991, 1996.

SCHNITZLER & al., 1996.

SYMOENS, 1957.

TRÉMOLIÈRES & al., 1991, 1993, 1994.

WIEGLEB, 1983.

Bidention des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)



CODE CORINE 24.52

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Il s'agit de formations pionnières constituées d'herbacées annuelles (craignant la concurrence) s'installant sur des sols nitratés, périodiquement inondés, alluviaux. Leur optimum se situe en bordure des cours d'eau et des bras morts, sur alluvions limoneuses, limono-argileuses ou sableuses plus ou moins enva-sées. Le niveau de l'eau est variable, sans dessèchement complet (hormis en fin de cycle en rivière méditerranéenne).

On retrouve également ce type de végétation en bordure de lacs, d'étangs ou encore dans des conditions plus artificialisées : bords de mares ou d'abreuvoirs piétinés par les animaux, fonds d'étangs temporairement asséchés pour nettoyage et mise en culture. Ces situations ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de la directive « Habitats ».

Variabilité

On observe une grande variabilité en fonction de la nature du substrat (granulométrie) et de la richesse en éléments azotés.

Sur sols à dominante limoneuse ou argileuse, communautés du Bidention tripartitae :

- sur vases riches en éléments azotés : communautés à Renouée poivre-d'eau et Bident triparti [Polygono hydropiperis Bidenteum tripartitae], avec la Renouée fluette, la Renouée douce et le Bident nepohé;
- sur limons, au niveau des fossés et des berges : communautés à Renouée poivre-d'eau et Bident penché [Polygono hydropiperis-Bidentetum cernuae], avec le Bident triparti, le Lycope d'Europe (Lycopus europaeus) et le Lythrum salicaire (Lythrum salicaria);
- au niveau des grèves limoneuses moyennement riches en azote : communautés à Bidents et Vulpin fauve [Bidenti-Alopecuretum aequalis], avec la Renouée poivre-d'eau, le Rumex des marais, la Renoncule scélérate, etc.;
- sur limons riches en azote et vases restant humides : communautés à Bidents et Renoncule scélérate [Bidenti Ramunculetum scelerati], avec le Vulpin fauve, la Catabrosa aquatique (Catabrosa aquatica);
- au niveau des grèves alluviales limoneuses riches en azote : communautés à Bidents et Rumex maritime [Bidenti-Rumicetum maritimi], avec la Renouée poivre-d'eau, la Renoncule scélérate ;
- sur les rives limoneuses des cours d'eau, des bras morts: communautés à Rumex des marais [Rumicetum palustris], avec la Renoncule scélérate, le Chénopode rouge, l'Arroche couchée, le Cresson amphibie (Rorippa amphibia).

Sur sols sableux parfois envasés ou limoneux très riches en azote, communautés du *Chenopodion rubri*:

- sur boues et limons très riches en éléments ammoniacaux : communautés à Chénopode glauque et Chénopode rouge [Chenopodietum glauco-rubri], avec le Chénopode blanc (Chenopodium album), l'Arroche couchée et l'Arroche étalée ;
- sur sables, graviers et vases riches en azote :
 en situation basse : communautés à Renouée à feuilles de patience et Chénopode rouge [Polygono brittingeri-Chenopodietum rubri],

avec Xanthium albinum subsp. riparium, le Chénopode glauque et l'Arroche couchée,

• en situation haute : communautés à Bident feuillu et Moutarde noire [Bidenti frondosae-Brassicetum nigrae], avec l'Iva (Cyclachaena xanthiifolia), la Renouée poivre-d'eau et la Renouée douce.

À ces types de communautés du Chenopodion s'en ajoutent trois autres : les communautés à Chénopode polysperme et Corrigiole des grèves [Chenopodio polyspermi-Corrigioletum littoralis], les communautés à Souchet comestible [Cyperetum esculenti] et les communautés à Xanthium albinum et Chénopode rouge [Xanthio albini-Chenopodietum rubri].

Physiononi e, structure

Ces communautés sont constituées surtout d'espèces annuelles, dont les plus communes peuvent atteindre de grandes dimensions compte tenu de la richesse du sol. Le maximum de diversité et de floraison se rencontre en été et au début de l'automne ; le développement de ces végétations est tardif et très rapide. On observe des dimensions très variables des plantes en fonction des conditions de nutrition (par exemple, la Renoncule scélérate peut mesurer de 5 cm à 2 m).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Espèces communes au Cher Bidens tripartita	Bident triparti
Bidens frondosa	Bident feuillu
Polygonum lapathifolium	Renouée à feuilles de patience
Polygonum mite	Renouée douce
Polygonum minus	Renouée fluette
Potentilla supina	Potentille étalée
Rorippa palustris	Cresson des marais
Espèces du Bidention :	
Ranunculus sceleratus	Renoncule scélérate
Polygonum hydropiper	Renouée poivre-d'eau
Alopecurus aequalis	Vulpin fauve
Rumex maritimus	Rumex maritime
Rumex palustris	Rumex des marais
Bidens cernua	Bident penché
Bidens radiata	Bident radié
Bidens connata	Bident soudé
Atriplex prostrata subsp. deltoidea	Arroche couchée
Espèces du Chenopodion :	
Chenopodium rubrum	Chénopode rouge
Chenopodium glaucum	Chénopode glauque
Atriplex prostrata	Arroche couchée
subsp. prostrata	
Brassica nigra	Moutarde noire
Xanthium orientale	Lampourde à gros fruits
Xanthium italicum	Lampourde d'Italie
Atriplex patula	Arroche étalée

Confusions possibles avec d'autres habitats

Des confusions sont possibles avec des formes eutrophisées, enrichies en espèces annuelles nitrophiles (appartenant notamment aux genres *Bidens*, *Polygonum* et *Rumex*) de communautés des *Isoeto duriaei-Juncetea bufonii* (UE 3130).

Correspondances phytosociologiques

Communautés des sols limoneux et argileux : alliance du Bidention tripartitae p.p.

Communautés des sols sableux parfois envasés ou des limons très riches en azote : alliance du *Chenopodion rubri p.p.*

Dynamique de la végétation

Il s'agit d'une végétation pionnière, sensible à la concurrence, qui, en l'absence de perturbations, fait rapidement place à des roselières, avec ou sans Saules (Salix spp.), pouvant évoluer vers des saulaies. La dynamique fluviale constitue un élément important pour le maintien de l'habitat. Les crues permettent une ouverture du couvert végétal et assurent un apport d'alluvions offrant ainsi des espaces favorables à l'expression de l'habitat. La dynamique naturelle de colonisation du milieu par les espèces vivaces peut également être bloquée par le piétinement (pêcheurs, bétail...). En milieu méditerranéen, c'est la dynamique fluviale qui permet le maintien de ces communautés où l'on trouve néanmoins fréquemment des germinations de Saules.

De nombreuses espèces, pourvues de graines flottantes (les Lampourdes par exemple), peuvent coloniser d'autres espaces favorables. Certaines plantes ont des diaspores capables de conserver très longtemps leur pouvoir germinatif dans la vase; elles peuvent ainsi apparaître ou réapparaître lors d'assèchements périodiques ou exceptionnels: on parle alors de plantes à éclipses.

Habitats associés ou en contact

Groupements aquatiques des bras morts (UE 3150).

Roselières (Cor. 53.1), prairies à Laiches (Cor. 53.2).

Prairies inondables fauchées (UE 6440, UE 6510).

Prairies à hautes herbes des lisières et de territoires où les actions anthropiques ont cessé (UE 6430).

Saulaies, saulaies-peupleraies, aulnaies-frênaies diverses (UE 91E0*).

Chênaies-ormaies (UE 91F0).

Chênaies pédonculées-frênaies, chênaies pédonculées-charmaies (UE 9160).

Répartition géographique

Cet habitat est largement répandu dans les domaines atlantique et continental aux étages collinéen et montagnard.



Valeur écologique et biologique

Ces végétations sont souvent fugaces et offrent une faible étendue spatiale. Elles sont souvent appauvries floristiquement du fait de la régularisation artificielle du niveau d'eau, et souvent, elles ne subsistent plus que sous forme d'une marge très étroite le long des cours d'eau et des canaux. Ces communautés peuvent héberger des espèces rares et/ou protégées. Par exemple, Potentilla supina, Rumex maritimus, Rumex palustris sont protégées dans certaines régions.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1493 - Sisymbrium supinum, le Sisymbre couché.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

Privilégier les bandes fugaces des cours d'eau.

Tendances évolutives et menaces potentielles

On observe un appauvrissement ou une disparition de l'habitat lié à la régularisation artificielle du niveau de l'eau. Il en est de même en cas d'empierrement des rives ou de tous travaux conduisant à une réduction du champ d'inondation. C'est également le cas des curages réduisant les zones favorables à la colonisation de ces milieux. Les stations de ce type d'habitat peuvent être envahies par des espèces exotiques qui remettent en cause sa pérennité (notamment les Jussies, Ludwigia peploides et Ludwigia grandiflora).

Potentialités intrinsèques de production économique

Néant

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

L'existence de cet habitat, et sa réapparition d'année en année, est corrélée avec le maintien des fluctuations du niveau d'eau et d'espaces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses.

Modes de gestion recommandés

Il s'agit de veiller aux travaux effectués sur le cours longitudinal du cours d'eau :

→ veiller à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique, de son environnement alluvial

Sinon aucune intervention n'est à envisager, hormis la lutte générale qui devrait s'organiser vis-à-vis des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes).

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

De nouvelles investigations se révèlent nécessaires pour préciser la diversité des variantes de ce grand type d'habitat et la localisation géographique de celles-ci.

Bibliographie

ALLORGE, 1922.

DUVIGNEAUD, 1985.

GÉHU, 1961.

GÉHU & al., 1985.

RAMEAU, (sous presse).

SCHAEFFER-GUIGNIER, 1988.

Pelouses calcicoles mésoxérophiles à tendance continentale



CODE CORINE: 34.322

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et déterminisme

Étages planitiaire, collinéen et montagnard inférieur (jusque vers 1000 m).

Climat à tendance semi-continentale ou précontinental.

Situations topographiques variées: pentes plus ou moins fortes, rebords de plateaux, plateaux (sauf en montagne), très rarement terrasses alluviales.

Expositions variées, mais plus rarement au nord.

Roches mères: tous types de calcaires, y compris marneux, surtout d'âge jurassique, très rarement graviers et sables calcaires alluvianx

Sols peu épais, surtout de type brun calcique et brun calcaire, plus rarement rendzines.

Systèmes pastoraux extensifs liés au pâturage ovin (surtout au XIX^e siècle) et bovin, plus rarement milieux secondaires résultant de la recolonisation de champs cultivés.

Action autrefois importante des lapins (presque disparus) ; limitation fréquente des broussailles par les chevreuils.

Variabilité

L'habitat étant largement répandu dans le quart nord-est de la France, il en découle une variabilité importante, d'abord de type géographique, mais aussi en liaison avec les substrats assez variés et en liaison avec les étages climatiques.

Variations de type géographique :

Bourgogne, Lorraine, Champagne-Ardenne, Haute-Saône et région de Dôle: pelouse à Fétuque de Léman et Brome dressé (Festuco lemanii-Brometum erecti), avec : Thésion couché (Thesium humifusum), Hélianthème nummulaire (Helianthemum nummularium subsp. nummularium) (remplacée vers le nord par Helianthemum grandiflorum subsp. grandiflorum), Pulsatille vulgaire (Pulsatilla vulgaris), Cytise rampant (Cytisus decumbens) abondant :

- Yonne, en climat plus sec : pelouse à Fétuque de Léman et Brome dressé (Festuco lemanii-Brometum erecti) sous-association à Fétuque marginée (subass. festucetosum marginatae) avec en plus : Fétuque marginée (Festuca marginata), Fumana couché (Fumana procumbens), Laîche de Haller (Carex hallerana);

- Jura, étage collinéen: pelouse à Phalangère rameuse et Brome dressé (Antherico ramosi-Brometum erecti), avec: Thésion à feuilles de lin (Thesium linophyllon), Fétuque d'Hervier (Festuca marginata subsp. gallica), Fétuque de Patzke (Festuca longifolia subsp. pseudocostei), Polygale à toupet (Polygala comosa), Hélianthème sombre (Helianthemum grandiflorum subsp. grandiflorum);

- Jura, étage montagnard inférieur: pelouse à Laîche humble et Brome dressé (Carici humilis-Brometum erecti), avec Fétuque de Patzke (Festuca longifolia subsp. pseudocostet), Séséli annuel (Seseli annuam), Véronique en épi (Veronica spicata), Pulsatille vulgaire (Pulsatilla vulgaris), Polygale en toupet (Polygala comosa), Hélianthème sombre (Helianthemum grandiflorum subsp. grandiflorum).

Principales variations de type édaphique :

- sur sables calcaires alluviaux (vallées de l'Ain, du Rhône, du Doubs): pelouse à Prêle rameuse et Brome dressé (Equiseto ramossissimi-Brometum erecti), avec: Prêle rameuse (Equisetum ramossissimum), Prêle de Moore (Equisetum x-moorei), Scabieuse blanchâtre (Scabiosa canescens);

- sur marnes ravinées (Yonne, Haute-Marne): pelouse à Fétuque de Léman et Brome dressé (Festuco lemanii-Brometum erecti) sous-association à Lin de Léo (subass, lineto-sum leonii) avec : Lin de Léo (Linum leonii), Fumana couché (Fumana procumbens), Esparcette des sables (Onobrychis arenaria); type très particulier, à rapprocher des éboulis; végétation très ouverte (recouvrement 20 %);

- sur calcaires durs affleurants (région de Metz): groupement très ouvert à Lin de Léo (Linum leonif) et Mélique ciliée (Melica ciliata) de la pelouse à Fétuque de Léman et Brome dressé (Festuco lemanii-Brometum erecti) sous-association à Lin de Léo (subass. linetosum leonif);

- sur sols bruns calciques à tendance acidocline : sous-association à Genêt sagitté (subass. chamaespartietosum sagittalis), des différentes associations régionales avec : Genêt ailé (Genista sagittalis), Agrostide capillaire (Agrostis capillaris), Luzule des champs (Luzula campestris).

Physionomie, structure

Pelouses rases à mi-rases, parfois écorchées, souvent très recouvrantes, dominées par les hémicryptophytes, notamment les graminées, surtout le Brome dressé.

Parfois une strate arbustive constituée souvent de genévriers épars accompagnés d'autres arbustes : Rosiers (Rosa) divers, Prunier de Sainte-Lucie (Prunus mahaleb), etc.; diversité floristique importante avec deux pics de floraison (avril-juin et aoûtoctobre).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Anthyllis vulneraria
Bromus erectus
Cytisus decumbens
Festuca lemanii
Teucrium montanum
Teucrium chamaedrys
Helianthemum nummularium subsp. nummularium
Helianthemum nummularium subsp. obscurum [= H. grandiflorum subsp. grandiflorum sensu Kerguélen]
Veronica prostrata subsp.

Aspérule à l'esquinancie Brachypode penné Brunelle à grandes fleurs Carline vulgaire Cirse sans tige Globulaire allongée Hippocrépide à toupet Koelérie pyramidale Laîche printanière Lin à feuilles menues Pulsatille vulgaire Séséli des montagnes

Asperula cynanchica
Brachypodium pinnatum
Prunella grandiflora
Carlina vulgaris
Cirsium acaule
Globularia bisnagarica
Hippocrepis comosa
Koeleria pyramidata
Carex caryophyllea
Linum tenuifolium
Pulsatilla vulgaris
Seseli montanum

côtoie une forêt). Les pins sylvestres (souvent en premier) et de nombreux feuillus s'installent par la suite.

À moyen terme, un complexe préforestier mosaïqué est obtenu ; il devient une accrue forestière diversifiée en espèces calcicoles en quelques décennies. Cette dernière dérive généralement vers une chênaie sessiliflore-(hêtraie)-(charmaie) calcicole.

Liée à la gestion

Passage à des prairies calcicoles pâturées plus fertiles par intensification du pâturage, généralement accompagnée d'amendements accrus.

Passage à la pelouse calcicole mésophile à Esparcette à feuilles de vesce puis à la prairie mésophile à Fromental élevé par la fauchaison et la fertilisation accrue.

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec des pelouses méso-xérophiles vicariantes dans les régions de contact [Code UE : 6210].

Avec des pelouses xérophiles du Xerobromion erecti, qu'elles côtoient dans l'Yonne, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, le Jura, l'Ain [Code UE: 6210]; dans ces secteurs le Xerobromion erecti s'installe surtout sur les pentes bien exposées et nos pelouses sur les plateaux et les versants exposés au nord. Mais les mosaïques restent possibles dans un même site si la profondeur du sol y est variable.

Avec des pelouses marnicoles développées en contact ou des pelouses mésophiles à Esparcette à feuilles de vesce [Code UE : 6210].

Avec des prairies calcicoles méso-xérophiles pâturées ou fauchées [Code UE: 6510].

Avec des pelouses-ourlets enrichies en Brachypode penné (Coronillo variae-Brachypodietum pinnati).

Correspondances phytosociologiques

Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques à précontinentales; sous-alliance: Teucrio montani-Mesobromenion erecti.

Dynamique de la végétation

Pelouses secondaires résultant de la déforestation, ou parfois plus récemment de la colonisation de champs abandonnés.

Spontanée

Après abandon pastoral, densification plus ou moins rapide du tapis graminéen (Brachypodium pinnatum, Bromus erectus), formation d'une litière sèche et dense, réduction de la diversité floristique, passage a la peiouse-ouriet (Coronito variae-Brachypodietum pinnati). Ce phénomène est plus rapide dans les régions pluvieuses (Jura, Haute-Marne) qu'ailleurs, notamment sur les sols les plus épais. Il peut être très lent dans les ravins d'érosion et sur les sols peu épais en exposition sud (Yonne, Saône-et-Loire).

Parallèlement, implantation de fruticées par noyaux à partir des genévriers et des arbustes isolés (ou par front lorsque la pelouse

Habitats associés ou en contact

Communautés pionnières de l'Alysso-Sedion à Céraiste nain (Cerastium pumilum), Orpin âcre (Sedum acre), Orpin doux (Sedum sexangulare) et groupements bryolichéniques terricoles thermophiles.

Pelouses-ourlets à Sécurigère bigarrée (Securigera varia) et Brachypode penné (Brachypodium pinnatum); ourlets méso-xérophiles à Sécurigère bigarrée (Securigera varia), Vesce à feuilles menues (Vicia tenuifolia), Trèfle pourpre (Trifolium rubens).

Manteaux arbustifs préforestiers à Prunier de Sainte-Lucie (Prunus mahateb), Genévrier commun (Inniperus communis), Cornouiller mâle (Cornus mas) (plusieurs variantes); hêtraies-chênaies-charmaies calcicoles à Scille à deux feuilles (très nombreux types).

Répartition géographique

Plateaux jurassiques du nord-est de la France depuis les Ardennes et la Moselle jusqu'à la Nièvre et la Saône-et-Loire.

Chaîne du Jura : étages collinéen et montagnard inférieur.

Présence probable : Rhône (mont-d'or), collines sous-vosgiennes d'Alsace, Préalpes aux étages collinéen et montagnard.



Valeur écologique et biologique

Habitat rare et en régression spatiale ; un type est aujourd'hui très localisé et quasi disparu : *Equiseto ramossissimi-Brometum erecti* des vallées de l'Ain, du Rhône et du Doubs.

Diversité floristique très élevée avec beaucoup d'Orchidées, certaines peu communes, comme Ophrys apifera var. bicolor, Ophrys apifera var. friburgensis.

Nombreuses espèces en limite d'aire : Hélianthème des Apennins (Helianthemum apenninum), Laîche de Haller (Carex halleriana), Thésion intermédaire (Thesium linophytlon), Thésion couché (Thesium humifusum), etc.; présence d'espèces protégées régionalement comme le Lin de Léo (Linum leonii) (Champagne, Bourgogne); microtaxons : Petit-cytise hérissé (Champagnestrisus hirsutus subsp. hirsutus).

Diversité entomologique très forte (grande variété des Orthoptères, des Rhopalocères, plusieurs espèces d'Ascalaphe, Mante religieuse, Petite Cigale des montagnes).

Habitat de plusieurs Reptiles : Lézard des souches (*Lacerta agilis*), Lézard vert (*Lacerta viridis*), en limite d'aire, Vipère aspic (*Vipera aspis*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Pelouse rase à mi-rase, ouverte ou non ouverte ; cette structure est obtenue par un pâturage extensif ovin, bovin ou mixte (plus rarement chèvres, ânes ou chevaux, à l'exclusion des chevaux lourds), sans fertilisation ni amendement complémentaires

Pelouse rase à mi-rase mosaïquée avec des fruticées à Genévrier commun et Prunier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) et des pelouses-ourlets à Brachypode penné, non pâturée, autrefois maintenue par les lapins.

Autres états observables

Pelouse rase surpâturée et piétinée, enrichie en annuelles.

Pelouse fauchée avec fauche printanière ou automnale.

Pelouse secondaire reconstituée suite à l'abattage de pins sylvestres.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Habitat autrefois très répandu dans le Nord-Est, en réduction apatiale continue depuis le milieu du siècle avec une très forte accélération vers 1965 : surtout mises en culture (souvent en liaison avec les remembrements), enrésinements, reforestation naturelle après abandon, plus rarement ouverture de carrières ou utilisation intensifiée avec des fertilisants.

Habitat actuellement très morcelé et relictuel.

Utilisation pour les loisirs : pique-nique avec feux, moto verte, véhicules tout terrain.

Potentialités intrinsèques de production économique

Systèmes pastoraux extensifs liés au pâturage bovin (génisses), ovin ou caprin.

Pelouses intéressantes pour les animaux de plein air comme les chevaux qu'il est possible de laisser pâturer en hiver, le foin est alors laissé sur pied, non fauché.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat actuellement relictuel, en réduction spatiale forte à la suite notamment d'enrésinement ou de la reforestation naturelle consécutive à l'abandon pastoral.

Risque d'appauvrissement floristique par :

- densification du Brome et du Brachypode, consécutive à un abandon pastoral;
- installation progressive d'un complexe préforestier ;
- colonisation possible par des espèces spontanées comme le Prunier de Sainte Lucie;
- colonisation par le Pin sylvestre et le Pin noir, lorsqu'une plantation existe à proximité.

Risque de passage à :

- des prairies calcicoles pâturées fertiles par intensification du pâturage et utilisation croissante d'amendements;
- une pelouses calcicole mésophile par la fauche et une fertili-

En cas de pâturage par les chevaux, il est très important de veiller à ne pas mettre des chevaux trop lourds, sous risque de piétinement de l'habitat. Éviter ce type de pâturage en hiver.

Exploitation des carrières

Développement de loisirs (moto verte, véhicules tout terrain) et problèmes de surfréquentation.

Modes de gestion recommandés

Éliminer les implantations d'arbres.

Encadrer toute intervention susceptible de modifier la nature du sol ou sa structure (fertilisation complémentaire, labours).

Remise en état d'une pelouse envahie par les fourrés et les bosquets

Défrichement en hiver (coupe puis brûlage), puis maintien par la fauche ou le pâturage.

Maîtrise annuelle des rejets (printemps, automne) par le gyrobroyage (fin automne/début hiver) si des ligneux sont à supprimer, ou le pâturage par un troupeau mixte ayant des besoins complémentaires par rapport à la ressource.

Un recours éventuel prédiable aux produits phytosanitaires peut s'envisager au cas par cas.

Les travaux de débroussaillage sont préférables à l'automne pour une meilleure efficacité. Un débroussaillage en fin d'hiver peut sous certaines conditions (pluviométrie printanière) relancer la végétation ligneuse (Frêne, Noisetier).

Les travaux doivent être étalés sur plusieurs années, en tenant compte de la capacité du troupeau à abroutir les rejets.

• Pelouse rase ouverte

Pâturage extensif ovin (Bourgogne, Lorraine), bovin (génisses, dans le Jura), caprin, mais aussi équin : la race devra être choisie en fonction de son poids qui ne devra pas être trop important (risque de tassement du sol), chargement instantané maximum de 0.7 UGB/ha. Pour le maintien des pelouses, la date d'arrivée sur la parcelle a son importance. À l'étage montagnard, l'arrivée se fera de préférence pendant la première décade de juin. Audelà de la deuxième décade, apparition de signes de sous-pâturage qui ne peut être remplacé par du gyrobroyage (difficultés de mécanisation).

À défaut, une fauche d'entretien peut être pratiquée en automne tous les trois à quatre ans selon la productivité de la végétation.

Faciliter le rôle des petits brouteurs (lapins).

· Zone à Brachypode dominant

Contrôle de la population, avec une fauche précoce avant épiaison (mi-juin) avec enlèvement de la matière organique.

Prélèvement de la matière sèche sur pied, avec une fauche tardive fin août début septembre.

Un minimum de deux fauches par an doit être réalisé, sauf pour les pelouses où le Brachypode est très dominant.

Un pâturage un peu plus intensif semble cependant être l'outil le plus efficace pour la régression de ces espèces.

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion prises en faveur de l'habitat

Présence d'insectes exigeants une structure de végétation très particulière ne pouvant être obtenue par la pratique classique de fauche ou de pâturage (ex. : Maculinea rebellii, qui implique la conservation des fourmilières).

Présence d'oiseaux tels que la Pie grièche écorcheur qui demande un maillage de haies buissonnant.

Exemples de sites avec gestion conservatoire intégrée

Fauche et pâturage par des ovins en Lorraine vers Metz (conservatoire de Lorraine).

Pâturage par des ovins vers Dijon (conservatoire de Bourgogne).

Débroussaillage et gyrobroyage à Courcelles-en-montagne (ONF de Langres).

Păturage par des génisses à Chalmessin (conservatoire de Champagne-Ardenne).

Păturage extensif ovin/caprin sur la commune de Bar-les-Buzancy (conservatoire des sites de Champagne-Ardennes).

Opération locale Haute Chaîne du Jura (parc naturel régional du Haut-Jura).

MAE pelouses sèches Franche-Comté.

Programme PATUBOIS.

Réserve naturelle du Sabot de Frotey-les-Vesoul.

Réserve naturelle du Bois du parc (89).

Expérimentations menées par le conservatoire des sites lorrains : pâturage gardienné avec un passages, le seuil d'arrêt de pâturage étant un refus de 30 % (objectif de conservation de supports entomologiques significatifs).

Le conservatoire des sites Bourguignons mêne des expériences de pâturage de cet habitat sur le côte dijonnaise (programme pâturage) et réalise actuellement un bilan de réflexion sur les cinq années d'expérimentations de pâturage menées dans le cadre du programme interrégional.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Effet des fauches sur le Brachypode.

Examiner les différences d'impact sur l'habitat, selon les espèces qui pâturent.

Étudier la période optimale de la fauche par rapport au maintien de la biodiversité.

Réfléchir à des indicateurs botaniques permettant de fixer des repères pour la période de fauche, fixer des dates dans un cahier des charges étant trop aléatoire d'une année à l'autre.

Impact des travaux de débroussaillage sur l'entomofaune.

Impact des reposoirs sur l'habitat.

Bibliographie

BARBE J., 1974.

DRAF FRANCHE-COMTÉ, DIREN FRANCHE-COMTÉ, PNR HAUT-JURA, 1994.

ESPACES NATURELS DE FRANCE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1994.

MAUBERT P., DUTOIT T., 1995.

MAYOT J., 1977.

MORGAN F., 1997.

PAUTZ F., 1999.

PINSTON H., 1998

RICHARD P., DUTOIT T., 1995.

ROYER J.-M., 1973.

ROYER J.-M., 1978.

ROYER J.-M., 1981.

ROYER J.-M., 1987.

WILLEMS J.H., 1973.

Contacts

CA Jura, CA Doubs, PNR Haut-Jura, conservatoire des sites lorrains.

Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est



CODE CORINE: 37.311

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et déterminisme

Étages planitiaire et collinéen.

Climat à tendance continentale.

Topographie en dépression de vallée fluviale.

Roches mères de type alluvions carbonatées, dépôts glaciaires ou marnes.

Sols hydromorphes argileux ou paratourbeux à nappe phréatique élevée (gley).

Influences biotiques nulles à extensives (fauchage, pâturage occasionnel).

Variabilité

Diversité essentiellement fonction des systèmes prairiaux et de leur climat général :

– en climat collinéen: pré à Fétuque roseau et Molinie bleue [Festuco arundinaceae-Molinietum caeruleae], présentant des variations hygrophile à Valériane dioïque (Valeriana dioica) et Populage des marais (Caltha palustris) [sous-association valerianetosum dioicae] et méso-hygrophile de niveau supérieur à Avoine pubescente (Avenula pubescens) et Danthonie décombante (Danthonia decumbens) [avenuletosum pubescentis];

- en plaine de climat continental: pré à Violette élevée et Inule à feuilles de saule [Violo elatioris-Inuletum salicinae], présentant des variations plus oligotrophique à Sanguisorbe officinale (Sanguisorba officinalis) et Laîche bleuâtre (Carex panicea) [sous-association sanguisorbetosum officinalis] et mésotrophique à Renoncule rampante (Ranunculus repens) et Pâturins [ranunculetosum repentis];

 en plaine de climat subatlantique-subcontinental : pré à Sélin à feuilles de carvi et Jonc à fleurs obtuses [Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi], très peu connu sur le plan global et sur le plan de ses variations (une variante à espèces prairiales a été reconnue).

Physionomie, structure

Habitat typiquement prairial à hautes herbes vivaces sociales riche en espèces oligotrophiques dont des Dicotylédones souvent très fleuries.

Bonne structuration entre une strate supérieure à Molinie bleue (Molinia caerulea) souvent dominante, Succise des prés (Succisa pratensis), Genêt des teinturiers (Genista tinctoria)... et une strate inférieure à petites Laîches...

Optimum de floraison tardi-vernal à pré-estival.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Cirse anglais	Cirsium dissectum
Cirse tubéreux	Cirsium tuberosum
Épipactis des marais	Epipactis palustris
Gaillet boréal	Galium boreale
Gaillet des fanges	Galium uliginosum
Genêt des teinturiers	Genista tinctoria
nule à feuilles de saule	Inula salicina
lonc à fleurs obtuses	Juneus subnodulosus
Laîche bleuâtre	Carex panicea
Laîche blonde	Carex hostiana
Laîche tomenteuse	Carex tomentosa
Laser de Prusse	Laserpitium prutenicum
Molinie bleue	Molinia caerulea
Ophioglosse commune	Ophioglossum vulgatum
Scorsonère humble	Scorzonera humilis
Sélin à feuilles de carvi	Selinum carvifolia
Serratule des teinturiers	Serratula tinctoria
Silaüs des prés	Silaum silaus
Succise des prés	Succisa pratensis
Valériane dioïque	Valeriana dioica
Violette élevée	Viola elatior
Centaurée jacée	Centaurea jacea
Colchique d'automne	Colchicum autumnale
Spiaire officinale	Stachys officinalis
² étuque roseau	Festuca arundinacea
aîche glauque	Carex flacca
Sanguisorbe officinale	Sanguisorba officinalis

Confusions possibles avec d'autres habitats

Aucune.

Correspondances phytosociologiques

Prés oligotrophiques basiphiles continentaux ; sous-alliance : Allio angulosi-Molinienion caeruleae, alliance : Molinion caeruleae.

Dynamique de la végétation

Spontanée

La dynamique naturelle se fait vers le boisement par les Saules, précédant une forêt alluviale à Aulne glutineux (Alnus glutinosa),

Frêne commun (Fraxinus excelsior) et Ormes (Ulmus minor, U. laevis).

Liée à la gestion

L'arrêt de l'entretien par la fauche aboutit à un appauvrissement de la flore, les petites espèces sensibles à la concurrence des espèces sociales disparaissant.

Habitats associés ou en contact

Pré à Fétuque roseau et Molinie bleue : indéterminés.

Pré à Violette élevée et Inule à feuilles de saule : essentiellement en mosaïque avec la prairie hygrophile de fauche à Oenanthe à feuille de silaüs (*Oenanthe silaijótia*) et Séneçon aquatique (*Senecio aquaticus*) [*Senecio aquatici-Oenanthetum mediae*, Code Corine : 37.21] ou contact supérieur avec la prairie mésohygrophile à Colchique d'automne et Fétuque des prés [Code UE : 6510].

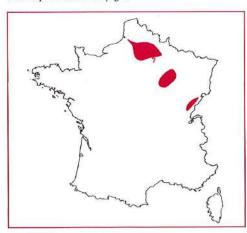
Pré à Sélin à feuilles de carvi et Jonc à fleurs obtuses : prairie hygrophile de fauche à Oenanthe à feuille de silaüs et Séneçon aquatique [Senecio aquatici-Oenanthetum mediae, Code Corine : 37.21].

Répartition géographique

Pré à Fétuque roseau et Molinie bleue : Jura central inférieur entre 350 et 550 m.

Pré à Violette élevée et Inule à feuilles de saule : grandes vallées continentales de Champagne crayeuse (Aube, Seine, Marne).

Pré à Sélin à feuilles de carvi et Jone à fleurs obtuses : charnière du domaine atlantique et du domaine continental vers la Picardie (moyenne vallée de la Somme, Oise), le Valois et peutêtre une partie de la Champagne.



Valeur écologique et biologique

Habitat au moins en partie de valeur nationale avec : – une espèce protégée au niveau national ; Violette élevée ; - des espèces protégées en régions Picardie (Gaillet boréal, Inule à feuilles de saule, Gentiane pneumonanthe, Gentiana pneumonanthe, Ophioglosse commune, Laîche puce, Carex pulicaris, Laîche à deux étamines, C. diandra, Parnassie, Parnassia palustris, Saule à feuilles de romarin, Salix rosmarinifolia, Orchis incarnat, Dactylorhiza incarnata, Orchis négligé, D. praetermissa) et Champagne-Ardenne (Orchis négligé, Saule à feuilles de romarin, Ail anguleux, Allium angulosum, Gesse des marais, Lathyrus palustris).

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

Espèces animales : Maculinea nausithous).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégie

Privilégier les formes les plus oligotrophiques.

Autres états observables

Formes mésotrophiques enrichies en espèces prairiales banales.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Habitat semblant globalement peu menacé, à l'exception du pré à Sélin à feuilles de carvi et Jone à fleurs obtuses menacé par les plantations de peupliers (vouées à l'échec) et la dynamique naturelle.

Potentialités intrinsèques de production économique

Habitat prairial à hautes herbes vivaces, soumis à un fauchage et occasionnellement à un pâturage ; fourrage médiocre et de faible valeur pastorale.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat sensible aux variations du niveau de la nappe (humidité/assèchement). Les prairies à Molinie sont menacées par toute intervention ayant une influence sur le degre d'inimité ou d'assèchement de l'habitat, par drainage essentiellement. Les formations à Molinie n'évoluent pas trop tant qu'il y a de l'eau. L'assèchement peut entraîner l'invasion du milieu par la Molinie qui se développe aux dépens d'autres espèces végétales.

Le brûlis stimule également la pousse de la Molinie, aux dépens d'autres espèces de la formation. Son développement en touradons rend difficile la restauration du milieu.

Terrains fragiles mécanisables uniquement par temps sec, qui craignent également le piétinement et le surpâturage ; risque d'un appauvrissement de la flore par envahissement des graminées sociales, suite à l'arrêt de la fauche et l'accumulation de matière organique.

Risque de boisement naturel par les Saules, précédant une forêt alluviale à Aulne, Chêne,Frêne et Orme.

Modes de gestion recommandés

Gestion de la nappe et contrôle régulier de son niveau; celle-ci doit être raisonnée au niveau local en fonction de la topographie du milieu. Certains gestionnaires réfléchissent actuellement sur la possibilité de contrôle du niveau de la nappe par vannage, ou fermeture temporaire des drains et des fossés. De manière générale, on ne drainera pas la zone occupée par la prairie à Molinie, et on évitera toute autre intervention pouvant entraîner une variation horizontale ou verticale du niveau de la nappe phréatique (comblement possible des drains existants). La création de petites rigoles d'assainissement (20-30 cm de profondeur) peut être intéressante pour la végétation et les tritons, à condition que cette intervention soit réalisée au regard du fonctionnement de la nappe et dans la mesure où la taille de l'habitat le permet.

Fauche régulière tardive avec exportation des produits, intéressante pour le maintien de la diversité floristique. Le fauchage diminue l'effet destructeur de la litière hivernale formée et permet le maintien d'une flore variée. Elle est donc intéressante pour la réhabilitation de la moliniaie et le maintien de celle-ci sous forme de prairie. On préconise de retarder la fauche pour deux raisons principales :

- la nidification de certains oiseaux ;
- la lenteur de pousse des espèces qui composent la moliniaie, retardant fortement l'intérêt pastoral déjà faible de la formation.

L'inconvénient de la fauche sur cet habitat demeure le problème de l'accès à certaines parcelles non mécanisables, sous peine de détruire le sol.

Proscrire les plantations de peupliers sur les sites occupés par l'habitat

On peut envisager un pâturage estival tournant sur ce type d'habitat, pendant quelques mois après juin.

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion pris en faveur de l'habitat

Présence de Maculinea si présence de la Sanguisorbe et de la Gentiane pneumonanthe.

Exemple de sites avec gestion conservatoire ou intégrée

Sites gérés par le conservatoire des sites de Champagne-Ardennes : site de Jeuny (10), marais de Saint-Gond.

Conservatoire des sites de Picardie : opération expérimentale de restauration d'une prairie par une fauche mécanisée sur le grand marais communal de Mauregny-en-Haye (02).

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Études phytosociologiques complémentaires sur le Pré à Selin et Jone à fleurs obtuses.

Suivi de différents modes de gestion.

Bibliographie

BOURNÉRIAS M. et al., 1978. CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, 1999. DIDIER B. et ROYER J.-M., 1989. FOUCAULT B. (de), 1984. MAYOT J., 1977.

Contacts

Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE), conservatoire des sites de Picardie, conservatoire des sites de Champagne-Ardenne, conservatoire des sites de Franche-Comté, conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes.

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes



CODE CORINE 37.1

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat se rencontre principalement à l'étage collinéen et, dans une moindre mesure, à l'étage montagnard des domaines atlantique et continental. Ces mégaphorbiaies constituent des cordons en bordure des cours d'eau (des petites rivières aux grands fleuves), des lisières et des clairières de forêts humides. Elles sont très développée sen situation héliophile mais peuvent subsister en lisières ombragées après reconstitution forestière.

On les rencontre généralement dans des sites très humides des vallées alluviales présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire (pseudogley: horizon gris ponctué de taches rouille dès la surface), sur des substrats alluviaux de nature diverse (sables, limons sableux, limons...). Les sols sont bien pourvus en matière organique, mais relativement pauvres en azote (milieux mésotr phes).

Les stations sont soumises aux crues périodiques du cours d'eau (sans subir d'immersions prolongées), mais ne subissent aucune action anthropique (fertilisation, fauche, pâturage) ; il s'agit donc de prairies naturelles à hautes herbes en relations dynamicues avec les forêts alluviales.

Variabilité

Ces mégaphorbiaies montrent de nombre uses variations en fonction de la tai le du cours d'e au et de la nature du substrat alluvial

Vallées des petites et moyennes rivières

Sur sols plutôt mésoneutrophiles à acidiclines :

- mégaphorbiaie à Jonc à fleurs aiguës (Juncus acutiflorus) et Reine-des-prés [Junco acutiflori-Filipenduletum ulmariae] des vallées atlantiques;
- mégaphorbiaie à Scirpe des bois [Scirpetum sylvatici], souvent à proximité de prairies fauchées, dans les domaines continental et atlantique;
- mégaphorbiaie à Impatiente n'y-touchez-pas (Impatiens noli-tangere) et Scirpe des bois du nord de la France.

Sur sols neutrophiles:

- mégaphorbiale à Reine-des-prés et Cirse maraîcher (Cirsium oleraceum) [Filipendulo ulmariae-Cirsietum oleracei], commune, sur des sols riches en c deium;
- mégaphorbiaie à Euphorbe velue (Euphorbia villosa) et Reine-des-prés [Euphorbio villosae-Filipenduletum ulmariae] du Centre-Ouest;
- mégaphorbiaie à Valériane rampante et Reine-des-prés [Valeriano repentis-Filipenduletum ulmariae] nord-atlantique;
 mégaphorbiaies à Angélique sauvage et Cirse maraîcher [Angelico sylvestris-Cirsietum oleracei] ou à Géranium des marais (Geranium palustre) [Filipendulo ulmariae-Geranietum palustris] plus continentales;
- Geranietum palustris] plus continentales;
 mégaphorbiaie à Épilobe hérissé (Epilobium hirsutum) et
 Prêle géante (Equisetum telmateia) [Epilobio hirsutiEquisetetum telmateiae] des suintements sur substrats calcaires;
 mégaphorbiaie à Aconit napel (Aconitum napellus) et
 Eupatoire chanvrine [Aconito napelli-Eupatorietum cannabini]

en bordure de marais tufeux (Bourgogne);

 mégaphorbiaie à Épilobe des marais (Epilobium palustre) et Jonc épars (Juncus effusus) [Epilobio palustris-Juncetum effusi] sur sols riches en azote.

• Vallées des grands fleuves

Loire et basses vallées de ses affluents, Seine, Aube, Marne, Rhône...: mégaphorbiaie à Pigamon jaune (Thalictrum flavum) et Guimauve officinale (Althaea officinalis) [Thalictro flavi-Althaeaetum officinalis].

Saône, Rhin...: mégaphorbiale à Véronique à longues feuilles (Veronica longifolia) et Euphorbe des marais (Euphorbia palustris) [Veronico longifoliae-Euphorbietum palustris].

Physionomie, structure

Il s'agit de prairies élevées attirant l'attention par la dominance forte d'un petit nombre d'espèces ; les espèces sont caractérisées souvent par leurs feuilles larges, leurs inflorescences vives s'épanouissant à partir de juin et leur pollinisation entomophile. Le feuillage dense n'est pas favorable au développement des « petites » plantes.

Ces formations occupent une surface très variable selon l'histoire du site : linéaire étroit en site forestier, grande étendue spatiale, parfois, après déprise pastorale, dans des vallées anciennement déforestées.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Filipendula ulmaria	Reine-des-prés
Angelica sylvestris	Angélique sauvage
Scirpus sylvaticus	Scirpe des bois
Scrophularia umbrosa	Scrophulaire des endroits ombreux
Scrophularia auriculata	Scrophulaire auriculée
Epilobium tetragonum	Épilobe à quatre angles
Valeriana repens	Valériane rampante
Lythrum salicaria	Lythrum salicaire
Lysimachia vulgaris	Lysimaque vulgaire
Caltha palustris	Populage des marais
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine
Cruciata laevipes	Gaillet croise te
Stachys sylvatica	Épiaire des bois
Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes
Deschampsia cespitosa	Canche gazonnante
Polygonum bistorta	Renouée bistorte
Stachys palustris	Épiaire des marais
Urtica dioica	Ortie dioïque
Vicia cracea	Vesce cracca
Poa trivialis	Paturin commun

Confusions possibles avec d'autres habitats

Il ne faut pas confondre ces mégaphorbiaies avec les prairies de fauche voisines (arrhénathéraies, UE 6510) issues de l'utilisation anthropique de l'habitat (fauchage, pâturage). Elles s'en distinguent physionomiquement par les pratiques anthropiques exercées, par une plus grande richesse en espèces, par la dominance des graminées et des fabacées et la rareté des espèces élevées citées ci-avant.

Correspondances phytosociologiques

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes : alliance du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*.

Dynamique de la végétatio n

Ces mégaphorbiaies dérivent de la destruction de forêts riveraines et de l'abandon des activités pastorales. Leur état naturel correspond à un linéaire de lisière ou à des taches occupant les trouées forestières et à l'absence d'interventions anthropiques (la fauche ferait régresser certain a espèces typiques de ces milieux).

Par dynamique naturelle, elles peuvent céder la place à des fruticées ou à des saulaies puis à des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, aulnaies-frênaies-ormaies, chênaies pédonculées-ormaies...). Certaines des espèces se retrouvent en sous-bois ou au moins au niveau des lisières, la mégaphorbiaie subsiste alors par étroite bande, avec l'essentiel de son cortège végétal. Les méga-horbiaies peuvent ensuite se reformer à l'occasion de crues perturbatrices détruisant des fragments de ripisylves.

Les mégaphorbiaies concem ées n'ont pas subi d'exploitation par l'agriculteur ou le bétail, elles sont ainsi dépourvues d'espèces prairiales courantes qui n'apparaissent que dans les individus d'habitats exploités extensivement. L'exploitation pastorale entraîne le passage à des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées (arrhénathéraies à Colchique d'automne, Colchicum autummale...) où subsistent pendant un certain temps des espèces de mégaphorbiaies. L'abandon de ces prairies entraîne le redéveloppement des espèces de mégaphorbiaies qui étouffent peu à peu les espèces prairiales et les font disparaître.

Les trajectoires dynamiques sont donc variées :



Habitats associés ou en contact

Végétations aquatiques des cours d'eau (UE 3260).

Saulaies arbustives de lisière (Cor. 44.1).

Foreis riveraines diverses (UE 91E0*).

Chênaies pédonculées-frênaies (UE 9160).

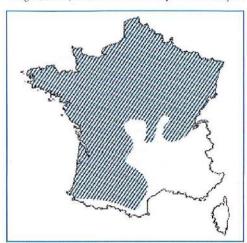
Hêtraies-chénaies à Luzule blanchâtre (Luzula luzuloides) (UE 9110).

Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante (Galium odoratum) (UE 9130).

Prairies de fauche (UE 6510) ou pâturées collinéennes (Cor. 38.1).

Répartition géographique

Ces mégaphorbiaies sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, dans les domaines atlantique et médioeuropéen.



Valeur écologique et biologique

Ces mégaphorbiaies constituent le berceau de certaines espèces prairiales (de prairies de fauche ou pâturées) en tant que milieu primaire. Avant les déforestations anthropique s et le pastoralisme, elles occupaient une place réduite dans les lits majeurs des rivières, se développant lors des perturbations occasionnées par les crues catastrophiques. Elles hébergeaient quelques espèces prairiales qui, lors des actions pastorales (fauche, pâturage, fertilisation), se sont développées considérablement, avec en outre l'arrivée d'autres espèces issues des lisières forestières nitrophiles, des végétations de chablis, etc.

Ces mégaphorbiaies occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées et présentent ainsi un intérêt patrimonial certain. Elles peuvent héberger des espèces rares à l'échelle régionale: Euphorbia villosa, Euphorbia palustris, le Calamagrostide blanchâtre (Calamagrostis canescens), le Géranium des prés (Geranium pratense), Aconitum napellus...

Ces formations constituent également une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), d'où la présence de nombreux phytophages, ce qui entraîne également la présence d'insectivores (Musaraignes, Sorex sp.).

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1060 - Thersamolycaena dispar, le Cuivré des marais.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Mégaphorbiaies spatiales (occupant de grandes étendues au niveau de zones de déprise pastorale).

Mégaphorbiaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies de fauche.

Autres états observables

Mégaphorbiaies sous Peupliers (*Populus* spp.) à faible densité. Taches ou liserés de mégaphorbiaies dans les forêts riveraines.

Tendances évolutives et menaces potentielles

L'habitat est en régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture ou de l'utilisation de l'espace en prairies pâturées ou fauchées faisant disparaître les espèces de mégaphorbiaies et ne laissant que peu de place à ces formation s(étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt). De plus en plus souvent, les lits majeurs font l'objet de drainage et les prairies sont transformées en champs avec des cultures diverses.

Une plantation extensive de Peupliers (plants espacés) peut contribuer à faire régresser certaines populations, mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois si on n'utilise p a de produits chimiques et si on ne pratiq u pas de travaux du sol. Par contre, une populiculture intensive entraîne la disparition, en raison de l'ombre développée, de la plupart des espèces de la mégaphorbiaie.

En rè ge génér de, tout aménagement hydraulique, tendant à réduire ou à supprimer les inondations dans le lit majeur des cours d'eau entraîne une régression ou la disparition de ce type d'habitat du fait de la descente de la nappe et de l'absence des inondations.

L'eutrophisation de l'eau (liée à des pollutions diverses) peut conduire au passage à des types de mégaphorbiaies très eutrophes (habitat 6430-4). Cette tendance est observée sur de nombreuses rivières, du fait de multiples rejets ou de cultures opérées en bordure des cours d'eau avec utilisation de divers engrais.

On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées asiatiques, Reynoutria spp., le Buddleja, le Solidage du Canada, Solidago canadensis, le Topinambour, Helianthus tuberosus...). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique (multiplication végétative puissante) finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

Potentialités intrinsèques de production économique

Ce groupement prairial initial est de faible valeur agronomique (90% de la surface est occupée par des espèces non fourragères). Certains propriétaires des terrains de vallées inondables, ayant abandonné les activités pastorales peuvent souhaiter réaliser des plantations de Peupliers, les conditions stationnelles étant très favorables à cette spéculation.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Il s'agit de prairies naturelles : le s cortèges floristiques sont donc modifiés par la mise en œuvre d'activités pastorales (fauche ou pâturage). Elles sont également sensibles à une forte eutrophisation des eaux et aux travaux hydrauliques modifiant le fonctionnement du cours d'eau.

Modes de gestion recommandés

Dans les conditions naturelles de fonctionnement d'un complexe riverain, ces mégaphorbiaies sont linéaires (en lisière) et s'installent dans les trouée s occasionnées par les chablis ou provoquées par les perturbations (fortes crues). Ces milieux sont donc sujets à des fluctuations fortes au point de vue de leur surface dans les conditions naturelles, la banque de semences du sol assurant le retour du cortège floristique après stimulation provoquée par la perturbation.

Compte tenu de cette dynamique naturelle conduisant vers une fruticée, une saulaie puis une forêt riveraine, la conservation en l'état de l'habitat nécessiterait quelques interventions espacées de plusieurs années : gyrobroyage, coupes de Saules (Salix spp.) ou des autres arbustes. Mais fondamentalement, ces mégaphorbiaies naturelles sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt et il est donc souvent illusoire de vouloir maintenir l'habitat en l'état.

Nous préconisons donc de laisser faire la dynamique naturelle qui se fera au profit de forêts riveraines. L'habitat subsistera en lisière forestière, dans les clairières, et se reformera dans les coupes forestières pratiquées à partir du potentiel de semences des lisières.

À l'échelle d'une vallée, il est recommandé de caractériser les différents milieux, de faire un zonage (mégaphorbiaies, prairies, forêts...) et de maintenir la mosaïque avec ses différents éléments. Ce zonage permettra notamment de préciser les zones où le Peuplier peut être installé, ainsi que les modalités de son installation en fonction des enjeux patrimoniaux. Compte tenu de ces éléments, si une peupleraie est installée au niveau d'une mégaphorbiaie, il faudra espacer les plants et ne pas faire appel aux drainages, aux travaux du sol et à l'utilisation de produits chimiques.

On veillera aux risques d'eutrophisation des eaux de la rivière et à tous les travaux hydrauliques risquant de réduire le lit majeur. Enfin, on s'efforcera de lutter efficacement contre les espèces

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

Présence possible de la Loutre (Lutra lutra, UE 1355).

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Des travaux sont à mener sur la dynamique générale des complexes riverains, sur l'impact de l'azote (fertilisation, eutrophisation) au niveau des cortèges floristiques. Il s'agit également de préciser l'aire de répartition des différentes associations définies. Cet habitat est par ailleurs favorable à certains insectes : les inventaires restent à mener.

Bibliographie

ROYER, 1990

WATTEZ, 1967, 1968.

envahissantes.

BOTINEAU & al., 1985. CHOUARD, 1926. DILVIGNICATID 1058 FOUCAULT (de) & FRILEUX, 1983. GÉHU, 1961. GÉHU & al., 1975. LERICQ, 1965. RAMEAU, (sous presse).

Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces



CODE CORINE 37.71

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Ces mégaphorbiaies se développent aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Elles sont liées aux cours d'eau (rivières, ruisseaux) éclairés drainant des prairies humides et occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constituent des ourlets au niveau des forêts résiduelles. Elles peuvent également se trouver dans les clairières forestières, mais aussi au bord de plans d'eau ou de fossés.

Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance; leur optimum se situe sur des sols calcaires argileux (sur matériaux alluviaux divers). Ces mégaphorbiaies peuvent aussi être associées à des sols à caractère tourbeux après assèchement.

Ces formations ne subissent aucune action anthropique (fauche ou pâturage).

Elles se retrouvent aussi dans des espaces enrichis en azote (milieux rudéraux près des habitations, des ruines, des bords des routes, reposoirs au niveau de prairies humides), mouillés, avec dans ce cas, dominance de l'Ortie. Dans cette situation, elles ne sont pas à prendre en considération.

Variabil ité

Selon l'importance du cours d'eau on peut distinguer deux grands ensembles de végétations.

Végétations des ripisylves de rivières, ruisseaux, plans d'eau et de milieux humides divers (fossés...):

- sur sols humides à mouillés des bords de rivières et ruisseaux : communautés à Ortie dioïque et Liseron des haies [Urtico dioicae-Calystegietum sepium];
- en lisières de forêts riveraines, au niveau des fossés : communautés à Liseron des haies et Eupatoire chanvrine [Calystegio sepium-Eupatorietum cannabini];
- dans les lits inondables riches en calcaires: communautés à Liseron des haics et Épilobe hérissé [Calystegio sepium-Epilobietum hirsuti];
- en stations à fortes oscillations de la nappe : communautés à Baldingéra faux-roseau [Phalaridetum arundinaceae].

Végétations du bord des grands fleuves

- sur substrats nitrophiles : communautés à Séneçon des cours d'eau (Senecio sarracenicus) [Senecionetum fluviatilis], avec le Cucubale à baies (Cucubalus baccifer);
- sur substrats très nitrophiles : communautés à Cuscute d'Europe (Cuscuta europaea) et Liseron des haies [Cuscuto europaeae-Calystegietum sepium], avec l'Ortie diorque.

Dans les régions aux climats plus tempérés et plus chauds, les mégaphorbiaies eutrophes s'enrichissent en éléments atlantiques et méditerranéens. Ces communautés, bien représentées sur la façade atlantique française et aux abords de la région méditerranéenne, sont encore peu connues en France. On peut citer :

 sur les bords de la Loire et de la Seine : les communautés à Liseron des haies et Aristoloche clématite (Aristolochia clematitis) [Calystegio sepium-Aristolochietum clematitis], avec l'Armoise vulgaire; sous climat cantabro-atlantique du Pays basque : les communautés à Picride fausse-épervière (Picris hieracioides) et
 Eupatoire chanvrine [Picrido hieracioidis-Eupatorietum cannabini];

- sous climat méditerranéen : les communautés à Canne de Provence (Arundo donax) et Liseron des haies [Arundini donacis-Convolvuletum sepium], avec le Cynanque aigu (Cynanchum acutum), l'Aster écailleux (Aster squamatus).

Physionomie, structure

Il s'agit de prairies élevées pouvant dépasser un mètre de hauteur et présentant fréquemment des faciès constitués par des espèces sociales très dynamiques : Ortie dioïque, Baldingéra, Eupatoire chanvrine, Épilobes... Souvent, leur présence entraîne une certaine pauvreté floristique. Ces formations sont marquées par la présence d'espèces lianiformes telles que la Cuscute d'Europe, le Liseron des haies ou le Houblon grimpant (Humulus lupulus). On observe également la présence d'espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques, Reynoutria spp., Buddleja, Impatiente glandulcuse, Impatiens glandulifera, Topinambour, Helianthus tuberosus, Solidages, Solidago spp., Asters, Aster spp., notamment Aster lanceolatus, etc.) dont le développement explosif peut conduire à la disparition des espèces de l'habitat.

Selon les vallées et l'histoire anthropique, ces formations peuvent se limiter à des liserés et des taches au sein des forêts riveraines, au bord des talus..., ou occuper de plus grandes étendues aux dépens de prairies abandonnées. Elles peuvent aussi se développer en sous-bois de plantations de Robinier faux-acacia (Robinia pseudo-acacia), avantagées par l'azote libéré par le ligneux (présence de nodosités fixatrices d'azote sur les racines).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Calystegia sepium	Liseron des haies	
Urtica dioica	Ortie dioïque	
Myosoton aquaticum	Stellaire aquatique	
Phalaris arundinacea	Baldingéra faux-roseau	
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine	
Symphytum officinale	Consoude officinale	
Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé	
Scrophularia umbrosa	Scrophulaire des endroits ombreux	
Epilobium parviflorum	Épilobe à petites fleurs	
Iris pseudacorus	Iris faux-acore	
Galium palustre	Gaillet des marais	
Stachys palustris	Épiaire des marais	
Barbarea vulgaris	Barbarée vulgaire	
Galling aparins	Gaillet gratteron	
Lamium maculatum	Lamier tacheté	
Alliaria petiolata	Alliaire officinale	
Cruciata laevipes	Gaillet croisette	
Lamium album	Lamier blanc	
Poa palustris	Paturin des marais	
Mentha longifolia	Menthe à longues feuilles	
Rubus caesius	Ronce bleuâtre	

Solidago gigantea	
Stachys sylvatica	
Lythrum salicaria	
Artemisia vulgaris	

Solidage géant Épiaire des bois Lythrum salicaire Armoise vulgaire

Confusions possibles avec d'autres habitats

Des confusions sont possibles :

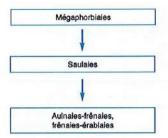
- avec des prairies de fauche eutrophes voisines issues de l'utilisation anthropique de ces milieux et enrichies en espèces nitrophiles : prairies fauchées collinéennes à Rumex à feuilles obtuses (Rumex obtusifolius) et Avoine élevée (Arrhenatherum elatius) [Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris, UE 6510] ou montagnardes à Trisète jaunâtre (Trisetum flavescens, UE 6520);
- avec des prairies pâturées à Crételle (Cynosurus cristatus, Cor. 38.1) où peuvent s'observer des faciès à Ortie, mais dans ces cas la dominance est assurée par les graminées;
- avec les lisières eutrophes dominées par l'Ortie, hors des complexes inondables;
- avec les végétations rudérales, à proximité des habitations ou des lieux de pâturage : bien que dominées par l'Ortie dioique, elles sont dépourvues des espèces hygroclines et mésohygrophiles caractéristiques de l'habitat;
- avec d'autres mégaphorbiaies installées sur des substrats moins enrichis en azote, se trouvant à l'abri des sources d'eutrophisation.

Correspondances phytosociologiques

Mégaphorbiaies eutrophes des rivières moyennes, ruisseaux, plans d'eau et des grands fleuves : alliance du *Convolvulion sepium*.

Dynamique de la végétation

Ces mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme. Elles sont par ailleurs en liaison dynamique avec ces forêts :



N'ayant pas subi de pressions d'exploitation par l'agriculteur ou le bétail, elles sont dépourvues d'espèces prairiales courantes qui n'apparaissent que dans les individus d'habitats exploités extensivement. Les pratiques pastorales (fauche, pâturage) les font disparaître au profit de prairies de fauche à Avoine élevée ou Trisète jaunâtre ou de prairies pâturées à Crételle. Ces mégaphorbiaies peuvent dériver de l'abandon de prairies gérées ; on observe dans ce cas le développement progressif des espèces de ces mégaphorbiaies qui, peu à peu, étouffent les espèces prairiales et les font disparaître.

Elles peuvent également, après eutrophisation du cours d'eau, dériver de mégaphorbiaies à Reine-des-prés (Filipendula ulmaria). Par contre, en cas d'eutrophisation excessive, le cortège floristique se réduit considérablement en faveur des espèces les plus nitrophiles (Ortie notamment).

Habitats associés ou en contact

Habitats des eaux courantes ou stagnantes (UE 3150, UE 3260). Saulaies arbustives (parfois UE 3240).

Forêts riveraines résiduelles (UE 91E0*).

Forêts riveraines des bords des grands fleuves (UE 91F0).

Chênaies pédonculées-frênaies (dont UE 9160).

Hêtraies-chênaies neutrophiles (dont UE 9130).

Hêtraies-chênaies acidiphiles (dont UE 9110).

Hêtraies-sapinières.

Roselières (Cor. 53.1), cariçaies (Cor. 53.2).

Prairies de fauches humides (UE 6440, UE 6510).

Mégaphorbiaies mésotrophes (habitat 6430-1).

Répartition géographique

Ces végétations sont très largement réparties à l'étage collinéen (elles restent plus localisées à l'étage montagnard) dans les domaines atlantique, continental et localement méditerranéen.



Valeur écologique et biologique

Ces milieux sont le berceau de quelques espèces prairiales de prairies de fauche ou pâturées. Ils occupent des surfaces réduites par rapport aux prairies gérées et possèdent un intérêt patrimonial certain. L^e fond floristique est plutôt composé d'espèces relativement banales (nitrophiles), mais il est possible d'observer quelques espèces rares à l'échelle régionale telles que l'Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*).

THE REPORT OF THE PARTY OF THE

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Mégaphorbiaies spatiales.

Mégaphorbiaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies.

Mégaphorbiaies formant des ourlets forestiers.

Autres états observables

Mégaphorbiaies sous Peupliers (Populus spp.).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Du fait de l'eutrophisation des cours d'eau, l'habitat est sans doute en expansion, celle-ci se faisant aux dépens des mégaphorbiaies mésotrophes.

On observe souvent le passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée, ce qui détruit une grande partie de l'habitat qui subsiste alors à l'état de liseré en écotone.

Une plantation de Peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations, mais l'habitat peut se maintenir en sousbois si celle-ci est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques.

Ces milieux offrent une grande sensibilité aux travaux de correction des rivières et à toutes réductions des lits majeurs où ils se développent (réduction drastique de leur extension). La mégaphorbiaie disparaît aussi en cas d'empierrement des rives.

On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées asiatiques, le Buddleja, le Solidage du Canada, Solidago canadensis, Topinambour, Impatiente glanduleuse...). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique (généralement du fait d'une multiplication végétative puissante) finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

Potentialités intrinsèques de production économique

Ces groupements prairiaux sont dépourvus de valeur agronomique (dominance d'espèces non fourragères). Par ailleurs, il faut remarquer qu'ils tiennent leur existence et leur pérennité de la non gestion (ni fauche, ni pâturage).

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

L'existence et la réapparition d'année en année de ces végétations sont corrélées avec le maintien des fluctuations du plan d'eau et d'espaces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses.

Modes de gestion recommandés

La gestion consiste à veiller aux travaux effectués sur le cours longitudinal du cours d'eau ou sur les berges du plan d'eau. On veillera ainsi à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique, de son environnement alluvial.

Sinon, aucune intervention n'est à envisager, hormis la lutte générale qui devrait s'organiser vis-à-vis des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes).

Inventaires, expérimentations, axes de recherches à développer

De nouvelles investigations sont nécessaires pour bien cerner la diversité de ces formations et l'extension géographique des variantes.

Bibliographie

BOTINEAU & al., 1985. FOUCAULT (de) & FRILEUX, 1983. MÉRIAUX, 1978. RAMEAU, (sous presse).

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles



CODE CORINE: 38.22 x 38.23

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et déterminisme

Étages planitiaire à collinéen, voire montagnard.

Situation topographique caractéristique dans les vallées où les gradients topographiques s'expriment au mieux : prairies localisées entre les prairies hygrophiles du *Bromion racemosi* ou de l'*Alopecurion pratensis*, parfois des mégaphorbaies, et les prairies mésophiles de l'*Arrhenatherion elatioris*, parfois les pelouses calcicoles du *Mesobromion erecti*.

Expositions variées

Roches mères : alluvions plutôt riches en bases, parfois marnes diverses.

Sols alluviaux à bonne minéralisation, parfois sols marneux.

Éléments des systèmes traditionnellement soumis à la fauche, surout alluviaux, avec possibilité de pacage extensif tardif.

Variabilité

Variabilité surtout territoriale en fonction des climats locaux et des systèmes alluviaux :

- sous climat subatlantique et dans les systèmes de vallée petite à moyenne du nord de la France: prairie à Silaüs des prés et Colchique d'automne [Silaeo silai-Colchicetum autumnalis] relativement peu variable (variante paucispécifique à Houlque laineuse, variante typique);
- sous climat subatlantique et en basse vallée de la Seine : prairie à Orge faux-seigle et Fromental élevé [Hordeo secalini-Arrhenatheretum elatioris], avec le Peucédan à feuilles de carvi (Holandrea carvifolia) (non variable selon la documentation disponible);
- sous climat subatlantique/subcontinental du bassin de l'Oise : prairie à Crépide bisannuelle et Fromental élevé [groupement à Crepis biennis et Arrhenatherum elatius], intermédiaire entre la précédente et la suivante;
- sous climat subatlantique/subcontinental du nord-est et de l'est de la France: prairie à Colchique d'automne et Fétuque des prés [Colchico autumnalis-Festucetum pratensis], présentant une variation de niveau supérieur différenciée par des espèces de pelouses calcicoles [sous-association sanguisorbetosum minoris] et une variation typique [sous-association typicum]; en outre variations à Épiaire officinale (Stachys officinalis) et Succise des prés (Succisa pratensis) sur sols plus oligotrophes [sous-association stachyeosum officinalis], eutrophisée à Berce des prés (Heracleum sphondylium) [sous-association heracleetosum sphondylii];
- sous climat subcontinental de l'est de la France : prairie à Raiponce orbiculaire et Fromental élevé [Phyteumo orbicularis-Arrhenatheretum elatioris] peu variable [une sous-association plus hygrophile sanguisorbetosum officinalis];
- sous climat montagnard haut-savoyard: prairie à grande Astrance et Fromental élevé [Astrantio majoris - Arrhenatheretum elatioris] sans variation connue.

Physionomie, structure

Habitat à structure de prairie élevée dense typique : richesse en hémicryptophytes (notamment graminées sociales) et géophytes, pauvreté en thérophytes.

Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...).

La floraison est souvent attachante, avec une bonne représentation des Dicotylédones à floraisons tardi-vernales à estivales souvent vives, mais pouvant fleurir en fin d'été et attirant les pollinisateurs (certaines espèces n'arrivent pas à la floraison avant le fauchage telles les Centaurées).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Berce des prés	Heracleum sphondylium	
Brome mou	Bromus hordeaceus	
Colchique d'automne	Colchicum autumnale	
Crépide bisannuelle	Crepis biennis	
Fromental élevé	Arrhenatherum elatius	
Orge faux-seigle	Hordeum secalinum	
Peucédan à feuilles de carvi	Holandrea carvifolia	
Salsifis des prés	Tragopogon gr. pratensis	
Scabieuse des prés	Scabiosa columbaria subsp. pratensis	
Silaüs des prés	Silaum silaus	
Trisète jaunâtre	Trisetum flavescens	
Brome en grappes	Bromus racemosus	
Carum carvi	Carum carvi	
Centaurées du groupe nigra	Centaurea nigra, C. thuillierii, C. jacea,	
	C. nemoralis	
Fétuque des prés	Festuca pratensis	
Narcisse des poètes	Narcissus poeticus	
Oenanthe à feuilles de silaüs	Oenanthe silaifolia	

Confusions possibles avec d'autres habitats

Habitat initialement mal séparé (ou seulement au niveau de sousassociations) des prairies les encadrant dans les catenas topographiques (Branton racemosi, Archenatherion eletionis mésophile)

Correspondances phytosociologiques

Prairies méso-hygrophiles de fauche ; sous-alliance : Colchico autumnalis-Arrhenatherenion elatioris, alliance Arrhenatherion elatioris.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Le fauchage stabilise la dynamique ; l'arrêt de cette pratique favorise le retour de communautés pré-forestières, ourlets et mégaphorbiaies méso-hygrophiles.

Dans les vallées alluviales, prairies issues d'une dynamique régressive souvent très ancienne à partir de forêts de niveau topographique élevé (chênaies-frênaies à Frêne commun ou Frêne oxyphylle selon les systèmes, chênaies-charmaies méso-hygrophiles).

Une évolution édaphique peut aussi les faire évoluer vers des prés plus oligotrophiques à Silaüs des prés, Ophioglosse commune (Ophioglossum vulgatum), Scorsonère humble (Scorzonera humilis)... (Molinion caeruleae) [Code UE: 6410].

Liée à la gestion

Ces prairies sont conditionnées par le traitement en fauche, un pâturage d'arrière-saison ne leur étant pas défavorable.

En revanche, un pâturage continu et intensif les fait dériver vers des prairies méso-hygrophiles de moindre valeur écologique riches en Ivraie vivace (Lolium perenne) (ex.: Hordeo secalini-Lolietum perennis, Lolio perennis-Cynosuretum cristati) [Code Corine: 38.1] en éliminant les espèces sensibles, ne supportant pas cette pratique.

Par ailleurs une fertilisation trop élevée les fait dériver vers des habitats de moindre valeur, telle la prairie eutrophique à Berce des prés et Brome mou (*Heracleo sphondylii-Brometum mollis*) [Code UE: 6510].

Habitats associés ou en contact

Habitat de chamière topographique au sein des vallées, en contact :

- vers les niveaux inférieurs avec des prairies plus hygrophiles fauchées ou pâturées (Bromion racemosi, Mentho suaveolentis-Juncion inflexi) [Codes Corine: 37.21, 37.241], parfois des prés plus oligotrophiques (Juncion acutiflori, Molinion caeruleae) [Code UE: 6410] ou des mégaphorbiaies [Code UE: 6430];
- vers les niveaux supérieurs des prairies mésophiles à mésoxérophiles homologues (Arrhenatherion elatioris mésophile, Cynosurion cristati s.l.) [Code UE: 6510; Code Corine: 38.1], voire des pelouses calcicoles (Mesobromion erecti) [Code UE: 6210];
- les limites des parcelles peuvent être formées de haies et d'ourlets aux caractéristiques édaphiques comparables.

Répartition géographique

Prairie à Silaüs des prés et Colchique d'automne : surtout connu du nord de la France (vallées petites à moyennes du département du Nord : Escaut, Sambre, région de Douai).

Prairie à Orge faux-seigle et Fromental élevé : basse vallée de la Seine, entre Rouen et l'estuaire.

Prairie à Crépide bisannnuelle et Fromental élevé : bassin moyen et supérieur de l'Oise.

Prairie à Colchique d'automne et Fétuque des prés : Lorraine, nord de la région Champagne-Ardenne à Franche-Comté et basse vallée de la Saône, nord de la Savoie. Prairie à Raiponce orbiculaire et Fromental élevé : auréole jurassique du sud-est du Bassin parisien (montagne châtillonnaise et environs).

Prairie à Grande Astrance et Fromental élevé : étage montagnard du Giffre (Haute-Savoie, vers 750 m).



Valeur écologique et biologique

Intérêt floristique régional; pas d'espèces protégées ou menacées au niveau national. Mais plusieurs espèces le sont au niveau régional:

- en Haute-Normandie : Ophioglosse commune ;
- en région Nord-Pas-de-Calais : Colchique d'automne, Silaüs des prés, Achillée sternutatoire (Achillea ptarmica), Pigamont jaune (Thalictrum flavum), Saxifrage granulée (Saxifraga granulata), Scorsonère humble ;
- en Lorraine : Oenanthe à feuilles de silaüs, Ophioglosse commune, Scabieuse des prés ;
- en Champagne-Ardennes : Narcisse des poètes, Oenanthe à feuilles de silaüs ;
- en Bourgogne : Oenanthe à feuilles de silaüs, Narcisse des
- en Rhône-Alpes: Peucedan à feuilles de carvi, Oenanthe à feuilles de silaüs, Ophioglosse commune.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

Faune invertébrée : Lycaenie des marais (Lycaena dispar).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Privilégier les états non influencés par le pâturage et par une trop forte fertilisation.

Autres états observables

Variations fertilisées et des formes légèrement pâturées.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Habitat souvent menacé par les modifications de ses usages : traitement en pâture, retournement et plantation de maïs, boisement, mais aussi exploitation en gravières des alluvions grossières.

La fertilisation et/ou le pâturage intensifs sont susceptibles de le faire dériver vers des habitats de moindre valeur patrimoniale.

Potentialités intrinsèques de production économique

Prairies traditionnellement fauchées (une ou deux fauches, dont l'une en regain selon les années), pouvant également être pâturées en regain en arrière-saison.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Une trop forte fertilisation conduit au passage vers des habitats du type de ceux décrits dans la fiche (6510-7); par abandon du fauchage, risque de retour à des communautés préforestières (ourlets, mégaphorbiaies) et d'embroussaillement.

Un pâturage trop intensif peut être néfaste au développement d'espèces d'intérêt patrimonial pouvant se développer dans l'habitat.

Une reprise trop précoce du pâturage sur regain après la fauche destructure également l'habitat.

Retournement des prairies.

Modes de gestion recommandés

Le fauchage des prairies permet le maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique caractéristique de ces systèmes. Celui-ci sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots).

La fauche sera de préférence retardée, pour respecter notamment la nidification de certains oiseaux. Les dates de fauche optimales sont à définir localement et en lien avec l'espèce à protéger.

Lorsque les conditions climatiques ou édaphiques l'exigent (années humides), la fauche peut être encore retardée (deuxième décade de juillet). On a alors un foin dont l'appétence est plus faible et dont la valorisation est plus difficile auprès du bétail. Sinon, le foin devra être fauché ou broyé à l'automne; la zone ainsi traitée sera déplacée chaque année afin d'éviter toute modification de la flore. Cette pratique ne doit pas être récurrente car il y a alors risque d'eutrophisation.

On paturage extensif d'arrière-saison ne semole pas non pius défavorable au maintien ces prairies, à condition que ce pâturage ne débute qu'en août pour une fauche qui a lieu fin juin.

Limiter les apports de fertilisants.

Maintien de la prairie naturelle : pas de boisement, pas de retournement pour mise en culture.

Fauche des refus et maîtrise des ligneux.

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion pris en faveur de l'habitat

Biotope du Râle des genêts : espèce tributaire d'un type de milieu particulier (prairies de fauche mésohygrophiles) et d'un type de gestion (fenaison tardive et étalée dans le temps). La date de fauche est importante pour le maintien de cette espèce qui entreprend assez régulièrement une deuxième ponte.

Mêmes contraintes pour le Cuivré des marais (Lycaenea dispar).
Courlis cendré

Tarier des prés.

Pie-grièche écorcheur, s'il y a des buissons épineux.

Exemple de sites avec gestion conservatoire ou intégrée

Prairies du Fouzon (Loir-et-Cher), gérées par le comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE).

Le conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre.

Le conservatoire des sites de Loir-et-Cher.

Réseau de plusieurs prairies situées en moyenne vallée de l'Oise (Aisne et Oise), géré par le conservatoire des sites naturels de Picardie.

Sites gérés par le conservatoire des sites bourguignons : Ourouxsur-Saône (71), val de Seille, prairies de Bresse...

Vallée de la Meuse.

Évaluation des impacts économiques des mesures de gestion prises en faveur de l'habitat

Diminution de la valeur agronomique du foin récolté par une fauche retardée; économie d'engrais sur la prairie; maîtrise des ligneux; manques à gagner éventuels liés à la limitation du chargement, au retard de fauche et au maintien d'îlots non fauchés.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Seuils d'apport de fertilisants, normes ; délais entre fauche et pâturage du regain ; pression de pâturage supportable en deuxième intervention...

Bibliographie

BOURNÉRIAS M. et al., 1978.

CDPNE, CONSERVATOIRE DES SITES LOIR-ET-CHER, 1997.

CDPNE, 1998.

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, 1993.

DIDIER B. et ROYER J.-M., 1989.

DUVIGNEAUD J., 1958

FRILEUX P.-N., FOUCAULT B. (de) et ROY J., 1989.

FOUCAULT B. (de), 1996.

GUINOCHET M., 1939.

ROYER J.-M., 1975.

TRIVAUDET MAI, 1995.

Contacts

Conservatoire des sites naturels de Picardie.

APEGE

Parc naturel régional du Morvan.

Saulaies arborescentes à Saule blanc



* Habitat prioritaire
CODE CORINE 44.3

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Au bord des rivières d'une certaine importance et des grands fleuves, à l'étage collinéen et à la base de l'étage montagnard (< 600 m en général).

Levées alluvionnaires nourries par les limons de crues.

Les laisses organiques y sont décomposées et nitrifiées chaque année à l'époque des basses eaux, durant l'été.

Substrats très variés (sables, graviers, limons, limons argileux) donnant des conditions en général eutrophes (avec une certaine richesse en éléments minéraux).

Subit et supporte de grandes inondations, parfois assez durables : en hiver, au printemps, voire au début de l'été.

Variantes: basse à Saule blanc (plus de 130 jours d'immersion parfois); haute à Peuplier noir (quelques jours tous les 5-10 ans); variante à Peuplier noir sur substrats grossiers, dans les deux cas pauvres en Saule blanc (souvent absent).

Variabilité

· Variations d'ordre géographique :

Race rhénane, avec variations selon le niveau par rapport à la rivière :

- saulaies mouilleuses propres aux parties les plus déprimées, les plus longuement inondables; devenues très rares du fait des endiguements; confluence de la Sauer et du Rhin; submersion pouvant dépasser 130 jours; matériaux limoneux. Phragmite vulgaire, Baldingère (Phalaris arundinacea), Laîche des marais (Carex acutiformis), Laîche des rives (Carex riparia), Roripe amphibie (Rorippa amphibia)...;
- saulaies fraîches à Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), avec des inondations de 25 jours par an à 8 jours tous les 2 ans;
- saulaies plus élevées à Peuplier noir.

Race du bord du Doubs sur substrats graveleux.

Race de la Loire et de ses affluents, sur substrats sableux.

Race de la Garonne, du gave de Pau souvent sur substrats humoargileux.

Pouvant présenter des variations de même ordre que les saulaies rhénanes, avec éventuellement d'autres espèces différentielles.

Physionomie, structure

Saulaies arborescentes dominées par le Saule blanc (avec parfois encore le Peuplier noir).

Strate arbustive riche en espèces de Saules.

Strate herbacée souvent dominée par un roseau (Phragmite ou Baldingère).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Sau	e blanc
Peu	olier noir

Salix alba Populus nigra Baldingère
Phragmite
Iris faux-acore
Saule pourpre
Ortie dioïque
Ronce bleue
Lierre terrestre
Consoude officinale
Laîche des rives
Sureau noir
Morelle douce amère
Angélique des bois
Gaillet gratteron
Canche cespiteuse
Reine des prés

Phalaris arundinacea
Phragmites australis
Iris pseudacorus
Salix purpurea
Urtica dioica
Rubus caesius
Glechoma hederacea
Symphytum officinale
Carex riparia
Sambucus nigra
Solanum dulcamara
Angelica sylvestris
Galium aparine
Deschampsia cespitosa
Fülipendula ulmaria

Confusions possibles avec d'autres habitats

Aucune confusion possible.

Correspondances phytosociologiques

Saulaies blanches, saulaies-peupleraies noires; association: Salicetum albae.

Saulaies arborescentes ; alliance : Salicion albae.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Les variantes basses à Saule blanc sont relativement stables à l'exception de crues catastrophiques qui les détruisent Æ dynamique cyclique par l'intermédiaire de saulaies arbustives pionnières.

On observe la dynamique suivante : roselières \longrightarrow saulaies arbustives \longrightarrow saulaies blanches.

Les variantes hautes peuvent être envahies peu à peu par les essences à bois durs.

L'exhaussement du substrat, l'abaissement de la nappe (travaux) peuvent entraîner une évolution progressive.

Exemple : le Rhin



u

Habitats associés ou en contact

Habitats aquatiques (UE: 326).

Roselières, cariçaies. Saulaies arbustives.

Forêts à bois durs (UE: 91E0* ou UE: 91F0).

Aulnaies marécageuses.

Prairies inondables (UE: 6510 ou UE: 6440).

Végétations de lisières à herbacées élevées nitrophiles (UE :

6431)

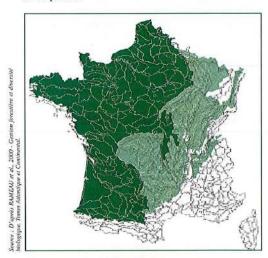
Végétation de grèves exondées (UE: 3270).

Chênaies pédonculées (UE: 9160).

Répartition géographique

À l'état résiduel le long de certains cours d'eau : Rhin, Rhône, Drôme, Doubs, Loire et ses affluents, Garonne.

Aire à préciser.



Exemples de sites avec l'habitat dans un bon état de conservation : forêt domaniale du Lauterbourg (Bas-Rhin).

Valeur écologique et biologique

Habitat forestier à caractères particuliers, stables ou pionniers, adapté à des substrats de granulométrie variée, remaniés par des inondations fréquentes. Formation résiduelle ayant régressé au profit des plantations de peupliers.

Intérêt écologique, paysager et $fa^{\mathbf{u}}$ nistique (ornithologique en particulier).

Intérêt des mosaïques d'habitats où entrent ces saulaies blanches.

Très grand intérêt des plaines alluviales encore fonctionnelles.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Saulaies blanches.

Saulaies-peupleraies noires.

Liserés relictuels.

Saulaies arbustives avec quelques saules blancs.

Les zones de rivières encore fonctionnelles sont à privilégier ; sinon l'évolution naturelle vers une forêt à bois durs est souvent inéluctable.

Autres états observables

Plantations clonales de peupliers.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Travaux hydrauliques modifiant le régime des inondations et pouvant entraîner ou accélérer l'évolution vers une forêt à bois durs.

Réalisation de plantations clonales de Peupliers.

Type d'habitat ayant assez fortement régressé par le passé; cette régression se poursuit du fait de la descente des nappes liée aux divers travaux hydrauliques récents, avec un passage éventuel à des forêts à bois dur.

Potentialités intrinsèques de production

Valeur économique très faible voire nulle des formations spontanées (Saule blanc et Peuplier noir).

Populiculture sur les banquettes hautes.

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Forte dépendance vis-à-vis de la dynamique alluviale : certains facteurs comme l'évolution de la ligne d'eau orienteront la gestion. On tiendra compte de leur impact sur l'évolution de l'habitat et ce, selon les variantes (basses ou hautes).

Modes de gestion recommandés

• Recommandations générales

Veiller à préserver le cours d'eau et sa d^ynamique (afin d'éviter une évolution accélérée vers les forêts à bois durs).

Veiller à la pertinence des aménagements lourds réalisés (enrochements, barrages, seuils...) et éviter les travaux (de drainage par exemple) qui comportent des risques de modification du régime des eaux du sol et des inondations.

Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure).

• Peuplier noir

- le déclin actuel du Peuplier noir sauvage, lié à la fragmentation de zones favorables à sa régénération voire la disparition de ripisylves sur certains cours d'eau, amène à une vigilance accrue pour les peuplements alluviaux présentant des populations reliques de Populus nigra;
- d'ores et déjà, le gestionnaire doit veiller à ne pas aggraver la situation et maintenir autant que faire se peut les populations reliques existantes ;
- il est préférable de limiter les coupes d'individus adultes en vue de favoriser au maximum une reproduction sexuée en plus de la multiplication végétative;
- lors de l'exportation de matériel végétal par exemple, il est primordial d'en contrôler le taux d'hybridation (tests enzymatiques et d'ADN).

Cet objectif d econservation peut se révéler de plus capital au regard de la coévolution génétique hôte/parasite, et donc de l'adaptation et la lutte contre les parasites.

• Variantes basses : individus présents dans des plaines alluviales encore fonctionnelles

Transformations à proscrire.

Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232-1 d Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement).

Les arbres coupés dans les zones à fort risque de crue ou risquant d'entraîner un trop fort relèvement de la ligne d'eau ne doivent pas être laissés sur place. Il est souhaitable de réaliser la coupe hors période à risque (vis-à-vis des inondations).

En l'absence de risque de création d'embâcles total ou de mortalité future d'une souche, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt pour la faune.

• Variantes hautes : individus évoluant vers une forêt à bois durs

Transformations fortement déconseillées : les moyens doivent être prioritairement orientés vers le maintien du caractère alluvial de ces forêts, en assurant notamment la pérennité des formations végétales du cortège de l'habitat.

La question de la transformation devra faire l'objet d'une réflexion lors de l'élaboration des documents d'objectifs, en fonction des réalités techniques et humaines connues alors.

Ne pas s'opposer à la dynamique naturelle là où l'habitat devient inaccessible aux crues les plus fréquentes (bisannuelles à annuelles): laisser évoluer la phase pionnière temporaire de la forêt à bois dur (installation des Frênes commun et oxyphylle, du Chêne pédonculé).

· Liserés

Maintenir et/ou restaurer ce liseré, notamment s'il se situe entre milieu agricole et berge de cours d'eau (ombrage, rôle de filtre, fonction de refuge écologique).

Outre les actions de dégagements et de recépage, le maintien de pratiques d'émondage ou de taille en têtard peut s'avérer intéressant, en bordure des petits cours d'eau (maintien du corridor, impact paysager et faunistique notable).

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

L'Érable negundo (Acer negundo) peut s'intégrer dans certains cas dans le processus dynamique; aucune gestion particulière n'est susceptible d'être recommandée vis-à-vis de cette essence allochtone, dont on ne connaît pas parfaitement le comportement dans ces milieux (vigueur, concurrence...).

En terme de restauration, il peut être opportun ponctuellement de couper quelques sujets pour favoriser les essences autochtones par les trouées obtenues et permettre le développement des essences pionnières (Saule blanc, Peuplier noir).

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Impacts de l'Érable negundo sur les successions végétales.

Affiner les conditions et recommandations éventuelles pour la conservation du peuplier noir *in situ* (régénération, interventions sur les peuplements ...).

Bibliographie

BAILLY G., 1995.

BRAQUE R. et LOISEAU J.-E., 1980.

CARBIENER R., 1970.

GEHU J.-M. et FRANCK J., 1980.

HAUSCHILD R. et ASAEL S., 1997.

LEFEVRE F. et al., in press.

LEGIONNET A., 1996. NICLOUX C. et DIDIER B., 1988.

RAMEAU J.-C., 1996.

SCHNITZLER-LENOBLE A., 1988.

Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux



CODE CORINE 44.3

Equisetum telmateia

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Habitat installé au niveau des sources, des ruisselets de rivières de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide. Il s'agit surtout de végétations collinéennes (ou installées sur replats à l'étage montagnard).

Alluvions argileuses, limono-argileuses, sablo-limoneuses.

Le sol présente un horizon supérieur, riche en matière organique (avec cependant une bonne activité biologique de minéralisa-

Le profil présente, à une profondeur variable, selon la variante, une nappe permanente circulante. Sols de type alluvial, peu évo-

Eaux circulantes souvent riches en calcaire et neutres.

Variabilité

- Nombreuses associations très proches se remplaçant en fonction des territoires : - aulnaie-frênaie continentale ;
- aulnaie-frênaie atlantique ;
- aulnaie-frênaie à Millepertuis androsème (Hypericum androsaemum) de la chaîne pyrénéenne occidentale
- aulnaie-frênaie à Laîche penchée (Carex pendula) de la chaîne pyrénéenne orientale ; aulnaie-frênaie avec dépôts de tuf, caractérisée par la Prêle
- géante (Equisetum telmateia).

• Selon le niveau par rapport à l'eau, on observe : - soit une dominance de l'Aulne glutineux sur les banquettes

- alluviales inférieures
- soit une dominance du Frêne sur les banquettes alluviales hautes:
- variante de transition sur sol à tendance engorgé vers les aulnaies à hautes herbes de sols engorgés
- variante à Charme, de transition vers la chênaie pédonculée.

Physionomie, structure

Galeries étroites, linéaires. Peuplements dominés par l'Aulne dans les parties basses, par le Frêne commun dans les parties hautes. L'Érable sycomore apparaît fréquemment. Le Chêne pédonculé apparaît rarement, par individus dispersés, sur les banquettes supérieures.

La strate arbustive est pauvre en espèces (Groseillier rouge).

Le tapis herbacé est riche en Laîches (Carex remota, Carex

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Aulne glutineux	Alnus glutinosa	
Frêne commun	Fraxinus excelsior	
Laîche espacée	Carex remota	
Laîche penchée	Carex pendula	

Fougère femelle Athyrium filix-femina (Chêne pédonculé) (Ouercus robur) \$ Groseillier rouge Ribes rubrum Dorine à feuilles alternes Chrysosplenium alternifolium Laîche lisse Carex laevigata Millepertuis androsème Hypericum androsaemum Iris fétide Iris foetidissima Ronce à feuilles d'Orme Rubus ulmifolius

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec les ormaies-frênaies de vallées larges.

Correspondances phytosociologiques

Aulnaies-frênaies à Laîches :

Prêle géante

- continentale ; association : Carici remotae-Fraxinetum excelsioris:
- atlantique ; association : Carici remotae-Alnetum glutinosae ;
- ouest-Pyrénées ; association : Hyperico androsaemi-Alnetum glutinosae;
- est-Pyrénées; association: Carici pendulae-Alnetum glutinosae;
- sur dépôts de tuf ; association : Equiseto telmateia-Fraxinetum excelsioris.

Forêts alluviales des rivières de petite à moyenne importance ; sous-alliance: Alnenion glutinoso-incanae

Forêts alluviales de l'Europe tempérée ; alliance : Alnion-

Dynamique de la végétation

Possibilité de reconstitution à partir d'une mégaphorbiaie.

L'Aulne est l'essence pionnière, subsistant seul dans les stations

Le Frêne assure la maturation sur les banquettes supérieures, dominant très largement l'Aulne

Le Chêne pédonculé intervient plus rarement, à partir du potentiel de semences représenté par la Chênaie pédonculée-frênaie

Habitats associés ou en contact

Habitats de sources ou de bords de ruisselets.

Végétation aquatique (UE: 3150 ou UE: 3260).

Dépôts de tuf (UE: 7220).

Mégaphorbiaies mésohygrophiles (UE: 6430).

Chênaies pédonculées contigues à Primevère élevée, à Nivéole... (UE: 9160).

Hêtraies-chénaies diverses à Mélique, à Aspérule (UE: 9130).

Répartition géographique

Types d'habitats très fréquents à l'étage collinéen. Plus rares à l'étage montagnard ou submontagnard,



Valeur écologique et biologique

Type d'habitat de faible étendue spatiale pour chacun de ses individus,

Par ailleurs, les déforestations passées ont souvent conduit à sa disparition le long de certaines vallées (prairies diverses de substitution)

Souvent ne subsiste que dans les parties forestières des vallées. Présence possible de quelques espèces peu fréquentes.

Complexes d'habitats variés offrant de multiples niches écologiques à la faune.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Habitat avec Aulne, Frêne enchâssé dans un massif forestier. Habitat résiduel au sein de prairies, ayant conservé une certaine « épaisseur ».

Ligne d'Aulne glutineux, de Frêne commun.

Autres états observables

Plantations de peupliers.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Forte déforestation des vallées par le passé.

Substitution de cette aulnaie-frênaie parfois par des plantations de peupliers.

Rectification, « curage » du cours d'eau.

Potentialités intrinsèques de production

Malgré l'exiguïté de l'habitat, une valorisation économique est envisageable avec l'Aulne glutineux, le Frêne commun et l'Érable sycomore selon la situation microtopographique et hydrologique.

Populiculture.

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat rivulaire et de suintement : grande interaction avec l'hydrosystème (régime de nappe, régime hydrique, inondations...). On portera donc une attention particulière à n'employer que des techniques avérées respectant la fragilité de l'habitat.

Modes de gestion recommandés

· Recommandations générales

Transformations fortement déconseillées : les moyens doivent être prioritairement orientés vers le maintien d'une vocation feuillue, avec respect du cortège spontané, correspondant au caractère alluvial de ces forêts.

La question de la transformation est à étudier plus précisément au niveau des sites (documents d'objectifs), en fonction des moyens financiers et de la réalité de terrain (largueur des banquettes, morcellement foncier).

Pas de drainage, d'autant plus qu'on se situe sur des zones de sources et de suintements.

Veiller à une adéquation type d'engins-fréquence de leur utilisation avec les caractéristiques des sols :

- utiliser des matériels adaptés aux sols mouilleux pour effectuer les opérations prévues (pneus basse pression notamment);
- n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte;
- éviter de traverser les cours d'eau ou prévoir préalablement leur aménagement (buses, tubes haute densité, billons, ponts démontables);
- ne pas abattre les arbres en travers des ruisseaux et cours d'eau.

L'usage des produits agropharmaceutiques est à proscrire à proximité immédiate des zones d'écoulement (cours d'eau et annexes, récesum de fossés) mais, sinon ailleurs, peuvent être utilisés en applications locales et dirigées quand les autres techniques (manuelles et mécaniques) ne sont pas envisageables.

Ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau (principal et annexes), ni dans les zones inondables. Cependant des apports modérés peuvent procurer des caches pour le poisson, être des supports de ponte pour les poules d'eau, etc.

· Situations basses : favoriser l'Aulne

Taillis:

Exploitation sur des surfaces limitées (<50 ares).

La régénération se fait aisément par voie végétative par recépage. Dans la mesure où les brins sont commercialisables, on procédera à des sélections de brins et de francs pieds et à des coupes de cépées pour aller vers une futaie claire

Futaie issue de balivage ou de graine :

Régénération naturelle à privilégier (longévité plus grande des plants issus de semis et meilleure conformation que les arbres issus de taillis).

L'Aulne étant strictement héliophile, il est nécessaire pour favoriser la venue de semis d'ouvrir le peuplement : le travail se fait arbre par arbre, ou par bouquets si la surface de l'individu est suffisante.

Si la régénération naturelle est particulièrement difficile à acquérir (concurrence herbacée et des ronces), on pourra avoir recours à un enrichissement par plantation de plants d'Aulne adaptés à la station.

Pas de travail du sol (l'enracinement de l'Aulne est suffisamment puissant).

L'utilisation du câble-treuil pour le débardage est à maintenir et favoriser, permettant de limiter l'impact sur les sols et la pénétration des engins à l'intérieur des peuplements

Contrôle de la concurrence des cépées : le maintien de quelques cépées peut être intéressant pour constituer un accompagnement pour de jeunes Aulnes, notamment si on cherche à évoluer vers une futaie claire à partir d'individus de taillis.

Le recrutement de brins de taillis sur les souches les plus jeunes peut compenser un manque ou une perte d'arbres de francs pieds. Il permet aussi éventuellement de limiter le recours à l'élagage artificiel.

Le contrôle du développement des cépées permet de préserver d'autres essences plus rares à maintenir en mélange

Si ces interventions sont prévues, elles se font par dévitalisation des souches, il est indispensable d'intervenir de manière localisée en excluant les abords de cours d'eau et fossés d'assainissement ou de drainage lorsqu'ils existent.

Situations hautes: Frêne commun, Érable sycomore en futaie Régénération naturelle à privilégier.

Un couvert léger est favorable aux semis et jeunes frênes ; une gestion par bouquets permettra de maintenir un léger ombrage bénéfique.

La régénération naturelle est souvent abondante. Cependant, si elle est particulièrement difficile à acquérir, on pourra avoir recours à un enrichissement avec des plants adaptés à la station, d'origine connue et de préférence locale. Le Frêne pourra être mélangé pied à pied, ligne par ligne avec de l'Aulne glutineux, du Merisier, de l'Érable sycomore, ou par blocs avec du Chêne pédonculé (croissance plus rapide du Frêne).

Maintenir d'autres essences feuillues en mélange (Érable sycomore, Chêne pédonculé, Aulne glutineux) pour leur participation au bon équilibre du peuplement (régénération, résistance aux parasites).

Éclaireir par le haut de facon à mettre en valeur les arbres dominants et maintenir un sous-étage : la présence d'espèces accompagnatrices (Groseillier rouge essentiellement ici) est importante en terme de biodiversité mais également pour assurer un gainage du jeune Frêne et ainsi diminuer le recours à de futures opérations de taille de formation et d'élagage.

· Ligne d'Aulne glutineux en bordure de cours d'eau

Assurer la stabilité de l'habitat en maintenant ou en élargissant la bande forestière considérée

Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232-1 du Code rural) ; coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement). Ces interventions assurent également le dosage de la lumière en bordure de rivière (importance de l'éclairement : productivité primaire, biocénoses animales).

Habitat résiduel au sein de prairies

Ne pas négliger la culture de l'arbre individuel (fût court et cime ample, arbres émondés) qui a une réelle valeur économique au-delà de leur impact paysager.

Veiller au renouvellement de ces arbres par le recrutement de ieunes individus.

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

En l'absence de risque de création d'embâcles, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt pour la faune.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Préciser les modalités sylvicoles de régénération de l'Aulne.

Étudier précisément l'impact du recépage et l'épuisement éventuel des souches dans le temps.

Bibliographie

ALLORGE P. 1941

BOTINEAU M., 1985.

BOURNERIAS M., 1947.

CARBIENER R., 1974.

CLEMENT B., 1978.

DUVIGNEAUD et MULLENDERS W., 1962.

DURIN L. et al., 1967.

GEHU J.-M., 1961, 1973. GEHU J.-M. et al., 1960.

GUINIER P., 1959 JOVET P., 1941.

LAPRAZ G., 1967, 1970.

LHOTE P., 1985.

RAMEAU J.-C., 1996.

RAMEAU J.-C. et al., 1972. COUNTY ED LENODLE A. 1000

THEVENIN S., 1987.

TIMBAL P., 1972.

WATTEZ J.-R., 1962, 1968.

Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle



CODE CORINE 44.4

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Formations alluviales à bois dur des grands fleuves océaniques dont les crues se produisent en hiver et au printemps au sein d'un lit majeur large.

Occupe une grande partie du lit majeur au-dessus des saulaiespeupleraies quand elles existent.

Inondations régulières plus ou moins importantes et plus ou moins longues ; de quelques centimètres à plus d'un mêtre.

Matériaux alluviaux limoneux, limono-argileux, sableux (rarement carbonatés) à l'origine de sols alluviaux peu évolués

Variabilité

• Variations géographiques :

Race de la Saône, continentale, avec Ulmus laevis :

- sur alluvions fines à Laîche maigre (Carex strigosa);
- sur alluvions sableuses à Crin végétal (Carex brizoides);
- sur alluvions calcaires à Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea).

Avec souvent des variantes selon le niveau

- à tendance hygrophile à Laîche des marais (Carex acutiformis,
- Laîche des rives (Carex riparia); à tendance mésohygrophile à Laîche maigre (Carex strigosa), Laîche espacée (Carex remota)...;
- à tendance hygrocline avec apparition du Charme.

Race de l'Adour (et de certains de ses affluents), atlantique :

- mésohygrophile, avec variante neutrophile sur limons, limons argileux, et variante mésoneutrophile sur limons sableux et sables :
- hygrocline, avec les mêmes variantes selon les matériaux.

Race de la Loire : variations selon la position et le niveau hydrique

- variante à Peuplier noir sur les sols nitratés et en position basse avec Populus nigra, Acer negundo, Acer platanoides;
- variante typique sur les bords des rives stabilisées ou sur les terrasses moyennes, régulièrement inondées par les eaux
- variante à Chèvrefeuille sur les parties les plus éloignées du lit mineur (souvent à l'extérieur des digues) ; en évolution lente vers une chênaie pédonculée (avec Merisier, Charme...) ;
- variante à Tilia platyphyllos sur des terrasses élevées, rarement inondées (passage là aussi à la Chênaie pédonculée).

Variations selon le niveau de maturité du peuplement :

- faciès ouvert avec développement des lianes et des arbustes
- faciès fermé avec dominance du Chêne pédonculé.

Race de la Seine devenue très rare ! pour laquelle nous disposons de peu d'éléments.

Physionomie, structure

Il s'agit très souvent d'un taillis sous futaie avec une réserve importante de Frênes, Ormes et Chêne pédonculé.

La strate arbustive est diversifiée et recouvrante.

Le tapis herbacé est souvent dominé par les Laîches (Carex strigosa, Carex remota), et généralement très recouvrant.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Chêne pédonculé	Quercus robur	
Frêne commun	Fraxinus excelsior	
Frêne oxyphylle	Fraxinus angustifolia	
Orme champêtre	Ulmus minor	
Laîche maigre	Carex strigosa	
Laîche espacée	Carex remota	
Érable champêtre	Acer campestre	
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus	
Aubépine épineuse	Crataegus laevigata	
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	
Ronce bleue	Rubus caesius	
Pâturin commun	Poa trivialis	
Cardamine des prés	Cardamine pratensis	
Primevère élevée	Primula elatior	
Circée de Paris	Circaea lutetiana	
Oseille sanguine	Rumex sanguineus	
Véronique des montagnes	Veronica montana	

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec certaines aulnaies marécageuses de dépressions marginales installées sur des sols engorgés ou avec les chênaies pédonculées-charmaies des terrasses supérieures non inondées.

Correspondances phytosociologiques

Chênaie-ormaie à Frêne oxyphylle et Frêne commun des grands fleuves océaniques (Saône, Loire, Adour, Garonne...); association : Ulmo minori-Fraxinetum angustifoliae

Forêts alluviales des grands fleuves ; sous-alliance : Ulmenion

Forêts alluviales de l'Europe tempérée ; alliance : Alno-Padion.

Dynamique de la végétation

Dynamique moins brutale que pour les fleuves alpins (non détruite par des crues catastrophiques).

On observe des cas de dynamique naturelle postdéprise ; une prairie abandonnée peut passer par un stade de mégaphorbiaies

Les essences pionnières sont l'Aulne, le Tremble, les Frênes,

Peu à peu le Chêne pédonculé assure la maturation forestière.



Ce type forestier alluvial correspond au plus haut degré de maturation des forêts riveraines.

Habitats associés ou en contact

Saulaie des cordons alluviaux (UE: 91E0*).

Chênaie pédonculée-frênaie, chênaie pédonculée-charmaie des terrasses voisines (UE: 9160).

Roselières, prairies à Laîches des bords de bras morts.

Prairies inondables fauchées des zones anciennement déboisées (UE: 6510).

Prairies à hautes herbes des lisières ou des territoires où les actions anthropiques ont disparu (UE: 6430).

Groupements aquatiques des bras morts (UE: 3150).

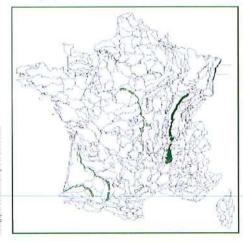
Aulnaies marécageuses de dépressions marginales.

Répartition géographique

Habitat décrit sur la Saône, la Loire, l'Allier, l'Adour.

Sans doute sur le Rhône en aval de Lyon, sur la Garonne à l'état résiduel, à localiser.

Seine (quelques lambeaux résiduels).



Exemples de sites avec l'habitat dans un bon état de conservation : bois de la Vaivre (Esmoulins) Haute-Saône ; bois de Pontailier (Pontailier-sur-Saône) ; bois de la Créchère (Vielverge, sur la Saône) ; barthes de l'Adour.

Valeur écologique et biologique

Selon les fleuves, la surface résiduelle est plus ou moins importante. Habitat caractéristique des plaines d'inondation des grands fleuves.

Localités de Fritillaire pintade en plaine de Saône, fréquence de la Laîche maigre.

Coprésence des Frênes commun et oxyphylle.

Nombreuses stations d'Orme lisse dans la plaine de Saône.

--- Habitat de grand intérêt patrimonial.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Chênaies-ormaies-frênaies à l'état de futaie irrégulière ou régulière ou de taillis sous futaie.

Phase pionnière éventuelle avec Saule.

Autres états observables

Plantations de Peupliers, de Noyers. Peuplements avec Robinia pseudacacia.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Forêts menacées par l'extension des gravières, l'endiguement éventuel des fleuves.

Typicité altérée par la populiculture et les introductions d'essences exotiques (Robinier, Noyers...).

Potentialités intrinsèques de production

Stations à fortes potentialités feuillues (fertilité élevée à très élevée): Chêne pédonculé et Frêne commun en essences objectif, Aulne glutineux, Érable sycomore, Érable plane, Merisier, Orme lisse, Tilleul à petites feuilles en essences d'accompagnement. Les surfaces concernées limitent parfois l'intérêt et la rentabilité du travail sylvicole à fournir.

Populiculture

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Richesse spécifique, diversité structurale.

Composition et évolution fortement corrélées à la proximité et au fonctionnement de l'hydrosystème.

Source : D'après RAMEAL et al., 2000 - Gestion forestière et diver Mologique, Tames Atlanticie et Continuant Surfaces parfois très réduites

Modes de gestion recommandés

• Transformations déconseillées

Priorité au maintien du caractère alluvial de ces forêts : assurer leur pérennité en maintenant les essences en place du cortège de l'habitat. Là où les surfaces occupées par cet habitat sont particulièrement restreintes (ex. de la Loire) et où la mosaïque stationnelle et foncière est complexe, on se limitera de préférence à gérer l'existant ; les récoltes se font alors ponctuellement (« queillette »).

La question de la transformation devra faire l'objet d'une réflexion lors de l'élaboration des documents d'objectifs, en fonction des réalités techniques et humaines connues alors.

Maintenir et favoriser la diversité en essences autochtones.

Chêne pédonculé, Frêne commun, Orme champêtre, Érable champêtre ainsi que les essences d'accompagnement (Frêne oxyphylle, Tremble, Bouleau, Aulne) sont à favoriser.

Les essences favorisées seront adaptées aux niveaux topographiques concernés : Aulne en situation basse, Chêne sur les situations plus hautes et Frêne en plus ou moins grande proportion dans les situations intermédiaires.

Irrégularité

Diversités stationnelle et spécifique semblent s'exprimer au mieux à travers des structures irrégulières issues en général de taillis sous futaie.

On favorisera donc de préférence une structure de futaie claire, mélangée en essences, peu dense dans l'étage dominant (50 à 70 tiges/hectares) pour permettre le développement des strates ligneuses inférieures (stratification verticale).

• Régénération naturelle

On profitera au maximum de la régénération naturelle (gestion par bouquets sur glandée acquise pour le Chêne).

En favorisant les régénérations naturelles, on conserve la diversité génétique des populations locales, notamment celle issue de la coprésence des Frênes commun et oxyphylle, d'autant plus que l'hybridation entre ces deux essences ne semble pas préjudiciable à la qualité des Frênes obtenus.

On procédera cependant à des compléments de régénération (bouquets) si la régénération naturelle n'est pas jugée satisfaisante : qualité et/ou densité et/ou diversité spécifique peu exprimée. On utilisera des plants issus de boutures ou de semis récoltés sur place (Frêne, Orme) ou de plants adaptés à la station (Chêne, Frêne, feuillus divers). Une attention particulière sera apportée à la détermination des plants de Frêne issus de pépinières.

Actions sur la strate arbustive, limitation de la banalisation du wilien.

Dans les premières années de la régénération, une coupe de la strate arbustive peut être nécessaire tant que les essences objectifs sont dominées. Une fois que les essences à privilégier sont dominantes, on laissera la strate arbustive se développer, ainsi que les lianes.

Des opérations d'amélioration peuvent être entreprises sous forme d'éclaircies par le haut notamment (détourage des têtes et tiges des arbres d'avenir). Elles permettront de diversifier l'étagement des strates, de favoriser les essences du cortège et d'éviter une banalisation de ces milieux par des essences envahissantes comme le Charme ou l'Érable sycomore dans quelques cas, ou par l'Aulne, le Bouleau ou le Tremble sur les zones les plus humides ou acides.

• Équilibre faune/flore

Nécessité de lutter contre les déséquilibres sylvocynégétiques ; à défaut, la régénération nécessitera le plus souvent une protection individuelle ou collective.

· Maintien d'arbres morts

Les éloigner au maximum des éventuels chemins et sentiers pour minimiser les risques vis-à-vis de promeneurs. Les arbres maintenus seront des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux, la présence d'espèces vivant aux dépens du bois mort sera alors favorisée, augmentant la diversité spécifique.

· Respect de la fragilité de l'habitat

Pour accéder aux zones souhaitées et y effectuer les opérations prévues, respecter les caractéristiques alluviales de l'habitat. Utiliser des matériels et techniques adaptés aux zones humides : notamment sur les sols les plus limoneux, présentant de forts risques de tassement et colmatage, veiller à la capacité de portance des sols (pneus basse pression si sols sensibles).

Travaux lourds du sol (décapage et labour profond principalement) déconseillés en raison des risques d'entraînement de particules ; conserver la structure du sol ; interdiction de tels travaux à proximité immédiate des cours d'eau.

Travaux de drainage à déconseiller (coût élevé, risque d'accentuer les effets de la sécheresse estivale et d'entraîner une modification du régime des eaux dans le sol).

Veiller à ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, source de pollution

L'utilisation des produits agropharmaceutiques est à éviter absolument à proximité immédiate des zones d'écoulement (cours d'eau et annexes, réseaux de fossés) mais peuvent être sinon utilisés en applications locales et dirigées quand les autres techniques (manuelles ou mécaniques) ne sont pas envisageables.

Ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau (principal et annexes) ni dans les zones inondables.

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

Orme lisse, espèce rare : garder cette essence quand elle est présente dans le mélange et surtout tirer profit de sa venue naturelle.

Les samares étant entraînées par les inondations temporaires, elles s'accumulent sur la vase ou la terre humide, milieux favorables à leur germination: ouvrir les peuplements (ex.: par des coupes de taillis) pour aider les plantules à poursuivre leur développement.

Cette mesure s'applique tout particulièrement au niveau des liserés.

Robinier: d'une manière générale, on évitera les coupes rases de taillis de Robinier (celui-ci rejetant très vigoureusement), on préférera un système de jardinage des cépées. Veiller à accommoder les surfaces exploitées en fonction de la densité et de la vigueur des peuplements de Robinier présents en taillis ou futaie sur souche à proximité (cf. expérimentations).

Sur les sols les plus sableux (ex. de la Loire), le Robinier peut se révéler envahissant.

Afin de préserver le cortège d'essences de l'habitat, il peut être opportun de limiter l'extension du Robinier ou de protéger les zones où il n'est pas encore présent. À cet effet, il convient dans un premier temps déjà d'éviter d'une part toute coupe rase de taillis de Robinier (car il rejette vigoureusement) et d'autre part toute coupe trop forte de Chênaie adjacente (celle-ci étant alors ouverte à la colonisation par le Robinier).

Le jardinage des cépées de Robinier peut être un moyen terme en permettant la récolte de brins régulièrement tout en évitant la coupe rase.

Là où le Robinier est prédominant, dans un objectif de réhabilitation, des interventions plus fortes sont nécessaires si l'on veut privilégier d'autres essences.

Parmi les moyens de contrôle envisageables, deux apparaissent plus efficaces :

- le badigeonnage des souches et jeunes pousses au glyphosate (round-up) au printemps (pleine sève). Sur deux saisons de végétation on atteint un résultat optimal;
- le broyage, mais celui-ci n'élimine pas complètement tous les drageons et nécessite de passer plusieurs années de suite (3 à 4 années, voire plus, en fonction du sol et de sa richesse).

Ces objectifs pourront faire l'objet de travaux de recherche qui permettront d'affiner les techniques, dates d'intervention, évolution à long terme, etc.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Val de Saône: Chêne de juin (Quercus robur variété tardissima): son débourrement tardif lui confère une plus grande résistance aux attaques de chenilles et aux gelées tardives. Il présente des qualités technologiques équivalentes aux autres Chênes. Pour ces raisons, il pourrait être intéressant d'améliorer les connaissances relatives à son particularisme (caractéristiques génétiques, propriétés mécaniques...) et d'en dégager des modalités d'application technique sur le terrain pour travailler à son profit.

Suivi précis de l'évolution des conditions hydrodynamiques.

Expérimentations à poursuivre sur le Robinier : dynamique, stratégies et capacité de colonisation d'espaces ouverts/boisés, contrôle de son expansion, méthodes d'exploitation des Robinier (« jardinage » des cépées/coupes rases)...

Affiner les conditions d'enrichissement (composition et dosage des essences, surfaces concernées).

Recherches à mener sur le cours de la Garonne pour identifier la présence éventuelle de ce type d'habitat.

Bibliographie

ACKERMANN FL. 1991.

BABONAUX Y., 1970.

BAILLY G., 1995, 1998.

BETHEMONT J. et al., 1993.

BILLY F., 1998.

BORNAND M. et al., 1969.

BRAQUE R., LOISEAU J.-E., 1980.

CALARD R., KARLSSON P., 1994.

CHEVALLIER H, 1996, 1997.

CORILLION R., 1991, 1992.

DARINOT F., 1992.

FIZAINE G., 1995.

HOREMANS P., 1961.

HORON F., 1995.

JUILLAN L., 1994.

KUCK D. et al., 1995.

LOISEAU J.-E., 1983.

LOISEAU J.-E., FELZINES J.-C., 1986, 1990, 1992, 1995.

LPO Auvergne, 1993.

LUNAIS B., 1982.

MALRAT D., 1994.

MOREAU D. et al., 1995.

NATURE 18, 1994, 1995.

PAGES L., 1985.

PROMONATURE, 1993, 1994.

RAMEAU J.-C., 1996.

SCHNITZLER-LENOBLE A., 1988, 1995.

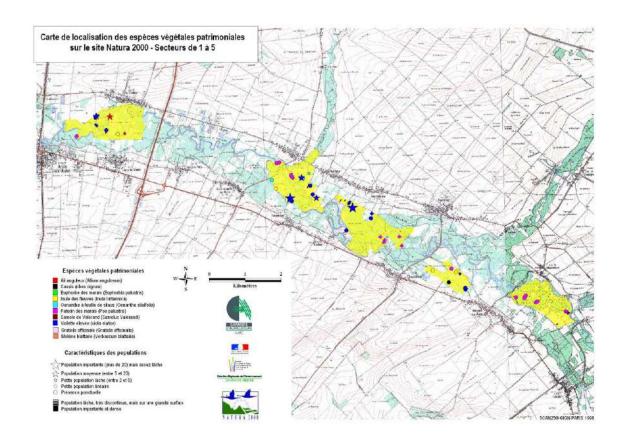
SCHNITZLER A., 1996, 1998.

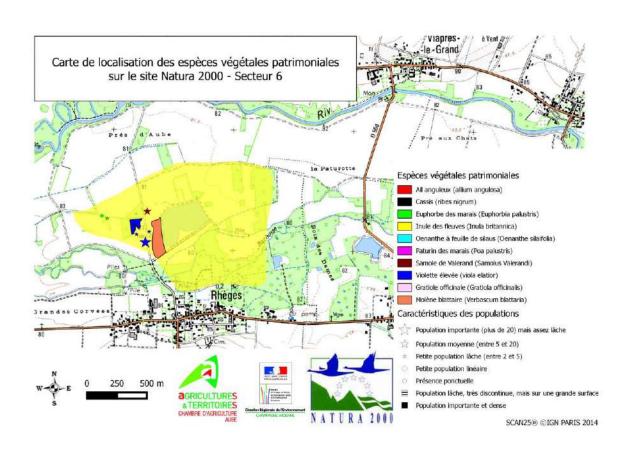
SCHNITZLER A. MULLER S, 1998

THEBAULT G., 1995.

VILLAR C., 1995.

<u>Annexe</u>	n°4 : cartographie de localisation de	S
	espèces d'intérêt patrimonial	



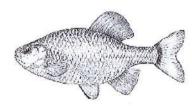


Annexe n°5 : fiches des espèces animales inscrites à l'Annexe II de la DH

La Bouvière (Rhodeus amarus)

Super-Classe: Poissons Classe: Ostéichthyens Ordre: Cypriniformes Famille: Cyprinidés Code Natura 2000: 1134





Statut légal : • Directive « Habitats » : Annexe II

Convention de Berne : Annexe III
Liste rouge Nationale : Vulnérable
Biotope à protégé en France (08/12/88)

Description

Ce poisson présente un corps de forme original, il est très bossu et comprimé latéralement, donnant l'impression d'être ovale. Sa peau est recouverte de larges écailles brillantes, sa tête est réduite et sa nageoire caudale est assez grande contrairement aux autres nageoires peu développées. Le dos est gris-vert avec des reflets argentés, les flancs sont gris pâle avec une ligne vert bleutée de la queue au milieu du corps. Le ventre est blanc rosé. La longueur est, le plus souvent, comprise entre 5 et 9 cm.

Etat de conservation

En France, la répartition de la bouvière est très fragmentée. L'espèce est présente surtout dans le Nord et l'Est (Seine, Marne, Moselle, Rhin, Saône, Doubs), ainsi que dans le bassin de la Loire. Directement dépendant des moules d'eau douce, la Bouvière est fortement affectée par leur raréfaction, elle-même liée à la pollution des eaux. En Champagne-Ardenne, il persiste une belle population à l'étang de la Horre.

Ecologie:

La bouvière forme de petits groupes au sein des cours d'eau où elle est active en journée. La reproduction de l'espèce, qui a lieu entre avril et août, est intimement liée à la présence de moules d'eau douce (Unio et Anodonte). En effet, chaque mâle défend un territoire contre les intrus, où se trouve une moule. A l'aide d'un long tube de ponte, la femelle dépose entre 40 et 100 œufs dans la cavité respiratoire (palléale) de la moule. La semence du mâle est émise dans l'eau et aspiré par la moule qui filtre l'eau. Les œufs sont ainsi fécondés. Les alevins quittent la moule au bout de 2 à 3 semaines (2 cm de long). La Bouvière se nourrit surtout de végétaux et de petits détritus.

Habitats

Eaux lentes ou stagnantes sur substrats sableux ou légèrement envasés. Cours inférieur des rivières (zone large, courant faible). La présence de moules d'eau douce (Unionidés) est indispensable pour la reproduction.

Menaces

- Pollution des eaux (industrielle et pesticides)
- Raréfaction des moules d'eau douce (Unionidés)

Recommandations de gestion :

- Travail sur les têtes de bassin et sur l'ensemble du cours d'eau
- Limiter l'utilisation des pesticides
- Maintenir le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, en limitant toute intervention
- Mettre en place des mesures de conservation des Unionidés (diminuer l'eutrophisation d'origine agricole, les pollutions chimiques et interdire toute retenue d'eau même minime)
- Etudier les relations précises entre le mollusque et le poisson dans le cadre de sa reproduction
- Lancer des études spécifiques à la protection de cette espèce

Espèce sur le site :

L'espèce semble être encore bien présente dans la rivière Aube, elle est notée chaque année depuis 1996.

Le castor d'Europe (Castor fiber)

Classe: Mammifères Ordre: Rongeurs Famille: Castoridés Code Natura 2000: 1337





Statut légal : • Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe II et IV

· Convention de Berne : Annexe III

Liste rouge mondiale : Quasi-menacé
 Liste rouge nationale : espèce à surveiller

Espèce protégée en France depuis 1968

<u>Description</u>: Mammifère massif et trapu, le castor européen possède de petites pattes antérieures préhensiles contrairement aux pieds postérieurs qui eux sont de grande taille et palmés. Sa grosse tête présente deux petites oreilles arrondies et un museau court. Le critère le plus évident pour éviter toute confusion est sans nulle doute sa grande queue plate et écailleuse, velue à sa base. Son pelage est épais, imperméable et de couleur gris brun à brun noir. Sa longueur varie de 90 à 120 cm pour un poids compris entre 12 et 38 kg.

Etat de conservation

En France, dès la fin du 19 cmc siècle, la chasse, le piégeage et la destruction de son milieu de vie, ont porté les effectifs de castor à 100 individus. Le bassin rhodanien constitue le bassin originel de l'espèce à partir duquel de nombreuses réintroductions ont pu être engagées et réussies. Les quelques individus observés en Champagne proviennent probablement de réintroduction dans les années 60 et tendent actuellement à se propager.

Ecologie:

Animal le plus souvent nocturne, il passe ses journées dans son abris. Il se creuse un terrier dans la berge dont l'entrée se situe sous l'eau à 40-50 cm de profondeur, dans certains cas plus exceptionnels il peut réaliser une hutte ou un terrier-hutte. Le domaine vital d'une famille s'étend sur 1 ou 2 km de cours d'eau, ne s'écartant guère de plus de quelques dizaines de mètres de l'eau. El très territorial. Il effectue une portée annuelle, l'accouplement à lieu entre janvier et mars dans l'eau. Entre 2 et 4 petits sont élevés et ils s'émancipent à 18 mois mais ne deviennent pas sexuellement mature avant l'âge de 3 ans. L'alimentation est exclusivement végétale, il apprécie particulièrement la famille des Salicacées (Saules...).

Habitats

Eaux douces plus ou moins courantes. Il peut s'installer aussi bien dans des rivières de taille importante que dans des ruisseaux. Les plans d'eau sont également colonisés si ils ne sont pas trop éloignés d'un cours d'eau. La présence d'une végétation riveraine dense (saules...) est indispensable à l'installation du castor. La profondeur de l'eau doit atteindre, au moins en partie, 60cm. Il évite les zones à forte pente et les portions de cours d'eau à courant élevé. Il est également absent, si des ouvrages hydrauliques infranchissables existent.

Menaces

- Aménagements des cours d'eau (recalibrages, enrochements...)
- Disparition des zones humides et des bois bordant les cours d'eau (ripisylves)
- Pollution des eaux : mais néanmoins beaucoup moins sensible que la loutre.
- Fréquentation intensive des rives où est présente l'espèce
- Franchissement d'ouvrage (routes ou barrages) en particulier lors de la recherche de nouveaux territoires.

Recommandations de gestion:

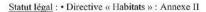
- Limiter les aménagements sur les cours d'eau et les berges
- Conserver les bras morts et les noues sans entretien (ce dernier étant assuré par l'espèce)
- Maintenir les zones humides et les ripisylves sur au moins 30m de large (espace exploité par l'espèce)
- Ne pas planter de peupliers à proximité des cours d'eau, des noues et bras morts
- Limiter la pollution des eaux (limiter l'emploi de produits chimiques...)

Observations sur le site : La présence du castor dans le périmètre Natura 2000 est confirmée. On trouve en effet sur certaines rives des saules abattus et des empreintes, ne laissant aucun doute sur la présence réelle du castor d'Europe dans cette partie de la vallée de l'Aube. D'autres zones sont potentiellement accueillantes pour l'espèce. Les zones intérieures des méandres, où se déposent les alluvions, sont rapidement colonisées par des saules très appréciés par l'espèce.

Le Chabot (Cottus gabio)

Super-Classe : Poissons Classe : Ostéichthyens Ordre : Scorpaéniformes Famille : Cottidés Code Natura 2000 : 1163







Description :

Le corps du Chabot est relativement allongé et cylindrique. Il possède une grosse tête aplatie, l'ensemble de son corps est recouvert d'un mucus abondant. L'opercule est terminé par une épine, les nageoires sont également épineuses. Le dos, les flancs et les nageoires sont brun jaunâtre marbré de brun foncé, le ventre est blanchâtre. Sa longueur est de 10 à 15 cm.

Etat de conservation:

En Europe, l'espèce est largement répandue (surtout au nord des Alpes). Il est absent en Irlande, Ecosse et dans le sud de l'Italie. Il n'existe en Espagne que dans une région restreinte.

En France, il s'agit d'un poisson commun qui recherche une eau bien oxygénée, il ne figure pas parmi les espèces menacées. Cependant, des populations sont souvent menacées localement par les pollutions, les recalibrages ou les pompages. Il a besoin d'une eau bien oxygénée.

Ecologie:

Il s'agit d'un poisson solitaire, discret et nocturne, se tenant le plus souvent sur le fond. L'espèce doit donc trouver un substrat ouvert et grossier permettant aux individus de toutes tailles de se cacher. A noter, qu'il s'agit d'une espèce pétricole, qui à donc la capacité, par mimétisme, de se confondre avec le fond. La reproduction s'effectue entre mars et avril. Un nid est aménagé par le mâle et il invite une femelle à pondre ses 100 à 500 œufs au plafond de son abri. C'est le mâle qui va s'occuper des œufs pendrat un mois, le temps de leur incubation, en les nettoyant, les surveillant et les ventilant. Le développement s'effectue en 20-25 jours. Il s'alimente de petits invertébrés benthiques (crustacés, mollusques et larves d'insectes) et parfois des alevins, qu'il avale par aspiration lorsqu'ils passent à sa portée.

Habitats:

Il apprécie les eaux vives et fraîches sur substrat de sable et de graviers. Il est présent de la zone à truite à la zone à Barbeau Il fréquente surtout le cours supérieur des rivières et des torrents mais aussi des ruisseaux de plaine aux eaux froides et des lacs bien oxygénés.

Menaces:

- Pollution des eaux (besoin d'oxygène) d'origine agricole et industrielle. Ces pollutions provoquent une baisse de la fécondité, cas de stérilité ou mort des individus
- Espèce sensible aux modifications des paramètres du milieu (diminution des vitesses de courant, augmentation des sédiments fins colmatant les fonds, eutrophisation...)

Recommandations de gestion:

- Réhabilitation du milieu (habitats, pollutions, éviter les canalisations...)
- Ne pas autoriser la création d'aménagement lourd sur le cours d'eau
- Lutter contre l'implantation des étangs de dérivation ou en barrage
- Suivis de l'espèce et des populations

Espèce sur le site :

Cette espèce semble être fragile dans la rivière Aube, elle est notée entre 1998 et 2002.

La cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)

Classe : Insectes Ordre : Odonates Famille : Corduliidés Code Natura 2000 : 1041



Photo: C Girard



Statut légal: • Directive « Habitats »: Annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe II
Espèce protégée en France

Liste rouge nationale : Vulnérable
Liste rouge mondiale : Vulnérable

Description

Libellule de type anisoptère : forme trapue, abdomen cylindrique et allongé, ailes postérieures plus larges à leur base que les antérieures. La longueur de l'abdomen varie de 33 à 39 mm. Les ailes postérieures mesurent 24 à 36 mm. Le thorax est vert métallique. L'abdomen est étroit, noirâtre avec des tâches jaunes médio-dorsales bien visibles.

Etat de conservation :

Elle est présente dans le sud-ouest de l'Europe : France, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et Portugal. De petites populations se rencontrent au nord jusqu'en Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg et au sud, dans le nord de l'Afrique. En France, les populations les plus importantes se localisent dans le sud et le sud-ouest. A l'Est du Rhône, elle paraît plus disséminée. Dans le nord et l'est du pays, elle semble plus localisée et n'a pas été encore observée dans une vingtaine de départements. Absente de Corse. Son statut de conservation est très nettement défavorable dans notre pays et dans notre région.

Ecologie

La larve vit enfouie dans les sédiments, chassant les proies à l'affût. Elle reste ainsi pendant 2 à 3 ans. La période de vol des adultes s'étale entre mai et fin août. Après la métamorphose, les adultes sont capables de s'éloigner de leur lieu de naissance, période où il atteignent l'âge de la maturité sexuelle. Les mâles de cette espèce possèdent un territoire (100 à 300 m²) le long des cours d'eau, qu'ils défendent contre les intrus. Pour passer la nuit, les adultes se retirent parfois assez loin de l'eau pour rejoindre les broussailles et les buissons. Excellent voilier, la Cordulie à corps fin est capable, lorsque le temps est ensoleillé et chaud, de voler pendant longtemps sans se poser. On observe le plus souvent la Cordulie posée en bout de branche, le corps positionné à la verticale. La femelle, après l'accouplement, pond ses œufs en volant au ras de l'eau, pénétrant fréquemment sous la végétation rivulaire retombante au-dessus du cours d'eau. Elle libère ses œufs en effleurant la surface de l'eau avec son abdomen. Cette espèce est carnivore, elle capture de petits insectes volants à l'état adulte et des insectes aquatiques lorsqu'elle est en phase larvaire.

Habitats :

Les larves se développent dans les parties calmes des cours d'eau, le plus souvent présentant des rives ombragées. Les adultes fréquentent également les zones périphériques de ces cours d'eau (bras morts...), les plans d'eau stagnants d'une certaine importance (canaux à cours lent, étangs, gravières...).

Menaces

- Agressions anthropiques directes sur son habitat et son environnement, comme l'extraction de granulats, rectification des berges avec déboisement, l'entretien ou l'exploitation intensive des zones terrestres riveraines...
- Pollutions des eaux, résultant des activités agricoles, industrielles, urbaines ou touristiques

Recommandations de gestion:

- Bannir l'exploitation de granulats, le pompage de l'eau, toutes atteintes à la structure des berges et aux zones environnantes, la pollution des eaux...
- Préserver la végétation des berges et notamment la végétation retombante au dessus des eaux
- Approfondir les connaissances sur l'espèce

Observations sur le site

Un seul contact (16/06/05) avec l'espèce dans le secteur 2 en bordure d'une gravière en limite de la zone d'étude traduisant sa présence sur le site Natura 2000. Son statut sur cette portion de vallée apparaît largement défavorable.

Le Cuivré des marais (Thersamolycaena dispar)

Classe: Insectes Ordre: Lépidoptères Famille: Lycaenidae Sous-Famille: Lycaeninae Code Natura 2000: 1060



Photo : A. Deschaires



Statut légal: • Directive « Habitats »: Annexes II et IV

- · Convention de Berne : Annexe II
- · Liste rouge mondiale : Quasi-menacé
- · Liste rouge nationale : En danger
- · Protection nationale des insectes : article 1
- Arrêté du 22 juillet 1993 permettant la protection de son milieu de vie

Description

Le mâle présente des ailes antérieures orange cuivré, bordées de noir. Ces demières présentent une tache discale noire. Les ailes postérieures sont identiques mais fortement ombrées de noir sur le bord anal. La femelle possède des ailes antérieures cuivrées et le dessus des ailes postérieures est brun bordé de noir. Pour le différencier des espèces proches l'élément le plus évident est le dessous des ailes postérieures qui est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif. L'aile antérieure mesure de 15 à 20 mm. La chenille est vert vif.

Etat de conservation:

Espèce en danger dans la majorité des pays d'Europe. En France, l'espèce est la plus souvent localisée et présente des populations faibles à très faibles. Elle diminue de façon intense dans le sud-ouest où elle est considérée comme menacée. Elle est en revanche relativement mobile, ceci pouvant lui permettre de coloniser des sites favorables relativement éloignés les uns des autres.

Ecologie:

Papillon diurne, la période de vol à lieu entre mi-mai et mi-septembre en deux générations. Les œufs sont pondus isolément ou par petits groupes de 2 à 4 sur les feuilles, les tiges et l'inflorescence des Oseilles sauvages (Rumex). Au bout de 5 à 18 jours, les œufs donnent naissance à des chenilles qui se développent entre juin et avril. La chenille passe l'hiver dans une feuille desséchée de la plante hôte. La chenille se transforme en chrysalide accrochée à l'envers, à la base de la végétation.

Habitats:

Le Cuivré des marais affectionne les prairies humides, inondables et les sols à caractère marécageux. Il peut également se trouver le long des fossés enherbés et dans les friches.

Menaces

- Pratiques agricoles (drainages, transformations des prairies humides en cultures, peupleraies)
- Assèchement des zones humides en général
- Boisement des espaces ouverts qui change le couvert végétal entraînant la disparition des Rumex et des plantes nectarifères utilisées par les adultes
- Aménagements hydrauliques

Recommandations de gestion:

- Maintenir les prairies humides, les milieux ouverts et éviter la plantation de peupliers
- Eviter le pâturage intensif des prairies par des bovins qui eutrophise le milieu

Observations sur le site : Bien représenté quoique jamais abondant, son maintien est directement lié aux dates de fauche des prairies humides et à la conservation de ces dernières.

L'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria)

Classe: Insectes Ordre: Lépidoptères Famille: Arctiides Code Natura 2000: 1078





Statut légal : • Directive « Habitats » : Annexe II

Description:

Papillon nocturne de taille moyenne, l'envergure de l'aile antérieure varie de 23 à 29 mm. Cette dernière est noire zébrée de jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouges avec quatre points noirs. Le thorax est noir rayé de jaune, l'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs. Les deux sexes sont identiques. Au dernier stade de son développement la chenille atteint 50 mm. Elle présente alors une coloration noirâtre ou brun foncé, les soies sont courtes et brun jaunâtre. Il existe une bande médio-dorsale jaunâtre et deux bandes latérales de macules blane jaunâtre.

Etat de conservation:

En France, cette espèce ne nécessite pas de mesure de gestion particulière. L'espèce est en effet très bien représentée sur l'ensemble du territoire. Elle semble moins fréquente en Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace et Franche-Comté (hors Jura). La sous-espèce *rhodensis* endémique de l'île de Rhodes est menacée en Europe.

Ecologie

Cette espèce est monovoltine (une seule génération). La ponte s'effectue entre juillet et août et les œufs sont déposés sur les plantes hôtes : Eupatoire chanvrine (Eupatorium cannabinum), Cirses (Cirsium sp), Chardons (Carduus sp), Lamiers (Lamium sp), Orties (Urtica sp) et sur quelques ligneux comme les Chênes (Quercus sp)... Les chenilles éclosent 15 jours après la ponte et rentrent rapidement en diapause pour passer l'hiver. L'activité des larves reprend au printemps, les chenilles se nourrissent le plus souvent la nuit. La nymphose se déroule en juin et dure de 4 à 6 semaines. La période de vol des adultes se situe de fin juin à août. Ils volent de jour comme de nuit et ils sont floricoles.

<u>Habitats</u>

L'Ecaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropiques.

Menaces

- Espèce actuellement en bon état de conservation dans notre pays

Recommandations de gestion:

- Aucune recommandation de gestion pour cette espèce

Observation sur le site:

- Aucune observation lors de l'étude mais il est évident que l'espèce fréquente le site. En effet, dans les secteurs favorables (comme en vallée de l'Aube), l'espèce reste commune. Seule la grande plaine céréalière apparaît comme un milieu défavorable à l'espèce.

Le Grand murin (Myotis myotis)

Classe : Mammifères Ordre : Chiroptères Famille : Vespertilionidés Code Natura 2000 : 1324





Statut légal : • An II Directive « Habitats-Faune-Flore »

- · Convention de Berne : Annexe II
- · Espèce protégée au niveau national
- Liste rouge Nationale : Vulnérable
- · Liste rouge Régionale : En déclin

Description:

Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français. Sa longueur (T+C)) est de 6,5 à 8 cm. Ses avantbras mesurent 5,3 à 6,6 cm. Son envergure est comprise entre 35 et 43 cm pour un poids de 20 à 40 grammes

Etat de conservation :

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est au seuil de l'extinction en Angleterre, aux Pays-Bas et en régression en Belgique. Chez nous, le nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale.

Ecologie:

Espèce nocturne, il se déplace généralement entre 5 et 8 m de haut lors de ses déplacement mais en chasse il vole près du sol entre 30 et 70 cm. En été, il recherche les greniers ou les cavités souterraines pour se reproduire (colonies de femelles pouvant regrouper plusieurs centaines d'individus). Les mâles solitaires s'installent dans les arbres creux, des bâtiments, sous des ponts. Cette espèce hiberne d'octobre à mars. Le Grand murin est une espèce sédentaire même si des déplacements de plus de 200 km ont été observés. Cette espèce est capable de glaner des proies sur le sol. Les proies volantes peuvent aussi être capturées par poursuite aérienne.

Habitats:

Ses terrains de chasse sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) car probablement les seuls milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante. La végétation herbacée rase des prairies fraîchement fauchées, voire des pelouses, est également utilisée. Ils hibernent dans des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, ...). Les colonies occupent principalement des bâtiments ou cavités assez secs et chauds, (sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; les grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines,...). Les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte.

Menaces

- -Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été et des gîtes d'hiver.
- -Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...).
- Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- -Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies).
- -Intoxication par des pesticides.

Recommandations de gestion:

- Maintenir et favoriser la présence de prairies de fauche ou pâturée : la fertilisation, le chargement bétail, et les dates de fauche ou de pâturage ne sont pas déterminants sur la présence des chauves-souris
- Eviter l'emploi d'insecticides en prairie.

La Lamproie de Planer (Lampetra planeri)

Classe: Agnathes Cyclostomes Ordre: Pétromyzoniformes Famille: Pétromyzontidés Code Natura 2000: 1096





Statut légal : • Directive « Habitats » : Annexe II

Convention de Berne : Annexe III
Liste rouge Mondiale : Quasi-menacé
Espèce protégée en France (08/12/88)

Description:

Appartenant à la super classe des Agnathes Cyclostomes (et non celle des poissons), la Lamproie de Planer se caractérise par un corps anguilliforme où la tête se distingue difficilement. Elle possède une "bouche ventouse" comprenant de petites dents cornées, les nageoires sont de taille réduite. Elle est dépourvue d'écailles, son dos est bleu verdâtre, ses flancs jaunes et son ventre blanc nacré. Sa longueur est de 12 à 20 cm.

Etat de conservation:

En Europe, elle est présente des rivières de l'Europe de l'Est (Danube) et du Nord (Sud de la Norvège), jusqu'aux côtes portugaises (rare) et italiennes.

En France, l'espèce se rencontre principalement dans les cours d'eau de la moitié nord du pays et localement dans le sud-ouest. Elle est devenue très rare dans le sud-est et est absente en Corse. Elle est très sensible aux activités anthropiques. Son état de conservation en France est difficile à appréhender, les connaissances sur l'espèce restant limitées.

Ecologie

La lamproie de Planer se reproduit en avril-mai et la femelle pond entre 1000 et 1500 œufs dans un nid préalablement creusé dans le sable. La température de l'eau doit se situer entre 8 et 11°C. Espèce à fécondité élevée (440.10⁻³ ovules par kilogramme), les adultes meurent après la fraie. Les juvéniles (ammocètes) sont identiques aux adultes mais ils sont aveugles et ne possèdent pas de dents. Leur milieu de vie pendant 3 à 5 ans est la vase avant de se métamorphoser (développement des yeux et atrophie de l'appareil digestif).

Habitats

Ruisseaux et petites rivières à cours lent, présent dans les têtes de bassins. Les larves restent à l'abri dans le sédiment, où elles s'alimentent en filtrant le microplancton apporté par le courant.

Menaces

- Espèce sensible à la pollution des milieux continentaux, qui s'accumule dans le sédiment et dans les microorganismes dont se nourrissent les larves
- Diminution des zones de frayère et difficultés d'accès à cause des ouvrages sur les cours d'eau

Recommandations de gestion:

- Lutter contre les pollutions des sédiments
- Eviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en tête de bassin (érosion, ensablement)
- Permettre la libre circulation des poissons vers les zones de frayères
- Protéger les zones de reproduction
- Effectuer un arrêt total des interventions lourdes type recalibrage ou fossés d'assainissement sur les têtes de bassin.
- Effectuer des études pour mieux connaître la biologie et les exigences de l'espèce
- Espèce susceptible de bénéficier d'un arrêté de biotope

Espèce sur le site :

Sa situation apparaît critique, le dernier contact avec l'espèce date de 1993.

La Loche de rivière (Cobitis taenia)

Super-Classe: Poissons Classe: Osteichthyens Ordre: Cypriniformes Famille: Cobitidés Code Natura 2000: 1149





Statut légal: • Directive « Habitats »: Annexe II

Convention de Berne : Annexe III
Liste rouge Nationale : Vulnérable

Biotope à protégé en France (08/12/88)

Description

Poisson à corps allongé et quasi cylindrique, la Loche de rivière est totalement dépourvue d'écailles. Elle possède une petite tête conique portant des yeux réduits et une bouche entourée de six petits barbillons. La nageoire caudale est arrondie. Le dos est brun jaunâtre, les flancs jaunes sont marqués d'une paire de séries longitudinales de tâches brunes, le ventre est blanchâtre. La longueur est de 6 à 12 cm.

Etat de conservation:

Espèce de haute valeur patrimoniale, sa présence est confirmée en France dans le bassin du Rhin (Moselle, Meuse, Sarre...) et dans les hauts bassins de la Seine (Marne, Aube), de l'Yonne et du Loing. De nombreuses stations existent dans les bassins de l'Adour, de la Garonne, dans les Landes. Elle semble très localisée en Bretagne centrale, dans la Loire (Forez), en Indre-et-Loire, en Basse Durance et en Haut-Languedoc. Sa répartition reste mal connue car souvent confondue avec la Loche franche.

Ecologie:

Espèce crépusculaire, elle passe sa journée cachée dans les sédiments sableux du fond, près des rives. Elle passe l'hiver, enfouie dans la vase. La période de reproduction s'étend d'avril à juillet dans des zones courantes et peu profondes. Les œufs sont déposés sur le sable, les racines et au milieu des pierres et de la végétation aquatique. De 100 à 500 œufs d'environ 1mm de diamètre sont pondus, l'éclosion a lieu 8 jours après à 15°C.Les alevins sont benthiques très peu de temps après la naissance. La loche se nourrit d'invertébrés aquatiques (crustacés, larves d'insecte) et de petites particules organiques.

Habitats

Elle apprécie les fonds sableux des milieux à cours lent : rivières de plaine, cours inférieur des rivières lentes lacs, ballastières, sablières. Se tient souvent à proximité des rives.

Menaces :

- Travaux de curage et de draguage
- Pollution des sédiments
- Manque de connaissances sur l'espèce

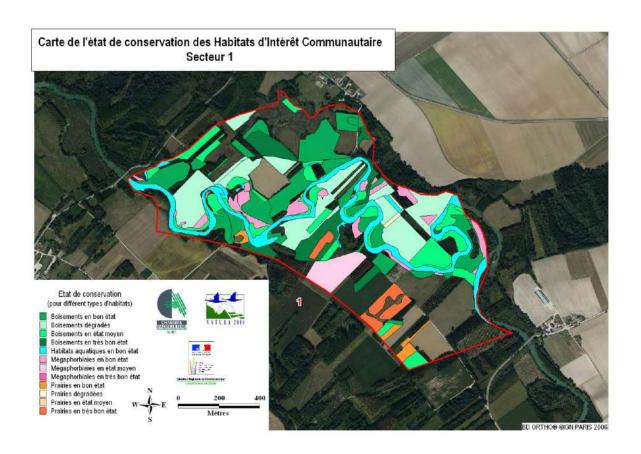
Recommandations de gestion:

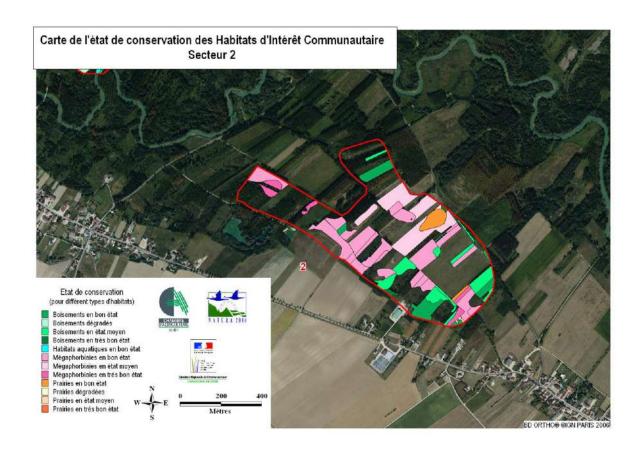
- Restaurer et réhabiliter les secteurs de rivières dégradées
- Maintenir la stabilité et la qualité des systèmes hydrologiques des eaux courantes, nappes et eaux dormantes (ni drainage, ni marnage artificiel, surveillance des pollutions)
- Maintenir la qualité physico-chimique des eaux et un débit minimum dans les cours d'eau et réseaux d'eau courante
- Mettre en place des études sur l'espèce pour mieux connaître sa biologie et ses exigences écologiques pour orienter les mesures de gestion
- Susceptible de bénéficier d'une protection par arrêté de biotope

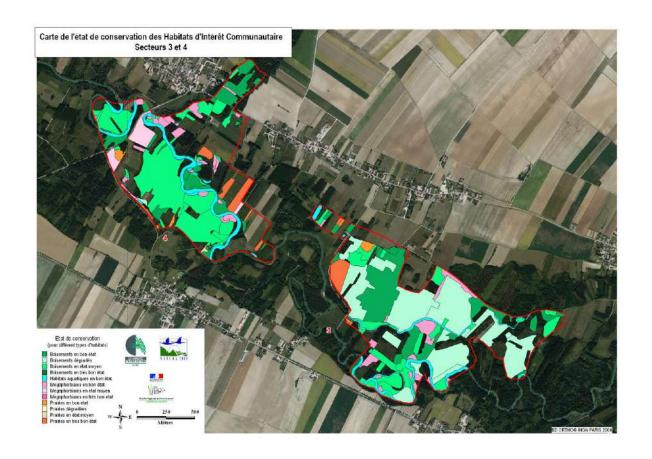
Espèce sur le site

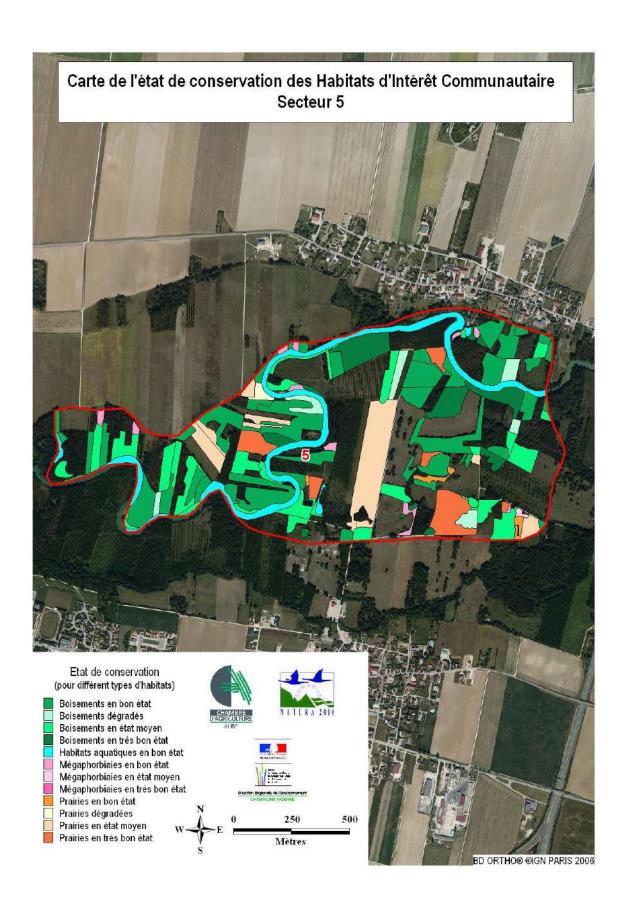
Ses effectifs semblent actuellement faible même si elle est contactée régulièrement dans l'Aube.

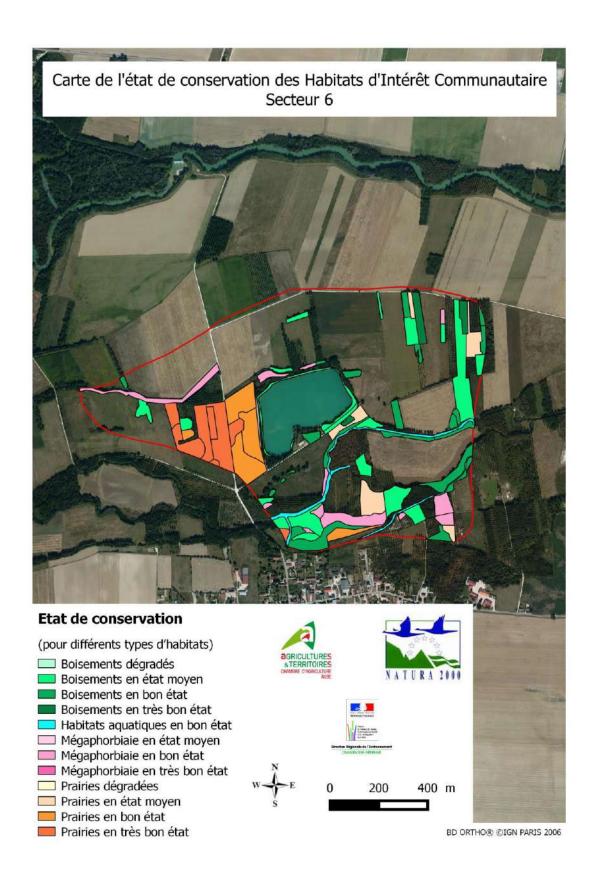
Annexe n°6 : cartographie de l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire











<u>Annexe n°7</u> :	liste des	personnes	contactées

Représentants des Collectivités

- Monsieur LAGOGUEY Jean-Jacques (maire de Chaudrey, président du SIAVA Amont Arcis-sur-Aube, président du COPIL du site Natura 2000 n°52)
- Monsieur ALBARET Patrick (maire d'Ortillon)
- Monsieur DRIVIERE Hervé (maire de Nogent-sur Aube)
- Monsieur MAUCLAIRE Bernard (maire de Dommartin le Coq)
- Monsieur LIONNET James (maire de Plancy-l'Abbaye)
- Monsieur TARIN Gérald (Maire de Ramerupt)
- Monsieur POIRSON Didier (Maire d'Isle-Aubigny)
- Monsieur GRENET Jean-Paul (conseiller municipal de la commune de Vinets)
- Monsieur BRANCHE Michel (conseiller municipal de la commune de Vaupoisson)
- Monsieur GROSSE Camille (maire adjoint de la commune de Morembert)
- Madame GAUDY Solange (maire de « Le Chêne »)
- Monsieur MERLIN Jean-Marie (maire de Torcy le Grand)

Acteurs Locaux

- Monsieur GROS Jacques (propriétaire forestier, représentant du syndicat de la propriété forestière, vice-président du SIAVA en amont d'Arcis-sur-Aube)
- Madame De BALMAIN Roselyne (propriétaire)
- Monsieur MOREAUX Gérard (agriculteur, commune d'Isle Aubigny)
- Monsieur SAVARY (secrétaire de mairie, commune de Torcy le Grand)
- Monsieur LARDIN François (président de l'AAPPMA d'Arcis-sur-Aube)
- Monsieur JACTAT Jean-Claude (Président de l'AAPPMA de Nogent-Sur-Aube)
- Monsieur SCHMIDT Xavier (garde rivière, SIAVA amont Arcis-Sur-Aube)
- Mademoiselle BARGES Emilie (Pays Plaine de Champagne)
- Monsieur DEJONGHE Fabrice (président du club « Association Départementale de Canoë Kayak de la Vallée de l'Aube)
- Monsieur ROBERT Bernard (géomètre du cabinet SORET-GUEBELS)
- Monsieur JEANDARME Hubert (Président du syndicat de la Propriété Forestière)
- Propriétaires, exploitants agricoles et forestiers, et autres acteurs présents lors de la réunion de la commission intercommunale du remembrement du 19 juin 2007.

Autres interlocuteurs

- Monsieur PRON Christophe (président de la Commission Environnement de la Chambre d'Agriculture de l'Aube)
- Monsieur MOULET Fabrice (ingénieur à la FAAPPMA)
- Madame DE CLERQ Michelle (IIBRBS)
- Messieurs BOUCHET Bernard, GAUDIN Sylvain (CRPF)
- Monsieur LECLERCQ Philippe (FDCA)
- Monsieur DIDIER Bernard (botaniste GAGEA)
- Monsieur HERVE Christophe (LPO)
- Monsieur BROUILLARD Yohann (CPNCA)
- Monsieur GERARD Alain (SDDEA)
- Mademoiselle SUISSE Anne-Sophie (AESN)
- Messieurs LAUGAA Thibault, PAGLIA Christophe (Chambre d'Agriculture de l'Aube)
- Monsieur BAUDOT Christophe (directeur du Groupement Champenois / Secrétaire du Syndicat des Propriétaires Forestiers)
- Monsieur LEHALLIER Jean-Claude, Madame MATHIEU Christine, Mademoiselle HAEBIG Claire (ADASEA)

Services de l'Etat

- DDEA: Messieurs HUGONET Gérard, DUTHEIL David, VENY Nicolas
- DIREN : Messieurs VALDENAIRE Jean-Marie, HENRIOT Jérôme,
- DRIRE : Madame BIGNET Marie-Laure
- ONCFS : Monsieur MIGOUT Thierry
- ONEMA: Messieurs BOUCQUE Eric, SECHURE Yves, COLLAVINI Patrick
- Service du cadastre

<u>Annexe</u>	<u>n°8</u> :	étude	sur les	s pratiqu	es agric	coles
	réalis	sée en	2008 p	ar l'ADA	SEA	







Natura 2000 Site N°52 « Prairie et bois de la basse vallée alluviale de l'Aube »

Etude sur les pratiques agricoles du site

Cette étude est réalisée dans le cadre du DOCOB intermédiaire du site N°52, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube. Les enquêtes chez les agriculteurs ont eu lieu en mars 2008.

I. Les différents types d'exploitations du site

1. Données statistiques (RGA 2000):

Sur les communes du site, l'activité agricole est importante. La Surface Agricole Utile (SAU) représente en moyenne 80% de la surface communale (mise à part Morembert, qui est la plus petite commune du site, où la SAU représente 49% de la surface communale).

Les exploitations (en moyenne, 12 par communes) sont majoritairement de grandes cultures sur environ 100 ha, excepté à Torcy-le-grand, où l'élevage de bovins est encore significatif. La surface fourragère représente une petite part de la SAU (7% en moyenne). Sur les communes de Chaudrey et Dommartin-le-coq, on peut remarquer la présence de poulaillers industriels.

Cf. Annexe 1 Tableau 1

2. Données enquêtes :

Lors des enquêtes sur le terrain, 14 exploitations ont été vues, réparties sur les 6 secteurs du site.

Ces exploitations sont des exploitations de grandes cultures. Pour la moitié, un atelier bovin se rajoute à l'activité (7 sur 14 dont 5 en allaitants et 2 en laitiers).

La SAU moyenne de ces exploitations est de 176 ha dont :

- 3% de la SAU (4,50 ha en moyenne) est dans le site N°52
- 93 % de la SAU est en grandes cultures (céréales, colza, betterave sucrière, luzerne, maïs)
- 6 % est en surface en herbe

Cf. Annexe 2 Tableau 2

II. Le site N°52 et l'Agriculture

1. La surface utilisée en agriculture :

La cartographie des parcelles agricoles du site a été réalisée à partir des îlots anonymes de 2007 (îlots déclarés à la PAC, ce qui sous-entend une utilisation agricole des parcelles). Une codification par secteur a été faite (ex : S1.01 pour une parcelle du secteur 1, ...). *Cf. Annexe 3*

La surface agricole du site représente moins d'un quart de la surface totale (168,16 ha sur les 740,05 ha au total, soit 23 %). Effectivement, ce site contient une part très importante de zones forestières.

Les secteurs du site possèdent en moyenne 24 % de leur surface en surface agricole. A noter, deux secteurs extrêmes : le secteur 6 (Rhèges) avec 51 % de surface agricole et le secteur 3 avec seulement 6% de surface agricole. *Cf. Tableau 3*

T II		D /		•				
Iahlealik	•	Répartition	290	CHITTACAC	agrico	DΩ	cur	IA CITA
I abicaa 3		INCPAI LILIOII	ucs	Juliaces	agrico	ıcs	Jui	ic site

	Surface Agricole (en ha)	Surface Totale (en ha)	%
Secteur 1	28,68	120,10	24%
Secteur 2	13,65	50,05	27%
Secteur 3	9,00	155,20	6%
Secteur 4	31,45	144,70	22%
Secteur 5	24,49	150,50	16%
Secteur 6	60,89	119,50	51%
TOTAL	168,16	740,05	23%

2. L'utilisation des parcelles agricoles :

Lors des enquêtes sur le terrain, 58% de la surface agricole a pu être recensée. Les secteurs 5 et 6 sont les plus représentés (avec plus de 80% de la surface agricole). Pour le secteur 2, une seule parcelle fut recensée (l'agriculteur concerné est éloigné de la zone du site et ne connait pas les autres agriculteurs du secteur). Cf. tableau 4 et Annexe 4

Sur les 97,29 ha enquêtés :

- 52% sont en prairies (50,56 ha)
- 34% sont cultivés (33,11 ha)
- 14% sont en jachère (13,62 ha)

Tableau 4 : Utilisation des parcelles agricoles recensées du site

	Surface agricole (en ha)	Surface agricole recensées lors des enquêtes	% surface recensées lors des enquêtes	Culture	Jachère	Prairie
Secteur 1	28,68	15,78	55%	7,07	3,09	5,62
Secteur 2	13,65	1,07	8%	0	0	1,07
Secteur 3	9,00	1,19	13%	0	0,77	0,42
Secteur 4	31,45	8,94	28%	1,95	4,79	2,2
Secteur 5	24,49	20,88	85%	0	1,13	19,75
Secteur 6	60,89	49,43	81%	24,09	3,84	21,5
Total	168,16	97,29	58%	33,11	13,62	50,56

•Les parcelles en cultures :

Les parcelles en culture sont essentiellement situées sur le secteur 6 (Rhèges) : Cf. tableau 5

- Secteur 6 : 24,09 ha soit 73%

- Secteur 1 : 7,07 ha soit 21%

- Secteur 4: 1,95 ha soit 6%

Tableau 5 : Parcelles utilisées en culture

Secteur	Surface en culture /secteur	% / surface en culture	Parcelle	Surface
			S1,02	2,36
Contour 1	7.07	240/	S1,04	0,49
Secteur 1	7,07	21%	S1,05	1,18
			S1,09	3,04
Secteur 2	0	0%		0
Secteur 3	0	0%		0
Secteur 4	1.05	C0/	S4,05	1,41
	1,95	6%	S4,30	0,54
Secteur 5	0	0%		0
			S6,04	3,98
			\$6,08	7,5
CastavaC	24.00	720/	S6,11	1,6
Secteur 6	24,09	73%	S6,12	3,87
			S6,13	5,89
			S6,14	1,25

Ces parcelles sont cultivées en culture de printemps, car les agriculteurs ne veulent pas prendre de risques vis-à-vis des inondations. Elles sont relativement peu (voir pas) fertilisées, car d'après les agriculteurs ce sont des terres riches.

Le maïs en monoculture est rare dans le site (1 cas rencontré sur la parcelle S4.05).

Certains agriculteurs alternent jachère et culture de printemps afin de limiter le développement des vivaces comme le chardon (parcelles \$1.09 et \$6.14).

Ce sont des parcelles de petites tailles (3,69 ha en moyenne). Elles sont rarement bordées par d'autres parcelles cultivées, mais plutôt par des jachères ou des bois.

•Les parcelles en jachères :

Les parcelles en jachères se retrouvent majoritairement sur 3 secteurs du site :

- Secteur 4: 4,69 ha soit 35%

- Secteur 6: 3,84 ha soit 28%

- Secteur 1: 3,09 ha soit 23%

- Secteur 5 : 1,13 ha soit 8%

- Secteur1: 0,77 ha pour 6%

Cf. tableau 6

Tableau 6 : Parcelles utilisées en jachère

Secteur	Surface en % / surface en culture /secteur culture		Parcelle	Surface
Secteur 1	3,09	23%	S1,06	2,2
Secteur 1	3,09	25/0	S1,07	0,89
Secteur 2	0	0%		0
Secteur 3	0,77	6%	S3,06	0,77
			S4,27	0,63
	4,79	35%	S4,29	1,38
Secteur 4			S4,31	1,26
			S4,33	0,62
			S4,43	0,9
Secteur 5	1,13	8%	S5,08	1,13
Soctour 6	2 9/	28%	S6,09	2,85
Secteur 6	3,84	2070	S6,10	0,99

Dans les jachères recensées, certaines sont en jachère depuis 1992 (S1.06 et S3.06) et étaient cultivées auparavant. Elles ont, pour la plupart, été mises en jachère car ces parcelles inondaient régulièrement. La végétation de ces jachères ressemble à des prairies fauchées.

D'autres sont récentes et ne sont en jachère que depuis quelques années. Etant donné la baisse du risque d'inondation (certaines jachères n'ont pas inondé depuis 10 ans) et le contexte favorable des céréales, certains agriculteurs émettent le souhait de remettre leurs jachères en cultures

Les jachères sont entretenues par broyage une fois par an et aucun désherbage chimique (pour les vivaces) n'est appliqué.

Souvent, les parcelles en jachère ne sont pas isolées mais sont voisines d'autres jachères. Ce qui peut représenter parfois des grandes zones uniquement en jachère (comme sur le secteur 4 pour les parcelles S4.29, S4.31 à S4.44). Des bois (peupleraies ou bosquets) sont souvent aux abords des parcelles en jachères. Il est rare que les jachères soient en bord de cours d'eau (sauf pour la parcelle S1.06).

La taille moyenne des parcelles en jachère est de 1,38 ha.

•Les parcelles en prairie :

Les parcelles en prairies se retrouvent majoritairement sur les secteurs 5 (Torcy le Grand) et 6 (Rhèges) :

- Secteur 6 : 21,50 ha soit 43%

- Secteur 5 : 19,75 ha soit 39%

- Secteur 1 : 5,62 ha soit 11%

- Secteur 4: 2,20 ha soit 4%

- Secteur 2:1,07 ha pour 2%

- Secteur3: 0,42 ha pour 1%

Les prairies recensées sont de 4 types différents :

- a. les prairies permanentes pâturées et fauchées,
- b. les prairies permanentes uniquement fauchées,
- c. les prairies temporaires de plus de 5 ans pâturées et fauchées,
- d. les prairies temporaires de plus de 5 ans uniquement fauchées.

Cf. Annexe 5 : Tableau 7

a. Les prairies permanentes pâturées et fauchées :

Elles représentent 23,27 ha soit 46% des prairies recensées. Ce sont 7 parcelles (de 4,52 ha en moyenne) essentiellement situées sur le secteur 5. Elles sont pâturées de façon extensive et fauchées une seule fois début juin. Les refus de pâtures sont fauchés sur 3 parcelles. Les agriculteurs ne veulent pas faucher après le 15 juin car le foin serait de mauvaise qualité.

Les pâtures sont fertilisées avec un engrais minéral (pour l'azote, la potasse et le phosphore), généralement à 80 unités par hectare.

Un désherbage chimique est réalisé contre les vivaces.

Ces pâtures contiennent toutes un ou plusieurs petits bosquets (pour l'abri des animaux essentiellement). Ces pâtures sont voisines d'autres prairies et de bois. Seules 2 parcelles bordent un cours d'eau (\$1.03 borde l'Aube sur 140 m, et \$6.03 est traversée par un fossé sur 300 m.).

Les agriculteurs exploitant ces pâtures sont tous éleveurs de vaches allaitantes ou laitières.

b. Les prairies permanentes uniquement fauchées :

Elles représentent 18,08 ha soit 36%, que l'on retrouve dans tous les secteurs du site. Ce sont 12 parcelles de 1,59 ha en moyenne. Généralement, ces prairies sont fauchées 1 seule fois dans les 2

premières semaines de juin. Pour 2 parcelles, une deuxième fauche peut être effectuée fin août, début septembre.

La fertilisation minérale de ces prairies n'est pas systématique (la moitié des parcelles n'est pas fertilisées) et est moins importante que pour les prairies pâturées (environ 50 unités d'azote à l'hectare fin mars). Par contre, les prairies qui sont fauchées 2 fois sont plus fertilisées (100 unités apportées en 2 fois en mars et juin).

Ces parcelles ne sont généralement pas désherbées chimiquement.

Les agriculteurs exploitant ces prairies sont tous éleveurs de vaches allaitantes ou laitières. Pour S1.01, il est probable que l'agriculteur arrête l'élevage dans quelques années. Si tel est le cas, vu que la parcelle est éloignée de son exploitation, cette prairie sera peut-être plantée en peuplier.

c. Les prairies temporaires de plus de 5 ans pâturées et fauchées :

Elles représentent 8,04 ha soit 16% des prairies recensées. Ce sont 2 parcelles de 4 ha en moyenne exploitées par le même éleveur, se situant sur le secteur 6. Elles sont pâturées de façon extensive et fauchées 1 seule fois début juin. Les regains sont pâturés sur 1 parcelle (\$6.07).

Ces prairies ne sont pas fertilisées. Elles sont désherbées chimiquement contre les vivaces.

Elles ont été implantées en 2001, avec un mélange prairial contenant du dactyle, de la fétuque et du trèfle. Ces 2 parcelles étaient engagées en CTE: S6.07 avec la mesure 0102A00 (Reconversion de terres arables en prairie temporaire) et S6.16 avec la mesure 2001A00 (Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage).

Elles sont au bord d'un fossé (sur 100 m et 130 m) et d'un plan d'eau.

d. Les prairies temporaires de plus de 5 ans uniquement fauchées :

Ces prairies représentent 1,17 ha soit 2%. Ce sont les parcelles S4.24 et S6.17, qui font 60 ares en moyenne. Elles sont fauchées une seule fois début juin et sont peu fertilisées (environ 40 unités d'azote minéral par hectare). Un désherbage chimique est pratiqué contre les vivaces.

Ces parcelles sont voisines de prairies.

Il est à noter qu'aucune fertilisation organique n'est pratiquée sur les prairies.

3. Remarques par secteur :

Secteur	Remarques
	Les parcelles recensées se situent au sud-est du secteur, sur la commune de Nogent-sur-Aube.
Secteur 1	Aucune autre parcelle n'a été recensée au nord-ouest du secteur.
	L'utilisation des parcelles recensées est diverse : Prairie, jachère et culture.
Secteur 2	Une seule parcelle a été recensée sur ce secteur. D'après les orthophotos, l'utilisation des parcelles agricoles est surtout en prairie et jachère.
Secteur 3	Ce secteur contient très peu de parcelles agricoles, il est surtout forestier. Les parcelles recensées se situent à l'ouest du secteur sur la commune d'Isle-Aubigny.
Secteur 4	Les parcelles recensées se situent sur l'ensemble du secteur. L'utilisation de ces parcelles est diverses : Jachère, culture, et prairie. Il est à noter qu'au nord du secteur, sur les communes d'Isle-Aubigny et Vinets, les parcelles sont essentiellement en jachère.

Secteur 5	Les parcelles recensées se situent légèrement à l'est du secteur. Les parcelles sont essentiellement en prairie permanente.
Secteur 6	Une grande partie des parcelles agricoles du secteur ont pu être recensées. Elles peuvent être utilisées également en prairie, en culture ou en jachère.

III. Les inondations

Sur les 31 parcelles recensées, 25 (soit 80%) sont considérées inondables par les agriculteurs. Ces parcelles sont en majorité en prairie et en jachère. Pour les agriculteurs, les inondations arrivent de moins en moins souvent et surviennent essentiellement en hiver. Pour certains, les lacs de la forêt d'Orient ont leur incidence sur cette baisse de fréquence des inondations.

Les inondations ont eu leur incidence sur le choix d'utilisation des parcelles (mise en jachère de parcelle cultivées). Mais certaines parcelles n'ont pas inondé depuis plusieurs années, et pourront être remise en culture.

Les agriculteurs tiennent compte des inondations dans leurs pratiques. La fertilisation est diminuée si la parcelle a été inondée et se fait le plus tard possible, et seules les cultures de printemps sont cultivées dans les parcelles inondables.

Pour les parcelles en prairies, les inondations hivernales ne dérangent pas les agriculteurs (ni fauche, ni pâture ne sont réalisées à cette période). *Cf. Tableau 8*

Tableau 8 : Parcelles recensées et inonda

		% des	Parcelle en		Parcelle en		Parcelle en	
	Nombre	parcelles	pr	prairie		Jachère		re
		recensées	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Parcelle inondable	25	81%	16	64%	7	28%	2	8%
Parcelle peu inondable	3	10%	0	0%	2	67%	1	33%
Parcelle non inondable	3	10%	2	67%	0	0%	1	33%

IV. Les contractualisations actuelles et antérieures

Sur le Site N°52, 7 agriculteurs ont souscrit un CTE (Contrat Territorial d'Exploitation), 1 agriculteur a souscrit un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) en reconversion agriculture biologique.

• Contractualisation sur les parcelles en prairies :

- 12 parcelles sur 22 recensées en prairie étaient engagées en CTE :
- 6 parcelles (pour 18 ha) engagées en « Gestion extensive des prairies par la fauche et /ou le pâturage (2001A00) » sur les secteurs 5 et 6
- 4 parcelles (pour 2,76 ha) engagées en « Gestion extensive des prairies par la fauche et /ou le pâturage sans fertilisation minérale azotée (2001D00) » sur les secteurs 1 et 4

- 1 parcelle (4,54 ha) engagée en « Reconversion de terres arables en prairies temporaires (0102A00) » : parcelle S6.07
- 1 parcelle (0,67 ha) engagée en « Gestion extensive des prairies permanentes pâturées (2002B00) » : parcelle S5.11

•Contractualisation sur les parcelles en jachères :

- 2 parcelles (pour 1,90 ha) engagées en « Amélioration faunistique et floristique des jachères (1401A00) » : sur les secteurs 3 et 5

Dans le site, aucune parcelle en culture été engagées en CAD ou CTE.

Cf. tableau 9 et Annexe 4

Tableau 9 : Les mesures contractualisées dans le site

Type de contrat	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Surface totale engagée	Nombre de parcelles concernées	Parcelles concernées
СТЕ	0102A00	Reconversion de terres arables en prairies temporaires	4,54	1	\$6.07
СТЕ	2001A00	Gestion extensive des prairies par la fauche et /ou le pâturage	18,00	6	\$5.01, \$5.06, \$5.09, \$6.03, \$6.16, \$6.17
СТЕ	2001D00	Gestion extensive des prairies par la fauche et /ou le pâturage sans fertilisation minérale azotée	2,76	4	\$1.08, \$4.19, \$4.20, \$4.35
CTE	2002B00	Gestion extensive des prairies permanentes pâturées	0,67	1	S5.11
СТЕ	1401A00	Amélioration faunistique et floristique des jachères	1,9	2	S3.06, S5.08

V. Intérêt pour la contractualisation

Sur les 14 agriculteurs rencontrés, 8 sont favorables à la contractualisation de mesures agri-environnementales sur leur parcelle si ces mesures n'engendrent pas une grande évolution des pratiques. Un agriculteur est contre la contractualisation de mesure (même s'il a été engagé en CTE).

Par contre, pour la majorité des agriculteurs gérant des prairies, ils ne souhaitent pas retarder leur date de fauche (maximum au 15 juin).

VI. Autres remarques:

1. Appréciation et connaissance des agriculteurs sur le dispositif Natura 2000 :

Sur les agriculteurs rencontrés, la quasi-totalité (13 sur 14) ont une faible connaissance du dispositif. De ce fait, ils sont au premier abord très réticent, se posent beaucoup de questions sur les contraintes apportées par Natura 2000, et ont peur qu'on leur interdise beaucoup de choses (fauche après le 15 juin, implantation de peupliers, passage dans leur parcelle, ...).

Peu d'agriculteurs avaient connaissance que certaines de leur parcelle se situaient dans le site N°52.

2. Les parcelles agricoles et le remembrement :

Le remembrement en cours sur les secteurs 1 à 4 n'a aucune incidence connue (échange, rognage, ...) sur les parcelles recensées

Sur le secteur 5, un remembrement a eu lieu à la mise en place de l'autoroute. A l'époque, les éleveurs de Torcy-le-grand, ont souhaités conservés les parcelles situées en vallée de l'aube en prairie (alors qu'ils pouvaient les cultivés).

Beaucoup d'agriculteurs se sont étonnés de l'existence d'un remembrement sur un site Natura 2000. Ils ont peur des incidences du remembrement sur la biodiversité du site.

3. Situation des sièges d'exploitation

Sur les 14 agriculteurs rencontrés, 4, soit 29%, n'ont pas leur siège d'exploitation situé dans le site. De ce fait, ils sont éloignés de leur parcelle situées dans le site, ce qui implique une gestion différente des parcelles (mise en jachère, fauche des prairies faite par un autre agriculteur, parcelle non fertilisée, ...). Pour certaines, les agriculteurs se posent la question de les implanter en peuplier (s'ils sont propriétaires).

La surveillance et l'observation des ces parcelles sont moins fréquentes (connaissance faible de la biodiversité des parcelles concernées).

4. Délimitation du site.

Des remarques ont été formulées quant à la délimitation des secteurs du site. Ils s'interrogent sur la pertinence des parcelles comprises en partie dans le site. Pour des raisons pratiques (contractualisation de mesures, facilité de repérage des limites du site, ..), les limites devraient, dans la mesure du possible, être naturelles (voie de communication, bois, cours d'eau, ..).

Sur les 124 parcelles agricoles du site, seulement 55 (44%) sont entièrement dans le site, et 21 ont plus de 90% de leur surface dans le site.

Conclusion

L'activité agricole sur le site Natura 2000 N°52 n'est pas prédominante (mise à part sur le secteur 6). Les exploitations agricoles du site sont essentiellement de type polyculture et polyculture – élevage. De ce fait, les parcelles agricoles sont utilisées également en prairie, jachère et culture.

Les agriculteurs rencontrés, au premier abord, ont beaucoup d'interrogations sur le dispositif Natura 2000 et craignent des contraintes importantes pour la gestion de leurs parcelles, mais sont prêt a contractualiser des mesures agri-environnementales si ces mesures leur permettent de continuer à gérer leur parcelle comme actuellement.

Le contexte agricole actuel (contexte favorable pour les cultures, et défavorable pour l'élevage) peut entraîner une diminution des surfaces en prairies et en jachères du site, en faveur des cultures ou des peupleraies. La mise en place de mesures agri-environnementales incitant les agriculteurs à conserver leur jachère et leur prairie permettrait de freiner ce phénomène.

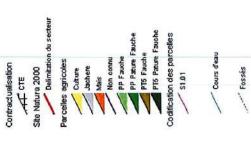
ADASEA de l'Aube - Etudes sur les pratiques agricoles du site Natura 2000 N°52 - Mars 2008

ADASEA de l'Aube - Etudes sur les pratiques agricoles du site Natura 2000 N°52 - Mars 2008

ADASEA de l'Aube - Etudes sur les pratiques agricoles du site Natura 2000 N°52 - Mars 2008

ADASEA de l'Aube - Etudes sur les pratiques agricoles du site Natura 2000 N°52 - Mars 2008

Annexe 4



ADASEA de l'Aube - Etudes sur les pratiques agricoles du site Natura 2000 N°52 - Mars 2008

ADASEA de l'Aube - Etudes sur les pratiques agricoles du site Natura 2000 N°52 - Mars 2008

Contractualisation

CHE

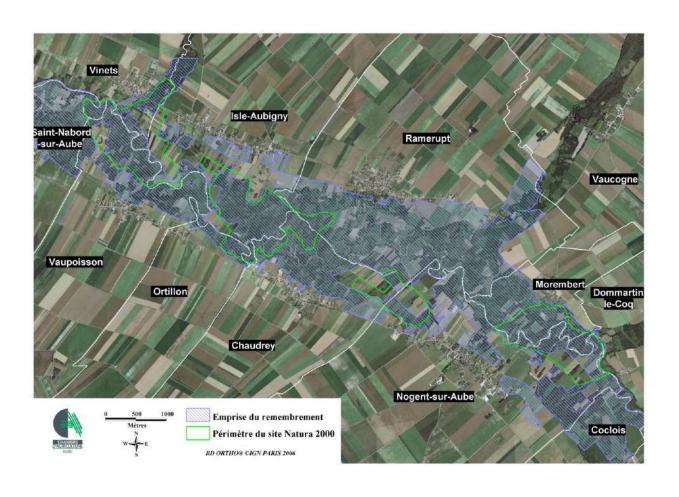
Annexe 4

Site Natura 2000

Parcelles agricoles

Non connu

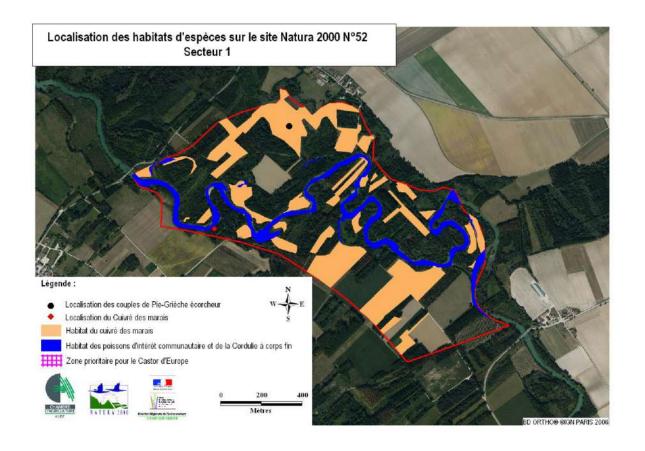
Annexe n°9 : carte de l'emprise de	
l'aménagement foncier dans la vallée de l'Aub	e

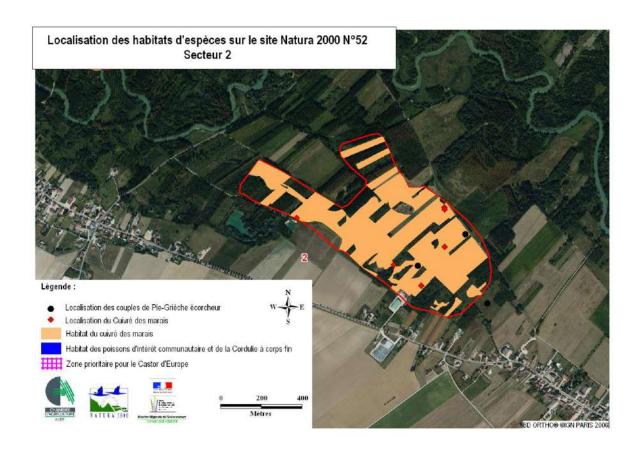


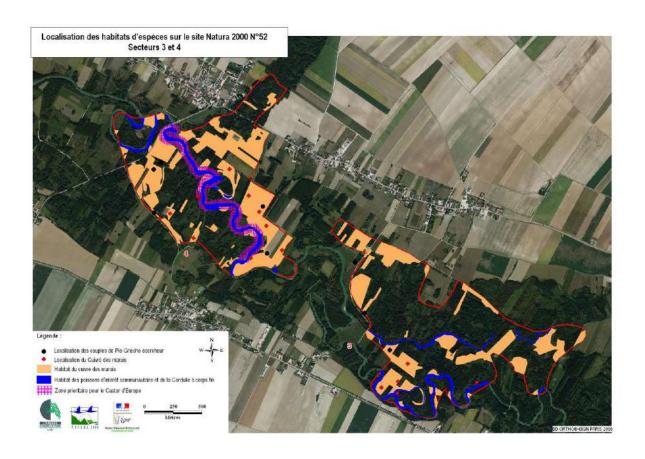
Annexe n°10 : tableau des surfaces concernées par le remembrement

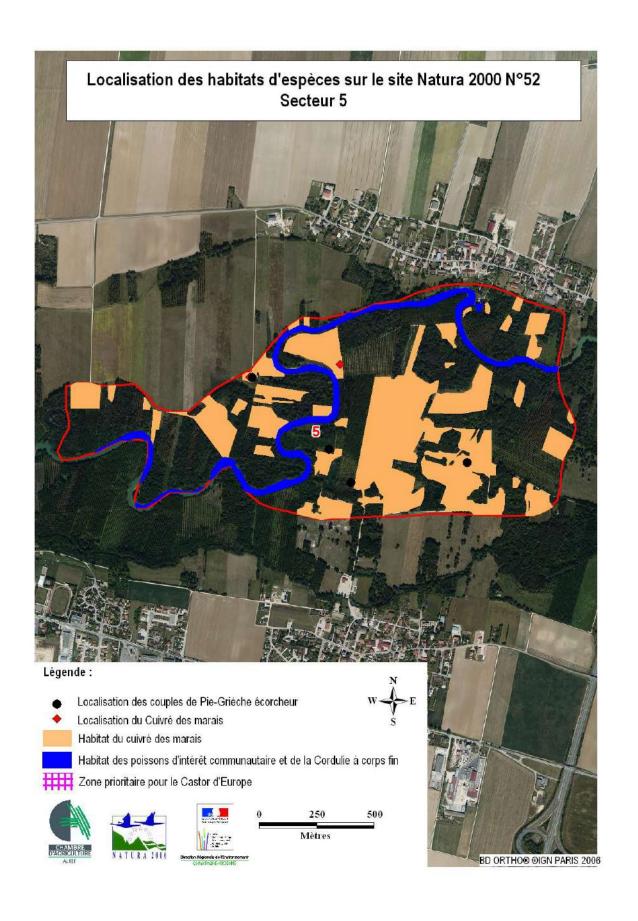
Tableau des Surfaces				
Commune	Surface Communale concernée par le Remembrement	Surfaces de Bois durs	Surfaces de Prés	Surfaces de Terres
CHAUDREY	127 57 55	104 78 05	4 50 61	18 28 89
COCLOIS	90 23 29	62 20 85	7 44 25	20 58 19
SLE AUBIGNY	179 46 17	134 36 75	3 55 11	41 54 31
MAGNICOURT	186 77 08	146 57 87	4 48 36	35 70 85
MOREMBERT	99 42 35	85 85 86	1 71 09	11 85 40
NOGENT SUR AUBE	201 24 97	132 86 39	13 70 64	63 67 94
ORTILLON	45 79 36	36 81 83	95 08	8 02 45
RAMERUPT	408 64 11	273 94 65	16 10 1929	118 59 17
ST NABORD SUR AUBE	150 36 77	98 63 61	20 00 34	31 72 82
/AUPOISSON	98 90 55	83 49 32	8 39 52	7 01 71
VINETS	62 79 29	56 27 59	1 32 04	5 19 66
BRILLECOURT	1 25 40	1 25 40	0	0
DOMMARTIN LE COQ	9 72 65	9 72 65	0	0
MOLINS SUR AUBE	27 10 11	18 40 68	0	8 69 43
VERRICOURT	6 27 80	6 11 48	0	16 32
POUGY	35 41	35 41	0	0
TOTAUX	1695 ha 92 a 86 ca	1242 ha 68 a 39 ca	82 ha 17 a 33 ca	371 ha 07 a 14 ca

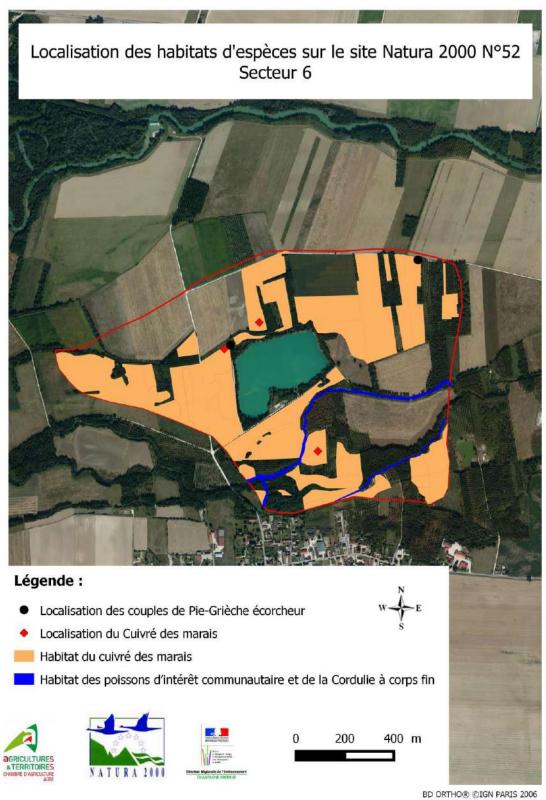
Annexe n°11 : localisation des habitats d'espèces











Annexe n°12: Charte Natura 2000





Charte Natura 2000

SIC FR 2100297 / Site régional n° 52

« Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube » (Aube)



Rivage de l'Aube à Morembert

Opérateur du DOCOB:

Chambre d'agriculture de l'Aube 2 bis rue Jeanne d'Arc BP 4080 10018 TROYES Cedex

- Présentation synthétique du site -

1. Description

Le site Natura 2000 des « Prairies et bois alluviaux de la basse Vallée alluviale de l'Aube » se caractérise par une richesse faunistique et floristique exceptionnelle, illustrée d'abord par la diversité de ses habitats naturels d'intérêt communautaire, même si certains sont aujourd'hui dégradés : prairies humides, groupements végétaux caractéristiques de la dynamique alluviale de l'Aube et de ses principales annexes, rivières à renoncules, mégaphorbiaies, forêts alluviales et ripisylves (saulaie blanche, aulnaie-frênaie, chênaie-ormaie-frênaie)...

Le patrimoine naturel remarquable de la Vallée de l'Aube se manifeste également par la présence de cortèges floristiques rares et variés (Ail anguleux, Gratiole officinale, Orme lisse, Violette élevée...) et d'une faune riche et diversifiée, notamment en ce qui concerne les mammifères (Chauves souris, Chat forestier....), les poissons (Loche de rivière, Bouvière...), les insectes (Cuivré des marais, Cordulie à corps fin...) et les oiseaux (Martin-pêcheur, Piegrièche écorcheur, Râle des genêts...).

Parallèlement à cette richesse du milieu naturel, les activités humaines sont diversifiées dans la vallée. L'agriculture, en quête de durabilité, conserve une influence importante : l'élevage valorise les prairies inondables, les terres arables de vallée sont essentiellement en jachères ou cultures de printemps. La populiculture constitue le principal mode de valorisation sylvicole du site et concerne quasiment les 2/3 des surfaces boisées, le reste étant composé de la riche forêt alluviale, gérée de manière plus extensive. La chasse et la pêche représentent, quant à elles, des activités traditionnelles toujours prisées dans la vallée de l'Aube.

2. Intérêt écologique

Le site Natura 2000 n°52 "Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube" est composé d'une diversité de milieux caractéristiques des grandes vallées alluviales du quart nordest de la France :

- **12 habitats d'intérêt communautaire**, représentant 476 ha, désignés par la Directive "Habitats" dont 2 jugés prioritaires (*) sont présents sur le site et 6 figurent sur la liste rouge dans la région Champagne-Ardenne :
 - ➤ Végétations enracinées à potamots, myriophylles, élodées (code Natura 2000 : 3150-1),
 - Végétations libres, flottantes, à lentilles d'eau (code Natura 2000 : 3150-3),
 - ➤ Végétations à renoncules flottantes (code Natura 2000 : 3260-5),
 - ➤ Végétations annuelles des dépôts sablo-limoneux (code Natura 2000 : 3270-1),
 - Pelouses calcaires mésophiles (code Natura 2000 : 6210),
 - > Prairies humides oligotrophes (code Natura 2000 : 6410-1),
 - Mégaphorbiaies à reine des prés et pigamon jaune (code Natura 2000 : 6430-1),
 - Mégaphorbiaies humides et eutrophes à liseron des haies, ortie dioïque (code Natura 2000 : 6430-4),
 - > Prairies humides de fauche mésophiles inondables (code Natura 2000 : 6510-4),
 - Ripisylves des grands cours d'eau à saule blanc (code Natura 2000 : 91E0-1) *,
 - Ripisylves de frêne et d'aulne des rivières à pH neutre (code Natura 2000 : 91E0-8) *,
 - ➤ Chênaies-frênaies-ormaies alluviales (code Natura 2000 : 91F0-3).

Ces types de biotopes sont notamment propices au développement de groupements végétaux rares. Même si aucune espèce de la Directive n'a été contactée, 12 espèces végétales sont

d'intérêt patrimonial dont **6 espèces sont protégées** (4 au niveau régional et 2 au niveau national) et 6 sont sur la liste des espèces menacées de Champagne-Ardenne.

La faune présente également un grand intérêt puisque la vallée de l'Aube abrite :

- 9 espèces de chauve-souris (toutes inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats) dont 1 espèce figurant à l'Annexe II (le Grand Murin) qui utilise le site comme territoire de chasse,
- de nombreuses autres espèces de **mammifères**,
- 29 espèces de poissons soit la plupart des espèces présentes dans le Bassin amont de la Seine, dont 4 figurent à l'Annexe II de la Directive Habitats (la Bouvière, le Chabot, la Lamproie de Planer et la Loche de rivière),
- De nombreuses espèces d'insectes (dont au moins 40 lépidoptères, 30 odonates et 17 orthoptères) dont une espèce de papillons et une espèce de libellule inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats (le Cuivré des marais et la Cordulie à corps fin),
- → 4 espèces d'amphibiens dont 1 est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats
 (Grenouille agile) et 1 espèce de reptiles,
- ➤ 119 espèces d'oiseaux dont 16 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (5 espèces nicheuses et 11 espèces utilisant le site, notamment comme halte migratoire).

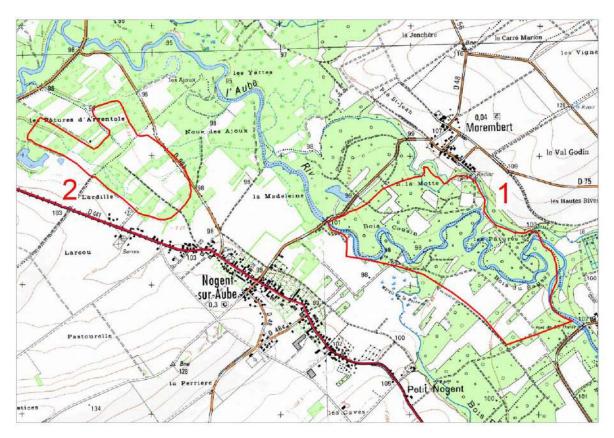
Les **objectifs à long terme** définis sur le site Natura 2000 n°52 « Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube » peuvent être regroupés en **6 principaux axes** :

- 1. la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées,
- 2. la **conservation des habitats** naturels et habitats d'espèces **prairiaux** typiques du site, ainsi que des **espèces associées**,
- 3. la **conservation** et la **restauration** du caractère naturel des **ripisylves** et des **bras morts** de la rivière,
- 4. la préservation de la dynamique alluviale de l'Aube et ses affluents, la **conservation des habitats aquatiques et habitats d'espèces** (poissons, libellules) d'intérêt communautaire,
- 5. la réalisation d'**études complémentaires**, le **suivi** de l'impact des actions mises en œuvre et l'**évaluation** de la gestion menée,
- 6. l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux à des pratiques respectueuses de la sensibilité des milieux, ainsi que la poursuite de la concertation au niveau local.

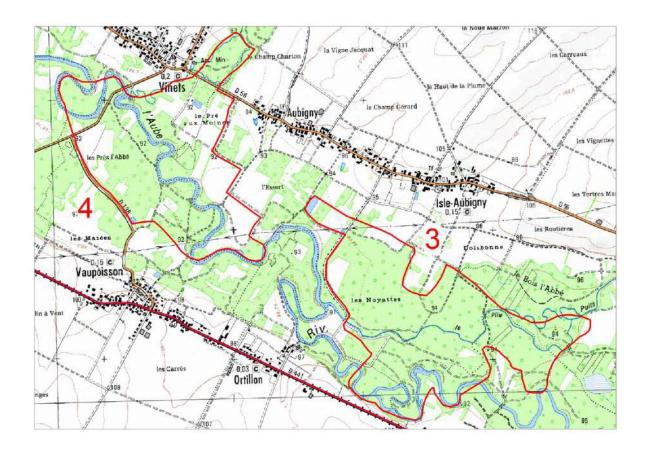
3. Localisation

Le site Natura 2000 « Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube » est localisé au nord du département de l'Aube, au sein de la Vallée de l'Aube qui constitue un sillon dans la région naturelle « Champagne Crayeuse ».

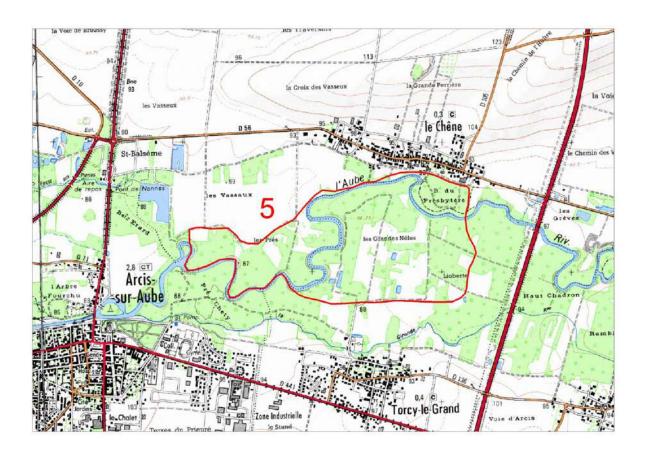
D'une surface globale de **738 ha**, ce site est constitué de **6 secteurs distincts** et localisé sur **13 communes différentes** qui, d'amont en aval, sont : Dommartin-le-Coq, Morembert, Nogent-sur-Aube, Ramerupt, Chaudrey, Isle-Aubigny, Ortillon, Vaupoisson, Vinets, Saint-Nabord-sur-Aube, Le Chêne, Torcy-le-Grand, Rhèges.



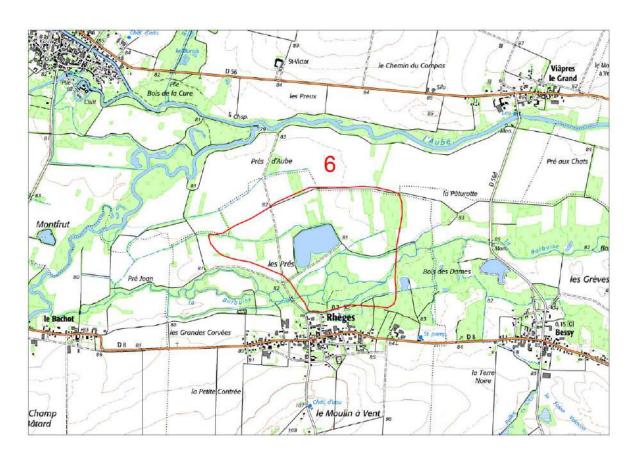
Secteurs 1 et 2



Secteurs 3 et 4



Secteur 5



Secteur 6

« Une visite de terrain et d'échanges entre le signataire et l'animateur du site doit se dérouler à la signature de la charte, sur la ou les parcelles concernées».

Engagements et recommandations de portée générale

- Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondants :
- (Cf. intérêt écologique p.2)

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

<u>E1</u> – Autoriser l'accès, sur l'ensemble des parcelles concernées par la signature de la charte, aux spécialistes mandatés par l'administration à des fins d'inventaires et de suivis ou d'animations prévus dans le Docob (le propriétaire doit être prévenu en amont des jours ou périodes de passages).

Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au minimum deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.

Point de contrôle : Absence de refus d'accès aux parcelles vérifié auprès de l'animateur du Docob.

<u>E2</u> – Préalablement à la signature de la charte, effectuer un état des lieux des parcelles engagées avec l'animateur du site afin notamment de localiser et cartographier les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire à conserver.

Point de contrôle : Présence de l'état des lieux avec cartographie des éléments relevés.

<u>E3</u> – Ne pas assécher, drainer et polluer les zones humides présentes sur les parcelles concernées par la signature de la charte (notamment les mares, cours d'eau, rus, marais, noues, bras morts et aulnaies-frênaies. Les comblements, de toute nature, sont proscrits.

Point de contrôle : Absence de PV vérifié auprès du service police de l'eau et visite de terrain pour constater la présence et l'état des zones humides présentes.

- $\underline{\text{E4}}$ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et phytocides dans les parcelles engagées à l'exception de traitements localisés :
 - sur les pieds de chardons des champs (Cirsium arvense);
 - au niveau de la ligne des plants de peupliers dans les peupleraies de 4 ans ou moins.

Point de contrôle : Vérification d'un carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire) sur la ou les parcelles concernées par la charte. Constat visuel lors de visites de terrain.

<u>E5</u> – Ne pas introduire d'espèces exogènes, animales ou végétales, potentiellement envahissante (liste jointe en annexe 1 de la charte).

Point de contrôle: Visite sur le terrain, absence de plantation ou d'introduction d'espèces exotiques et/ou envahissantes potentiellement imputable au signataire.

Recommandations

<u>R1</u> – Prévenir dans un délai suffisant l'animateur local du site NATURA 2000, en amont de chaque opération, afin de veiller à sa compatibilité avec les préconisations du DOCOB.

> Engagements et recommandations de portée générale

- <u>R2</u> Rapporter à la structure animatrice tout constat d'espèce invasive pouvant porter atteinte à l'intégrité de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire (liste jointe en annexe 1 de la Charte).
- R3 Mettre en œuvre un entretien de la ripisylve favorable à la faune aquatique : recéper les arbres existants pour assurer la présence de grosses souches et conserver la végétation dense qui sert de zones refuge.

Mesures concernant les milieux prairiaux

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondants : Toutes les surfaces en herbe du site favorables notamment aux espèces suivantes : Cuivré des marais, Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Grand Murin

Engagements

<u>E1</u> – Conserver les surfaces en herbe existantes (prairies naturelles, prairies temporaires, jachères...) afin de maintenir les habitats ou les milieux abritant des espèces remarquables. Cela induit notamment l'absence de labour, de mise en culture, de boisement, de remblaiement, d'imperméabilisation, de nivellement ou de création de plans d'eau (excepté si l'animateur valide cette opération après accord de la DDT).

Point de contrôle : Constat visuel (présence du couvert) lors de visites de terrain.

<u>E2</u> – Conserver les éléments fixes boisés existants : haies, arbres isolés, bosquets qui abritent de nombreuses espèces. Par ailleurs, tout entretien de ces éléments fixes boisés sera réalisé entre le 1^{er} septembre et le 28 février pour éviter tout impact sur les oiseaux nicheurs.

Point de contrôle : Constat visuel (présence ou absence des éléments fixes cartographiés lors de la visite préalable réalisée par la structure animatrice).

<u>E3</u> – Ne pas réaliser de brûlage dirigé (clôture par exemple) pour ne pas détruire la faune et la flore.

Point de contrôle : Constat visuel lors de visites de terrain.

Recommandations

- <u>R1</u> Utiliser les méthodes de fauche (ou de broyage) centrifuge (du centre vers la périphérie) pour permettre à la faune de s'échapper.
 - R2 Ne pas réaliser la fauche (ou le broyage) du couvert de nuit.
- <u>R3</u> Faucher (ou broyer) à vitesse réduite (< 10 km/h) et ralentir lors des derniers passages pour permettre à la faune de s'échapper.
- <u>R4</u> En cas de fauche et broyage des refus sur les prairies pâturées, intervenir de préférence entre le 1^{er} septembre et le 28 février, c'est-à-dire en dehors des périodes de nidification.

Mesures concernant les milieux forestiers et associés

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondants :

Tous les habitats d'espèces inféodées aux forêts identifiés dans le Docob et essentiellement Chênaies-Frênaies-Ormaies (91FO3) et Aulnaies-Frênaies (91EO*-8) ainsi que les Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430).

Engagements

<u>E1</u> – Maintenir et favoriser les essences autochtones dans les peuplements forestiers présents dans les parcelles engagées. Dans le cas de renouvellement de peupleraies, laisser au moins 10 % de la surface des parcelles engagées pour les habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire à localiser prioritairement le long des cours d'eau et favoriser une gestion extensive des peupleraies (seuil de tige à l'hectare = 200, espacement 7 x 7 m). Cet engagement est à relier avec l'engagement E2 de la fiche concernant les mesures de portée générale.

Point de contrôle : visite de terrain.

<u>E2</u> – En cas de plantation d'espèces autres que le peuplier, les essences patrimoniales locales seront utilisées.

Point de contrôle : Visite de terrain post plantation, vérification des factures des plants ou documents d'accompagnement ; vérification visuelle des essences implantées.

<u>E3</u> – Les coupes rases sont interdites (à l'exception des peupleraies) dans les habitats d'intérêt communautaire 91E0 et tolérées à hauteur d'1 ha pour le 91F0, afin de ne pas bouleverser les écosystèmes forestiers et permettre la régénération naturelle. Privilégier les ouvertures par bouquet ou arbre par arbre.

Point de contrôle : visite de terrain post exploitation. Constat visuel de la coupe réalisée

<u>E4</u> – La coupe et le débardage dans les parcelles forestières sont interdites du 15 avril au 30 juin pour préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et notamment la reproduction de certaines espèces d'oiseaux (cela ne concerne pas la reprise des grumes stockées en bordure de parcelle).

Point de contrôle : visite de terrain

 $\underline{E5}$ – Favoriser une végétation spontanée et adaptée sur les berges des cours d'eau sur une largeur minimale de 10 m. Ne pas réaliser de coupes à blanc de la ripisylve (hors peupleraies) sur cette largeur.

Point de contrôle : visite de terrain.

Recommandations

- <u>R1</u> : Favoriser la présence d'un sous-étage d'essences locales diversifiées.
- R2 : Ne pas marteler et couper les arbres porteurs de gros nids, de loges d'oiseaux cavernicoles et de cavités à chauves-souris
- R3 : Afin de préserver les sols sensibles au débardage et éviter leur tassement, intervenir en période de gel ou sur sol sec
- R4 Maintenir des arbres morts sénescents (sur pied ou au sol) ou à cavité, de préférence d'un diamètre supérieur à 35 cm et de hauteur inférieure à la distance minimale du 1^{er} chemin.

Annexes de la charte

- Annexe 1 : Liste des espèces de faune et de flore invasives non locales
- (espèces actuellement présentes ou pouvant l'être dans un avenir proche) :

> Flore

> Nom scientifique	Nom vulgaire
Acer negundo	Érable négundo
Ambrosia artemisiifolia	Ambroisie à feuilles d'armoise
Amorpha fruticosa	Faux Indigo
Aster lanceolatus	Aster lancéolé
Aster novi-belgii	Aster de Virginie
Azolla filiculoides	Azolla fausse filicule
Berteroa incana	Alysson blanc
Bidens frondosa	Bident feuillé
Buddleja davidii	Buddléia de David, Arbre aux papillons
Bunias orientalis	Bunias d'orient
Conyza canadensis	Vergerette du Canada
Cotoneaster horizontalis	Cotonéaster horizontal
Cotoneaster microphyllus	Cotonéaster à petites feuilles
Elodea canadensis	Elodée du Canada
Elodea nuttallii	Elodée de Nuttall
Epilobium ciliatum	Epilobe cilié
Erigeron annuus	Vergerette annuelle
Galega officinalis	Galéga officinal
Helianthus tuberosus	Topinambour
Heracleum mantegazzianum	Berce du Caucase
Impatiens balfouri	Balsamine de Balfour
Impatiens capensis	Balsamine du Cap
Impatiens glandulifera	Balsamine à grandes fleurs
Impatiens parviflora	Balsamine à petites fleurs
Juncus tenuis	Jonc grêle
Lemna minuta	Lentille d'eau minuscule
Lemna turionifera	Lentille d'eau à turions
Lonicera japonica	Chèvrefeuille du Japon
Ludwigia grandiflora	Ludwigie à grandes fleurs, Jussie
Mahonia aquifolium	Mahonia à feuilles de Houx
Myriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil
Oenothera biennis	Onagre bisannuelle
Panicum capillare	Millet capillaire
Parthenocissus inserta	Vigne vierge commune
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique
Populis x canadensis	Peuplier du Canada
Prunus laurocerasus	Laurier-cerise
Reynoutria japonica	Renouée du Japon
Reynoutria sachalinensis	Renoée de Sachaline

Rhus typhina	Sumac de Virginie			
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia			
Rudbeckia laciniata	Rudbeckia lacinié			
Senecio inaequidens	Séneçon du cap			
Solidago canadensis	Solidage du Canada			
Solidago gigantea	Solidage glabre			
Spiraea alba Spirée blanche				
Spiraea douglasii	Spirée de Douglas			
Symphoricarpos albus	Symphorine blanche			
Veronica persica	Véronique de Perse			

Faune

Nom scientifique	Nom vulgaire
Mammifères	
Myocastor coypus	Ragondin
Ondatra zibethicus	Rat musqué
Oiseaux	
Oxyura jamaicensis	Erismature rousse
	anards, Oies et Cygne; ex: Canards mandarin, ellan, Ouette d'Egypte, Tadorne casarca).
Micropterus salmoïdes	Black bass
Lepomis gibbosus	Perche arc en ciel
Pseudorasbora parva	Pseudorasbora
Ecrevisses	
Orconectes limosus	Ecrevisse américaine
Pacifastacus leniusculus	Ecrevisse de Californie
Procambarus clarkii	Ecrevisse rouge de Louisiane
Reptiles/Amphibiens	
Xenopus laevis	Xenope commun
Rana catesbeiana	Grenouille taureau
Trachemys scripta elegans	Tortue de Floride
Dermochelys coriacea	Tortue coriace
Mollusques	
Corbicula fluminea	Corbicule

- Formulaire d'adhésion à la charte Natura 2000 -

ZSC FR 2100297 / n° Régional 52 - «Prairies et Bois Alluviaux de la Basse Vallée Alluviale de l'Aube» (Aube)

Parafez et datez les pages précédentes concernées puis cochez les types d'engagements pour lesquels vous adhérez à la charte en rayant les mentions inutiles :
Engagements et recommandations de portée générale
Mesures concernant les milieux prairiaux
Mesures concernant les milieux forestiers et associés
Je soussigné(e), Mlle / Mme / M, propriétaire / mandataire principal(e) des parcelles engagées dans cette Charte, en accord avec :
Mlle / Mme / M, propriétaire / mandataire, Mlle / Mme / M, propriétaire / mandataire, Mlle / Mme / M, propriétaire / mandataire, propriétaire / mandataire, cosignataire(s) le cas échéant,
atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte, et m'engage à respecter les engagements visés précédemment et cochés ci-dessus. J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 du site « ZSC Prairies et bois alluviaux de la Basse Vallée Alluviale de l'Aube» qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.
Je suis informé(e) que mon engagement est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier par la DDT.
Fait à
Signature(s) de(s) l'adhérent(s) :



La Charte Natura 2000 dans l'AUBE

- Notice explicative -

1. Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en oeuvre des actions de gestion et la conservation prévues dans le **document d'objectifs (DOCOB)** du site :

- les **mesures agro-environnementales territorialisées** (pour les milieux agricoles uniquement),
- les contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole)
- les chartes Natura 2000 (tous milieux).

2. La Charte Natura 2000 : Pourquoi ? Comment ?

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. La charte porte sur l'ensemble du site Natura 2000.

La durée de l'adhésion est de cinq ans.

La Charte Natura 2000 est composée de plusieurs fiches précédées d'une présentation rapide du site :

- -La première fiche fixe les engagements de portée générale : ce sont des principes généraux applicables à l'ensemble du site, quelle que soit la vocation des parcelles concernées.
- Les autres comportent des **engagements spécifiques** par grands types de milieux naturels ou d'activités.

Chaque fiche est composée de trois rubriques :

- ➤ La liste des habitats concernés
- ➤ Des **engagements de gestion** contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêts communautaires dans un bon état de conservation. Ce sont de bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Pour permettre une lisibilité optimale, chaque engagement de gestion est suivi des points sur lesquels porterait un contrôle.
- ➤ Des **recommandations de gestion**, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Ces recommandations et engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.

Chaque adhérent est tenu de respecter les engagements concernant l'ensemble du site et ceux relatifs aux types de milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a souscrit à la Charte.

En tout état de cause, chaque propriétaire signataire ou non de la charte doit respecter le code de l'environnement et notamment les réglementations afférentes : protection de la faune, de la flore, des habitats, loi sur l'eau,...

3. Quels avantages?

L'adhésion à la Charte garantit que les activités pratiquées sur les parcelles concernées sont conformes aux orientations du DOCOB. Elle permet en contrepartie :

- ➤ Une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) L'exonération de la TFNB concerne les parts communale et intercommunale de la taxe. Elle ne s'étend pas à la taxe pour les frais de chambres d'agriculture.
 - ➤ Une exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations. L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations.
 - > Une garantie de gestion durable des forêts.

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice d'exonérations fiscales au titre de l'Impôt Solidarité sur la Fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit (régime Monichon).

4. Modalités d'adhésion

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site.

Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée afin de prétendre aux avantages fiscaux.

1. Le candidat à l'adhésion choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 pour lesquelles il adhère à la Charte. Par principe, l'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

Le **propriétaire** (s'il le souhaite) adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le **mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Dans le cas d'un bail rural, l'usage de la parcelle étant confié à un mandataire, trois solutions sont possibles :

- ➤ Soit le propriétaire signe seul la Charte
- ➤ Soit le mandataire signe seul la Charte
- > Soit le propriétaire et le mandataire la signent ensemble.

Cette troisième solution est la seule qui permette au propriétaire de bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB). Au moment de la signature, propriétaire et mandataire s'accordent sur la répartition des avantages fiscaux dont bénéficiera le propriétaire.

En cas d'usufruit, l'adhésion à la Charte est possible à la seule condition que le nupropriétaire et l'usufruitier signent ensemble la Charte et le formulaire d'adhésion.

2. L'adhérent date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et

recommandations par milieux » (et le cas échéant de l'activité dont il est responsable) correspondant à la situation des ses parcelles.

- **3.** Il établit également avec l'aide de la structure animatrice un plan de situation des parcelles engagées, qui doit permettre de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000 ou plus précise)
- **4.** Ensuite, le candidat à l'adhésion envoie à la DDT la **déclaration d'adhésion** et ses pièces en **2 exemplaires** ainsi qu'une **copie du dossier** (c'est-à-dire **la Charte** et le **formulaire d'adhésion** complétés et signés) **avant le 1er août** pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux l'année suivante.

L'exonération s'applique pour une durée de 5 années. Elle est alors reconductible sur demande, en cas de renouvellement de l'adhésion à la Charte.

L'original du dossier de candidature (charte et déclaration d'adhésion) est conservé par l'adhérent.

5. Quelles sont les modalités de contrôle du respect de la Charte?

Le contrôle du respect des engagements souscrits dans la Charte Natura 2000 est réalisé par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) concernée par le site Natura 2000. L'adhérent est averti à l'avance du contrôle. En cas de non-respect des engagements souscrits ou d'opposition à un contrôle, une suspension de l'adhésion à la Charte d'une durée maximale d'un an pourra être décidée par le Préfet du département.

En revanche, le non-respect des engagements souscrits ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque ce non-respect ne résulte pas de son propre fait, mais notamment d'activités humaines autorisées par la loi, d'activités humaines exercées en dehors de tout cadre légal ou conventionnel, ou d'évènements naturels (tempêtes, orages ...).

6. Informations diverses

6.1 Termes, signes et sigles utilisés

(1324) : code européen d'une espèce d'intérêt patrimonial (91E0) : code européen d'un habitat d'intérêt patrimonial

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DOCOB : Document d'Objectifs. Dossier composé de plusieurs parties identifiant les habitats et espèces d'intérêt européen, caractérisant leur état de conservation et proposant des mesures de gestion, de réhabilitation et d'entretien.

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

6.2 Adresses utiles

Concernant l'instruction des chartes

DDT de l'Aube

1 Boulevard Jules Guesde BP 769 10026 TROYES Cedex

Tél: 03.25.71.18.00 Fax: 03.25.73.70.22

http://www.aube.equipement-agriculture.gouv.fr/

Concernant les propriétés et parcelles cadastrales

Centre des Impôts fonciers de l'Aube

143, avenue Pierre Brossolette

B.P. 364

10025 TROYES Cedex Tél: 03.25.71.27.41 Fax: 03.25.71.27.40

Pour obtenir d'autres informations sur Natura 2000

DREAL Champagne-Ardenne

40 boulevard Anatole France 51022 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél: 03.51.41.62.00 Fax: 03.51.41.62.01

http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/

http://www.natura2000.fr

Animation du Docob

Chambre d'agriculture de l'Aube

2 bis rue Jeanne d'Arc BP 4080

10018 Troyes Cedex Tél: 03.25.43.72.72 Fax: 03.25.73.94.85

http://www.aube.chambagri.fr

Autres organismes

CENCA

33 boulevard Jules Guesde 10000 TROYES

Tél: 03 25 80 50 50 Fax: 03 25 80 50 51

http://cen-champagne-ardenne.org/

LPO Champagne Ardenne

Der Nature Ferme des Grands Parts D13 51290 OUTINES

Tél: 03.26.72.54.47 Fax: 03.26.72.54.30

http://champagne-ardenne.lpo.fr

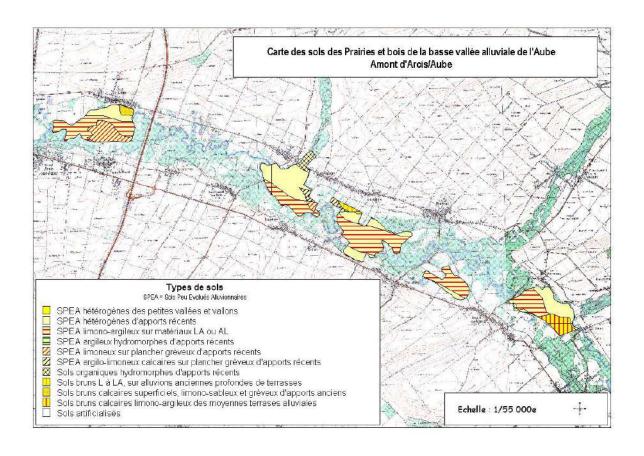
CRPF

Maison Régionale de la Forêt et du Bois Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51000 CHALONS en CHAMPAGNE

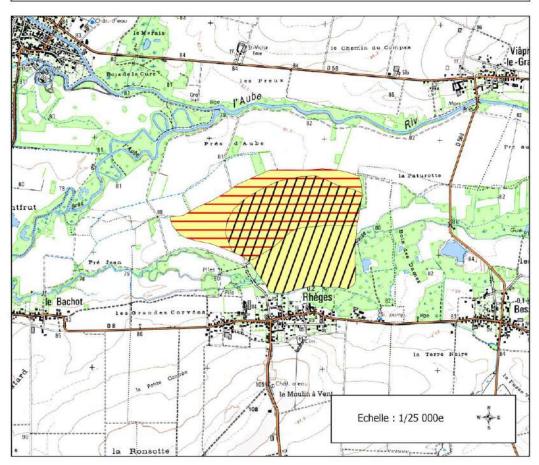
Tél: 03.26.65.18.25 Fax: 03.26.65.47.30

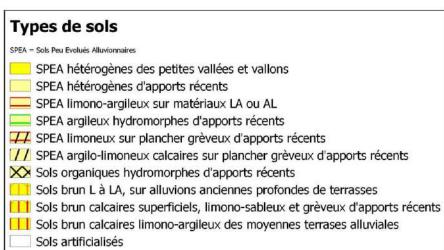
http://www.crpf.fr/crpfchampagne/

Annexe n°13 : cartes pédologiques

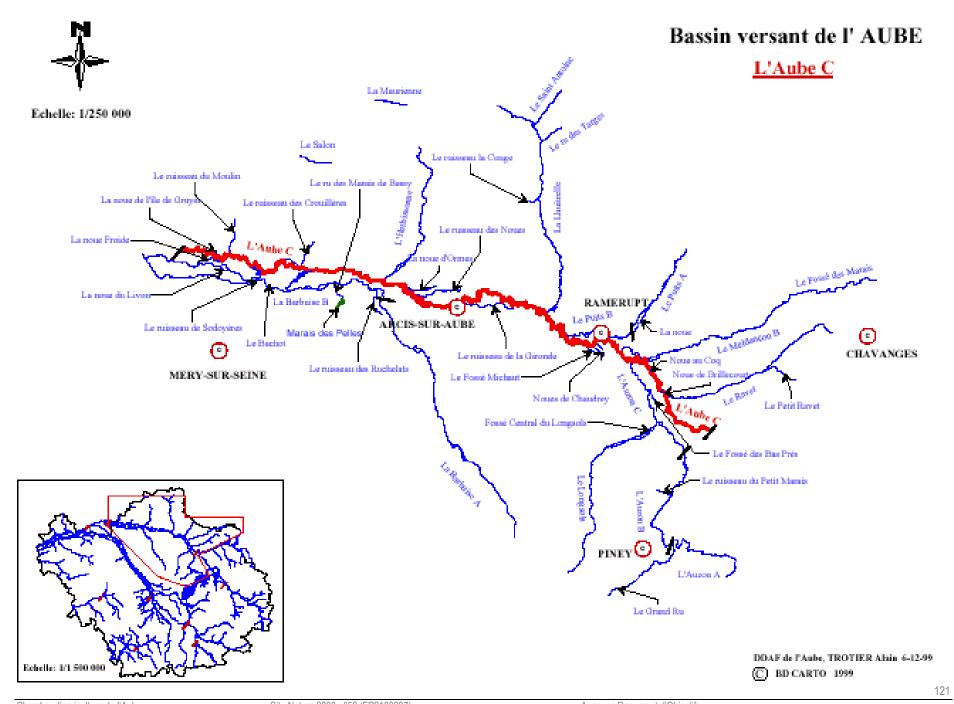


Cartes des sols des Prairies et bois de la basse vallée alluviale de l'Aube Aval d'Arcis/Aube





Annexe n°14	: carte du l	oassin ver	sant de l'A	A ube



Annexe n°15 : qualité des eaux de l'Aube à Vinets

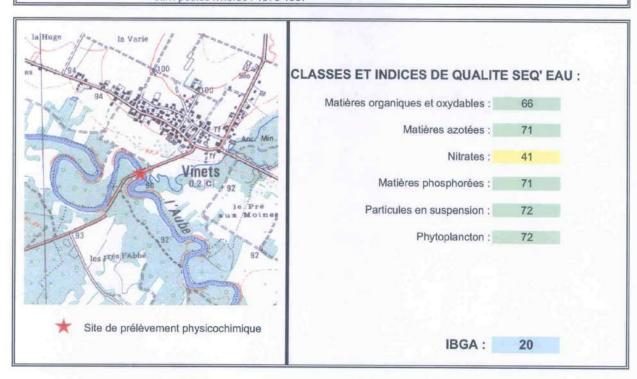
RESEAU NATIONAL DE BASSIN SEINE-NORMANDIE 2002

Bassin: AUBE
N° Point: 18951
Cours d'eau: AUBE
Station: Vinets
Objectif de qualité: 1A

Etudes antérieures :

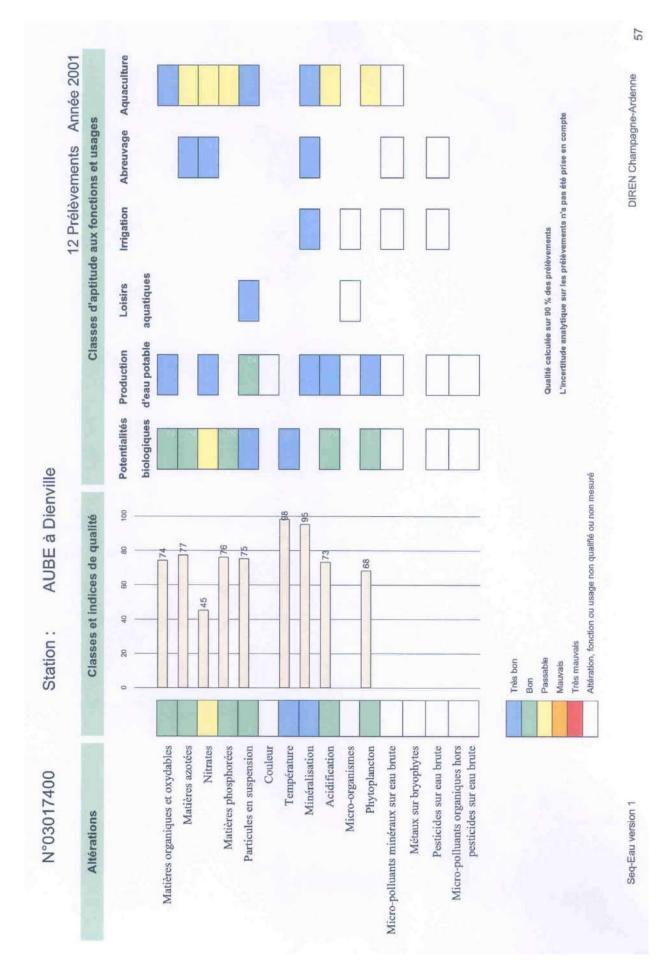
RNB depuis 1992

suivi petites rivières : 1978 1987



OBSERVATIONS:

En cette année 2002, l'ensemble des altérations étudiées présente des indices conformes à ceux habituellement définis. L'eutrophisation traduite par les teneurs en phytoplancton retrouve le niveau bonne qualité. Seuls les nitrates s'inscrivent dans la classe passable avec un indice proche de la limite mauvaise qualité. L'IBGA pratiqué pour la première fois sur cette station atteint la valeur maximale 20 grâce à un taxon indicateur de niveau maximum (9) et une diversité taxonomique élevée (57). L'ensemble de ces éléments met en évidence l'excellente potentialité du site à héberger une faune d'invertébrés riche et variée.



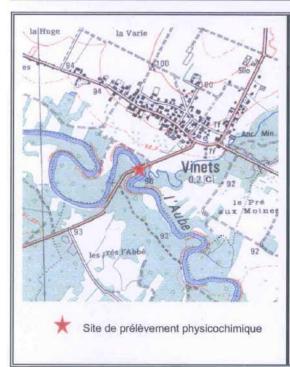
RESEAU NATIONAL DE BASSIN SEINE-NORMANDIE 2003

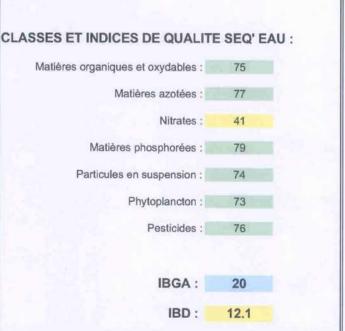
Bassin: AUBE
N° Point: 18951
Cours d'eau: AUBE
Station: Vinets
Objectif de qualité: 1A

Etudes antérieures :

RNB depuis 1992

suivi petites rivières : 1978 1987

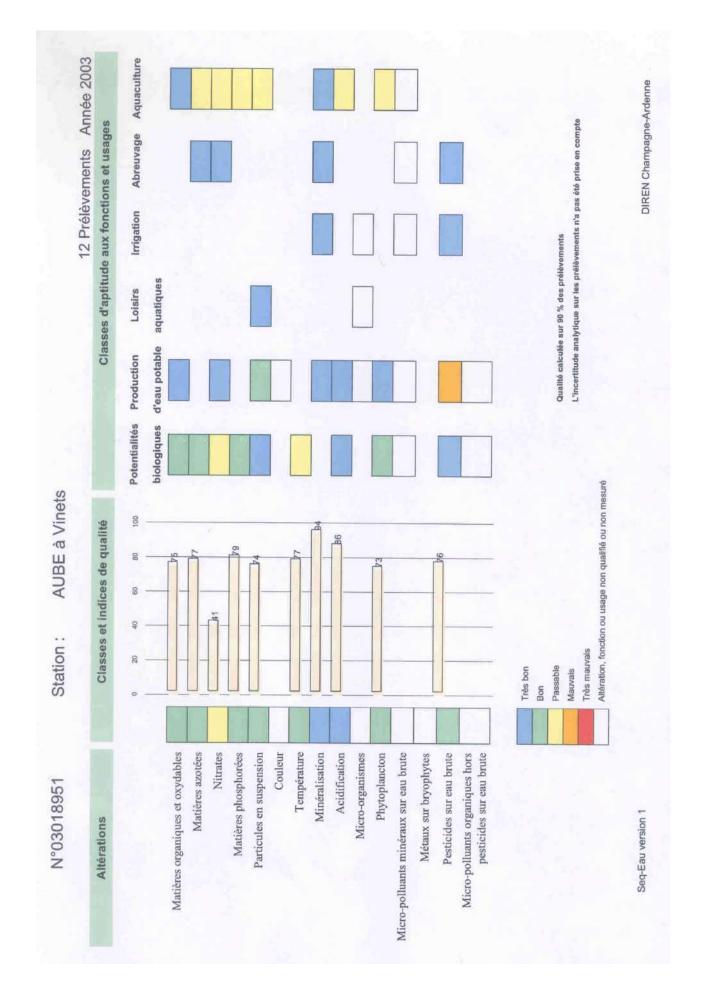




OBSERVATIONS:

Les valeurs des paramètres physico-chimiques sont conformes à ceux habituellement relevés sur ce secteur. Malgrè une période estivale de forte chaleur, les campagnes mensuelles n'ont pas mis en évidence des teneurs en phytoplancton élevés sur ce secteur aval de l'Aube propice à l'eutrophisation.

L'indice floristique, IBD, à 12.1 caractérise une qualité biologique passable alors que l'IBGA à 20 révèle des potentialités d'accueil élevées pour la macro faune.



Seq-Eau version 1

DIREN Champagne-Ardenne

11.0 0.02 0.04 0.06 512 6 23.0 r. 07/12/04 10.0 0.03 0.03 9.3 16/11/04 18.7 0.02 0.03 9.58 0.50 0.02 10.0 11.0 9.5 2.5 1.7 16.5 63.2 3.90 12/10/04 18.3 8.0 361 8.9 96 7.7 0.02 6.4 0.02 1.3 0.03 2.07 0.03 14/09/04 27.0 10/08/04 17.0 0.02 0.03 0.02 0.05 13.1 1.26 198 2.7 10.1 15.3 69.3 4.08 3.28 20/07/04 8.8 11.0 0.02 4.54 8.5 1.7 0.03 20.20 0.04 1.0 1.2 107 0.07 08/06/04 9.1 102 45.0 6.1 6.1 2.3 0.09 0.17 0.13 1.0 6.61 12/05/04 0.04 23.20 0.95 0.02 2.4 0.03 232 14.5 17.9 84.5 3.66 4.55 1,55 1.3 7.3 3.1 14/04/04 0.02 0.02 1.2 8.6 512 11.9 0.03 21.8 0.02 96 6.5 1.6 7.7 09/03/04 7.2 8.2 535 11.1 0.03 90.0 91 20 2.1 2.9 90.0 30.1 10/02/04 9.4 8.1 558 12.3 93 27.0 50 50 2.3 2.5 0.06 0.10 30.7 0.63 0.11 256 27.0 13/01/04 ıS/cm à 25°! mg/I HCO3mg/I PO4-mg/I NH4+ mg/I SO4-20N I/grr mg/I NO3 mg/l SiO2 unité pH mg/1 02 mg/I 02 mg/I CImg/I Ca mg/I Mg N I/Bm mg/I P mg/l Na mg/I € UNITE mg/l K M3/S DIN I/6m l/gr O l/gri DATE DE PRELEVEMENT PARAMETRE héopigments ATUR.02 32 dissous urb.Neph. emp. eau onductiv hloro, A Orga 1003-3805 44HZ total SO4-ES 102-103-

STATION: 03018951 COURS D'EAU: AUBE COMMUNE: VINETS ANNEE: 2004

LE RESEAU NATIONAL DE BASSIN EN CHAMPAGNE-ARDENNE

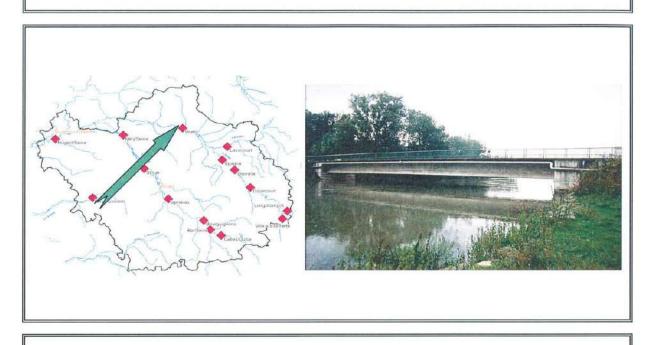
BASSIN SEINE-NORMANDIE

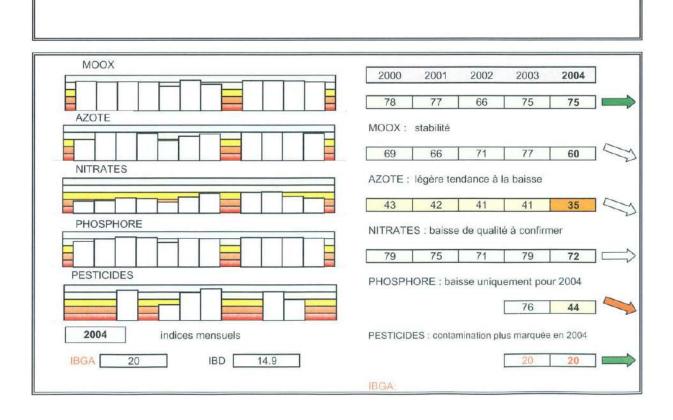
Département de l'Aube Station : L'AUBE à Vinets

N° Point: 03018951

Suivi: depuis 1992

SUIVI 2004 SEQ'EAU V1 HISTORIQUE 2000 - 2004





Seq-Eau version 1

N° National : 03018951 Cours d'eau : AUBE Station : VINETS ANNEE : 2005

DATE DE PRELEVEMENT		11/01/05	08/05/05	08/03/02	12/04/05	10/02/05	90/90//0	19/07/05	09/08/02	15/09/05	12/10/05	16/11/05	13/12/05
PARAMETRE	UNITE												
Débit	M3/S												
Temp. eau	ာ့	8,9	6,2	5,9	12,0	12,3	15,9	20,0	18,7	18,4	14,5	9,2	5,6
Hd	unité pH	8,1	8,2	8,2	8,1	7,9	8,2	8,0	8,2	7,9	8,2	8,2	8,1
Conductiv.	µS/cm à 25°C	508	527	531	480	477	431	390	371	408	450	509	562
O2 dissous	mg/l O2	8,9	12,6	11.1	10,0	10.3	5,2	6,3	8,0	7,6	8,1	10.1	11,1
SATUR.02	%	76	101,6	89,4	92,7	97	53,2	70,6	102,5	94'4	95,7	98,4	89,8
Turb.Neph.	NTO	15,0	2,9	2,6	14,0	1,8	3,7	12.0	3.0	2,6	2.9	2,5	6,5
MES	mg/l	18	4,8	7,0	17,0	6,4	9,6	17,0	12,0	39	12,0	6,0	10,0
C Orga	mg/l C	1,8	1,8	1.7	2,3	1,6	1,7	2,0	1,8	3,5	2,2	1,9	2,3
DB05	mg/I O2	6,	1,6	1,4	1,4	1,8	1,2	< 0,5	0,5	1,0	1,5	1,9	3,4
NH4+	mg/l NH4+	0,05	< 0,05	< 0.05	< 0,05	< 0,05	< 0.05	< 0,05	0,06	0,13	< 0.05	< 0.05	< 0.05
NO2-	mg/I NO2-	0.03	0.03	0,03	0.04	0,03	0.05	0.02	0,02	0,10	0.03	0,10	0.05
NO3-	mg/l NO3-	24,4	25,0	24.1	20,5	16,1	14,6	17.2	16,2	16,8	19,6	18,3	42,9
NTK	N I/Sm												
Orthophosp	mg/I PO4	90'0	0,04	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03	0.01	< 0.01	0.07	> 0.01	0,05	0,13
P total	mg/I P	0,02	0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0.02	< 0.02	< 0,02	0,03	< 0.02	0,02	0,03
нсоз-	mg/I HCO3-			257			214			190		261	
-to	mg/l Cl-			16,3			10,4			12,2		14,6	
SO4	mg/l SO4-			20,1			14,7			19,2		18,2	
Ca	mg/l Ca			98,0			3,4			73,0		0,66	
Mg	mg/l Mg			4,9			3,6			4,2		5,2	7.
Na	mg/l Na			6,20			3,50			4,60		6,0	
×	₩ / K			1,7			1,3			2,5		2,4	
Chloro, A	l/grl			2,4	2.9	1,5	1,0	1,7	6.0	1,0	1,2		
Phéopigments	l/Brl			0,8	2,4	1.1	3,4	1,3	6.0	2,6	1,7		
SiO2	ma/I SiO2			3.18	3.60	3.70	2.90	3.00	2.60	4 90	4.50		

LE RESEAU NATIONAL DE BASSIN EN CHAMPAGNE-ARDENNE

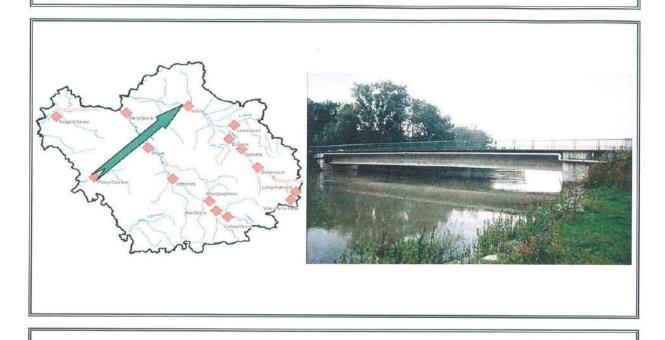
BASSIN SEINE-NORMANDIE

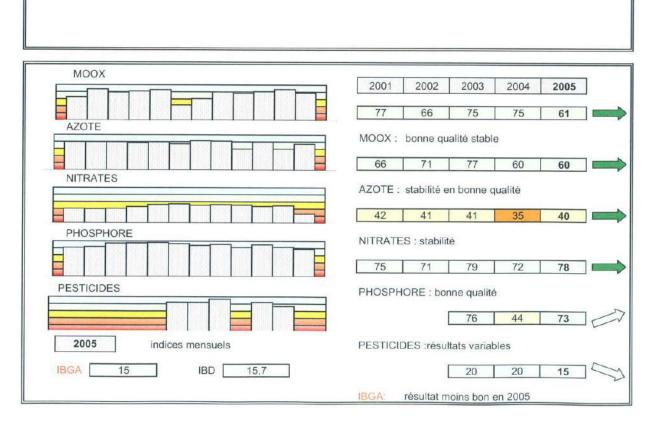
Département de l'Aube

Station: L'AUBE à Vinets N° Point: 03018951

Suivi :

SUIVI 2005 SEQ'EAU V1 HISTORIQUE 2001 - 2005





Annexe n°16 : liste non exhaustive des espèces végétales présentes

Plantes supérieures

Erable champêtre Acer campestre

Erable négundo Acer negundo

Erable sycomore Acer pseudoplatanus Achillée sternutatoire Achillea ptarmica Podagraire Accopadium podagraria

Podagraire Aegopodium podagraria

Marronnier commun Aesculus hippocastanum Aigremoine eupatoire Agrimonia eupatoria Agrostis stolonifère Agrostis stolonifera

Bugle rampante Ajuga reptans

Plantain d'eau lancéolé Alisma lanceolatum Plantain d'eau commun Alisma plantago-aquatica

Ail anguleux Allium acutangulum Ail des vignes Allium vineale

Aulne noir (= glutineux) Alnus glutinosa Vulpin des prés Alopecurus pratensis Guimauve officinale Althaea officinalis Angélique sauvage Angelica sylvestris

Grande Bardane Arctium lappa Fromental Arrhenatherum elatius Armoise commune Artemisia vulgaris Gouet tacheté Arum maculatum Aster lancéolé Aster lanceolata Barbarée commune Barbarea vulgaris

Pâquerette Bellis perennis Petite Berle Berula erecta Bident penché Bidens cernua Bident triparti Bidens tripartita

Chlore perfoliée Blackstonia perfoliata

Brachypode des bois Brachypodium sylvaticum

Amourette commune Briza media Brome dressé Bromus erectus Brome stérile Bromus sterilis

Butome en ombelle (= Jonc fleuri) Butomus umbellatus

Callitriche (indéterminé) Callitriche sp Liseron des haies Calystegia sepium Campanule gantelée Campanula trachelium Cardamine des prés Cardamine pratensis

Laîche aiguë Carex acuta

Laîche des marais Carex acutiformis

Laîche raide Carex elata
Laîche glauque Carex flacca
Laîche hérissée Carex hirta
Laîche cuivrée Carex otrubae
Laîche bleuâtre Carex panicea
Laîche pendante Carex pendula

Laîche faux-souchet Carex pseudocyperus

Laîche des rives Carex riparia
Laîche espacée Carex remota
Laîche en épi Carex spicata
Laîche élancée Carex strigosa
Laîche des bois Carex sylvatica
Laîche tomenteuse Carex tomentosa
Laîche vésiculeuse Carex vesicaria

Laîche des renards Carex vulpina

Charme Carpinus betulus

Centaurée jacée Centaurea jacea

Céraiste commun Cerastium fontanum subsp. vulgare Cératophylle épineux Ceratophyllum demersum

Petite Linaire Chaenorrhinum minus Circée de Paris Circaea lutetiana

Cirse (= Chardon) des champs Cirsium arvense

Cirse tubéreux Cirsium tuberosum Cirse commun Cirsium vulgare

Colchique d'automne Colchicum multiflorum (=autumnale)

Liseron des champs Convolvulus arvensis Cornouiller sanguin Cornus sanguinea

Noisetier Corylus avellana

Aubépine à un style Crataegus monogyna

Crépis des prés Crepis biennis Grande Cuscute Cuscuta europaea Souchet brun Cyperus fuscus Dactyle commun Dactylis glomerata

Carotte Daucus carota

Canche cespiteuse Deschampsia cespitosa Cabaret des oiseaux Dipsacus fullonum

Cardère velue Dipsacus pilosus

Pied-de-coq commun Echinochloa crus-galli Scirpe des marais Eleocharis palustris Scirpe à une écaille Eleocharis uniglumis Elodée du Canada Elodea canadensis Chiendent commun Elytrigia repens Epilobe hérissé Epilobium hirsutum

Epilobe à petites fleurs Epilobium parviflorum Epilobe à tige carrée Epilobium tetragonum Epipactis à larges feuilles Epipactis helleborine

Prêle des champs Equisetum arvense Prêle des eaux Equisetum fluviatile Prêle des marais Equisetum palustre Vergerette annuelle Erigeron annuus

Vélar fausse-giroflée Erysimum cheiranthoides

Fusain d'Europe Euonymus europaeus Eupatoire chanvrine Eupatorium cannabinum Euphorbe verruqueuse Euphorbia flavicoma subsp.

verrucosa

Fétuque roseau Festuca arundinacea Fétuque géante Festuca gigantea Fétuque des prés Festuca pratensis Fétuque rouge Festuca rubra Reine-des-prés Filipendula ulmaria Frêne commun Fraxinus excelsior Galéopsis tétrahit Galeopsis tetrahit Gaillet gratteron Galium aparine Gaillet boréal Galium boreale

Gaillet mollugine Galium mollugo erectum

Gaillet des marais Galium palustre

Gaillet jaune Galium verum

Genêt des teinturiers Genista tinctoria

Géranium découpe Geranium dissectum Benoîte commune Geum urbanum Lierre terrestre Glechoma hederacea Glycérie aquatique Glyceria maxima

Gratiole Gratiola officinalis

Lierre Hedera helix

Berce commune Heracleum sphondylium

Pesse d'eau Hippuris vulgaris Houlque velue Holcus lanatus Houblon Humulus lupulus

Millepertuis hérissé Hypericum hirsutum Millepertuis perforé Hypericum perforatum

Inule des fleuves Inula britannica Inule à feuilles de saule Inula salicina

Iris jaune Iris pseudacorus

Jonc à fruits luisants Juncus articulatus Jonc des crapauds Juncus bufonius Laitue scariole Lactuca serriola Gesse des prés Lathyrus pratensis

Faux-riz Leersia oryzoides Petite Lentille d'eau Lemna minor

Lentille d'eau à trois lobes Lemna trisulca

Léontodon (= Liondent) hispide Leontodon hispidus Thrincie (= Liondent faux-pissenlit) Leontodon saxatilis

Grande Marguerite Leucanthemum vulgare

Troène commun Ligustrum vulgare Linaire commune Linaria vulgaris Ray-grass commun Lolium perenne Lotier corniculé Lotus corniculatus Lycope Lycopus europaeus

Lysimaque commune Lysimachia vulgaris Salicaire commune Lythrum salicaria Mélilot élevé Melilotus altissimus Mélilot officinal Melilotus officinalis Menthe des champs Mentha arvensis

Menthe aquatique Mentha aquatica Myosotis des marais Myosotis scorpioides

Malaguie (= Stellaire aquatique) Myosoton aquaticum

Myriophylle en épi Myriophyllum spicatum Cresson de fontaine Nasturtium officinale Nénuphar jaune commun Nuphar lutea Oenanthe phellandre Oenanthe aquatica Oenanthe à feuilles de silaüs Oenanthe media Oenanthe fistuleuse Oenanthe fistulosa

Ornithogale des Pyrénées Ornithogalum pyrenaicum Peucédan à feuilles de carvi Peucedanum carvifolia

Baldingère Phalaris arundinacea Fléole des prés Phleum pratense

Roseau (= Phragmite) Phragmites australis

Petit Boucage Pimpinella saxifraga

Plantain intermédiaire Plantago major subsp. intermedia

Plantain lancéolé Plantago lanceolata Plantain à larges feuilles Plantago major

Pâturin annuel Poa annua Pâturin des marais Poa palustris Pâturin des prés Poa pratensis Pâturin commun Poa trivialis

Renouée amphibie Polygonum amphibium Renouée des oiseaux Polygonum aviculare Renouée poivre d'eau Polygonum hydropiper

Renouée douce Polygonum mite Peuplier blanc Populus alba

Peuplier grisard Populus x canescens

Potamot de Berchtold Potamogeton berchtoldi

Potamot crépu Potamogeton crispus Potamot luisant Potamogeton lucens Potamot noueux Potamogeton nodosus Potamot pectiné Potamogeton pectinatus Potentille des oies Potentilla anserina Potentille rampante Potentilla reptans Primevère officinale Primula veris Brunelle commune Prunella vulgaris

Prunellier Prunus spinosa

Pulicaire dysentérique Pulicaria dysenterica

Chêne pédonculé Quercus robur Renoncule âcre Ranunculus acris

Renoncule tête d'or Ranunculus auricomus Renoncule bulbeuse Ranunculus bulbosus Renoncule divariquée Ranunculus circinatus Renoncule flottante Ranunculus fluitans Renoncule rampante Ranunculus repens Renoncule scélérate Ranunculus sceleratus Nerprun purgatif Rhamnus cathartica

Groseillier rouge Ribes rubrum
Chiendent canin Roegneria canina
Rorippe amphibie Rorippa amphibia
Rorippe d'Autriche Rorippa austriaca
Rorippe d'Islande Rorippa islandica

Rosier des chiens (= Eglantier commun) Rosa canina

Ronce bleue Rubus caesius Oseille sauvage Rumex acetosa

Patience agglomérée Rumex conglomeratus Patience crépue Rumex crispus

Patience des bois Rumex nemorosus Sagittaire Sagittaria sagittifolia Saule blanc Salix alba Saule fragile Salix fragilis Saule pourpre Salix purpurea Saule à trois étamines Salix triandra Saule des vanniers Salix viminalis

Samole Samolus valerandi

Sanguisorbe officinale Sanguisorba officinalis

Scirpe maritime Scirpus maritimus
Scrofulaire noueuse Scrophularia nodosa
Scutellaire toque Scutellaria galericulata
Herbe à la coupure Sedum telephium
Sénecon aquatique Senecio aquaticus

Séneçon à feuilles de roquette Senecio erucifolius

Séneçon jacobée Senecio jacobaea Séneçon des marais Senecio paludosus Silaüs des prés Silaum silaus

Morelle douce-amère Solanum dulcamara

Laiteron des champs Sonchus arvensis

Laiteron maraîcher Sonchus oleraceum

Rubanier rameux Sparganium erectum

Rubanier simple Sparganium emersum

Lentille d'eau à plusieurs racines Spirodela polyrhiza

Epiaire des marais Stachys palustris

Succise des prés Succisa pratensis

Consoude officinale Symphytum officinale

Pissenlit Taraxacum officinale

Pigamon jaune Thalictrum flavum

Tilleul à petites feuilles Tilia cordata

Tilleul à larges feuilles Tilia platyphyllos

Torilis anthrisque Torilis japonica

Salsifis des prés Tragopogon pratensis subsp. orientalis

Trèfle fraise Trifolium fragiferum

Trèfle des prés Trifolium pratense

Trèfle rampant (= blanc) Trifolium repens

Massette à larges feuilles Typha latifolia

Orme lisse Ulmus laevis

Orme champêtre Ulmus minor

Ortie dioïque Urtica dioica

Valériane officinale Valeriana officinalis

Valériane officinale à rejets Valeriana officinalis subsp.

repens

Molène blattaire Verbascum blattaria

Véronique mouron d'eau Veronica anagallis-aquatica

Véronique à écus Veronica scutellata

Viorne obier Viburnum opulus

Vesce à épis Vicia cracca

Violette élevée Viola elatior

Violette hérissée Viola hirta

Violette de Reichenbach Viola reichenbachiana

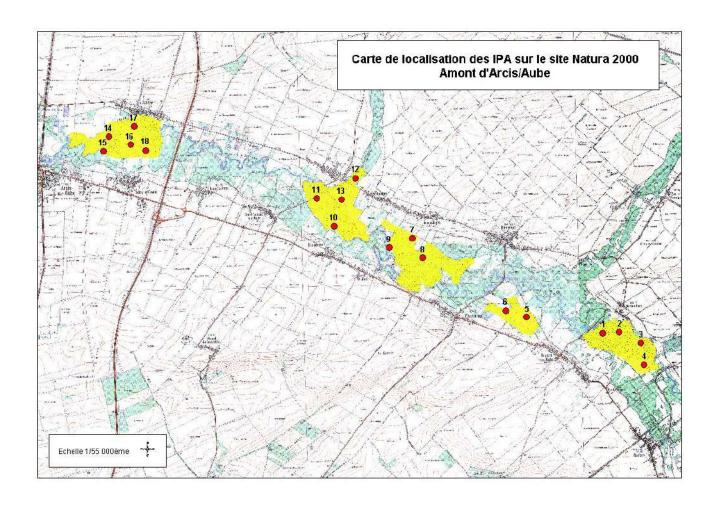
Charophytes

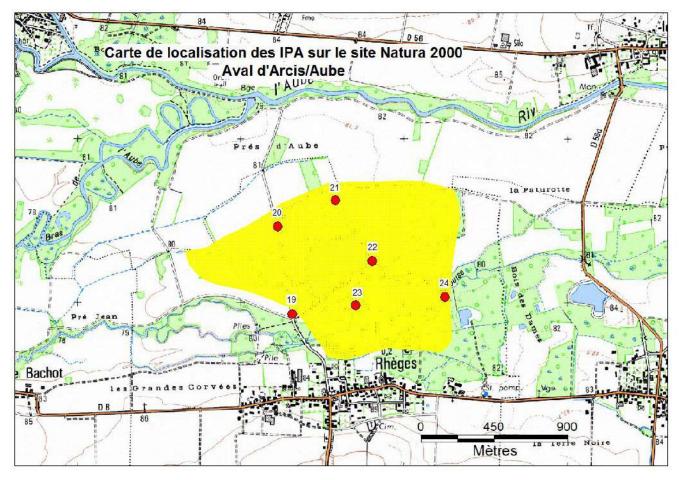
Chara (indéterminée) Chara sp.

Mousse

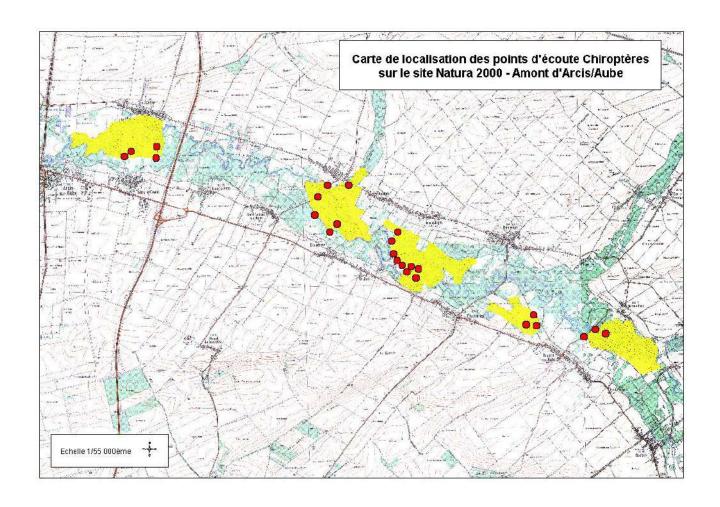
Riccie des flots Riccia fluitans

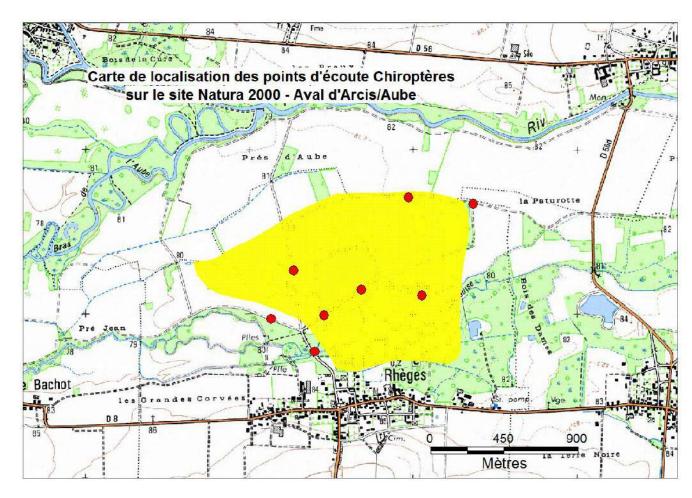
Annexe n°17 : carte de localisation des IPA





Annexe n°18 : carte de localisation des points d'écoute Chiroptères





Annexe	n°19 : I	iste et s	tatuts de	es espèc	ces d'Od	onates

		Fréquence de l'espèce		Statuts de protection				F	Présence locale N° de secteur sur site N 2000 n°52							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Champagne-Ardenne	Site Natura 2000 (en 2005)	Protection France	Convention de Berne	Directive Habitat	Liste rouge France	Liste rouge Régionale	1	2	3	4	5	6		
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	С	РС						Φ		Φ					
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	С	С						Φ		Φ	Φ	Φ	Φ		
Sympecma fusca	Leste brun	С	PC						Φ	Φ		Φ				
Lestes viridis	Leste vert	С	PC						Φ			Φ				
Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes	С	С						Φ	Φ		Φ	Φ	Φ		
Pyrrhosoma nymphula	Agrion au corps de feu	С	С								Φ	Φ	Φ			
Ischnura elegans	Agrion élégant	С	С						Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ		
Cercion lindenii	Agrion à longs cercoïdes	РС	С						Φ	Φ	Φ	Φ	Φ			
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	С	С						Φ	Φ	Φ	Φ	Φ			
Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe	С	R							Φ						
Erythromma najas	Naïade aux yeux rouges	С	С						Φ	Φ	Φ	Φ				
Erythromma viridulum	Agrion vert	PC	PC									Φ		-		
Aeshna grandis	Grande Aeschne	PC	PC				Φ	V	Φ		Φ	Φ		-		
Aeshna cyanea	Aeschne bleue	С	С									Φ				
Aeshna mixta	Assume mixte	С	С								Φ			-		
Anax imperator	Anax empereur	С	С						Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	-		
Brachytron pratense	Aeschne printanière	С	PC				Φ	V?			Φ	Φ		-		
Gomphus vulgatissimus	Gomphe vulgaire	С	С				Φ	V	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ		
Gomphus pulchellus	Gomphe gentil	С	PC					_		Φ		Φ	Φ	Φ		
Gomphus simillimus	Gomphe semblable	PC	С					Е		Ф	Φ	Φ	Φ	Φ		
Onychogomphus forcipatus	Gomphe à pinces	PC	С					V	Φ	Φ	Φ	Φ				

Cordulia aenea	Cordulie bronzée	С	С							Φ	Φ	Φ		Φ
Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	R	R	Ф	П	II et IV	Ф	E		Φ				
Crocothemis erythraea	Libellule écarlate	С	С						Φ	Φ		Φ		
Libellula depressa	Libellule déprimée	С	С						Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	
Libellula fulva	Libellule fauve	PC	R							Φ				
Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	С	С						Φ	Φ	Φ		Φ	Φ
Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	С	С						Φ			Φ		
Sympetrum vulgatum	Sympétrum vulgaire	С	PC?								Φ			
Sympetrum striolatum	Sympétrum strié	С	PC							Ф		Ф		

Fréquence : Annexe II : espèce dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

C : commun Annexe IV : espèce nécessitant une protection stricte

PC: peu commun

Liste rouge

R: rare : V = Vulnérable

V? = Espèce mal connue

E = en Danger

<u>Liste rouge France</u>: Statut de la faune de France métropolitaine (MNHN, 1997)

<u>Liste rouge régionale :</u> ORGFH Champagne-Ardenne (COPPA, 2004)

Annexe n°20 : liste et statuts des espèces de Lépidoptères

		,	uence le pèce	prote	its de ection	Lis	List			nce le sur si			-
Nom scientifique	Nom vernaculaire	France	Site Natura 2000 (en 2005)	Convention de Berne	Directive Habitats	Liste rouge France	Liste rouge régionale	1	2	3	4	5	6
Rhopalocères	1	J.	I.										
Carcharodus alceae	Grisette	L*	С				V		Φ		Φ		
Thymelicus acteon	Actéon	L	PC				M					Φ	
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la houque	С	С							Φ	Φ	Ф	
Thymelicus lineolus	Hespérie du dactyle	С	С				V	Φ	Ф	Φ			
Ochlodes venatus	Sylvaine	TC	С						Φ	Φ			Φ
Iphiclides podalirius	Flambé	L*	PC				М			Φ	Φ		
Papilio machaon	Machaon	C*	PC								Φ		Φ
Aporia crataegi	Gazé	AC*	PC				M			Φ	Φ	Φ	
Pieris brassicae	Piéride du chou	TC	С					Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	
Pieris rapae	Piéride de la rave	TC	С									Ф	
Pieris napi	Piéride du navet	TC	С							Φ	Φ	Φ	
Anthocharis cardamines	Aurore	TC	С					Φ		Φ	Φ	Φ	
Gonepteryx rhamni	Citron	TC	С					Φ	Φ		Φ	Φ	
Satyrium w-album	Thécla de l'orme	R*	R				V			Φ			
Satyrium pruni	Thécla du prunier	L*	R							Φ	Φ		
Lycaena phlaeas	Cuivré commun	С	PC					Φ	Φ	Φ	Φ		
Lycaena dispar	Cuivré des marais	R	AC	Ш	II et IV	V	М	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns	TC	С						Ф		Φ		
Aricia agestis	Collier-de-corail	С	С								Φ		Φ

Pararge aegeria	Tircis	TC	С	ĺ			Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ
Coenonympha arcania	Céphale	С	PC					Φ	Φ	Φ		
Coenonympha pamphilus	Procris	TC	С				Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ
Pyronia tithonus	Amaryllis	TC	С					Φ	Φ	Φ	Φ	
Maniola jurtina	Myrtil	TC	С					Φ		Φ	Φ	Φ
Melanargia galathea	Demi-deuil	С	С					Φ	Φ	Φ		
Apatura ilia f. clytie	Petit mars changeant	AC	PC					Φ	Φ		Φ	
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	С	AR						Φ	Φ		
Argynnis aglaja	Grand nacré	C*	PC			V			Φ	Φ		
Issoria lathonia	Petit nacré	AC	PC					Φ				
Brenthis daphne	Nacré de la ronce	С	AR						Φ	Φ		
Nymphalis polychloros	Grande tortue	C*	С				Φ		Φ			
Aglais urticae	Petite tortue	TC	С				Φ	Φ		Φ	Φ	Φ
Inachis io	Paon-du-jour	TC	С				Φ		Φ	Φ	Φ	Φ
Vanessa atalanta	Vulcain	TC	С				Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	Φ
Cynthia cardui	Belle dame	С	PC					Φ	Φ			
Polygonia c-album	Robert-le-diable	С	С				Φ		Φ	Φ	Φ	
Araschnia levana	Carte géographique	С	С							Φ	Φ	
Melitaea cinxia	Mélitée du plantain	C*	PC			V				Φ		
Mellicta athalia	Mélitée du mélampyre	C*	PC			V			Φ	Φ		
Hétérocères												
Arctia caja	Ecaille-martre	С	I				Φ	Φ	Φ	Φ	Φ	
Diacrisia sannio	Ecaille roussette	ı	I							Φ		
Tyria jacobaeae	Ecaille du seneçon	I	- 1					Φ	Φ	Φ		
Spilosoma lubricipeda	Ecaille lièvre	I	I							Φ	Φ	
Pheosia tremula	Porcelaine	С	I							Φ		
Habrosyne pyritoides	Ratissée	I	I							Φ		
Triaena tridens	Trident	ı	I				Φ					
Lasiocampa quercus	Bombyx du chêne	С	- 1				Φ		Φ	Φ	Φ	
Porthetria dispar	Bombyx disparate	I	I									Φ
Eriogaster lanestris	Bombyx laineux	I	I								Φ	
Pavonia pavonia	Petit paon-de-nuit	I	I				Φ	Φ		Φ		
	Grand sphinx de la		_									
Deilephila elpenor	vigne		I						Φ			
Euthrix potatoria	Buveuse	AR					Φ				Φ	
Malacosoma neustria	Livrée des arbres		С		1	ļ	Φ		Φ	Φ	Φ	
Malacosoma castrense	Livrée des prés	l	I					Φ				

			_			_			_		_	_	
Tyta luctuosa	Noctuelle en deuil	С	I							Φ			
Mesoleuca albicillata	Phalène de la ronce	I	I									Φ	
Siona lineata	Phalène blanche		I								Φ		Φ
Pyrausta purpuralis										Φ			
Fréquence :	TC: très commun	TC : très commun											
	C : commun	C : commun											
	AC: assez commun					V: vulné	érable						ļ

AC : assez commun PC : peu commun AR : assez rare

R : rare Convention de Berne

Annexe II : espèce de faune strictement

protégée

L : localisé * : en déclin I : indéterminé

Directive Habitat (Europe)

Annexe II : espèce dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Annexe IV : espèce nécessitant une protection stricte

Liste rouge régionale rhopalocère : ORGFH (COPPA, 2004)

Liste rouge France : Inventaire de la faune menacée de France (MNHN, 1994)

Annexe n°21 : liste et statuts des espèces d'Orthoptères

			ience spèce	_	tatuts d	-		_
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Champagne-Ardenne	Site Natura 2000 (en 2005)	Protection France	Convention de Berne	Directive Habitat	Liste rouge France	Liste rouge Régionale
Leptophyes			_					
punctatissima	Sauterelle ponctuée	С	С					
Phaneroptera falcata	Phanéroptère porte-faux	С	PC					
Conocephalus discolor	Conocéphale bigarré	С	С					
Conocephalus dorsalis	Conocéphale des roseaux	R	R				V	V
Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux	PC	С					V
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	С	С					
Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée	С	С					
Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	С	С					
Oecanthus pellucens	Grillon d'Italie	С	С					
Tetrix subulata	Tétrix subulé	С	PC					
Oedipoda caerulescens	Oedipode turquoise	С	R					V
Mecostethus alliaceus	Criquet des roseaux	R	R					V
Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	PC	С					V selon secteur
Gomphocerippus rufus	Gomphocère roux	С	С					
Chorthippus brunneus	Criquet duettiste	С	С					
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	С	С					
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures	С	С					
Chorthippus dorsatus	Criquet vert-échine	PC	PC					

Fréquence : Liste rouge : Liste rouge régionale : ORGFH (COPPA, 1997)

C : commun V : vulnérable Liste rouge France : SARDET et DEFAUT, 2004

PC: peu commun

R : rare

Annexe II : espèce dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Annexe IV : espèce nécessitant une protection stricte

Annexe n°22 : liste et statuts des espèces de Poissons

		ion				
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Fra	nce	Euro	ре	Monde
		Protection	Liste rouge	Convention de Berne	Directive Habitats	Liste rouge
Alburnus alburnus	Ablette					
Anguilla anguilla	Anguille		V			
Barbus barbus	Barbeau fluviatile				V	
Rhodeus amarus	Bouvière	Ф	V	III	II	
Blicca bjoerkna	Brème bordelière					
Abramis brama	Brème commune					
Esox lucius	Brochet	Ф	V			
Carassius carassius	Carassin					
Cottus gobio	Chabot				II	
Leuciscus cephalus	Chevaine					
Gasterosteus aculeatus	Epinoche					
Pungitius pungitius	Epinochette					
Rutilus rutilus	Gardon					
Gobio gobio	Goujon					DD
Chondrostoma nasus	Hotu			III		
Nemacheilus barbatulus	Loche franche					
Cobitis taenia	Loche de rivière	Ф	V	III	II	
Lota lota	Lote de rivière		V			
Lampetra planeri	Lamproie de Planer	Ф		III	II	LR : nt
Perca fluviatilis	Perche					
Lepomis gibbosus	Perche soleil					
Pseudorasbora parva	Pseudorasbora					
Scardinius erythrophtalmus	Rotengle					
Silurus glanis	Silure glane			III		
Alburnoides bipunctatus	Spirlin			III		
Tinca tinca	Tanche					
Salmo trutta	Truite fario					
Phoxinus phoxinus	Vairon					
Leuciscus leuciscus	Vandoise commune	Ф				

Légende :

Protection France: Arrêté du 08/12/1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national (à l'article 1)

Liste rouge France et monde : Catégories de menace = V : vulnérable ; DD : insuffisament connu ;LR nt : quasi menacé

Textes réglementaires : II = Annexe II : espèce dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

iV = Annexe IV : espèce nécessitant une protection stricte

V = Annexe V : espèce dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire

l'objet de mesures de gestion

Annexe n°23 : liste et statuts des espèces d'Amphibiens et Reptiles

Légende:

D = en Déclin Abondance: Statut:

R = Rare $S = \text{espèce à surveiller} \qquad AR = \text{assez rare}$

V =espèce vulnérable E =espèce en danger . TR =très rare

	Statut de	es espèces (Liste	s rouges)	Stat	uts de protec	ction	Popu	lation
	Européen	France	CA	Directive	Conventio n de	Loi protectio		eau ndance
Espèce	Europeen	France	(ORGFH)	Habitat	Berne	n de la nature	Aube	Site N 2000
		A	MPHIBIENS	•				
Triton ponctué		S	S		В3	+	AR	Pot
Triturus vulgaris								
Crapaud commun	D	S	S		В3	+	C	C
Bufo bufo								
Grenouille agile		S	S	An 4	B2	+	C	C
Rana dalmatina								
Grenouille rousse			S	An 5	В3	+ (*)	C	C
Rana temporaria								
Grenouille verte				An 5	В3	+ (*)	C	C
Rana esculenta								
			REPTILES					
Lézard vivipare		S			В3	+	AR	Pot
A. Lacerta vivipara								
Lézard des murailles		S		An 4	B2	+	C	Pot
B. Podarcis muralis								
Orvet fragile		S			В3	+	С	Pot
C. Anguis fragilis								
D. Couleuvre à collier		S			В3	+	C	С
E. Natrix natrix								

Espèce protégée + : Espèce protégée

C = commun

sous certaines conditions

Pot = Potentiellement présente

Annexe n°2	<u>4</u> : liste et sta	atuts des es	spèces d'Oise	aux

ESPECES		Statut			Sta	tut de cor	nservation			Statut de p	protection	
Nom français	Nom latin	dans la	Liste	Lis	ste		Statut eu	ropéen	Directive	Convention	Conventiond	Convention
		zone d'étude en	Rouge	Ro	uge	Cat.	Statut	Critère	Oiseaux	de Berne	е	de
		période de	CA	Fra	ince	SPEC					Bonn	Washington
		nidification		N	Н							1
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	N								B III		
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	M	0							B III		1
Héron cendré	Ardea cinerea	N								B III		1
Aigrette garzette	Egretta garzetta	M	0	AS	NE				A 1	BII		WIII
Grande Aigrette	Casmerodius albus	M		٧	٧				ΑI	BII	b II	W III, C1
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	М	٧	R	NE	2	В	Déclin historique	ΑI	BII	b II	
Cigogne noire	Ciconia nigra	M	Е	٧		3	R		ΑI	BII	b II	WII, CI
Canard colvert	Anas Platyrhynchos	N							A II.1, A III.1	B III	b II	WIII
Canard souchet	Anas clypeata	M	V	R	AS	3	D	Déclin récent	A II.1, A III.2	B III	b II	WIII
Canard pilet	Anas acuta	M		NE	AS	3	D	Déclin modéré	A II.1, A III.2	B III	b II	WIII
Sarcelle d'été	Anas querquedula	M	V	Е		3	D	Déclin modéré	A II.1	B III	BII	W III, C1
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	M	Е	R	AS				A II.1, A III.2	B III	BII	
Cygne tuberculé	Cygnus olor	N		R	NE				A II.2	B III	b II	
Bondrée apivore	Pernis apivorus	N				4			ΑI	BII	b II	WII, CI
Milan royal	Milvus milvus	М	Е	AS	NE	2	D	Déclin récent	ΑI	BII	b II	W II, C I
Milan noir	Milvus migrans	M	٧	AS	NE	3	٧	Large déclin	ΑI	BII	b II	WII, CI
Busard Saint Martin	Circus cyaneus	Ch	V	AS		3	В	Déclin historique	ΑI	BII	b II	W II, C I
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	N								BII	b II	WII, CI
Buse variable	Buteo buteo	N								BII	b II	WII, CI
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	М	0	٧	NE	3	R		ΑI	BII	b II	W II, CI
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	N	D	AS	NE	3	D	Déclin modéré		BII	b II	WII, CI
Faucon émerillon	Falco columbarius	M ; H			٧				ΑI	BII	b II	WII, CI
Faucon hobereau	Falco subbuteo	N	V	S	-					BII	b II	WII, CI
Perdrix grise	Perdix perdix	N	AS	D	-	3	V	Large déclin	A II.1, A III.1	B III		<u> </u>
Caille des blés	Coturnix coturnix	N	I	AP	-	3	В	Déclin historique	A II.2	B III	b II	
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	N										<u> </u>
Grue cendrée	Grus grus	М		V	AS	2	В	Déclin historique	ΑI	BII	b II	WII
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	N							A II.2	B III		
Foulque macroule	Fulica atra	N	_						A II.1, A III.2	B III	b II	

ESPECES		Statut			Stat	tut de co	nservation			Statut de p	rotection	
Nom français	Nom latin	dans la	Liste	Lis	ste		Statut eu		Directive	Convention	Conventiond	Convention
		zone d'étude en	Rouge		uge				Oiseaux	de Berne	е	de
		période de	CA	Fra	nce						Bonn	Washington
		nidification			,			D ()				
Râle des genêts	Crex crex	N	E	Е		1	В	Déclin historique	AI	BII		
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	N	Е	D	D	2	V		A II.2	B III	b II	
Chevalier culblanc	Tringa ochropus	M			NE					BII	b II	
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	M	0	R	NE				BII	b II		
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	M	ı	AP	AS			A II.1, A III.2	B III	b II		
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	M	E	Е	AS	D Déclin modéré			A II.1, A III.2	B III	b II	
Mouette rieuse	Larus ridibundus	M	V						A II.2	B III		
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Ch	V						ΑI	BII	b II	
Pigeon ramier	Columba palumbus	N							A II.1, A III.1			
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	N							A II.2	B III		
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	N	AS	D	-	3	D	Déclin modéré	A II.2	B III		W III
Coucou gris	Cuculus canorus	N								B III		
Chouette hulotte	Strix aluco	N								BII		W II, C I
Hibou moyen-duc	Asio Otus	N								BII		W II, C I
Martinet noir	Apus apus	Ch								B III		
Huppe fasciée	Upupa epops	M	Е	D	-	3	D	Déclin récent		BII		
Torcol fourmilier	Jynx torquilla	N	D	D	-	3	В	Déclin historique		BII		
Pic vert	Picus viridis	N	AS	AS	AS					BII		
Pic épeiche	Dendrocopos major	N								BII		
Pic noir	Driocopus martius	N							ΑI	BII		
Pic mar	Dendrocopos medius	M	AS	AS					ΑI	BII		
Pic épeichette	Dendrocopos minor	N	AS							BII		
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	N	AS	AS	NE	3	В	Déclin historique	ΑI	BII		
Alouette des champs	Alauda arvensis	N	AS	AP	AP	3	V	Large déclin	A II.2	B III		
Cochevis huppé	Galerida cristata	N	D	D	NE	3	(D)	Déclin modéré		B III		
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Ch	AS	D	-	3	B	Déclin historique		BII		
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica	Ch	AS			3 D Déclin récent			BII			
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	N	AS	AS		3	В	Déclin historique		BII		
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	N								BII		
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	N								BII		
Bergeronnette grise	Motacilla alba	N								BII		
Pipit farlouse	Anthus pratensis	N	ΑS							BII		

ESPECES		Statut			Stat	tut de co	nservation			Statut de p	rotection	
Nom français	Nom latin	dans la zone d'étude en période de nidification	Liste Rouge CA	Ro	ste uge nce		Statut e	ıropéen	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington
Pipit des arbres	Anthus trivialis	N								BII		
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N								BII		
Accenteur mouchet	Prunella modularis	N								BII		
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	N								BII		
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	N				4				BII		
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	N								BII		
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	N	AS AP - 2 B Déclin historique					Déclin historique		BII		
Tarier des prés	Saxicola rubetra		D D - 4							BII		
Tarier pâtre	Saxicola torquata	N	AS AP NE 3 (D) Déclin modéré					Déclin modéré		BII		
Grive litorne	Turdus pilaris	N	D			4			A II.2	B III		
Grive musicienne	Turdus philomelos	N				4			A II.2	B III		
Grive draine	Turdus viscivorus	N				4			A II.2	B III		
Grive Mauvis	Turdus iliacus	М							A II.2	B III		
Merle noir	Turdus merula	N							A II.2	B III		
Locustelle tachetée	Locustella naevia	N				4				BII		
Rousserolle effarvate	Acrocephalus scirpaceus	N								BII		
Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris	N	D							BII		
Hypolaïs polyglotte	Hyppolaïs polyglotta	N				4				BII		
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	N	AS							BII		
Fauvette grisette	Sylvia communis	N				4				BII		
Fauvette des jardins	Sylvia borin	N				4				BII		
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N				4				BII		
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	N								BII		
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	N								BII		
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	N (99)	AS			2	D	Déclin récent		BII		
Roitelet huppé	Regulus regulus	Ň				4				BII		
Gobemouche gris	Muscicapa striata	N			-	3	В	Déclin historique		BII	b II	
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	М	AS AS -			é	D	Déclin modéré		BII	b II	
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	N								BII		
Mésange nonnette	Parus palustris	N				3	D	Déclin récent		BII		
Mésange boréale	Parus montanus	N								BII		
Mésange bleue	Parus caeruleus	N					BII					

ESPECES		Statut			Stat	tut de co	nservation	1		Statut de p	rotection	
Nom français	Nom latin	dans la zone d'étude en période de nidification	Liste Rouge CA		ste uge ince		Statut e	uropéen	Directive Oiseaux	Convention De Berne	Conventiond e Bonn	Convention de Washington
Mésange charbonnière	Parus major	N								BII		
Sittelle torchepot	Sitta europaea	N								BII		
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	N				BII						
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	N				BII						
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio						ΑI	BII				
Pie-grièche grise	Lanius excubitor	N (99) E D - 3 D Déclin historique						BII				
Geai des chênes	Garrulus glandarius	N							A II.2			
Pie bavarde	Pica pica	N							A II.2			
Choucas des tours	Corvus monedula	Ch				4			A II.2			
Corneille noire	Corvus corone	N							A II.2			
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	N				3	D	Déclin récent	A II.2			
Moineau domestique	Passer domesticus	N				3	В	Déclin récent				
Moineau friquet	Passer montanus	N (99)		AS	NE	3	В	Déclin récent		B III		
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	N								B III		
Serin cini	Serinus serinus	N								BII		
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	M	Е	R	NE					BII		
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	N								BII		
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	N								BII		
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	N				2	D	Déclin récent		BII		
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra	M	V							BII		
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	N								B III		
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	N								BII		
Bruant jaune	Emberiza citrinella	N		AS	NE					BII		
Bruant proyer	Miliaria calandra	N	D			2	D	Déclin récent		B III		
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	N							BII			

Légende

Statut biologique

Cette rubrique donne le statut biologique des espèces. Elle est divisée en 3 colonnes :

N: oiseau nicheur

Ch : l'oiseau n'utilise la zone que pour se nourrir et niche à proximité

M : oiseau migrateur (de passage)

Liste rouge de Champagne-Ardenne

La liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne a été élaborée en 1996, puis validée en 1999 par les membres de Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Elle ne concerne que les espèces nicheuses. Elle reprend toutes les espèces disparues, occasionnelles, rares, menacées ou à surveiller en Champagne-Ardenne. Les sigles utilisés sont les mêmes que pour la liste nationale ci-après.

Liste rouge de France

Elle est tirée du livre de ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT (1999). Divisée en 2 colonnes, la liste rouge nationale reprend pour chaque espèce son niveau de vulnérabilité des populations nicheuses (N) et des populations hivernantes (H). Lorsque seule la première colonne est renseignée, c'est que l'espèce est sédentaire en France. Les sigles utilisés pour les 2 types de populations sont les mêmes :

E: en danger

V : vulnérable

R:rare

D : en déclin

O : occasionnel

AP : à préciser

S : statut non défavorable

AS : à surveiller NE : non évalué

DI : disparu L : localisé

- : indique que l'espèce ne se reproduit pas ou n'hiverne pas en France

Statut européen

Les classifications de BirdLife International sont les premières à faire le bilan du statut de conservation de tous les oiseaux d'Europe (ensemble du continent y compris le Groenland, les îles des Açores, de Madère et des Canaries, la Russie jusqu'aux monts Oural, le Caucase et la Turquie entière). L'objectif est d'identifier les espèces méritant une attention particulière en matière de conservation (Species of European Conservation Concern ou SPECs) afin de mettre à exécution des plans d'action en leur faveur à travers des mesures appropriées. Précisons que la dernière version date de 2004 et donc les critères et statuts indiqués sont récents et donc très actuels.

Les critères utilisés prennent en compte le statut mondial et européen de ces espèces et le pourcentage de leur effectif qui se trouve en Europe. Les SPECs sont divisées en 4 catégories :

SPEC 1 : Espèces menacées à l'échelle mondiale, dépendantes de moyens de conservation ou insuffisamment connues ;

SPEC 2 : Espèces dont la population mondiale est concentrée en Europe et qui ont un statut de conservation défavorable en Europe ;

SPEC 3 : Espèces dont la population mondiale n'est pas concentrée en Europe mais qui y ont un statut de conservation défavorable ;

SPEC 4 : Espèces dont la population mondiale est concentrée en Europe mais qui ont un statut de conservation favorable en Europe ;

w : concerne les hivernants.

Une deuxième classification évalue le niveau de menace pour chaque espèce :

- I (Insuffisamment connue) : espèce peut-être localisée, en déclin, rare, vulnérable ou en danger mais insuffisamment connue pour lui attribuer un statut de menace, même provisoire ;
 - **S (en Sécurité)** : population supérieure à 10.000 couples, ni en déclin, ni localisée ;
- **L** (**Localisée**): population comptant plus de 10.000 couples nicheurs ou 40.000 oiseaux hivernants, pas en déclin modéré ou important, mais avec 90% de la population présente sur 10 sites ou moins ;
 - B (Niveau Bas) : population stabilisée mais n'ayant pas retrouvé ses effectifs historiques avant son déclin.
- **D** (en Déclin): population en déclin modéré (d'au moins 20% de l'effectif ou de la distribution dans 33 à 65% de la population, ou d'au moins 50% de l'effectif ou de la distribution dans 12 à 24% de la population);
 - R (Rare): population ni en déclin modéré, ni en déclin important mais inférieure à 10.000 couples nicheurs et non marginale à une population non européenne;
- **V (Vulnérable)**: population en large déclin (déclin de l'effectif ou de la distribution d'au moins 20% dans au moins 66% de la population, ou d'au moins 50% dans au moins 25% de la population entre 1970 et 1990);

E (en Danger): ce critère s'applique à un des 3 cas suivants:

- Population inférieure à 10.000 couples nicheurs, en déclin important et non marginale à une population non européenne plus importante ;
- Population inférieure à 2.500 couples nicheurs, en déclin modéré et non marginale à une population non européenne plus importante ;
- Population ni en déclin modéré, ni en déclin important, mais inférieure à 250 couples nicheurs, non marginale à une population non européenne plus importante ;
- (): statut provisoire;
- w: statut en hiver.

Directive Oiseaux

Il s'agit de la directive européenne n°79/409 du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale) ;

Annexe II : espèces pouvant être chassées :

A. Convention de Berne

Cette convention du 19/09/79 est relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/90 et 20/08/96).

Annexe II : espèces de faune strictement protégées ;

Annexe III : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn

Cette convention du 23/06/79 est relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (JORF du 30/10/90).

Annexe I : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate ;

Annexe II : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Convention de Washington

Cette convention du 03 mars 1973 porte sur el commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (dernière modification JORF du 22/03/1996)

<u>Annexe I</u> : espèces menacées d'extinction pour lesquelles le commerce ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles.

Annexe II : espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé.

Annexe III : espèces qu'une partie contractante déclare soumises à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation.

Loi de protection de la nature du 10/07/76 (art. L-211) du code rural), article 1 de l'arrêté ministériel du 17/04/81 modifié le 5/03/99 et le 16/06/99 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

P: oiseaux protégés;

P1 : oiseaux partiellement protégés (art. 2 de l'arrêté du 17/04/81 modifié le 5/03/99) ;

C: oiseaux chassables.

161

Annexe n°25 : résultats des IPA oiseaux

Résultats IPA 2005 Site Natura 2000 N°52 Vallée de l'Aube Nombre d'indices par point

Espèces	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Моу	Fréquence
Fauvette à tête noire	2	2	2	1	1	2	2	1	1	2	2	2	1	2	2	2	3	1	1	2	1	1	1	1	1,58	100%
Pigeon ramier	1	2	2	2	1	1,5	2	2	1	2	1	1	2	1	2	1,5	3	1,5	1,5	1	2	1	2	1	1,58	100%
Corneille noire	1,5	0,5	1	3	1	1	2	1,5	2	0	1	1	1	1	1	1	1,5	1	1,5	1	1	1	1	1	1,19	96%
Merle noir	1,5	2	1	1	1	0,5	2	2	1	2	0	1	0,5	2	2	1,5	1,5	2,5	1	2	2	1	1	2	1,42	96%
Rossignol philomèle	2	1	2	2	1	1	2	1	2	2	1	1	1	0	1	2	1	3	1	2	1	1	1	0,5	1,35	96%
Etourneau sansonnet	0,5	1	1	1,5	0,5	0,5	1,5	1	1,5	3	0	1,5	0,5	0,5	1	0,5	2	1,5	0,5	0,5	0	0,5	1	1	0,96	92%
Pinson des arbres	1	1	0	1	1	1	2	1	0,5	0	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	0,98	92%
Pipit des arbres	1	1	1	2	2	3	1	1	1	1	1	1	2	2	0	2	0	1	3	1	3	1	2	2	1,46	92%
Pouillot véloce	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	2	2	1	1	0	0	2	2	1,21	92%
Troglodyte mignon	1	2	2	2	1	1	2	2	2	1	2	3	2	1	2	0	2	1	2	1	0	3	1	2	1,58	92%
Bruant jaune	1	1	0	1	1	2	1	0	2	1	1	0,5	1	1	0	2	0,5	1	3	3	2	1	0	2	1,17	83%
Mésange charbonnière	1	1	2	1	1	0	2	3	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	1	0,96	79%
Fauvette grisette	2	0	1	1	1	1	0,5	1	0	1	0	0	0,5	1	0	0	2	0,5	2	2	2	1	2	2	0,98	75%
Loriot d'Europe	0	0,5	0	2	1	1	0	1	1	1	0,5	1	2	0	0	1	1	0	1	1	1	1	2	1	0,83	75%
Mésange bleue	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	0,5	2	0,5	1	1	0,5	0	0	0	0,5	0	0,5	0,69	75%
Tourterelle des bois	3	1	1	1	0	0	1	1,5	2	1	0	0	2	1	1	1	0	0	1	1	1,5	1	1	1,5	0,98	75%
Coucou gris	1	1	1	1	1	1	0	1	1	2	1	0	1	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	0,75	71%
Grive musicienne	1	0,5	1	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0,65	67%
Pic épeiche	0	0,5	1	1	0,5	0,5	1	1	1	0	0,5	1	0	0,5	0	1	0	0	1	0	0	1	2	1	0,6	67%
Faisan de Colchide	1	0	0	2	0	1	0	1	2	0	1	0	0	1	1	1	0	1	2	1	1	1	0	0	0,71	58%
Grimpereau des jardins	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0,58	58%
Tourterelle turque	1	2	0	0	0	0	2	0	0	1	1	2	1	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	0,71	58%
Mésange boréale	0	1	0	0	0	1	0,5	1	0	0	0,5	1	1	0,5	0,5	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0,46	54%
Rougegorge familier	1	2	1	1	0	0	1,5	1	0	0	0	0	0	1	2	0,5	1	1	0	0	0	0,5	0	0,5	0,58	54%
Geai des chênes	0	1	0,5	0	0	1	0	0	1	1,5	0,5	2	0,5	0,5	0,5	1,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0,48	50%
Héron cendré	0	1	1	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0,5	0	1	0	0,5	0	0	0,5	1	1	0,5	0,5	0,5	0,35	50%
Hypolaïs polyglotte	0	1	0	1	1	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	1	0	0,58	50%
Faucon crécerelle	0	0	0	0,5	0	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0	0	0	0	0	1	0	0,5	0,5	0	0,5	1	0	0	0,29	46%
Pic vert	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1,5	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0,5	0,46	46%
Locustelle tachetée	1	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0,38	33%
Martinet noir	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0,5	0,17	33%
Verdier d'Europe	0	0	0,5	0	1	0	0	0	2	0	0	0,5	0	0	0,5	0	0,5	0	1	1	0	0	0	0	0,29	33%
Hirondelle rustique	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,5	0,5	1	1	0	0,25	29%
Mésange à longue queue	0	0	0	0	1	0	0,5	0	0	1	0,5	0	0,5	1	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,21	29%

Espèces	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Moy	Fréquence
Buse variable	0	0	0	0,5	1	0	0,5	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0,5	0	0	0,21	29%
Pie-grièche écorcheur	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0,29	25%
Sittelle torchepot	0,5	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,23	25%
Canard colvert	1	0	0	1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0,19	21%
Pouillot fitis	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0,21	21%
Bergeronnette grise	0,5	0	0	0	0	0,5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	1	0	0	0,15	21%
Gallinule poule-d'eau	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0,21	17%
Bruant des roseaux	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,13	13%
Chardonneret élégant	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0,1	13%
Hirondelle de rivage	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0,06	13%
Bruant proyer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0,17	8%
Grive litorne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0,08	8%
Grosbec casse-noyaux	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0,06	8%
Hirondelle de fenêtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0,04	8%
Perdrix grise	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,06	8%
Vanneau huppé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,5	0	0	0	0,06	8%
Accenteur mouchet	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,13	8%
Alouette des champs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0,17	8%
Caille des blés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0,08	8%
Busard Saint-Martin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02	4%
Choucas des tours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0,02	4%
Epervier d'Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0,02	4%
Gobernouche noir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02	4%
Grand cormoran	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02	4%
Grive mauvis	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02	4%
Martin-pêcheur d'Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0,02	4%
Mésange nonnette	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02	4%
Mouette rieuse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,02	4%
Pic noir	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02	4%
Rousserolle verderolle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,04	4%
Sterne pierregarin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0,04	4%
Tarier pâtre	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,02	4%
Torcol fourmilier	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,04	4%

Abondance	33	34	26	34,5	25	24	34,5	31,5	37	32,5	22,5	27,5	28,5	30	26	30,5	33,5	27,5	34	36	33	27	30	31,5	30,4
Nombre d'espèce	29	29	22	27	24	22	27	26	32	26	22	23	26	28	24	26	27	24	29	29	26	28	25	29	26,3

ères

Données bibliographiques chiroptères

(rayon de 10 km autour du site Natura 2000)

Communes	Période	Espèces	Dernière date d'observation	Effectifs maximums	type de site
BRAUX	e	Myotis daubentoni	16/06/1999	5	pont
BREBAN	pel	Nyctalus leisleri	15/12/1998	1	
CHAMPFLEURY	e	Pipistrellus pipistrellus	28/06/2001	2	forêt
CHAMPFLEURY	e	Plecotus sp	28/06/2001	1	forêt
CHAUDREY	e	Myotis daubentoni	10/09/1999	1	
CHAUDREY	e	Pipistrellus pipistrellus	10/09/1999	1	
CHAUDREY	e	Plecotus sp	10/09/1999	1	
DROUPT-SAINT-BASLES	e	Pipistrellus sp	10/07/2003	10	batiment
DROUPT-SAINT-BASLES	r	Eptesicus serotinus	10/07/2003	7	batiment
LESMONT	e	Eptesicus serotinus	24/07/2000	3	village
LESMONT	e	Nyctalus leisleri	24/07/2000	2	village
LESMONT	e	Pipistrellus pipistrellus	24/07/2000	1	village
LESMONT	r	Myotis myotis	08/08/2000	90	batiment
LONGSOLS	pel	Myotis nattereri	15/09/1999	1	
MAGNICOURT	e	Pipistrellus pipistrellus	14/07/1985	1	
MESNIL-LETTRE	pel	Pipistrellus pipistrellus	10/09/1999	1	
MOLINS-SUR-AUBE	e	Eptesicus serotinus	26/06/2000	1	église
MOLINS-SUR-AUBE	e	Pipistrellus sp	26/06/2000	1	batiment
NOGENT-SUR-AUBE	pel	Pipistrellus pipistrellus	10/09/1999	1	
NOZAY	pel	Myotis nattereri	03/09/1999	1	
NOZAY	pel	Pipistrellus pipistrellus	03/09/1999	1	
ORMES	h	Pipistrellus pipistrellus	06/01/1999	1	
RAMERUPT	e	Plecotus sp	10/09/1999	1	
SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	pel	Plecotus auritus	06/09/1999	1	
SAINT-SATURNIN	e	Myotis daubentoni	08/07/2003	1	vallée
SAINT-SATURNIN	e	Myotis mystacinus	08/07/2003	1	vallée
SAINT-SATURNIN	e	Pipistrellus pipistrellus	08/07/2003	1	vallée
VOUARCES	e	Myotis daubentoni	08/07/2003	1	vallée
VOUARCES	e	Nyctalus leisleri	08/07/2003	1	vallée
VOUARCES	e	Pipistrellus pipistrellus	08/07/2003	1	vallée
VOUARCES	e	Plecotus sp	08/07/2003	1	vallée
VOUE	e	Plecotus sp	14/06/1999	1	batiment

Légende :	e	individu en estivage
	r	colonie de mise bas
	h	individu en hibernation
	pel	observation dans pelote de rejection

Annexe n°27 : résultats des points d'écoute Chiroptères

Commune	num pt	X (lambII)	Y (lamb II)	ALT	Date	Obs.	H. deb	H. fin	т	milieux	N/S	P	V	R	Tot	esp id	piste audio
Chaudrey	Ch1	745190	2391140	97	19/09/2005	db	21h45	21:50	8	prairie/bois		1			1	PC	
Chaudrey	Ch2	745260	2390880	97	19/09/2005	db	21:55	22:00	8	prairie/peupleraie					0		
Chaudrey	Ch3	745020	2390905	96	19/09/2005	db	22:05	22:10	8	prairie/bois					0		
Isle-Aubigny	Is1	742365	2392035	95	21/09/2005	db	20:35	20:40	10	bois		5			5	PC	
Isle-Aubigny	Is2	742140	2392175	95	21/09/2005	db	20:45	20:50	9	peupleraie		9			9	PC	
Isle-Aubigny	Is3	742245	2392305	94	21/09/2005	db	20:55	21:00	9	peupleraie		5			5	PC	
Isle-Aubigny	Is4	742425	2392255	94	21/09/2005	db	21:05	21:10	9	bois		2			2	PC	88-90
Isle-Aubigny	Is5	742030	2392330	94	21/09/2005	db	21:15	21:20	10	cours d'eau/bois		>30			60	PC + VD + Osp	91
Isle-Aubigny	Is6	741915	2392450	93	21/09/2005	db	21:25	21:30	10	cours d'eau/bois		>30	>30		60	PC+ VD	92
Isle-Aubigny	Is7	741820	2392620	93	21/09/2005	db	21:35	21:40	10	prairie/bois	1				1	NL	93
Isle-Aubigny	Is8	741770	2392920	93	21/09/2005	db	21:42	21:47	10	prairie/bois		1	2		3	VD + PN	94
Isle-Aubigny	Is9	741925	2393145	95	21/09/2005	db	21:50	21:55	10	culture/bois			1		1	GM	95
Morembert	Mo1	746395	2390615	99	19/09/2005	db	22:20	22:25	8	cours d'eau/bois		>10	>5		15	VD + PN	
Morembert	Mo2	746940	2390695	99	19/09/2005	db	22:27	22:32	8	prairie/bois	1				1	SC	
Morembert	Mo3	746680	2390795	99	19/09/2005	db	22:35	22:40	8	culture/peupleraie					0		
Morembert	Mo4	746935	2390705	99	19/09/2005	db	22:43	22:48	8	prairie/bois					0		
Rhèges-Bessy	Rh1	722420	2395952,5	84	13/10/2005	db	19:45	19:50	15	cours d'eau/bois		20	2		22	PC + VD	
Rhèges-Bessy	Rh2	722182,5	2396140	81	13/10/2005	db	19:53	19:58	15	prairie/peupleraie					0		
Rhèges-Bessy	Rh3	722320	2396410	83	13/10/2005	db	20:00	20:05	15	prairie/peupleraie					0		
Rhèges-Bessy	Rh4	722955	2396877,5	82	13/10/2005	db	20:10	20:15	14	prairie/bois			3		3	PC	
Rhèges-Bessy	Rh5	723410	2396837,5	82	13/10/2005	db	20:17	20:22	14	prairie/bois					0		
Rhèges-Bessy	Rh6	722505	2396162,5	83	13/10/2005	db	20:30	20:35	14	prairie/bois					0		
Rhèges-Bessy	Rh7	722700	2396302,5	81	13/10/2005	db	20:37	20:42	13	point d'eau/bois			10	20	30	PC + VD	110-112
Rhèges-Bessy	Rh8	723065	2396307,5	82	13/10/2005	db	20:44	20:49	13	prairie/bois			3	15	18	PC + VD	
Torcy-le-Grand	To1	735350	2394955	90	13/10/2005	db	21:00	21:05	12	Bois					0		
Torcy-le-Grand	To2	735512,5	2395077,5	88	13/10/2005	db	21:07	21:12	12	prairie/bois					0		
Torcy-le-Grand	To3	736105	2394920	89	13/10/2005	db	21:17	21:22	12	culture/bois					0		
Torcy-le-Grand	To4	736115	2395190	90	13/10/2005	db	21:24	21:29	12	prairie/bois			1	2	3	PC	113-114
Vinets	Vi1	740740	2394260	93	21/09/2005	db	22:05	22:10	10	bois				1	1		96
Vinets	Vi2	740235	2394260	92	21/09/2005	db	22:15	22:20	10	cours d'eau/bois					0		
Vinets	Vi3	740000	2393990	92	21/09/2005	db	22:22	22:27	10	culture/bois		1			1	PC	
Vinets	Vi4	739930	2393550	92	21/09/2005	db	22:30	22:35	9	prairie/bois					0		
Vinets	Vi5	740295	2393140	92	21/09/2005	db	22:40	22:45	9	culture/bois		1			1	PC	
Vinets	Vi6	740460	2393335	92	21/09/2005	db	22:48	22:53	8	prairie/bois					0		

LEGENDE :

- Sérotine commune (SC)
 Vespertilion de Daubenton (VD)
 Grand Murin (GM)
 Noctule de Leisler (NL)

- Pipistrelle commune (PC)Pipistrelle de Nathusius (PN)Oreillard (Osp)

170 Chambre d'agriculture de l'Aube Site Natura 2000 n°52 (FR2100297) Annexes Document d'Objectifs

Annexe n°28 : liste et statuts des espèces de Mammifères

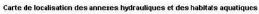
		List	tes rouges		Statut	de protection		Population			
Nom français	Nom scientifique	Europe	France	CA	Directive Habitats	Conv. de Berne	Loi France	Niveau d'abondance : département de l'Aube	Année dernière observation sur le site		
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus					B3	Р	Commun	2003		
Taupe d'Europe	Talpa europaea							Commun	2005		
Musaraigne carrelet	Sorex araneus					B3		Commun	2001		
Musaraigne pygmée	Sorex minutes					В3		Commun	2001		
Crossope aquatique	Neomys fodiens		I	V		B3	Р	Commun	1979		
Crocidure musette	Crocidura russula					В3		Commun	2001		
Grand Murin	Myotis myotis		V	E	II et IV	B2	Р	Très rare	2005		
Murin de Natterer	Myotis nattereri		V	S	IV	B2	Р	Rare	2005		
Oreillard roux	Plecotus auritus		V	S	IV	B2	Р	Commun	2005		
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri		V	R	IV	B2	Р	Rare	2005		
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii		S	R	IV	B2	Р	Rare	2005		
Murin de Daubenton	Myotis daubentoni		S	S	IV	B2	Р	Commun	2005		
Murin à moustaches	Myotis mystacinus		S	S	IV	B2	Р	Assez rare	2005		
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistellus		S	S	IV	B2	Р	Commun	2005		
Sérotine commune	Eptesicus serotinus		S	S	IV	B2	Р	Commun	2005		
Renard roux	Vulpes vulpes						C; N	Commun	2005		
Fouine	Martes foina					B3	C; N	Commun	1979		
Martre	Martes martes		S	S	V	B3	C; N	Commun	1979		
Belette	Mustela nivalis		S			B3	C ; N	Commun	1979		
Chat forestier	Felis silvestris		S	S	IV	B2	Р	Commun	2005		
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris		S	S		B3	Р	Commun	2005		
Castor d'Europe	Castor fiber		S	E	II et IV	В3	Р	Localisé	2005		
Lérot	Eliomys quercinus					В3		Commun	2003		
Campagnol roussâtre	Clethrionomys glereolus							Commun	2001		
Campagnol aquatique	Arvicola sapidus			S				Très rare	1999		
Campagnol terrestre	Arvicola terrestris							Commun	2001		
Campagnol des champs	Microtus arvalis							Commun	2001		

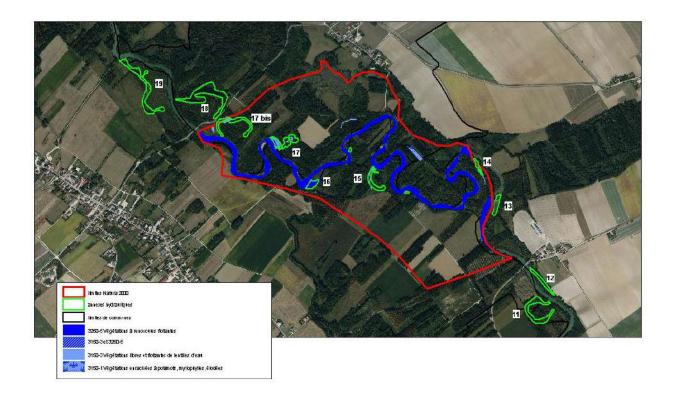
Annexe n°29 : lien entre les dispositior	ns du SDAGE et
les mesures proposées dans le	DOCOB

N° orientation	Intitulé orientation	N° disposition	Intitulé disposition	Impact positif par rapport aux enjeux du site	Mesures DOCOB concerné
		46	Modalité d'examen des projets soumis à autorisation ou déclaration ayant un impact sur les milieux aquatiques		Evaluation des incidences Natura 2000
		48	Entretenir les milieux de façon à favoriser les habitats et la biodiversité	Privilégier les techniques douces	A12, C11,C32
Orientation 15	Préserver, restaurer la fonctionnalité des milieux	49	Restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels		A23, C22
15	aquatiques et la biodiversité	53	Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau	Exploitation des terres riveraines compatibles avec la présence des espaces de mobilité	
		59	Identifier et protéger les forêts alluviales	Classement en forêt de protection si nécessaire	Mesures objectif A
Orientation	Assurer la continuité écologique	60	Décloisonner les cours d'eau pour améliorer la continuiité écologique		
16	pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	65	Favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales	Protéger ou restaurer les annexes hydrauliques	C22
Orientation 17	Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu	69	Promouvoir une gestion patrimoniale naturelle basée sur les milieux et non pas sur les peuplements		Toutes les mesures des objectifs A, B et C
		76	Modalité d'examen des projets soumis à autorisation ou déclaration en zones humides		Evaluation des incidences Natura 2000
		80	Classer les zones humides en zone naturelle dans les documents d'urbanisme		
Orientation	Mettre fin à la disparition, la dégradation des zones humides	81	Préserver la fonctionnalité des zones humides	Pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses Acquisition foncière	Toutes les mesures des objectifs A et B, C21 et C31
18	et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	82	Limiter et justifier les prélèvements dans les nappes sous- jacentes à une zone humide		,
	,	83	Etablir un plan de reconquête des zones humides		C21, C22, C31, C32
		84	Informer, former, sensibiliser sur les zones humides	Présenter les atouts des zones humides pour un territoire	F3
Orientation 19	Lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques				A11, A21, A22
Orientation 20	Réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux aquatiques	90	Evaluer l'incidence des projets d'exploitation de granulats dans les ZNIEFF et les zones Natura 2000	Evaluation des incidences pour projet à l'intérieur ou à proximité du site	Evaluation des incidences Natura 2000

174 Chambre d'agriculture de l'Aube Site Natura 2000 n°52 (FR2100297) Annexes Document d'Objectifs

Annexe n°30 : Carte de localisation des annexes hydrauliques répertoriées par la FDPPMA et des habitats aquatiques



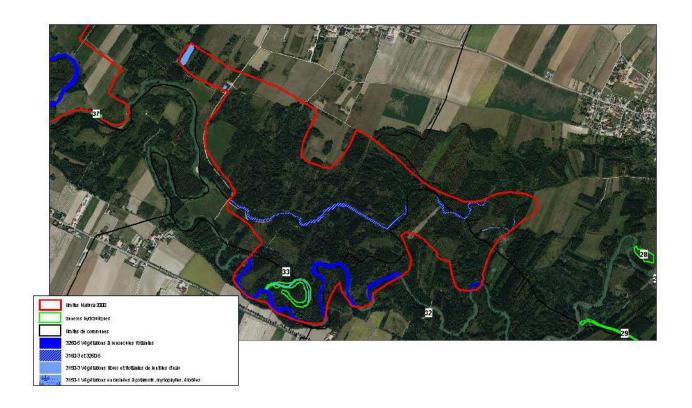


Site 52 Prairies et boisements alluviaux de la Basse Vallée alluviale de l'Aube Secteur 2 Carte de localisation des annexes hydrauliques et des habitats aquatiques

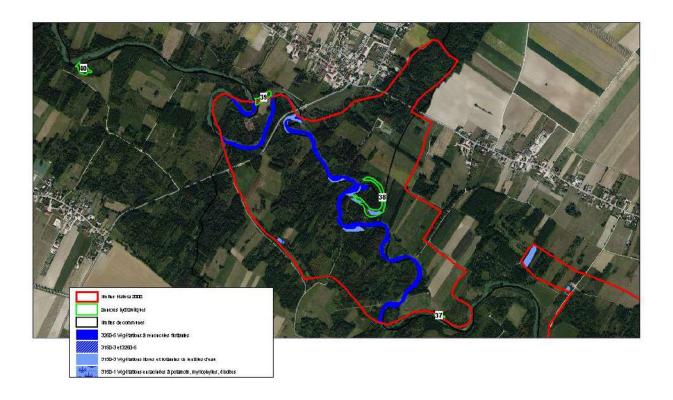


Site 52 Prairies et boisements alluviaux de la Basse Vallée alluviale de l'Aube Secteur 3

Carte de localisation des annexes hydrauliques et des habitats aquatiques



Site 52 Prairies et boisements alluviaux de la Basse Vallée alluviale de l'Aube Secteur 4 Carte de localisation des annexes hydrauliques et des habitats aquatiques



Site 52 Prairies et boisements alluviaux de la Basse Vallée alluviale de l'Aube Carte de localisation des annexes hydrauliques et des habitats aquatiques

annexes hydrauliques

3150-3 Végétations libres et flottantes de lentilles d'eau

<u>Annexe</u>	<u>n°31</u>	: Coût	prévisi	onnel	des	mesures	s de
	cons	servatio	on et de	resta	urati	ion	

		Α.	nnée 1	Ar	nnée 2	1A	nnée 3	Ar	née 4	Ar	ınée 5	Ar	nnée 6	10	otai pa	ar action
		quantité estimée	montant prévisionnel HT		ntité mée	montant prévisionne HT										
				A-Conser	ver et restaur	er les bo	isements allu	viaux								
A11 - Améliorer les peuplements naturels existants	0			5	à estimer sur devis	5	à estimer sur devis (1)	25	ha	à estimer sur de						
A12 - Améliorer la gestion des ipisylves	0			2	à estimer sur devis	2	à estimer sur devis (1)	10	ha	à estimer sur de						
A21 - Privilégier la régénération naturelle des parcelles dévastées par a tempête	0			8	à estimer sur devis	16	à estimer sur devis	8	à estimer sur devis	4	à estimer sur devis	4	à estimer sur devis (1)	40	ha	à estimer sur de
A22 - Favoriser le reboisement en essences locales patrimoniales après peupleraie cultivée	0			4	à estimer sur devis	16	à estimer sur devis	8	à estimer sur devis	8	à estimer sur devis	4	à estimer sur devis (1)	40	ha	à estimer sur de
A23 - Restaurer le caractère naturel des ripisylves	2			4	à estimer sur devis	3	à estimer sur devis (1)	16	ha	à estimer sur de						
Total objectif A														131	ha	à estimer sur de
		B-Conse	rver et restaul	rer les ha	bitats prairia	ux typiqu	es de la bass	e vallée a	lluviale de l'A	ube						
B11 - Encourager la fauche tardive et supprimer la fertilisation	0	6	9 710,00 €	6	9 710,00 €	6	9 710,00 €	6	9 710,00 €	6	9 710,00 €	6	9 710,00 €	36	ha (2)	58 260,00
321- Encourager la fauche tardive et imiter la fertilisation	0	8	11 920,00 €	8	11 920,00 €	8	11 920,00 €	8	11 920,00 €	8	11 920,00 €	8	11 920,00 €	48	ha (2)	71 520,00
322 - Favoriser une gestion extensive des pâtures	Q	2	2 610,00 €	2	2 610,00 €	2	2 610,00 €					2	2 610,00 €	8	ha (2)	10 440,00
323 - Reconvertir des terres arables en prairies 324 - Reconvertir des terres arables	2	5	9 650,00 €	5	9 650,00 €	5	9 650,00 €	0	- €	0	- €	5	9 650,00 €	20	ha (2)	38 600,00
en prairies de fauche 325 - Créer et/ou maintenir un	0	5	11 250,00 €	5	11 250,00 €	5	11 250,00 €	3	6 750,00 €	2	4 500,00 €	5	11 250,00 €	25	ha (2)	56 250,00
couvert floristique et/ou faunistique 326 - Entretenir les éléments fixes du	0	10	27 400,00 €	10	27 400,00 €	5	13 700,00 €	5	13 700,00 €	5	13 700,00 €	10	27 400,00 €	45	ha (2)	123 300,00
paysage Total objectif B	Q		à déterminer	182	ha	à détermine 358 370,00										
otal objectil b			C_Prá	corver le	e hahitate aar	iatiquos :	et les espèces	accoción						102	IIu	000 010,00
C11 - Restaurer la diversité physique des cours d'eau et leur dynamique naturelle	2		C-F1e.	à estimer	à estimer sur devis	à estimer	à estimer sur devis (1)	à estimer		à estimer su devis						
C21et C31 - Encourager l'acquisition bncière de bras morts et zones numides	0			5	selon valeur foncier			5	selon valeur foncier			5	selon valeur foncier	15	ha	selon valeu foncier
C22- Restaurer et aménager les bras morts	2			1	à estimer sur devis	5	sites	à estimer su devis								
C32 - Favoriser une gestion adaptée des zones humides	0			1	à estimer sur devis	1	à estimer sur devis (1)	5	sites	à estimer su devis						
Fotal objectif C													, ,			à estimer si devis

Niveau de priorité

Onte

⁽²⁾ Pour les actions concernant l'objectif B, les montants ont été estimés avec les montants actuels des engagements unitaires relatifs aux mesures agroenvironnementales. Les engagements étant actuellement de 5 ans, une nouvelle contractualisation des surfaces engagées en année 1 est programmée en année 6. Ce chiffrage ne peut pas prendre en compte les évolutions possibles du PDRH à échéance 2013.

Ce prévisionnel constitue une estimation annuelle mais l'objectif restera de contractualiser les surfaces le plus rapidement possible.

Annexe n°32 : Coût prévisionnel des mesures d'animation

		Coût p	révisi	onnel des	mesu	res d'anir	nation	à mettre	en œu	vre				
Priorité	А	nnée 1	Α	nnée 2	А	nnée 3	Α	nnée 4	А	nnée 5	A	nnée 6	Total	par action
	nb de j estimé	montant prévisionnel HT	nb de j estimé	montant prévisionnel HT	nb de j estimé	montant prévisionnel HT	nb de j estimé	montant prévisionnel HT	nb de j estimé	montant prévisionnel HT	nb de j estimé	montant prévisionnel HT	nb de j estimé	montant prévisionne HT
			D-Met	tre en œuvre	le docur	nent d'objecti	f							
•	17	9 350,00 €	17	9 350,00 €	17	9 350,00 €	17	9 350,00 €	17	9 350,00 €	17	9 350,00 €	102	56 100,00
0	18	9 900,00 €	18	9 900,00 €	18	9 900,00 €	18	9 900,00 €	18	9 900,00 €	18	9 900,00 €	108	59 400,00
2	2	1 100,00 €	2	1 100,00 €	2	1 100,00 €	2	1 100,00 €	2	1 100,00 €	2	1 100,00 €	12	6 600,00
0	12	6 600,00 €	12	6 600,00 €	17	9 350,00 €	12	6 600,00 €	12	6 600,00 €	17	9 350,00 €	82	45 100,00
				E-Améli	orer les	connaissance	s sur le	site						
2			4	1 600,00 €			3	1 200,00 €			3	1 200,00 €	10	4 000,00
2	2	660,00€	2	660,00€	2	660,00€	2	660,00€	2	660,00€	2	660,00€	12	3 960,00
0											18	8 000,00 €	18	8 000,00
		F-I	Intégrer	la gestion du	site dan	s le contexte	local							
0	5	2 750,00 €	7	3 100,00 €									12	5 850,00
•	5	16 500,00 €	5	16 500,00 €	5	16 500,00 €	5	16 500,00 €	5	16 500,00 €	5	16 500,00 €	30	99 000,00
2	14,5	7 975,00 €	8,5	4 675,00 €	8,5	4 675,00 €	8,5	4 675,00 €	8,5	4 675,00 €	8,5	4 675,00 €	57	31 350,00
	75.5	54 835.00 €	75.5	53 485.00 €	69.5	51 535.00 €								319 360.00
	0 0 0 0 0	nb de j estimé 1 17 1 18 2 2 1 12 2 2 1 5 1 5 1 4,5	Priorité Année 1 nb de jestimé montant prévisionnel	Priorité Année 1 A noble estimé prévisionnel prévisionnel prévisionnel prévisionnel estimé nb de jestimé montant prévisionnel prévisio	Priorité Année 1 Année 2 nb de jestimé montant prévisionnel HT nb de jestimé montant prévisionnel estimé nb de jestimé montant prévisionnel Pt 1 17 9 350,00 € 17 9 350,00 € 1 18 9 900,00 € 18 9 900,00 € 2 2 1 100,00 € 2 1 100,00 € 3 12 6 600,00 € 12 6 600,00 € 4 1 600,00 € 2 660,00 € 2 2 660,00 € 2 660,00 € 3 2 750,00 € 7 3 100,00 € 4 16 500,00 € 5 16 500,00 € 14,5 7 975,00 € 8,5 4 675,00 €	Priorité Année 1 Année 2 Aunome 2 estimé Aunome 2 prévisionnel prévisionnel estimé Au outre le document estimé montant prévisionnel estimé nb de jestimé montant prévisionnel prévisionnel estimé nb de jestimé montant prévisionnel prévisionne	Priorité Année 1 Année 2 Année 3 nb de j estimé montant prévisionnel HT nb de j estimé montant prévisionnel HT nb de j estimé montant prévisionnel HT nb de j prévisionnel HT montant prévisionnel HT prévisionnel HT nb de j prévisionnel HT prévisionel HT prévisione	Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 4 Année 3 Année 4 Année 5 Année 4 Année 5 Année 4 Année 5 Année 5	Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 nb de j estimé montant prévisionnel HT nb de j estimé montant prévisionnel estimé montant prévisionnel estimé nb de j prévisionnel estimé montant prévisionnel prévisionnel estimé nb de j prévisionnel estimé montant prévisionnel estimé nb de j prévisionnel estimé montant prévisionnel estimé nb de j prévisionnel estimé montant prévisionnel estimé nb de j prévisionel estimé nb de j p	Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 A nb de j estimé montant prévisionnel estimé nb de j estimé montant prévisionnel estimé nb de j estimé montant prévisionnel prévisionnel estimé nb de j estimé montant prévisionnel estimé nb de j estimé <td>nb de j estimé montant prévisionnel estimé nb de j estimé montant estimé nb de j estimé montant prévisionnel estimé nb de j estimé prévisionnel estimé nb de j estimé</td> <td>Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 A nb de jestimé prévisionnel prévisionnel estimé montant prévisionnel estimé mb de jestimé montant prévisionnel mb de jestimé mb de jestimé montant prévisionnel mb de jestimé mb de jestimé montant prévisionel estimé mb de jestimé montant prévisionel mb de jestimé mb de jestimé montant prévisionel mb de jestimé montant prévisionel pla de jes</td> <td>Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 5 Année 6 Année 7 Année 5 Année 6 Année 7 Année 8 Année 4 Année 5 Année 6 Année 7 Année 8 Année 8 Année 9 Année 9 Année 1 Année 9 Année 9</td> <td>Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6 Total nb de jestime prévisionnel prévisionnel hT nb de jestime prévisionnel prévisionnel prévisionnel hT nb de jestime prévisionnel prévisi</td>	nb de j estimé montant prévisionnel estimé nb de j estimé montant estimé nb de j estimé montant prévisionnel estimé nb de j estimé prévisionnel estimé nb de j estimé	Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 A nb de jestimé prévisionnel prévisionnel estimé montant prévisionnel estimé mb de jestimé montant prévisionnel mb de jestimé mb de jestimé montant prévisionnel mb de jestimé mb de jestimé montant prévisionel estimé mb de jestimé montant prévisionel mb de jestimé mb de jestimé montant prévisionel mb de jestimé montant prévisionel pla de jes	Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 5 Année 6 Année 7 Année 5 Année 6 Année 7 Année 8 Année 4 Année 5 Année 6 Année 7 Année 8 Année 8 Année 9 Année 9 Année 1 Année 9 Année 9	Priorité Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6 Total nb de jestime prévisionnel prévisionnel hT nb de jestime prévisionnel prévisionnel prévisionnel hT nb de jestime prévisionnel prévisi

Ces actions doivent être validées. Leur montant est prévisionnel et devra être ajusté par un devis préalable pour chaque année d'animation. Le montant du coût de journée est celui de 2010 et reste soumis à augmentation.

Annexe n°33	: Calendrier	prévisionnel	des mesures
de c	onservation •	et de restaura	ation

	Calend	rier prévisionnel des me	sures de conservatio	n et restauration à mettre	en œuvre	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		A-Conserve	er et restaurer les boisen	nents alluviaux	•	•
A11 - Améliorer les peuplements						
naturels existants						
A12 - Améliorer la gestion des						
ripisylves						
A21 - Privilégier la régénération						
naturelle des parcelles dévastées par						
la tempête						
A22 - Favoriser le reboisement en						
essences locales patrimoniales après						
peupleraie cultivée						
A23 - Restaurer le caractère naturel						
des ripisylves						
	B-Cor	server et restaurer les hab	itats prairiaux typiques o	le la vasse vallée alluviale de	e l'Aube	
B11 - Encourager la fauche tardive et						
supprimer la fertilisation						
B21- Encourager la fauche tardive et						
limiter la fertilisation						
B22 - Favoriser une gestion extensive						
des pâtures						
B23 - Reconvertir des terres arables						
en prairies						
B24 - Reconvertir des terres arables						
en prairies de fauche						
B25 - Créer et/ou maintenir un couvert						
foristique et/ou faunistique						
B26 - Entretenir les éléments fixes du						
paysage						
		C-Préserver les h	abitats aquatiques et le	s espèces associées		
C11 - Restaurer la diversité physique						
des cours d'eau et leur dynamique						
naturelle						
C21 - Encourager l'acquisition foncière						
de bras morts						
C22- Restaurer et aménager les bras						
morts						
C31 - Encourager l'acquisition foncière						
des zones humides						
C32 - Favoriser une gestion adaptée						
des zones humides						
Période de mise en oeuvre prévisionnelle						

Annexe n°34 : d'animation	Calendrier	prévisionnel	des	mesures

		0 1 1 1 1 1						
		Calendrier previsionr	iel des mesures d'anima	tion a mettre en œuvre				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
		D-Mett	re en œuvre le document d	l'objectif				
D11 - Mettre en œuvre le dispositif MAET et accompagner les exploitants pour la contractualisation	Rédaction du proje	t agoroenvironnemental annuel et des	notices de mesures, rencontres des ex	xploitants et accopagnement au monta	age des dossiers, accompagnement da	ns la mise en œuvre		
D12 - Faire émerger les contrats natura 2000 et assister les maîtres d'ouvrage	Réunions d'informations Rencontres individuelles	Réunions d'informations Rencontres individuelles	Réunions d'informations Rencontres individuelles Réaliser le montage administratifs des contrats Réunions d'informations Rencontres individuelles Réaliser le montage administratifs des contrats		Réunions d'informations Rencontres individuelles Suivre la mise en œuvre des travaux	Réunions d'informations Rencontres individuelles Suivre la mise en œuvre des travaux		
D21 - Promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 du site		Réunions d'information et rencontres individuelles						
D31 - Coordonner l'animation	Organisal Coordination e Rapport		Organisation copil Coordination et concertation Rapport triennal	Coordination	ation copil et concertation rt annuel	oncertation Coordination et concertation		
		E-Amé	liorer les connaissances s	ur le site		•		
E11- Etudier la présence du Castor d'Europe sur le site		Elaboration du protocole d'études Prospections		Prospections		Prospections		
E12- Etudier la présence du Râle des genêts sur le site	Prospections	Prospections	Prospections	Prospections	Prospections	Prospections		
E21- Suivre les habitats prairiaux et forestiers d'intérêt communautaire du site						Réalisation des inventaires de terrain Cartographie des habitats et de leur état de conservation		
		F-Intégrer l	a gestion du site dans le c	ontexte local				
F11- Etudier et proposer, en concertation avec les acteurs locaux, un périmètre plus opérationnel pour le site Natura 2000	n avec les acteurs locaux, e plus opérationnel pour le Travail cartographique Concertation avec les communes Travail cartographique Inventaires complémentair							
F21- Assurer une cohérence entre les préconisations du document d'objectifs et les projets locaux			Veille et suivi de	es projets locaux				
F31- Mettre en place des outils de communication à destination des acteurs locaux	Réalisation d'un bulletin de liaison Réalisation d'un site internet dédié Visite terrain avec les acteurs locaux			Réalisation d'un bulletin de liaison Maintenance du site internet Visite terrain avec les acteurs locaux				
Période d'animation prévisionnelle								

Annexe n°35 : Cahier des charges du contrat Natura 2000 de la mesure A.1.1



Cette fiche est réalisée pour faciliter la communication pour le montage des contrats Natura 2000. Elle est définie en fonction des objectifs de l'action. Si la réglementation évolue, la fiche devra prendre en compte cos évolutions. Elle permet d'ajouter les préconisations spécifiques à prendre en compte pour la parcelle. La fiche est à remplir par la structure animatrice en accord avec le futur contractant après réalisation du diagnostic parcellaire.

- Guides de références d'aides à la gestion :

 Guide de gestion des brêts riveraines de cours d'eau, décembre 2004, ONF, agence RMC, CNRS, Université de Lyon 3, 132 p.

 Les Milleux Alluviaux, Guide pour l'identification des stations et le choix des essences, novembre 2010, CRPF de Champagne Ardenne.

Jesticing proposed early extracted preference on another in the relating of traces as applies and officendes address address and the community of the community	- Les Milieux Allu	viaux, Guide pour l'identification des stations et le choix des essences, novembre 2010, CRPF de Champagne Ardenne.	
A label to price on go price per grade per justice and price and per label p	Code Docob	A.1.1 Améliorer les peuplements naturels existants	
The part of the			
Appendent at author to provide the provide of the	espèces		Cocher les cases pour
Water 2771 to dust of distinction of our supplies in decision Water 2771 to dust of distinction of our supplies in dispersal for original (with the company of the comp	Description de	La gestion proposée devra favoriser la régénération naturelle et le mélange d'essences adaptées aux différentes stations notamment le Frêne commun,	pris pour le contrat. Le choix des engagements
Secretarion con categoriphical beautiful process of the sightes above acquired. Process of the secretarion of the sight of the sight of the secretarion of the confidence as of diagnostic states and secretarion.		Mesure 2271: chanier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Mesure 22703: mise en œuvre de régénération diligée Mesure 22715 travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	le contractant et le diagnostiqueur ou la
Les estances Vales sout. In so character de popular (in la col polarie posse para les estances locales prisentes. Filter commun. Afria glutinaux, Estales champètes, Tileu à publis houls. Chies potenciale. Mainter, Estale sponsore. Estale placel. In security per annual prisente de la collegate de la collegate du situation de la character de la collegate du situation. Coupe manual mis esta sons estale per la collegate de la collegate du situation de la character de la collegate du situation de la collegate du situation de la collegate		parcelles non cartographiées dans le Docob pourront être éligibles après expertise.	
		Les essences visées sont: - les cultivas de peuplier (sit sont génants pour les essences locales présentes: Frêne commun, Aurne glutineux, Erable champêtre, Tilleul à petite feuille, - Châne pédenculé, intérieste: Erable spocmore, Erable plane) - les espèces exortiques et imesives (cfl sist figurant en annexe 1 de la charte du site) Traveux précorisées: - Dévidelisation par enablation s'inécessaire Coupe manuelle des arbres, arbustes ou rejets d'essences indésirables à réaliser entre le 1er septembre et le 31 mars.	
		-rapérago sur le terrain et sur plan, et marquago phisque des sujets sélectionnés (semis et brins d'avenir vlables sans maladies et biessures, environ 30 à 50 spas à Phachian) partie le sesence sédectionnées (laisser le fiers de la hauteur supérieur libre et non concurrentiel -plantation ou enrichissement si nécessaire auec des essences locales (Frêne commun, Auline glufineux, Erable champéte, Tilleul à petite feuille, Chêne pédectrouité, Mersieur, Erable spormoer, Erable plane)	<u> </u>
remunées			_
remunées	F	Mesure F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	
Accompagement da barbas de semis acquis Hausure 722712: dispositif favorisant la developpement de bois sénescents - Intro contre les explices birbaceles ou arbustives) concurrentes Hausure 722712: dispositif favorisant la developpement de bois sénescents - Absence de spláculture, et le cas échéant mainten sur pied, de l'ensemble des arbres et lot correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans Engagements rémunérés communs à toutes les mesures - Eludes et fais d'ouperts. - Toute autre optionisée dans le diagnosis de la parcelle par la structure animatice et concourant à l'attente des objectifs de l'action est éligible sur aix du service instructeur (à défailler ci-dessous si nécessaire selon prescriptions du diagnosis c) - Engagements communs à toutes les mesures - Tenue d'un caliné d'enregistement des intérnetions et d'un plan de localisation des interventions et travaux - Engagement à brain d'enregistement des intérventions et d'un plan de localisation des interventions et travaux - Engagement du bénéficiar des autoriser (ne ayart été avrat au présidable) le saux des parcelles concernées par la structure animatice - Engagement du bénéficiar des autoriser (ne ayart été avrat au présidable) le saux des parcelles concernées par la structure animatice - Engagement à l'entre au Code des bonosis prisques spiricoles de Chamagene Ardeme (CRPF) wessure zz ru - Diversification des essences dans les régénérations et les plantations Masure zz 2715 - Para de traitements challingues aux of cas exceptionnet sur des surfaces auxail restricites que possible Masure zz 2715 - Para de traitement challingues aux of cas exceptionnet sur des surfaces auxail restricites que possible Masure zz 2715 - Para de traitement des visibles des arbers selectionnés - Mariente d'une distance minimaté de 50 par rapport aux voies fréquentés par le public - Para de la distance minimaté de 50 par rapport aux voies fréquentés par le public des distance minimaté des des parceles des aurés es selectionnés - Harberte d'une din		-repérer, marquer des brins viables pour obtenir un cortlege d'au moins 5 essences patrimoniales locales différentes (parmi les essences suivantes: Frêne commun. Alune glutineux, Erable champétes, Tilleur à apette feuille. Chêne pédoncué, Merisier, Erable syccomore, Erable plane) et si possible dans 5 catégories d'âge différentes (de 1 à 20 ans, 2 1 à 40 ans, 4 1 à 60 ans, 6 1 à 80 ans, 8 1 à 100 ans et plus), concernant butels es essences de boisement alluviaux, et notamment les chênes pédoncués, frênes communs, Blieuls à pettes feuilles, érables syccomores, érables planes, mérisères (évietra au delà de 80 ans), Pour les	
degagement de taches de semis acquis	A		_
Mesure F22712: dispositif favorisant te développement de bois sénescents - Palanca de sylucture, et le casé chichart maintien sur pied, de l'ensemble des arbres et lot correspondant aux critères émondes pendant 30 ans Engagements rémunérés communs à toutes les mesures - Elucies et trais d'apports. - Toute autre opération préconisée dans le diagnost de la parcelle par la structure animatrice et concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur aix du service instructeur (à défailler ci-dessous si nécessaire selon prescriptions du diagnost c) - L'autre opération préconisée dans le diagnost de la parcelle par la structure animatrice et concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur aix du service instructeur (à défailler ci-dessous si nécessaire selon prescriptions du diagnost c) - L'autre d'un cahier d'enregatement dos interventions et d'un plan de localisation des interventions et travaux - Engagement à ce pas recurir des produits plivosantaires sur les parcelles contexulatives - Finagement à ne pas réaliser (en ayant été avert au préalable) le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice - Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux in désirables - Pas de traitements chimiques sur case exceptionnel sur dés auraits setterinites que possible Mesure 22711 - Marquage des sintes sélectionnés ou délemistion des surfaces aussi estrainites que possible Mesure 22715 - Recherche d'une désirean des pous cartisgraphes proisse des arbres sélectionnés - Maintein dans la mesure du possible, des arbres sont sur peut dans le pauplement de leur identification (à la peinture ou à la griffe à environ 1,30m du sod dint in a la mesure du possible, des arbres sélectionnés - Maintein duns distance minimale de 50 np arapport aux vois élequentes par le public - Recherche d'une désirean enimale de 50 np arapport aux vois élequentes par le public - Recherche d'une désirean enimale de 50 np arapport aux vois élequentes par le			_
Absence de spliculture, et le cas échéant mainten sur pied, de l'ensemble des arbres et îl ot correspondant aux crières énoncés pendant 30 ans Chades et fisia d'experts.		-lutte contre les espèces (herbacées ou arbustives) concurrentes	
- Eludes et fisis d'experts Toute autre opération préconisée dans le diagnostic de la parcelle par la structure animatrice et concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur la sid de service instruction (à défailler ci-dessaux si nécessaire selon prescriptions du diagnostic.) Private d'un chaire d'annegistrement des interventions et d'un plan de localisation des interventions et traueux - Enjagement a benéficiale à autritere (ne syant été avent au préalable) le suit des parcelles concernées par la structure animatrice - Enjagement a la pas recurir à des produits phytosentitaires sur les parcelles contecnnées par la structure animatrice - Enjagement a la pas recurir à des produits phytosentitaires sur les parcelles contecnnées par la structure animatrice - Enjagement a la pas recurir à des produits phytosentitaires sur les parcelles contecnnées par la structure animatrice - Enjagement a la pas recurir à des produits phytosentitaires sur les parcelles contecnnées par la structure animatrice - Enjagement a la pas recurir à des produits phytosentitaires sur les parcelles contecnnées par la structure animatrice - Enjagement a la pas recurir à des produits phytosentitaires sur les parcelles contecnnées par la structure animatrice - Enjagement a la pas recurir à des produits phytosentitaires que possible (Meure 22711 - Enjagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Marien d'une distance mainaire de Si Diar par apportaux voies étagentées par le public - Meure 22712 - Marquage des artres sélectionnés ou délimitation des lists de sénescence au moment de leur identification (à la peinture ou à la griffe à environ 1,30m du soit durante d'une distance mainmaine de Si Diar par paporaux voies étagentes par le public - Meure 22712 - Recherche d'une diversification des sessences - Enjagement à neœure du possible, des artres morts sur pas d'arts le peuplement en plus des artres sélectionnés controllés es parcelles recurre d'une des papoiements e			
Toute autre opération préconisée dans le diagnostic de la parcelle par la structure animatice et concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur aixé du service instructeur (à détailler ci-dessous si indessaire selon prescriptions du diagnostic) Perus du service instructeur (à détailler ci-dessous si indessaire selon prescriptions du diagnostic) Perus d'un cahier d'enregistrement des metures			
Engagements communs à toutes les mesures - Te rue d'un cabier d'enregistement des interventions et d'un plan de localisation des interventions et travaux - Engagement au brieficie à autoriser (en aput dès interventions et d'un plan de localisation des interventions et travaux - Engagement au brieficie à autoriser (en aput dès interventions et travaux d'engagement de brieficie à autoriser (en aput dès index par de la contractualisées - Adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles de Champagne Ardeme (CRPF) mesure zz vos - Oiversification des essences dans les régénérations et les plantations Meure 2211 - Engagement à de traitements chimiques sauf cas exceptionnel sur des surfaces aussi restreintes que possible Meure 2211 - Engagements à de traitements chimiques sauf cas exceptionnel sur des surfaces aussi restreintes que possible Meure 2211 - Manquage des arters esfectionnés ou délimitation des lots de sénescence au moment de leur identification (à la peinture ou à la griffe à environ 1,30m du sol d'un traingle points vers le basi) ou cardopraphie précise des artres sélectionnés - Maintien d'une distance minimale de 50m par rapport aux voies féquentés par le public - Meure 2211 - Recheche d'une distance minimale de 50m par rapport aux voies féquentés par le public - Recheche d'une distance minimale de 50m par rapport aux voies féquentés par le public - Recheche d'une distance minimale de 50m par rapport aux voies féquentés par le public - Recheche d'une diversification des essences - Engagements au conduire le puuglement dans des marges de volume ou de surface terrière (comprise entre 10 et 30m² par ha) compatibles avec sa production et son renovuellement similaries - En outre, d'ans le cas où la taille de la propriéte boilge à l'élaboration d'un document de gestion, une telle meaure ne peut être mobilisée que se l'imégularisation des pupulements est plantiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financères		- Toute autre opération préconisée dans le diagnostic de la parcelle par la structure animatrice et concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur	_
- Terus d'un cabier d'annegistement des internentions et d'un plan de localisation des internentions et travaux - Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été sent au préableble) le suir des purcelles contecnées par le structure animatrice - Engagement à ne pas recourir à des produis phytosanitaires sur les parcelles contecnées par le structure animatrice - Engagement à repas sercourir à des produis phytosanitaires une se parcelles contecnées par le structure animatrice - Arbitrer au Code des bonnes protiques sylvicités de Champagne Acterne (CRPF) - Inversification des essences dans les régérérations et les plantations - Meurer 22711 - Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Parte de traitements chimiques sauf cas exceptionnel sur des surfaces aussi restreintes que possible - Requirer 22712 - Marquage des arbres sélectionnés ou délimitation des lots de sénescence au moment de leur identification (à la peinture ou à la griffe à environ 1,30m du soil d'un trangle points vers le basi jou carbrgaphie précise des arbres sélectionnés - Mainten drais in meaure du possible, des arbres morts sur pied dans le peuplement en plus des arbres sélectionnés - Mainten druis aine meaure du possible, des arbres morts sur pied dans le peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents - Mainten druis aine meaure du possible, des arbres morts sur pied dans le peuplement en plus des arbres sélectionnés - Mainten druis aine meaure du possible, des arbres morts sur pied dans le peuplement en plus des arbres sélectionnés - Mainten druis d'altres minimaté de Si Diar reporteux vois étiquent des publices au des arbres sélectionnés - Recherche d'une diversification des essences - Engagement à conduire le peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (comprise entre 10 et 30m² par ha) compatibles avec sa production et son encouellement ainnutables - En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestio			
Disposition Disposition Disposition Amenia and a pass réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables Pas de traitements chimiques saur da as exceptionnel sur des surfaces aussi restreintes que possible Mesure 22712 - Marquage des arbres sélectionnés ou définitation des lois de sénescence au moment de leur identification (à la pelinture ou à la griffe à environ 1,30m du sol traitangle points vers le babli ou cartiopraphie précise des arbres sélectionnés - Maintien dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans le peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents - Maintien dure distance minimale de 50m par rapport aux voies fléquentés par le public Mesure 22713 - Recherche d'une diversification des essences - Engagement à conduire le peuplement dans des manges de volume ou de surface terrière (comprise entre 10 et 30m² par ha) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés - En outre, dans le caso di sa titule de la propriété colige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle mesure ne peut être mobilisée que si l'inégularisation des peuplements est planifée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financies. Prouve su se avent et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos) Chisposition Factures des entreprises Montant de l'aide: rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles Pour les a tres disséminés, l'indemnés é à huiteur de 2000 par hectere. Pièce justificatives à produire pour le peiment sur facture acquitible Saivit des Saivit des Saivit des		- Tenue d'un cahier d'enregistement des intenentions et d'un plan de localisation des intenentions et traveux - Engagement du bénéticaire à autriser (en ayant de la eart au présidable) le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice - Engagement à ne sen occurir à des produits phytosanitaires sur les parcelles contractualisées	
Protoc du site award et après réalisation de l'action (prévoir un repère Exe comme un arbre singulier sur les photos)	rémunérés	Diversification des essences dans les régénérations et les plantations Mesure 22711 Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Pas de traitements chimiques surd cas exceptionnel sur des surfaces aussi restreintes que possible Mesure 22712 - Marquage des arbres sélectionnés ou délimitation des fots de sénescence au moment de leur identification (à la peinture ou à la griffe à environ 1,30m du sol d'un triangle pointils vers le bas) ou carbographie précise des arbres sélectionnés - Mariend dans la mesure du possible, des arbres morts sur peut d'ans le peuplement en plus des arbres sélectionnés - Mariend n'une distance minimate de 50m par rapportaux voies frequents par le public - Mariend n'une distance minimate de 50m par rapportaux voies frequents par le public - Mariend n'une distance minimate de 50m par rapportaux voies frequents par le public - Mariend n'une distance minimate de 50m par rapportaux voies frequents par le public - Recherche d'une diversification des essences - Engagement à conduir le peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (comprise entre 10 et 30m² par ha) compatibles avec sa production et con renouveillement simultanés - En oute, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle mesure ne peut être mobilisée - que a l'irréputification des peuplements est plantiété (simple modification ou vireinte du document de gestion s nécessaire), ain de mieux garantir l'efficacité	
Pour les arbres disselminés. Indemnible est fixé à: Disposition : 1500 par arbre pour le robne et les fauillus précieux (merisier, alisier torminal, érable sycomore, frêne) financière : 1000 par arbre pour les autres fauillus précieux (merisier, alisier torminal, érable sycomore, frêne) Pour les Tois, limmobilisation du broits est indemnisé à hauteur de 20000 par hectare. Pêces justicaitées à produire pour le palement sur facture acquitible Saivil des Saivil des a montrocior de suis d'es canarallies contractualisées sera défini par la diamondic et mis en place au moment de la signature du contrat Nature 2000		Cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'intervention	
	Disposition	Pour les arbres disséminés, l'indemnité est fixé à: -150€ par arbre pour le chêne et les feuillus précieux (merisier, alisier torminal, érable sycomore, frêne)	
		Pour les îlots, limmobilisation du fonds est indemnisé à hauteur de 2000€ par hectare.	

Annexe n°36	: Cahier	des	charges	du contrat	Natura
	2000 de	la m	nesure A	.1.2	

"Prairies et bois alluviaux de la Basse vallée Alluviale de l'Aube" FR 2100297 CAHIER DES CHARGES POUR LA GESTION CONSERVATOIRE DES RIPISYLVES Contrat Natura 2000

Cette fiche est réalisée pour faciliter la communication pour le montage des contrats Natura 2000. Elle est définie en fonction des objectifs de l'action. Si la réglementation évolue, la fiche devra prendre en compte ces évolutions. Elle permet d'ajouter les préconisations spécifiques à prendre en compte pour la parcelle.

La fiche est à remplir par la structure animatrice en accord avec le futur contractant après réalisation du diagnostic parcellaire.

Guides de références d'aides à la gestion :

- Guide de gestion des forêts riveraines de cours d'eau, décembre 2004, ONF, agence RMC, CNRS, Université de Lyon 3, 132 p.
- Les Milieux Alluviaux, Guide pour l'identification des stations et le choix des essences, novembre 2010, CRPF de Champagne Ardenne.

Code Docob	A 1.2 Améliorer la gestion des ripisylves	
Objectifs de l'action	A Conserver et restaurer les boisements alluviaux et le caractère naturel des ripisylves A1. Mettre en place une gestion sylvicole adaptée aux boisements alluviaux et aux ripisylves	
Habitats et espèces	91EO*-1: ripisylve des grands cours d'eau à saule blanc 91EO*-8: ripisylve de frêne et d'aulne	Cocher les case
concernés	Cordulie à corps fin, Castor d'europe, Martin pêcheur, tous les poissons patrimoniaux	pour chaque engagement pri:
Description de l'action	La ripisylve (forêt des berges) constitue un cadre paysager apprécié des différents usagers de la vallée. Elle joue un rôle épurateur en puisant et fixant les nitrates et certaines substances toxiques. Elle assure également une bonne tenue des berges de cours d'eau. Les souches peuvent également être des lieux d'accueil de la faune aquatique. Leurs différents rôles montrent l'importance de maintenir ou de reconstituer les boisements présents sur les rives le long de l'Aube et de ses affluents. L'entretien des berges doit être fait de manière à favoriser les principales essences adaptées (Frêne commun, Aulne glutineux, saules). L'objectif de cette action est d'améliorer la gestion actuelle des ripisylves qui se fera, de préférence, de façon concertée en lien avec les syndicats de rivière.	pour le contrat. L choix des engagements es réalisé d'un commun accor entre le contractant et l diagnostiqueu ou la structure animatrice.
Mesures éligibles	Mesure F 22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripysilves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ou Mesure A 32311P:Entretien de ripisylves, de la végétation des berges	
Conditions d'éligibilité	Ripisylve(s) incluse(s dans le site Natura 2000 FR 2100297 Réalisation préalable d'un diagnostic, les mesures choisies devront être conformes à ce diagnostic	
	- taille des arbres constituant la ripisylve, Précautions particulières	
	- réaliser les travaux manuellement (tronçonneuuse), travaux mécanisés interdits (lamier, épareuse) - mettre en œuvre un débardage alternatif (débardage par cablage) -le brulage des rémanents de coupe n'est pas autorisé,	
Engagements rémunérés	 exportation des bois et produits de coupe vers un site de stockage en dehors du lit majeur de la rivière (sauf si utilisation des produits de coupe pour des travaux de consolidations de berges à proximité du chantier (tunnage, fascinage, et tapis végétal)) 	
	- Etudes et frais d'experts T oute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur (à détailler ci-dessous si nécessaire selon prescriptions du diagnostic)	
Engagements	Interdiction de paillage plastique. Absence de traitement phytosanitaire sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles). Préservation des arbustes du sous bois et des lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).	
non rémunérés	 - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et d'un plan de localisation des interventions et travaux - Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles concemées par la structure animatrice - Adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles de Champagne Ardenne (CRPF). 	
Documents à fournir,	Photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos)	
iouiiii,	Cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'intervention, plan de localisation des	
enregistrements obligatoires	interventions et travaux Factures des entreprises	
•		
obligatoires	Factures des entreprises	

Annexe n°37 : Cahier des charges du contrat Natura 2000 de la mesure A.2.1



Cette fiche est réalisée pour faciliter la communication pour le montage des contrats Natura 2000. Elle est définie en fonction des objectifs de l'action. Si la réglementation évolue, la fiche devra prendre en compte ces évolutions. Elle permet d'ajouter les préconisations spécifiques à prendre en compte pour la parcelle. La fiche est à remplir par la structure animatrice en accord avec le futur contractant après réalisation du diagnostic parcellaire.

Guides de références d'aides à la gestion :

- Guide de gestion des forêts riveraines de cours d'eau, décembre 2004, ONF, agence RMC, CNRS, Université de Lyon 3, 132 p.

- Les Milieux Alluviaux, Guide pour l'identification des stations et le choix des essences, novembre 2010, CRPF de Champagne Ardenne.

Code Docob	A 2.1 Privilégier la régénération naturelle des parcelles dévastées par la tempête	
Objectifs de l'action	A Conserver et restaurer les boisements alluviaux et le caractère naturel des ripisylves A2 : Inciter à la restauration des boisements alluviaux et au caractère naturel des ripisylves	
Habitats et		
espèces	91FO-3 chênaies-ormaies-frênaies des grandes vallées	
concernés	Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir	
	Les peupleraies dévastées par la tempête et qui n'ont pas été replantées, ont aujourd'hui un	
	faciès de forêts alluviales dégradées avec un cortège d'essences spécifiques. La dynamique	Cocher les cases
	naturelle permet aujourd'hui de bénéficier d'une végétation présente depuis une dizaine	pour chaque engagement pris
Description de	d'années qu'il serait dommage de réduire à néant par une coupe à blanc suivie d'une	pour le contrat. L
l'action	replantation.	choix des engagements es
	Il s'agit donc de promouvoir une sylviculture adaptée qui permette de restaurer cet habitat par la sélection de brins à conserver en favorisant la diversité d'essences parmi les arbres	réalisé d'un
	choisis. La diversité pourra être enrichie par la plantation si nécessaire d'essences	commun accord
	patrimoniales adaptées.	contractant et le
		diagnostiqueur ou la structure
Mesures	Mesure F 22711:chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	animatrice.
éligibles	Mesure F 22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripysilves, de la végétation des berges	
	ueryes	
	Parcelle(s) incluse(s dans le site Natura 2000 FR 2100297et identifiée(s) dans le DOCOB	
Conditions	comme habitat naturel de boisements alluviaux (91FO-3). D'autres parcelles non	
d'éligibilité	cartographiées dans le Docob pourront être éligibles après expertise. La parcelle doit avoir fait l'objet d'un diagnostic sylvicole préalable, les mesures choisies devront	
	être conformes à ce diagnostic.	
	Mesure F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
	Les essences visées sont :	
	- les cultivars de peuplier (s'ils sont génants pour les essences locales présentes: Frêne	_
	commun, Aulne glutineux, Erable champêtre, Tilleul à petite feuille, Chêne pédonculé, Merisier,	
	Erable sycomore, Erable plane) - les espéces exotiques et invasives (cf liste figurant en annexe 1 de la charte du site).	
	Travaux préconisées :	
	- Dévitalisation par annellation si nécessaire.	
	Coupe manuelle des arbres, arbustes ou rejets d'essences indésirables à réaliser entre le 1er	
	septembre et le 31 mars.	
	- Exportation des bois et produits de coupe vers un site de stockage en dehors du lit majeur de la	
	rivière.	
	Mesure F22706: Réhabilitation de boisements alluviaux	
	Objectif de la mesure: initier et mettre en place une sylviculture à caractère irrégulier pied à	
	pied et/ou petit bouquet en ilôts (surfaces < 1000 m2) si la parcelle d'un seul tenant est d'une surface > 5000 m2	_
Engagements rémunérés	sélectionner et marquer un mélange d'essences autochtones diversifiées (au moins 10 essences différentes) par sélection de brins d'avenir recrutés sur place	
remaneree		
	-si les 10 essences différentes ne sont pas atteintes, planter en complément avec des plants de provenances garanties génétiquement (cf arrêté préfectoral régional du 18 jullet 2007 relatif à la	
	promotion des matériels forestiers de reproduction). Distance en tous sens de plantation 5 m	
	minimum entre les plants et les brins d'avenir recrutés marqués	
	- ne pas découvrir le sol (risques importants de déssèchement et d'appauvrissement irréversible	
	des premiers horizons)	
	,	
	Engagement rémunéré commun à toutes les mesures	
	- Encadrement technique des travaux : repérage, organisation et suivi du chantier, consultation	
	des entreprises	
	- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du	
	service instructeur (à détailler ci-dessous si nécessaire selon prescriptions du diagnostic)	
	Engagements communs à toutes les mesures	
	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et d'un plan de localisation des	
	interventions et travaux	
	- Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles	
	concernées par la structure animatrice	
	- Engagement à ne pas recourir à des produits phytosanitaires sur les parcelles contractualisées	
	- Adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles de Champagne Ardenne (CRPF)	
Engagements		
	Mesure 22706 - éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués	
Engagements non rémunérés	Mesure 22/06 - éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués manuellement	
	- éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués	
	-éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués manuellement -privilégier le débardage par cablege concernant la vidange des bois - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches	
	-éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués manuellement - privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711	
	- éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués manuellement - privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711 - Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux	
	-éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués manuellement - privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711	
	eiwiter les traeux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les traeux effectués manuellement - privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 2271 - Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables	
non rémunérés	- éviter les travaux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les travaux effectués manuellement - privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711 - Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux	
non rémunérés Documents à	-éviter les traveux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les traveux effectués manuellement -privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois -Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711 -Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables Photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos)	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	-éviter les traveux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les traveux effectués manuellement -privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois -Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711 -Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indéstrables Photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos) Cahier d'enregistement consultable des dates et des surfaces d'intervention Factures des entreprises	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	-éviter les traveux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les traveux effectués manuellement -privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois -Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711 -Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables Photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos) Cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'intervention Factures des entreprises Montant de l'aide: rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	-éviter les traveux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les traveux effectués manuellement -privilégier le débardage par cablage concernant la vidange des bois -Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711 -Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indéstrables Photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos) Cahier d'enregistement consultable des dates et des surfaces d'intervention Factures des entreprises	

<u>Annexe n°38</u>	: Cahier	des	charges	du contrat	Natura
	2000 d€	la n	nesure A	.2.2	

"Prairies et bois alluviaux de la Basse vallée Alluviale de l'Aube" FR 2100297 CAHIER DES CHARGES POUR LA RESTAURATION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX Contrat Natura 2000

Cette fiche est réalisée pour faciliter la communication pour le montage des contrats Natura 2000. Elle est définie en fonction des objectifs de l'action. Si la réglementation évolue, la fiche devra prendre en compte ces évolutions. Elle permet d'ajouter les préconisations spécifiques à prendre en compte pour la parcelle.

La fiche est à remplir par la structure animatrice en accord avec le futur contractant après réalisation du diagnostic parcellaire.

- Guides de références d'aides à la gestion :

 Guide de gestion des forêts riveraines de cours d'eau, décembre 2004, ONF, agence RMC, CNRS, Université de Lyon 3, 132 p.

 Les Milleux Alluviaux, Guide pour l'identification des stations et le choix des essences, novembre 2010, CRPF de Champagne Ardenne.

Code Docob	A 2.2 Favoriser le reboisement en essences locales patrimoniales après peupleraie cultivée	
Objectifs de l'action	A Conserver et restaurer les boisements alluviaux et le caractère naturel des ripisylves A2 : Inciter à la restauration des boisements alluviaux et au caractère naturel des ripisylves	
Habitats et espèces	91FO-3 chénaies-ormaies-frénaies des grandes vellées Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir	Cocher les case
concernés	Les plantations de peupliers ont souvent été réalisées au détriment des peuplements naturels.	engagement pr pour le contrat. choix des
Description de 'action	Certaines stations trop hydromorphes ne sont pas favorables à la populiculture, leur reconstitution en boisements alluviaux d'origine est à envisager. Les dégâts causés par la tempête de 1999, le faible cours actuel des peupliers, les maladies comme la rouille amènent certains propriétaires à vouloir transformer leur ancienne peupleraie en essences locales.	engagements e réalisé d'un commun acco entre le contractant et
Mesures	L'objectif de cette mesure est d'accompagner les propriétaires qui le souhaitent dans cette démarche. Mesure 22711:chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	diagnostiques ou la structur
éligibles	Mesure 22706: Réhabilitation de forêts alluviales	animatrice.
Conditions d'éligibilité	Parcelle(s) incluse(s dans le site Natura 2000 FR 2100297et identifiée(s) dans le DOCOB comme habitat naturel de boisements alluviaux (91FO-3). D'autres parcelles non cartographiées dans le Docob pourront être éligibles après expertise. La parcelle doit avoir fait l'objet d'un diagnostic sylvicole préalable, les mesures choisies devont être conformes à ce	
	diagnostic	
	Mesure F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Les essences visées sont:	
	- les cultivars de peuplier (s'ils sont génants pour les essences locales présentes: Frêne commun, Aulne glutineux, Erable	
	champêtre, Tilleul à petite feuille, Chêne pédonculé, Merisier, Erable sycomore, Erable plane)	_
	- les espéces exotiques et invasives (cf liste figurant en annexe 1 de la charte du site). Travaux préconisées :	
	- Dévitalisation par annellation si nécessaire.	
	'	
	- Coupe manuelle des arbres, arbustes ou rejets d'essences indésirables à réaliser entre le 1er septembre et le 31 mars.	
	- Exportation des bois et produits de coupe vers un site de stockage en dehors du lit majeur de la rivière.	
	Mesure F22706: Réhabilitation de forêts alluviales	
	 utiliser une méthode de débardage des peupliers commercialisables respectueuse du sous étage feuillus et du sol (cablage, à cheval) et dans des chemins désignés à cet effet (financement du surcoût) 	
	- initier une sylviculture à caractère irrégulier pied à pied	
	- favoriser un mélange d'essences autochtones diversifiées (au moins 10 essences différentes) par recrutement et	_
	marquage de brins d'avenir sains	u
Engagements rémunérés	- si vides de semies et brins d'avenir > 500 m2, implanter 10 essences différentes autochtones de boisement alluviaux de la vallée de l'Aube et correspondant aux caractères stationnest, -si les 10 essences différentes ne sont pas atteintes, planter en complément avec des plants de provenances garanties génétiquement (cf arrêlé préfectoral régional du 18 juillet 2007 relatif à la promotion des matériels forestiers de reproduction). Densité de plantation 300 à 500 tigesha. Ne pas installer de plants à moins de 5 m de brins d'avenir recrutés et marqués. Protection des plants exigée durant la phase de reconstitution. T aux de reprise des plants à 80% minimum, si inférieur compléter l'année suivante. Prélèvements de semis dans les parcelles adjacentes exclus.	٥
	- Dégagement des plants 2 fois en 5 ans selon les besoins et la vitesse de croissance de la végétation concurrente en privilégiant les dégagements dits en corset (favorise l'élagage naturel et la croissance en hauteur).	
	- Vérifier l'état des protections concernant leur efficaité, réajuster les fixations selon les besoins	
	- éviter de découvrir le sol (risques importants de déssèchement et d'appauvrissement irréversible des premiers horizons)	
	Engagement rémunéré commun à toutes les mesures	
	- Encadrement technique des travaux : repérage, organisation et suivi du chantier, consultation des entreprises	
	- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur (à détailler ci-dessous si nécessaire)	
	unuossuus ai nuoussailit)	
		_
		_
	Engagements communs à toutes les mesures - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice	
Engagements	-Engagement à ne pas recourir à des produits phytosanitaires sur les parcelles contractualisées Mesure 22706	
non rémunérés	- éviter les traveux mécanisés et les engins lourds pour privilégier les traveux effectués manuellement - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches Mesure 22711	
	- Adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles de Champagne Ardenne (CRPF)	
Documents à	Debte du site quest et enche réalisation de l'agine (reévair un enche fine anne un ette sinuille au l'action	
fournir, enregistrements obligatoires	Photos du sile awant et après fealisation de l'action (présoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos) Cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'intervention Factures des entreprises	
Disposition	Montant de l'aide: rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles a	
	terre and terrelative to the second of the s	i .
financière Suivi des	Pièces justificatives à produire pour le paiement: sur facture acquittée Le protocole de suivi des parcelles contractualisées sera défini par le diagnostic et mis en place au moment de la	

Annexe n°39	: Cahier	des	charges	du contrat	Natura
	2000 d€	la n	nesure A	.2.3	

Cette fiche est réalisée pour faciliter la communication pour le montage des contrats Natura 2000. Elle est définie en fonction des objectifs de l'action. Si la réglementation évolue, la fiche devra prendre en compte ces évolutions. Elle permet d'ajouter les préconisations spécifiques à prendre en compte pour la parcelle.

La fiche est à remplir par la structure animatrice en accord avec le futur contractant après réalisation du diagnostic parcellaire.

- Guides de références d'aides à la gestion :
 Guide de gestion des forêts riveraines de cours d'eau, décembre 2004, ONF, agence RMC, CNRS, Université de Lyon 3, 132p.
 Les Milieux Alluviaux, Guide pour l'identification des stations et le choix des essences, novembre 2010, CRPF de Champagne Ardenne.

Objectifs de l'action Habitats et espèces	A Conserver et restaurer les boisements alluviaux et le caractère naturel des ripisylves A2 : Inciter à la restauration des boisements alluviaux et au caractère naturel des ripisylves	
espèces		1
concernés	91EO*-1: ripisylve des grands cours d'eau à saule blanc 91EO*-8: ripisylve de frêne et d'aulne Cordulie à corps fin, Castor d'europe, Martin pêcheur, tous les poissons patrimoniaux	Cocher les cases pour
Description de l'action	La ripisylve (forêt des berges) constitue un cadre paysager apprécié des différents usagers de la vallée, tels les pêcheurs, les chasseurs, les promeneurs. Elle joue un rôle épurateur en puisant et fixant les nitrates et certaines substances toxiques. Elle assure également une bonne tenue des berges de cours d'eau. Les souches peuvent également être des lieux d'accueil de la faune aquatique. Leurs différents rôles montrent l'importance de maintenir ou de reconstituer les boisements présents sur les rives le long de l'Aube et de ses affluents. L'objectif de cette action est de restaurer le caractère naturel des ripisylves sur une largeur de 10m minimum. L'entretien des berges doit être fait de manière à favoriser les principales essences adaptées (Frêne commun, Aulne glutineux, saules). On privilégiera de préférence une action concertée en lien avec les syndicats de rivère.	chaque engagement pr pour le contra Le choix des engagements e réalisé d'un commun accord entre l contractant e le diagnostiques ou la structur animatrice.
Mesures éligibles	Mesure F 22706: Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges Mesure A 32311P Restauration de ripisylves, de la végétation des berges	-
Conditions d'éligibilité	Ripisylve(s) incluse(s dans le site Natura 2000 FR 2100297 et justifiant de restauration après réalisation préalable d'un diagnostic, les mesures choisies devront être conformes à ce diagnostic.	
	Ouverture à proximité du cours d'eau	
	- coupe sélective de bois, introduire une sylviculture à caractère irrégulier pied à pied	
	- dévitalisation par annellation des espèces exotiques et invasives (cf liste figurant en annexe 1 de la charte du site)	
	Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau	
	- plantation, bouturage	
	- introduire un mélange d'essences autochtones diversifiées (au moins 10 essences différentes) et de provenances garanties génétiquement, pour les essences se référer au catalogue de station forestière des forêts alluviales (CRPF Chamapgne Ardenne)	
	- dévitalisation par annellation des espèces exotiques et invasives	
	Précautions particulières	
Engagements rémunérés	- ne pas découvir le sol (risques importants de déssèchements et d'appauvrissement irréversible des premiers horizons)	
	- réaliser les travaux manuellement (tronçonneuuse), travaux mécanisés interdits (lamier, épareuse)	
	- mettre en œuvre un débardage alternatif (débardage par cablage)	
	- le brûlage des rémanents de coupe n'est pas autorisé,	
	exportation des bois et produits de coupe vers un site de stockage en dehors du lit majeur de la rivière études et frais d'experts.	
	- T oute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur (à détailler ci-dessous si nécessaire)	
Engagements non rémunérés	 Interdiction de paillage plastique. Absence de traitement phytosanitaire sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles). Préservation des arbustes du sous bois et des lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. 	
	 Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles conccernées par la structure animatrice Adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles de Champagne Ardenne (CRPF). 	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	Photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos) Cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'intervention Factures des entreprises	
	Montant de l'aide: rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles	
Disposition financière	Pièces justificatives à produire pour le paiement: sur facture acquittée	1

Annexe n°40	: Notice	de la	MAET	« Fauche	tardive	à
partii	r du 1 ^{er} ju	ıillet s	ans fe	rtilisation	»	



Direction départementale des territoires de l'AUBE

TERRITOIRE «SIC PRAIRIES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUBE, NATURA 2000 SITE N°52»

MESURE TERRITORIALISEE « CA_NA52_HF1» FAUCHE TARDIVE A PARTIR DU 1ER JUILLET SANS FERTILISATION CAMPAGNE 2010

1.Objectifs de la mesure

Les prairies naturelles d'intérêt communautaire occupent environ 6,5% de la surface du site.

Ces prairies sont en voie de régression suite à l'abandon de l'élevage et sont souvent remises en culture ou transformées en

peupleraie.

Leur maintien doit être encouragé tout en favorisant des pratiques agricoles adaptées à la richesse écologique de ces milieux. Elles sont en effet recherchées par les espèces d'oiseaux et de mammifères insectivores pour leur alimentation.

La fauche tardive (à partir du 1er juillet) permet notamment de préserver bon nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs dont certains d'intérêt communautaire (Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts) et favorise le maintien d'espèces végétales patrimoniales et de tout un cortège d'insectes (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cuivré des marais...) typiques de ces prairies humides.

Il s'agit donc de :

- > Raisonner les interventions en fonction des objectifs de production et de préservation de la biodiversité,
- > Préserver la flore et l'équilibre écologique de certains milieux remarquables d'intérêt communautaire (prairies maigres de fauche 6510-4, prairies à Molinie 6410-1)
- Supprimer les apports de fertilisants, minéraux et organiques, pour permettre le maintien des habitats naturels et contribuer également à la préservation de la qualité de l'eau,
- Permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe entretenues par la fauche, d'accomplir leur cycle reproductif (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux) dans un objectif de maintien de la biodiversité.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 309 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2.Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « CA-NA52-HF1 »

2.1 Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter une condition spécifique à la mesure « CA-NA52-HF1».

2.1.1L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives ne sont pas éligibles.

2.1.2 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

La structure chargée de réaliser ce diagnostic est la Chambre d'Agriculture de l'Aube que vous pouvez contacter au 03.25.43.72.72. (contact : Christine MATHIEU)

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation.... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus 96 € / an pour votre exploitation, plafonnée à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « CA-NA52-HF1 ».

2.2 Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Seules les parcelles du territoire identifiées comme habitats communautaires prairies maigres de fauche 6410-1 et prairies à Molinie 6510-4 dans le Document d'Objectifs, sont éligibles à la mesure « CA-NA52-HF1 ».

Vous pouvez engager dans la mesure « CA-NA52-HF1 » les **prairies temporaires et permanentes fauchées** de votre exploitation si elles appartiennent au territoire défini et que le diagnostic parcellaire confirme la cohérence de l'engagement avec la mesure.

3. Cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat et ce, dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur l'abs'ence de fertilisation et de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF1 » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agit d'une obligation à seuil ou totale.

Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF1»

Obligations du cahier des charges	
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	
Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dé de la demande d'engagement	pôt

Contrôles	sur place	Sand	tions
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Vérification de l'existence du diagnostic	Diagnostic	Définitif	Principale Totale

Oblig	gations du cahier des charges
A respect	er en contrepartie du paiement de l'aide
permanentes e	destruction des prairies temporaires ou ingagées, notamment par le labour ou à travaux lourds (pose de drains,
et organiques	e d'apport de fertilisants minéraux (NPK) post, hors restitution par pâturage)
Absence d'appo	orts magnésiens et de chaux
chimique, à l'ex - A lutter contre - A lutter contre conformément plantes envahi- traitées »,	lles engagées, absence de désherbage reception des traitements localisés visant : les chardons des champs, e les adventices et plantes envahissantes à l'arrêté préfectoral de lutte contre les ssantes et à l'arrêté DGAL « zones non
débroussaillem septembre au	efus et des ligneux possible par fauche, nent manuel ou girobroyage du 1 ^{er} 28 février
Absence d'écol	ouage ou de brûlage dirigé
Enregistrement broyage des engagées	des interventions mécaniques (fauche, chardons) sur chacune des parcelles
	des pratiques de pâturage (si pâturage chacune des parcelles engagées
Respect de la pâturage du 1 ^{er} Broyage interdi	période d'interdiction de fauche et de mars au 30 juin inclus ; t

Contrôles	sur place	Sanctions		
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité	
Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale	
Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation²	Réversible	Principale Totale	
Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation ²	Réversible	Secondaire Totale	
Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale	
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment	Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire Totale	
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment	Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire Totale	
Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Principale Seuils	

Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azoté organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen, hors restitution par pâturage.

La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

3

³ si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

3.2 Règles spécifiques

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « CA-NA52-HF1 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- >Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG).
- > Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- ▶ Pâturage : dates d'entrée et de sortie par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

≻bovins de plus de deux ans1	UGB
➤ bovins de six mois à deux ans0,	6 UGB
➤ équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses)	UGB
➤ brebis mères ou antenaises	451100
âgées au moins d'un an0,	1
➤ chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an0,	15 UGB
Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demand producteur éligible à la PB;	de déposée dans les délais par un
➤ lamas âgés d'au moins deux ans0,	45 UGB
➤ alpagas âgés d'au moins deux ans0,	3 UGB
> cerfs et biches âgés d'au moins deux ans0,	33 UGB
➤ daims et daines âgés d'au moins deux ans0,	17 UGB

4.Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « CA-NA52-HF1 »

Pour un impact favorable sur la biodiversité (en particulier la petite faune) :

- > Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit ;
- Réalisez la fauche du centre vers la périphérie ;
- > Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle ;
- Mettez en place des barres d'effarouchement sur le matériel.

Il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

Annexe n°41	: Notice	de la MAET	« Fauche	tardive à
parti	r du 15 jui	llet sans fe	ertilisation	»



Direction départementale des territoires de l'AUBE

TERRITOIRE «SIC PRAIRIES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUBE, NATURA 2000 SITE N°52»

MESURE TERRITORIALISEE « CA_NA52_HF3» FAUCHE TARDIVE A PARTIR DU 15 JUILLET SANS FERTILISATION CAMPAGNE 2010

1.Objectifs de la mesure

Les prairies naturelles d'intérêt communautaire occupent environ 6,5% de la surface du site.

Ces prairies sont en voie de régression suite à l'abandon de l'élevage et sont souvent remises en culture ou transformées en peupleraie.

Leur maintien doit être encouragé tout en favorisant des pratiques agricoles adaptées à la richesse écologique de ces milieux.

Elles sont en effet recherchées par les espèces d'oiseaux et de mammifères insectivores pour leur alimentation.

La fauche tardive (après le 14 juillet) permet notamment de préserver bon nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs dont certains d'intérêt communautaire (Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts) et favorise le maintien d'espèces végétales patrimoniales et de tout un cortège d'insectes (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cuivré des marais...) typiques de ces prairies humides.

Il s'agit donc de :

- > Raisonner les interventions en fonction des objectifs de production et de préservation de la biodiversité,
- > Préserver la flore et l'équilibre écologique de certains milieux remarquables d'intérêt communautaire et autres milieux remarquables, à savoir les prairies hygrophiles de fauche, ainsi que les prairies humides atlantiques et subatlantiques,
- Supprimer les apports de fertilisants, minéraux et organiques, pour permettre le maintien des habitats naturels et contribuer également à la préservation de la qualité de l'eau,
- Permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe entretenues par la fauche, d'accomplir leur cycle reproductif (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux) dans un objectif de maintien de la biodiversité.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 353 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2.Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « CA-NA52-HF3 »

2.1 Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter une condition spécifique à la mesure « CA-NA52-HF3».

2.1.1L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives ne sont pas éligibles.

Ĺ

2.1.2 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

La structure chargée de réaliser ce diagnostic est la Chambre d'Agriculture de l'Aube que vous pouvez contacter au 03.25.43.72.72. (contact : Christine MATHIEU)

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus 96 € / an pour votre exploitation, plafonnée à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « CA-NA52-HF3 ».

2.2 Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « CA-NA52-HF3 » les prairies temporaires et permanentes fauchées de votre exploitation si elles appartiennent au territoire défini et que le diagnostic parcellaire confirme la cohérence de l'engagement avec la mesure.

3. Cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF3 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat et ce, dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur l'absence de fertilisation et de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF3 » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agit d'une obligation à seuil ou totale.

Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF3»

	Obligations du cahier des charges
A re	especter en contrepartie du paiement de l'aide
	n d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt ande d'engagement
	de destruction des prairies temporaires ou ates engagées, notamment par le labour ou à

lourds

(pose de

drains,

Contrôles sur place		Sanctions		
Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité		
Diagnostic	Définitif	Principale Totale		
Néant	Définitive	Principale Totale		
	Pièces à fournir Diagnostic	Pièces à fournir Diagnostic Caractère de l'anomalie Définitif		

2

l'occasion

nivellement...).

de

travaux

	Obligations du cahier des charges
Α	respecter en contrepartie du paiement de l'aide
et organi	totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) iques is compost, hors restitution par pâturage)
Absence	d'apports magnésiens et de chaux
chimique - A lutter - A lutter conforme	parcelles engagées, absence de désherbage e, à l'exception des traitements localisés visant : contre les chardons des champs, contre les adventices et plantes envahissantes ément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non »,
débrous	des refus et des ligneux possible par fauche, saillement manuel ou girobroyage du 1 ^{ei} pre au 28 février
Absence	d'écobuage ou de brûlage dirigé
	rement des interventions mécaniques (fauche, des chardons) sur chacune des parcelles es
	rement des pratiques de pâturage (si pâturage in), sur chacune des parcelles engagées
Respect påturage Broyage	de la période d'interdiction de fauche et de e du 1 ^{er} mars au 14 juillet inclus ; interdit

Contrôles	sur place	Sanctions		
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité	
Analyse du cahier de fertilisation ¹	du de Cahier de fortilisation ² Péversible		Principale Totale	
Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation²	Réversible	Secondaire Totale	
Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale	
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment	Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire ³ Totale	
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment	Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire ³ Totale	
Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Principale Seuils	

3

Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azoté organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen, hors restitution par pâturage.

La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

3.2 Règles spécifiques

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « CA-NA52-HF3 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

➤ Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),

- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- ▶Pâturage : dates d'entrée et de sortie par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

➤bovins de plus de deux ans1	UGB
➤ bovins de six mois à deux ans0,	6 UGB
 équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) 	UGB
➤ brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an0,	15 UGB
> chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an0,	15 UGB
➤ Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demand producteur éligible à la PB;	de déposée dans les délais par un
➤ lamas âgés d'au moins deux ans0,	45 UGB
➤ alpagas âgés d'au moins deux ans0,	3 UGB
> cerfs et biches âgés d'au moins deux ans0,	33 UGB
➤ daims et daines âgés d'au moins deux ans0,	.17 UGB

4.Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « CA-NA52-HF3 »

Pour un impact favorable sur la biodiversité (en particulier la petite faune) :

- > Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit ;
- > Réalisez la fauche du centre vers la périphérie ;
- > Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle ;
- Mettez en place des barres d'effarouchement sur le matériel.

Il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

Annexe n°42 : Notice de la MAET	« Fauche tardive	à
partir du 1er juillet avec limitation	de la fertilisation	>>



Direction départementale des territoires de l'AUBE

TERRITOIRE «SIC PRAIRIES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUBE, NATURA 2000 SITE N°52»

MESURE TERRITORIALISEE « CA_NA52_HF2»

FAUCHE TARDIVE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET AVEC LIMITATION DE LA FERTILISATION

CAMPAGNE 2010

1. Objectifs de la mesure

Les prairies du site sont dans leur ensemble en voie de régression suite à l'abandon de l'élevage et sont souvent remises en culture ou transformées en peupleraie.

Leur maintien doit être encouragé tout en favorisant des pratiques agricoles adaptées à la richesse écologique de ces milieux.

Les prairies humides de fauche longuement inondables sont l'habitat privilégié du Cuivré des marais.

La fauche tardive favorise la diversité floristique, la présence d'insectes et de nombreux oiseaux nicheurs, notamment la Piegrièche écorcheur et le Râle des genêts.

Il s'agit donc de :

- > Raisonner les interventions en fonction des objectifs de production et de préservation de la biodiversité,
- > Préserver la flore et l'équilibre écologique de certains milieux remarquables d'intérêt communautaire et autres milieux remarquables, à savoir les prairies hygrophiles de fauche, ainsi que les prairies humides atlantiques et subatlantiques,
- Limiter les apports de fertilisants, minéraux et organiques, pour permettre le maintien des habitats naturels et contribuer également à la préservation de la qualité de l'eau,
- Permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe entretenues par la fauche, d'accomplir leur cycle reproductif (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux) dans un objectif de maintien de la biodiversité.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 265 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2.Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « CA-NA52-HF2 »

2.1 Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter une condition spécifique à la mesure « CA-NA52-HF2».

2.1.1 L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives ne sont pas éligibles.

2.1.2 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

La structure chargée de réaliser ce diagnostic est la Chambre d'Agriculture de l'Aube que vous pouvez contacter au 03.25.43.72.72. (contact: Christine MATHIEU)

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement

dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus 96 € / an pour votre exploitation, plafonnée à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « CA-NA52-HF2 ».

2.2 Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « CA-NA52-HF2 » les surfaces en prairies temporaires et permanentes fauchées de votre exploitation si elles appartiennent au territoire défini et que le diagnostic parcellaire confirme la cohérence de l'engagement avec la mesure.

3. Cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF2 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de fertilisation ou de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF2 » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agit d'une obligation à seuil ou totale.

Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HF2»

Obligations du cahier des charges	Contrôles	Contrôles sur place		tions
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement	Vérification de l'existence du diagnostic	Diagnostic	Définitif	Principale Totale
Absence de destruction des prairies temporaires et permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement).	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
our chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation Analyse du cahier de Cahier de		Réversible	Principale Seuils	
Pour chaque parcelle engagée, interdiction de fertilisation azotée minérale	fertilisation	fertilisation ¹	Réversible	
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale : fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral, fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation ²	Réversible	Secondaire Seuils

Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azoté organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen, hors restitution par pâturage.

2

² La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

O	bligations du c	ahier des	char	ges	
A respec	cter en contrepa	rtie du paie	emer	nt de l'aide	е
Epandage l'exploitation	de compost	autorisé	si	produit	sur
California e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	pports magnési pandage de boi		haux	(
chimique, à l - A lutt - A lu enva de lu	rcelles engagér l'exception des ter contre les ch utter contre hissantes confo utte contre les té DGAL « zone	traitements ardons des les adver ormément à plantes e	loca cha ntice a l'ar enval	ilisés visa imps, s et p rêté préfe hissantes	nt : lantes
débroussaille 28 février	s refus et des ement manuel d	ou girobroy	age	le par fa du 1 ^{er} ao	uche, ût au
Absence d'é	cobuage ou de	brulage dir	ige.		×
Enregistrem broyage de engagées.	ent des interve es chardons)	entions mé sur chacu	écan ine	iques (fa des pare	uche, celles
	ent des pratiqu sur chacune de				urage
	la période d' 1er mars au 30 erdit.			fauche	et de

Contrôles	sur place	Sanctions		
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité	
Visuel et vérification du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Totale	
Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale	
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment	Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire ² Totale	
Vérification du cahier d'enregistrement Cahier d'enregistrement Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.		Secondaire ³ Totale		
Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Principale Seuils	

si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

3.2 Règles spécifiques

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « CA-NA52-HF2 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le RPG).
- > Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrée et de sortie par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

	bovins de plus de deux ans1	UGB	
-	bovins de six mois à deux ans0,6	UGB	
A	équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses)	UGB	
A	brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an0,13	5 UGB	V.
P	chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an0,13	5 UGB	
A	Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une deman producteur éligible à la PB ;	de déposée dans	s les délais par un
A	lamas âgés d'au moins deux ans0,4	5 UGB	
A	alpagas âgés d'au moins deux ans0,3	UGB	
-	cerfs et biches âgés d'au moins deux ans0,3		
	daims et daines âgés d'au moins deux ans0,1	7 UGB	

4 - Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « CA-NA52-HF2 »

Pour un impact favorable sur la biodiversité (en particulier la petite faune) :

- Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit :
- Réalisez la fauche du centre vers la périphérie ;
- > Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle ;
- > Mettez en place des barres d'effarouchement sur le matériel.

Il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

Annexe n°43 : Notice de la MAET « Gestion ex	tensive
des prairies sans fertilisation »	



Direction départementale des territoires de l'AUBE

TERRITOIRE «SIC PRAIRIES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUBE, NATURA 2000 SITE N°52»

MESURE TERRITORIALISEE « CA_NA52_HP1» GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES SANS FERTILISATION CAMPAGNE 2010

1.Objectifs de la mesure

La gestion extensive des prairies pâturées du site permet de faciliter la conservation de la diversité des espèces (Pie grièche écorcheur, Cuivré des marais...) et des habitats.

La suppression de la fertilisation renforce la protection du milieu vis-à-vis de l'enjeu de protection de la qualité de l'eau.

Il s'agit donc de :

- > Raisonner les interventions en fonction des objectifs de production et de préservation de la biodiversité,
- > Limiter les apports de fertilisants, minéraux et organiques pour permettre le maintien des habitats naturels,
- Améliorer la gestion par le pâturage de milieux remarquables, en particulier dans les zones humides en fonction de la spécificité du milieu, en limitant la pression de pâturage afin d'éviter la dégradation de la flore et des sols dans un objectif de maintien de la biodiversité et un objectif paysager,
- Préserver la flore et l'équilibre écologique de certains milieux remarquables à savoir les prairies hygrophiles et prairies humides atlantiques et subatlantiques,
- Contribuer également à la préservation de la qualité de l'eau en supprimant tout apport de fertilisant organique ou minéral.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 261 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2.Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « CA_NA52_HP1 »

2.1 Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter une condition spécifique à la mesure « CA_NA52_HP1».

2.1.1 L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives ne sont pas éligibles.

2.1.2 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

La structure chargée de réaliser ce diagnostic est la Chambre d'Agriculture de l'Aube que vous pouvez contacter au 03.25.43.72.72. (Contact : Christine MATHIEU)

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus 96 € / an pour votre exploitation, plafonnée à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « CA_NA52_HP1 ».

2.2 Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces :

Vous pouvez engager dans la mesure « CA_NA52_HP1 » les prairies temporaires et permanentes pâturées de votre exploitation si elles appartiennent au territoire défini et que le diagnostic parcellaire confirme la cohérence de l'engagement avec la mesure.

3. Cahier des charges de la mesure « CA NA52 HP1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat et ce, dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la suppression de fertilisation ou de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « CA_NA52_HP1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agit d'une obligation à seuil ou totale.

Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « CA_NA52_HP1»

	Contrôles	Contrôles sur place		Sanctions	
Obligations du cahier des charges A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité	
Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement	Vérification de l'existence du diagnostic	Diagnostic	Définitif	Principale Totale	
Absence de destruction des prairies temporaires ou permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement).	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale	
Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques (y compris compost, hors restitution par pâturage)	Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation²	Réversible	Principale Totale	
Absence d'apports magnésiens et de chaux	Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation ²	Réversible	Secondaire Totale	

Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azoté organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen, hors restitution par pâturage.

La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

	Obligations du cahier des charges
	A respecter en contrepartie du paiement de l'aide
chim	les parcelles engagées, absence de désherbage nique, à l'exception des traitements localisés visant : A lutter contre les chardons des champs, A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
débi sept Broy	rise des refus et des ligneux possible par fauche, roussaillement manuel ou girobroyage du 1er rembre au 28 février rage localisé des chardons des champs possible à ir du 1er juillet
Abse	ence d'écobuage ou de brûlage dirigé
des	egistrement des interventions mécaniques (fauche refus, broyage des chardons) sur chacune des ælles engagées
	egistrement des pratiques de pâturage, sur chacune parcelles engagées
	pect du chargement instantané maximal de 1.8 UGB sur chaque parcelle engagée
du 1	pect du chargement moyen minimal de 0.3 UGB./ ha er avril au 15 novembre, sur chaque parcelle agée
	pect de l'interdiction de fauche toute l'année sauf r la fauche de refus

Contrôles	sur place	Sanctions		
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité Principale Totale	
Contrôle visuel	Néant	Définitive		
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale	
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment	Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire Totale ³	
Visuel et vérification du cahier de pâturage	Cahier de pâturage	Réversible	Principale Seuils	
Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Secondaire Seuils	

3.2 Règles spécifiques

- Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « CA_NA52_HP1 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :
- Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le RPG)
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrée et de sortie par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.
 - Le chargement moyen sur la période définie et le chargement instantané sont calculés à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

3

si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie = <u>Somme (nombre d'UGB X nombre de jours de pâturage)</u> Surface de la parcelle engagée X durée de la période de pâturage autorisée

Pour chaque parcelle engagée, chargement instantané = <u>Nombre d'UGB</u>

Surface de la parcelle engagée

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

ın

4.Recommandations

Allotement et déplacement des animaux ou conduite en parcs tournants pour respecter le chargement instantané maximal et le chargement moyen minimal entre le 1er avril et le 15 novembre.

Pour un impact favorable sur la biodiversité, il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3).

Annexe n°44 : Notice de la MAET	« Reconversion de
terres arables en herbage san	ns fertilisation »



Direction départementale des territoires de l'AUBE

TERRITOIRE «SIC PRAIRIES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUBE, NATURA 2000 SITE N°52»

MESURE TERRITORIALISEE « CA_NA52_HE1»
RECONVERSION DE TERRES ARABLES EN HERBAGE SANS FERTILISATION
CAMPAGNE 2010

1.Objectifs de la mesure

Les prairies sont en voie de régression suite à l'abandon de l'élevage et sont souvent remises en culture ou transformées en peupleraie. Cette action vise à reconvertir certaines zones de culture en prairies.

Elles sont en effet recherchées par les espèces d'oiseaux et de mammifères insectivores pour leur alimentation.

Les milieux prairiaux constituent des territoires de chasse principaux des chiroptères présents (Grand murin) sur le site. Le maintien d'espaces ouverts et bien connectés entre eux permet de diversifier l'entomofaune.

L'absence totale d'insecticides et de traitements phytosanitaires constitue l'élément essentiel d'une reconversion réussie.

Il s'agit donc de :

- > Reconstituer un biotope favorable à la faune en implantant un couvert herbeux environnemental;
- > Raisonner les interventions en fonction des objectifs de préservation de la biodiversité ;
- > Contribuer également à la préservation de la qualité de l'eau.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 386 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2.Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « CA-NA52-HE1 »

2.1 Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter une condition spécifique à la mesure « CA-NA52-HE1».

2.1.1 L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives ne sont pas éligibles.

2.1.2 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

La structure chargée de réaliser ce diagnostic est la Chambre d'Agriculture de l'Aube que vous pouvez contacter au 03.25.43.72.72. (contact : Christine MATHIEU)

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement

dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus 96 € / an pour votre exploitation, plafonnée à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « CA-NA52-HE1 ».

2.2 Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces :

La mesure est ouverte pour les surfaces déclarées lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement en :

 grandes cultures (dont les prairies temporaires de moins de deux ans (intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) et le gel.

Une fois le couvert implanté sur les surfaces engagées, celles-ci devront être déclarées sur votre déclaration de surfaces annuelles (surface 2 jaune) en prairie temporaire ou en prairie permanente.

2.2.2 : Certaines surfaces comptabilisées au titre de la conditionnalité (BCAE) ne sont pas éligibles

Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires. Notamment, seules les surfaces allant au-delà des surfaces nécessaires au respect des BCAE « maintien des surfaces en herbe de l'exploitation », « maintien des éléments topographiques » et « bandes tampons » sont éligibles (cf. fiches techniques sur la conditionnalité, domaine BCAE). De même, les bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates, ne peuvent bénéficier d'un engagement agroenvironnemental.

3. Cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HE1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat et ce, dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur l'absence de fertilisation et de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.1 et 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HE1» sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agit d'une obligation à seuil ou totale.

Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HE1»

	Contrôles	sur place	Sanc
Obligations du cahier des charges A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie
Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement	Vérification de l'existence du diagnostic	Diagnostic	Définitif
Respect des couverts autorisés: présence de 3 espèces minimum avec un mélange graminées légumineuses dans la liste suivante: Dactyle (G), Fétuque des prés (G), Fétuque ovine (G), Fétuque rouge (G), Fléole des prés (G), Minette (L), Lotier corniculé (L), Pâturin (G), Ray-grass anglais (G), Trèfle blanc (L), Trèfle violet (L), Vesce commune (L).	Visuel et documentaire	Factures ou cahier d'enregistrement des interventions (notamment si utilisation de semences fermières)	Réversible
Absence de destruction des prairies temporaires ou permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement).	Contrôle visuel	Néant	Définitive √
Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques (y compris compost, hors restitution par pâturage)	Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation ²	Réversible
Absence d'apports magnésiens et de chaux Absence d'épandage de boues	Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation²	Réversible
Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant : - A lutter contre les chardons des champs, - A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées ».	Contrôle visuel	Néant	Définitive
Maîtrise des refus et des ligneux possible par fauche, débroussaillement manuel ou girobroyage du 1er septembre au 28 février	Contrôle visuel	Néant	Réversible
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible

3-2 : Date d'implantation du couvert

Le couvert herbacé doit être présent sur les surfaces engagées :

3

Sanctions

Niveau de

gravité

Principale

Totale

Principale

Totale

Principale

Totale

Principale

Totale

Secondaire

Totale

Principale

Totale

Secondaire

Totale

Secondaire

Totale

Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azote organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen, hors restitution par pâturage.

La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

- > à la date d'engagement, c'est-à-dire au 15 mai de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour le cas général;
- > à titre dérogatoire : au plus tard le 20 septembre de l'année du dépôt de la demande d'engagement pour les parcelles de terre labourables déclarées en cultures d'hiver au titre de la campagne du dépôt de la demande.

3-3 : Compatibilité des vos engagements avec les surfaces obligatoires au titre de la conditionnalité

Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires. Notamment, seules les surfaces allant au-delà des surfaces nécessaires au respect des BCAE « maintien des surfaces en herbe de l'exploitation », « maintien des éléments topographiques » et « bandes tampons » sont éligibles (cf. fiches techniques sur la conditionnalité, domaine BCAE). De même, les bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates, ne peuvent bénéficier d'un engagement agroenvironnemental.

Au cours des 5 ans d'engagement, si vous perdez une surface jusque là comptée au titre des BCAE ou, si à l'inverse votre exploitation s'agrandit, cela peut vous conduire à devoir compter au titre des BCAE une partie des surfaces engagées dans la mesure « CA-NA52-HE1 ». Dans ce cas, vous devez demander auprès de la DDT une modification de votre engagement agroenvironnemental afin d'en retirer les surfaces concernées. Cette modification sera faite sans demande de remboursement sur les campagnes précédentes ni application de pénalités.

4.Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « CA-NA52-HE1 »

Pour un impact favorable sur la biodiversité (en particulier la petite faune) :

- > Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit ;
- > Réalisez la fauche du centre vers la périphérie ;
- >Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle ;
- >Mettez en place des barres d'effarouchement sur le matériel.

Il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

Annexe n°45: Notice de la MAET « Reconversion de terres arables en herbage et fauche tardive au 1er juillet »



Direction départementale des territoires de l'AUBE

TERRITOIRE «SIC PRAIRIES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUBE, NATURA 2000 SITE N°52»

MESURE TERRITORIALISEE « CA_NA52_HE2»

RECONVERSION DE TERRES ARABLES EN HERBAGE ET FAUCHE TARDIVE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET CAMPAGNE 2010

1.Objectifs de la mesure

Les prairies sont en voie de régression suite à l'abandon de l'élevage et sont souvent remises en culture ou transformées en peupleraie. Cette action vise à reconvertir certaines zones de culture en prairies.

Elles sont en effet recherchées par les espèces d'oiseaux et de mammifères insectivores pour leur alimentation.

Les milieux prairiaux constituent des territoires de chasse principaux des chiroptères présents (Grand murin) sur le site. Le maintien d'espaces ouverts et bien connectés entre eux permet de diversifier l'entomofaune.

L'absence totale d'insecticides et de traitements phytosanitaires constitue l'élément essentiel d'une reconversion réussie.

La fauche tardive (après le 30 juin) permet notamment de préserver bon nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs dont certains d'intérêt communautaire (Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur...) et favorise le maintien d'espèces végétales patrimoniales et de tout un cortège d'insectes (Cordulie à corps fin, Cuivré des marais...) typiques des prairies humides.

Il s'agit donc de :

- Reconstituer un biotope favorable à la faune en implantant un couvert herbeux environnemental;
- Raisonner les interventions en fonction des objectifs de production et de préservation de la biodiversité,
- > Supprimer les apports de fertilisants, minéraux et organiques, pour permettre le maintien des habitats naturels et contribuer également à la préservation de la qualité de l'eau,
- > Permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe entretenues par la fauche, d'accomplir leur cycle reproductif (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux) dans un objectif de maintien de la biodiversité.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 450 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2.Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « CA-NA52-HE2 »

2.1 Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter une condition spécifique à la mesure « CA-NA52-HE2». L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives ne sont pas éligibles.

2.1.1 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

La structure chargée de réaliser ce diagnostic est la Chambre d'Agriculture de l'Aube que vous pouvez contacter au 03.25.43.72.72. (contact : Christine MATHIEU)

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement

dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus 96 € / an pour votre exploitation, plafonnée à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « CA-NA52-HE2 ».

2.2 Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces :

La mesure est ouverte pour les surfaces déclarées lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement en :

 grandes cultures (dont les prairies temporaires de moins de deux ans (intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) et le gel.

Une fois le couvert implanté sur les surfaces engagées, celles-ci devront être déclarées sur votre déclaration de surfaces annuelles (surface 2 jaune) en prairie temporaire ou en prairie permanente.

2.2.2 : Certaines surfaces comptabilisées au titre de la conditionnalité (BCAE) ne sont pas éligibles

Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires. Notamment, seules les surfaces allant au-delà des surfaces nécessaires au respect des BCAE « maintien des surfaces en herbe de l'exploitation », « maintien des éléments topographiques » et « bandes tampons » sont éligibles (cf. fiches techniques sur la conditionnalité, domaine BCAE). De même, les bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates, ne peuvent bénéficier d'un engagement agroenvironnemental.

3. Cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HE2 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat et ce, dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur l'absence de fertilisation et de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.1 et 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HE2» sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agit d'une obligation à seuil ou totale.

Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « CA-NA52-HE2»

A respecter en contrepartie du paiement de l'aide
Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement
Respect des couverts autorisés: présence de 3 espèces minimum avec un mélange graminées légumineuses dans la liste suivante: Dactyle (G), Fétuque des prés (G), Fétuque ovine (G), Fétuque rouge (G), Fléole des prés (G), Minette (L), Lotier corniculé (L), Pâturin (G), Ray-grass anglais (G), Trèfle blanc (L), Trèfle violet (L), Vesce commune

Obligations du cahier des charges

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Vérification de l'existence du diagnostic	Diagnostic	Définitif	Principale Totale
Visuel et documentaire	Factures ou cahier d'enregistrement des interventions (notamment si utilisation de semences fermières)	Réversible	Principale Totale

2

(L))

Obligations du cahier des charges

A respecter en contrepartie du paiement de l'aide

Absence de destruction des prairies temporaires ou permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement...).

Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques

(y compris compost, hors restitution par pâturage)

Absence d'apports magnésiens et de chaux Absence d'épandage de boues

Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :

- A lutter contre les chardons des champs,
- A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,
- A nettoyer les clôtures.

Maîtrise des refus et des ligneux possible par fauche, débroussaillement manuel ou girobroyage du 1er août au 28 février

Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé

Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage du 1er mars au 30 juin inclus. Broyage interdit.

Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées

Contrôles	sur place	Sanc	tions
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation²	Réversible	Principale Totale
Analyse du cahier de fertilisation ¹	Cahier de fertilisation ²	Réversible	Secondaire Totale
Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
	Cahier de	Réversible	Principale Seuils
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment	Réversible au premier constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire Totale

Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azote organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen, hors restitution par pâturage.

La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

³ si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

(Obligations du cahier des charges
A res	pecter en contrepartie du paiement de l'aide
Enregistre	ment des pratiques de pâturage (si pâtura), sur chacune des parcelles engagées

Contrôles	sur place	Sanc	tions
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Vérification du cahier d'enregistre- ment	Cahier d'enregistre- ment		Secondaire ³ Totale

3-2 : Date d'implantation du couvert

Le couvert herbacé doit être présent sur les surfaces engagées :

- > à la date d'engagement, c'est-à-dire au 15 mai de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour le cas général ;
- ➤ à titre dérogatoire : au plus tard le 20 septembre de l'année du dépôt de la demande d'engagement pour les parcelles de terre labourables déclarées en cultures d'hiver au titre de la campagne du dépôt de la demande.

3-3 : Comptabilité des vos engagements avec les surfaces obligatoires au titre de la conditionnalité

Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires. Notamment, seules les surfaces allant au-delà des surfaces nécessaires au respect des BCAE « maintien des surfaces en herbe de l'exploitation », « maintien des éléments topographiques » et « bandes tampons » sont éligibles (cf. fiches techniques sur la conditionnalité, domaine BCAE). De même, les bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates, ne peuvent bénéficier d'un engagement agroenvironnemental.

Au cours des 5 ans d'engagement, si vous perdez une surface jusque là comptée au titre des BCAE ou, si à l'inverse votre exploitation s'agrandit, cela peut vous conduire à devoir compter au titre des BCAE une partie des surfaces engagées dans la mesure « CA-NA52-HE2 ». Dans ce cas, vous devez demander auprès de la DDT une modification de votre engagement agroenvironnemental afin d'en retirer les surfaces concernées. Cette modification sera faite sans demande de remboursement sur les campagnes précédentes ni application de pénalités.

4.Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « CA-NA52-HE2 »

Pour un impact favorable sur la biodiversité (en particulier la petite faune) :

- > Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit ;
- ➤ Réalisez la fauche du centre vers la périphérie ;
- >Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle :
- >Mettez en place des barres d'effarouchement sur le matériel.

Il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

Annexe n°46: Notice de la MAET « Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique »



Direction départementale des territoires de l'AUBE

TERRITOIRE «SIC PRAIRIES ET BOISEMENTS ALLUVIAUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUBE, NATURA 2000 SITE N°52»

MESURE TERRITORIALISEE « CA-NA52-AU1 »
CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT D'INTERET FLORISTIQUE OU FAUNISTIQUE
CAMPAGNE 2010

1.Objectifs de la mesure

Les couverts herbacés diversifiés constituent des habitats favorables aux espèces de faune du site (Cuivré des marais, Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore...), notamment pour leur reproduction, leur alimentation ou tout simplement comme zones refuge. Ils présentent également une diversité floristique importante. La valorisation de ces parcelles et la remise en herbe de terres arables apportent un avantage indéniable pour la préservation de la biodiversité, d'autant que leur superficie est toujours en constante régression dans la région.

Les jachères n'étant plus obligatoire, l'objectif de cette mesure est de favoriser le maintien de ces surfaces ou la remise en herbe d'anciennes jachères réimplantées en culture.

Il s'agit donc de :

- > Maintenir les parcelles en herbe très diversifiées ;
- > Reconstituer un biotope favorable à la faune en implantant un couvert herbeux environnemental;
- > Raisonner les interventions en fonction des objectifs de préservation de la biodiversité;
- > Contribuer également à la préservation de la qualité de l'eau;
- > Permettre aux espèces inféodées aux surfaces en herbe d'accomplir leur cycle reproductif dans un objectif de maintien de la biodiversité.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 548 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2.Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « CA-NA52-AU1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter une condition spécifique à la mesure « CA-NA52-AU1 ».

2.1.1 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

La structure chargée de réaliser ce diagnostic est la Chambre d'Agriculture de l'Aube que vous pouvez contacter au 03.25.43.72.72. (contact : Christine MATHIEU)

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus de 96 € / an pour votre exploitation, plafonné à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « CA-NA52-AU1 ».

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

La mesure est ouverte pour les surfaces déclarées lors de la campagne PAC précédant la date d'engagement en :

 grandes cultures (dont les prairies temporaires de moins de deux ans (intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) et le gel).

Une fois le couvert implanté sur les surfaces engagées, celles-ci devront être déclarées sur votre déclaration de surfaces annuelles (surface 2 jaune) en prairie, en "autres cultures" ou en "hors cultures".

2.2.2 : Certaines surfaces comptabilisées au titre de la conditionnalité (BCAE) ne sont pas éligibles

Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires. Notamment, seules les surfaces allant au-delà des surfaces nécessaires au respect des BCAE « maintien des surfaces en herbe de l'exploitation », « maintien des éléments topographiques » et « bandes tampons » sont éligibles (cf. fiches techniques sur la conditionnalité, domaine BCAE). De même, les bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates, ne peuvent bénéficier d'un engagement agroenvironnemental.

3.Cahier des charges de la mesure « CA-NA52-AU1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « CA-NA52-AU1 » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « CA-NA52-AU1»

	Obligations du cahier des charges	Contrôles	su
	A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Modalités de contrôle	F
7.00	Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement	Vérification de l'existence du diagnostic	D
-	Respect des couverts autorisés; présence de 3 espèces minimum d'au moins 2 familles différentes (Composées(C), Graminées(G), Légumineuses (Lég.) Lamiacées (Lam) ou Ombellifères (O)) parmi la liste suivante: Achillée millefeuille (C), Berce commune (O), Carotte sauvage (O), Chicorée sauvage (C), Dactyle (G), Fétuque des prés (G), Fétuque ovine (G), Fétuque rouge (G), Fléole des prés (G), Grande Marguerite (C), Lotier corniculé (Lég), Minette (Lég), Origan (Lam), Pâturin commun (G), Ray-grass anglais (G), Trèfle blanc (Lég), Trèfle violet (Lég), Vesce commune (Lég)	Visuel et/ou documentaire selon les cas	et/d'ee/ninte(ne/si)
(36)	Absence de traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé conforme à l'arrêté préfectoral éventuel de lutte contre les plantes envahissantes)	Visuel	
4	Absence de fertilisation minérale et organique sur les parcelles engagées	Vérification du cahier de fertilisation	fe
-	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation et date) Absence d'intervention mécanique et de pâturage sur les parcelles engagées pendant la période du 1er avril au 31 août	Visuel et vérification du cahier d'enregistre- ment des interventions	d'e

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Vérification de l'existence du diagnostic	Diagnostic	Définitif	Principale Totale
Visuel et/ou documentaire selon les cas	Factures d'achat de semences et/ou cahier d'enregistre- ment des interventions (notamment si utilisation de semences fermières)	Réversible	Principale Totale
Visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
Vérification du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ¹	Réversible	Secondaire Seuils
Visuel et vérification du cahier d'enregistre- ment des interventions	Cahier d'enregistre- ment des interventions	Réversible	Secondaire Seuils ²

3.2 Date d'implantation du couvert

Le couvert herbacé doit être présent sur les surfaces engagées :

- à la date d'engagement, c'est-à-dire au 15 mai de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour le cas général;
- > à titre dérogatoire : au plus tard le 20 septembre de l'année du dépôt de la demande d'engagement pour les parcelles de terre labourables déclarées en cultures d'hiver au titre de la campagne du dépôt de la demande.

La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

La gravité sera considérée comme totale si le défaut de tenue du cahier ne permet pas le contrôle effectif de cette obligation.

3-3 : Compatibilité des vos engagements avec les surfaces obligatoires au titre de la conditionnalité

Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires. Notamment, seules les surfaces allant au-delà des surfaces nécessaires au respect des BCAE « maintien des surfaces en herbe de l'exploitation », « maintien des éléments topographiques » et « bandes tampons » sont éligibles (cf. fiches techniques sur la conditionnalité, domaine BCAE). De même, les bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates, ne peuvent bénéficier d'un engagement agroenvironnemental.

Au cours des 5 ans d'engagement, si vous perdez une surface jusque là comptée au titre des BCAE ou, si à l'inverse votre exploitation s'agrandit, cela peut vous conduire à devoir compter au titre des BCAE une partie des surfaces engagées dans la mesure « CA-NA52-AU1 ». Dans ce cas, vous devez demander auprès de la DDT une modification de votre engagement agroenvironnemental afin d'en retirer les surfaces concernées. Cette modification sera faite sans demande de remboursement sur les campagnes précédentes ni application de pénalités.

4.Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « CA-NA52-AU1 »

Pour un impact favorable sur la biodiversité (en particulier la petite faune) :

- > Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit ;
- >Réalisez la fauche du centre vers la périphérie ;
- > Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle :
- >Mettez en place des barres d'effarouchement sur le matériel.

Il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

Annexe n°47	: Compte rendu de la réunion du comite	é
de pilotag	e (COPIL) du mardi 16 décembre 2008	



Site Natura 2000 n°52 « Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube »

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage (COPIL) du mardi 16 décembre 2008

Participaient à cette réunion, sous la présidence de M. Jean-Jacques LAGOGUEY, maire de la commune de Chaudrey et président du syndicat intercommunal de la vallée de l'Aube en amont d'Arcis sur Aube :

- . M. Gérard BEAURIEUX, conseiller général du canton de RAMERUPT ;
- Mme Christine MATHIEU et Mme Sandrine RENAULT, représentant le président de la chambre d'agriculture de l'Aube;
- M. Jean-Marie VALDENAIRE, représentant le directeur régional de l'environnement de Champagne-Ardenne;
- Melle Clotilde MEYRONNEINC, représentant le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture;
- . M. Bernard BOUCHET, représentant le centre régional de la propriété forestière ;
- M. Jacques GROS, représentant le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Aube;
- M. Hubert JEANDARME, président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Aube;
- M. Franck JEANDARME, conseiller municipal à ISLE-AUBIGNY;
- M. Camille GROSSE et M. Jean-Paul ROZOY, représentants le maire de MOREMBERT;
- M. Jean-Marie AVIAT, conseiller municipal de LE CHÊNE;
- M. Fabrice MOULET, directeur de la fédération départementale de pêche de l'Aube.

Absent excusé : Préfecture de l'Aube

Pièce jointe : diaporama

M. LAGOGUEY ouvre la séance. Il semble qu'il y ait eu un problème dans l'envoi des convocations par la préfecture à cette réunion car de nombreux membres du COPIL n'étaient ni présents ni excusés.

Très peu de personnes présentes ont reçu l'invitation, la plupart ayant eu l'information au moment de la réunion préparatoire au COPIL. Cette réunion préparatoire avec visite de terrain s'est tenue le 18 novembre 2008 et avait pour but de soulever d'éventuelles questions, de faire le lien entre le document présenté aujourd'hui et la réalité du terrain.

Il rappelle ensuite qu'un des objectifs de la réunion d'aujourd'hui est notamment de procéder à la validation du document d'objectif (DOCOB) intermédiaire du site n° 52 « Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube ».

Il invite les personnes présentes à s'exprimer librement afin de lever les ambiguïtés qui

Page 1/5

pourraient persister dans cette première partie de DOCOB puis passe la parole à Mme MATHIEU.

Mme MATHIEU rappelle qu'un DOCOB contient tout d'abord un état des lieux, lui même divisé en présentation générale du site, inventaires faunistique et floristique, diagnostic des activités humaines ; cet état des lieux est analysé afin de déterminer des objectifs de conservation; selon l'avancement des travaux, un DOCOB « intermédiaire » peut alors être présenté en comité de pilotage. C'est le cas aujourd'hui pour le site n°52. Une fois validé, celui-ci permettra alors à des groupes de travail d'avancer sur la définition des mesures de gestion à mettre en place ; le tout constituera le DOCOB final qui devra également être validé en comité de pilotage.

Mme MATHIEU rappelle que le comité de pilotage d'installation s'est tenu le 4 novembre 2005 et que le COPIL devra se réunir une nouvelle fois fin 2009 pour la validation finale du DOCOB.

A l'aide du diaporama joint, Mme MATHIEU effectue une présentation de l'état des lieux.

Cette présentation amène les réflexions suivantes :

Révision du périmètre Natura 2000

- M. LAGOGUEY précise que le périmètre a été défini sans concertation. Ce point est complété par M. JEANDARME H. sur le fait que les abstentions des communes ont été considérées comme favorables au projet de zone Natura 2000.
- M. LAGOGUEY signale l'incohérence du périmètre non calé sur des limites existantes (parcellaires, routes...).

Mme RENAULT rappelle que la définition des périmètres s'est faite à partir de tracé sur des cartes IGN au 1/25000. Comme le périmètre du site a été superposé sur des photos aériennes beaucoup plus précises et récentes, on se retrouve face à des incohérences. Le périmètre pourra être adapté à des limites fixes dans la deuxième partie du DOCOB.

Mme MATHIEU indique que ce problème est présent sur l'ensemble des sites Natura 2000 du réseau français.

Une des mesures du DOCOB sera la révision du périmètre du site avec une première proposition dans le DOCOB final.

M. VALDENAIRE précise qu'il faudra caler le périmètre sur des limites physiques (chemins, parcelles...) et tenir compte du nouveau découpage cadastral suite au remembrement.

Dans le cadre des travaux connexes, une étude d'évaluation des incidences sera faite afin de voir les impacts éventuels et les mesures compensatoires proposées pour la réalisation des dessertes. Un rapprochement avec le bureau police de l'eau de la DDEA doit se faire pour connaître la procédure vis à vis de la loi sur l'eau pour ces travaux.

Habitats et espèces

- M. VALDENAIRE précise l'importance de la pelouse calcaire de 600 m² sur le secteur 2 même si elle représente un pourcentage très faible de la superficie du site, étant donné la faible représentativité de ce type de pelouses dans les vallées alluviales.
- M. AVIAT souhaite connaître le pourcentage du territoire de chaque commune concernée par Natura 2000 et en particulier pour celle de Le Chêne.
- M. VALDENAIRE et Mme MATHIEU précisent que toutes ces informations figurent dans le DOCOB intermédiaire mis en ligne sur le site FTP de la DIREN

Page 2/5

(FTP://CHAMPARD_VISIT:NB8QZ411@FTP.ECOLOGIE.GOUV.FR/SNSP/NATURA2000/DOCOB 52). N'ayant pas reçu l'invitation à ce COPIL, les invités n'ont pas pu consulter au préalable les documents mis à leur disposition.

Mme MATHIEU donne des précisions concernant le castor qui est un sujet sensible. Elle précise que lors des études préalables des traces de castor ont été relevées. A ce jour, il n'y a pas confirmation de la présence sur le site mais par contre la présence de castor est confirmée en aval du site vers la confluence Aube / Seine. Un suivi sera fait mais aucune mesure spécifique pour sa conservation ne sera prévue dans la suite du DOCOB.

- M. VALDENAIRE note que la population de castor reprend du terrain alors que le râle des genêts est en voie de disparition sur certains secteurs. La loutre quant à elle est présente sur la forêt d'Orient et ce ne serait pas étonnant d'après lui de la voir reconquérir plus tard d'autres territoires comme sur ce site. La présence d'une eau chargée en sédiment ne semble pas être un inconvénient majeur pour cette espèce.
- M. ROZOY fait remarquer que s'il n'y avait pas eu les jachères et la tempête de 1999, la biodiversité ne se serait peut être pas autant développée. Mme MATHIEU répond selon le botaniste qui a fait l'étude écologique, il y a une perte importante de surface notamment concernant la forêt alluviale au fil des années et indépendamment de la tempête. Mme RENAULT répond que ce site a été défini bien avant la tempête avec une présence humaine déjà existante et que l'objectif de Natura 2000 n'est pas d'arrêter les pratiques existantes.
- M. JEANDARME H. précise que cet espace a toujours été géré sans intervention particulière sur les parcelles et que maintenant on voudrait imposer des choses aux propriétaires. Mme RENAULT puis M. LAGOGUEY lui répondent alors que l'objectif est effectivement de maintenir un site remarquable comme celui là et de le gérer sans imposer de contrainte puisque Natura 2000 est basé sur la contractualisation et le volontariat.

Sylviculture

M. LAGOGUEY note que sur 70 à 80 % du territoire du site en peuplier avant la tempête de 1999, il ne reste qu'aux alentours de 40 % classés comme tels dans le DOCOB, le reste étant classé en chênaie-ormaie-frênaie en plus ou moins bon état, la nature ayant repris le dessus.

Mme MATHIEU précise que ce classement montre le potentiel pour évoluer vers d'autres pratiques que la populiculture pour les propriétaires forestiers qui le souhaitent étant donné le développement du frêne sans intervention de l'homme.

- M. VALDENAIRE signale qu'il existe une carte non numérisée des milieux naturels avant la tempête et qu'il serait intéressant de pouvoir la comparer aux cartographies présentes dans le DOCOB.
- M. GROSSE trouve que l'état des lieux pour le site a été fait rapidement comparé à celui du remembrement. Cependant, les méthodes étaient différentes.
- M. BEAURIEUX demande alors si Natura 2000 empêche la plantation de peupliers. Mme MATHIEU répond que non mais que l'objectif de Natura 2000 est de préserver la forêt alluviale et qu'elle va rechercher les aides forestières mobilisables. Cependant les parcelles situées sur le site Natura 2000 ne sont pas éligibles aux aides pour la plantation de peupliers. Ce qui n'empêche pas la plantation de peupliers précise M. LAGOGUEY.
- M. GROSSE demande les essences qu'il sera possible de replanter dans le cadre de Natura 2000. La réponse sera apportée dans la suite du DOCOB avec le détail des mesures envisageables.
 - M. VALDENAIRE signale que la taille des parcelles est réduite, ce qui est un problème pour

Page 3/5

l'accès aux aides au reboisement. L'aménagement foncier doit en partie régler ce problème.

- M. GROS précise qu'il y a 2 cultures de peupliers bien distinctes : l'intensif et l'extensif. Ici, les pratiques sont plutôt extensives.
- M. VALDENAIRE ajoute que la question qui va se poser dans la deuxième partie du DOCOB c'est comment conserver les 148 ha de forêt alluviale restante. Ce n'est pas forcément avec les aides forestières que la DDEA peut accorder que cela sera possible. Le constat est fait que le frêne pousse sans aide. Un échange avec le CRPF et les propriétaires sera à étudier pour trouver pour optimiser les objectifs écologiques et économiques. La réflexion doit également englober les besoins locaux en bois de chauffage.
- M. GROS pose la question de la cohérence du plan de massif en cours de réalisation dont le CRPF pourrait être l'animateur avec Natura 2000 puisque les logiques sont légèrement différentes (production de bois dans un cas, maintien d'habitats de l'autre). Mme MATHIEU lui précise que conservation et production ne sont pas forcément contradictoires, l'enjeu peut être de produire en conservant la biodiversité.

Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAE)

M. ROZOY demande comment maintenir en herbe les parcelles en jachère ou en prairies car les agriculteurs sont tentés par le retournement et le passage en culture de maïs si aucune proposition de MAE ne leur est faite dans les mois à venir. Certaines parcelles sont par ailleurs déjà labourées. Mme RENAULT lui indique que la suite du DOCOB doit préciser cela.

Mme MATHIEU ajoute que les MAE sont à construire, à adapter au territoire et aux pratiques qui existent sur le site et qu'à l'heure actuelle il est impossible de donner un montant d'aide auquel les agricultures peuvent prétendre. M. GROSSE demande alors à avoir des exemples de ce qui se fait sur les autres sites et note qu'il est difficile de préserver des prairies sans connaître les contraintes et les aides possibles.

M. GROS remarque le fait que seules les parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 pourront bénéficier de MAE et que cela représente très peu de surface alors que d'autres agriculteurs seraient intéressés sur des parcelles extérieures au site.

Concernant les prairies, M. ROZOY signale qu'étant agriculteur, il est prêt à retourner ses prairies si rien n'est fait rapidement. Mme RENAULT précise qu'il peut y avoir des aides pour les maintenir dans le cadre des MAE mais que celles-ci ne pourront pas être mises en place avant 2010 le temps de terminer le DOCOB et de monter le projet de territoire en 2009.

- M. ROZOY demande à avoir une information sur ce sujet afin de maintenir des prairies ou jachères. Mme MATHIEU a noté cette urgence et précise une nouvelle fois que pour signer des MAE au 15 mai (en même temps que le dossier PAC), il faut que le projet de territoire soit terminé au 31 décembre de l'année précédente donc aujourd'hui il est impossible de le faire pour 2009.
- M. ROZOY signale que les agriculteurs n'ont pas intérêt à maintenir leurs parcelles en jachère ou prairies mais que ce qui peut les freiner à les retourner, c'est que ce sont des parcelles inondables.

Validation du DOCOB intermédiaire

M. LAGOGUEY propose de passer à la validation de ce DOCOB intermédiaire en notant bien la demande de révision de périmètre qui sera étudiée dans la deuxième phase.

=> Le DOCOB intermédiaire du site n°52 « Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube » est validé à l'unanimité.

Page 4/5

Calendrier prévisionnel

M. MOULET souhaite connaître l'échéancier de la réalisation de la deuxième phase du DOCOB par rapport à la fin du remembrement. Il serait intéressant que les mesures soient déterminées avant la fin du remembrement pour que les propriétaires sachent ce qu'ils peuvent faire par rapport aux objectifs Natura 2000.

M. VALDENAIRE répond que le remembrement devrait être terminé début 2010 avec la prise des parcelles par les nouveaux propriétaires puisque le parcellaire est bien avancé à ce jour. Le DOCOB pourra être en théorie terminé d'ici fin 2009.

Mme MATHIEU explique la suite de l'élaboration du DOCOB et propose la mise en place de 3 groupes de travail sur les thèmes : agriculture, sylviculture et milieu aquatique.

Pour tenir compte de l'urgence concernant le maintien des surfaces en herbe, une réunion sur le thème agriculture est fixée au 28 janvier à 14h à Chaudrey afin d'informer les exploitants et pouvoir signer des MAE à partir de 2010. Une convocation par voie de presse et individuelle sera faite par la Chambre d'agriculture.

Les deux autres groupes de travail se réuniront début juin 2009, celui sur le milieu aquatique intégrera les gardes rivières du secteur.

Mme MATHIEU et M. VALDENAIRE exposent la suite de la procédure une fois le DOCOB approuvé. Si une collectivité se porte volontaire pour être maître d'ouvrage pour l'animation, il faut s'assurer que la collectivité possède bien la compétence Natura 2000 dans ses statuts. Si ce n'est pas le cas, cela doit être fait dès maintenant afin d'assurer une continuité après la validation du DOCOB et pouvoir débuter l'animation rapidement.

Le syndicat de rivière présidé par M. LAGOGUEY pourrait prendre cette compétence et passer une convention avec le syndicat en aval pour intervenir sur l'ensemble du site Natura 2000 n°52. Les statuts vont être vérifiés dans les mois à venir et éventuellement modifiés pour prendre la compétence Natura 2000.

M. VALDENAIRE précise que pour désigner le président du COPIL et la collectivité qui mettra en œuvre le document d'objectifs pendant trois ans, le quorum des élus au comité de pilotage devra être atteint.

M. LAGOGUEY clôture la séance en laissant la parole à M. BEAURIEUX qui fait ressortir la volonté de réussir quelque chose sur ce site par rapport aux premières réunions auxquelles il avait participé au début de la démarche Natura 2000. Il souligne de plus que c'est une bonne chose que le remembrement et l'élaboration du DOCOB se fassent en parallèle avec beaucoup de concertation même si cela doit engendrer des délais plus longs.

Le président du Comité de pilotage,

Jean-Jacques LAGOGUEY

Annexe n°48 : Compte rendu de la réunion du comi	ité
de pilotage du mardi 23 septembre 2015	



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE EAU ET BIODIVERSITE BUREAU BIODIVERSITÉ

Affaire suivie par Y. PERI

Tél : 03 25 46 20 66 Mél : <u>yann peri@aube.gouv.fr</u>



SITE NATURA 2000 N°52 « Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube »

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 23 septembre 2015

Salle des fêtes de Chaudrey

Présents

- Claire PARISE (CENCA)
- Jean-Baptiste RICHARD (CRPF)
- Emmanuel LEROY (Chambre agriculture Aube)
- Thierry MIGOUT (ONCFS)
- Charlotte BRAUD (DREAL)
- Yann PERI (DDT 10) Rédacteur
- Hubert JEANDARMÉ (SDPPR)
- François LARDIN (Fédération pêche Aube)
- Solange GAUDY (Conseillère Départementale Maire de Le Chêne)
- Jean-Jacques LAGOGUEY (Maire de Chaudrey Président du Copil et Président du SIAVA)
- Patrick BRODARD (Maire de Dommartin-le-Coq)
- Didier POIRSON (Maire d'Isle-Aubigny)
- Gérard MORAUX (Ancien Maire d'Isle-Aubigny)
- Dominique HENRY (Maire de Morembert)
- Camille GROSSE (Ancien Maire de Morembert)
- Hervé DRIVIERE (Maire de Nogent-sur-Aube)
- Patrick ALBARET (Maire d'Ortillon)
- James LIONNET (Maire de Plancy-l'Abbaye)
- Serge MOREAUX (Adjoint à Ramerupt)
- Dany ROBIN (Maire de Saint-Nabord-sur-Aube)
- Gérard GUERRE-GENTON (Adjoint à Torcy-le-Grand)
- Denis MAUCLAIRE (Maire de Vaupoisson)
- Daniel PHILIPPE (Maire de Vinets)
- Guy BERNIER (Conseiller départemental Maire de Vaucogne)

Excusés

- Philippe ADNOT, Président du Conseil départemental de l'Aube, ou son représentant

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Préfète de l'Aube - DDT

1. bd Jules Guesde - CS 40769 - 10026 TROYES CEDEX - TELEPHONE 03 25 46 20 25 - ddt@aube.gouy.fr

Le Président du Copil accueille et remercie les participants puis fait un bref retour sur la longue procédure de rédaction du DOCOB du site, avant de passer la parole à Emmanuel LE ROY. Après s'être présenté comme 4è intervenant de la Chambre d'agriculture sur ce dossier et avoir rappelé l'enjeu principal de cette réunion (validation du DOCOB), celui-ci propose de faire un tour de table de présentation des participants.

- Rappels sur la 1è partie du DOCOB :

M. LE ROY rappelle que la première partie du document (état des lieux de juin 2008) a déjà été validée par le Copil du 16 décembre 2008.

La particularité de ce site, hormis son morcellement en 6 secteurs répartis le long de la vallée de l'Aube, réside en la présence d'habitats en « mosaïque » avec les parcelles en peupleraies. La présence de 3 grands types de milieux a conduit à sa désignation en tant que site d'intérêt communautaire (SIC): Milieux forestiers et associés, milieux ouverts (prairies de fauche) et milieux aquatiques.

On y dénombre 12 habitats d'intérêt communautaire dans lesquels ont été recensées 12 espèces végétales d'intérêt patrimonial et 9 espèces animales inscrites à l'Annexe II de la Directive de 1992.

Le DOCOB intermédiaire a été validé avec les priorités de conservation très fortes sur les habitats de chênaies-ormaies-frênaies, de prairies de fauche mésophiles et de prairies humides oligotrophes.

- 2è partie du DOCOB :

M. LE ROY enchaîne sur les exigences visant à rechercher un bon état de conservation sur ces milieux puis les objectifs à long terme sont détaillés. A noter parmi eux la nécessaire amélioration de la connaissance du site via des études scientifiques ciblées sur des espèces (castor, cordulie à corps fin...)

Sont détaillées la conservation et la renaturation des boisements alluviaux et des ripisylves (cohabitation boisements alluviaux avec les peupleraies), des habitats prairiaux typiques de la vallée (fauche tardive, gestion extensive des pâtures...) et des habitats aquatiques (restauration de la dynamique naturelle des cours d'eau, restauration des bars morts...).

M. LE ROY présente également le dispositif des MAEC, remplaçant les MAET, même si peu d'agriculteurs locaux ont engagé des parcelles jusqu'à présent. C'est une partie importante du rôle du futur animateur du site que de proposer cette possibilité de contractualisation aux exploitants concernés. Les possibilités de contrats forestiers et spécifiques aux milieux ouverts sont également abordées.

- Charte du site :

M. LE ROY rappelle que suite aux réserves de certains partenaires émises sur la première version de la Charte de janvier 2010, le document a été retravaillé en 2012-2013 dans le cadre de groupes de travail restreints associant la Chambre d'agriculture et des acteurs et élus locaux. Suite à diverses remarques sur ce sujet dans l'assemblée, à la lecture des engagements et recommandations liés aux milieux prairiaux, M. MIGOUT explique le bien-fondé des mesures de fauche tardive par rapport à la protection d'espèces nicheuses tardives. M. LAGOGUEY rappelle qu'encore une fois, la charte ne contraint que celui qui souhaite s'y engager.

Lors de l'énumération des engagements propres aux milieux forestiers, le E4 concernant les périodes de débardage interdites suscite des critiques. Les parcelles en peupleraies du site étant en majorité de petite taille et desservies dorénavant par des chemins stables, les propriétaires exigent qu'une distinction soit faite entre débardage dans la parcelle et reprise des grumes stockées en bordure de parcelle, depuis le chemin. Il est convenu que cet engagement sera modifié dans ce sens.

- Question diverses :

- Présence du Castor : Parmi les études complémentaires à l'état initial du DOCOB listées, figure la recherche de la présence du castor d'Europe. M. LAGOGUEY indique que pour lui, un ou plusieurs animaux ont été lâchés à Epagne et que donc ces animaux ne sont pas à prendre en considération. M. MIGOUT précise que les services de l'ONCFS ont la certitude, après observations via des pièges photo et des relevés d'indices formels (troncs de saules taillés en crayon), de la présence de cet animal sur Précy-notre-Dame, depuis un peu moins d'un an. M. LE ROY confirme que cette étude est donc plus que jamais justifiée. M. LAGOGUEY et l'ONCFS se mettront en contact afin d'échanger leurs informations.
- Mme PARISE s'étonne que les habitats aquatiques et vases exondées ne ressortent pas dans les objectifs de gestion, malgré leur importance primordiale pour le fonctionnement des écosystèmes liés aux crues de l'Aube. Il est convenu de les intégrer au tableau des priorités. Ce rajout fera partie des modifications à apporter au DOCOB.

- Mme PARISE indique qu'il manque également dans l'état initial, la définition des critères appliqués au classement de l'état de conservation des différents habitats cartographiés.

- Mme PARISE indique également que les cartographies des forêts alluviales du DOCOB incluent des peupleraies au milieu desquelles elles sont souvent imbriquées et que par conséquent les surfaces sont inexactes. M. RICHARD précise que depuis, des relevés plus récents ont été établis en parallèle par le CRPF dans le cadre de l'opération « cartographie forêts anciennes » (peuplements distingués par photo-interprétation). Ces données peuvent être intégrées au DOCOB.

D'une façon générale, M. LE ROY indique que les inventaires naturalistes ont été réalisés en 2004-2005, soit peu de temps après la tempête de 1999. La vallée présente aujourd'hui un aspect très différent (lié aussi au remembrement) et une des priorités, après validation du DOCOB, serait pour lui de refaire des prospections sur le terrain.

- Un élu indique que les remarques émises ce jour arrivent trop tard et que « tout » est validé puisqu'un arrêté a été signé le 1° juin 2015. MM. LE ROY et PERI précisent que l'arrêté Ministériel en question est celui désignant le site 52, jusqu'alors en statut de SIC, au statut « définitif » de ZSC. Le programme opérationnel des actions à mener sur ce site se décide aujourd'hui.
- La discussion rebondit sur le périmètre du site qui, sur plusieurs communes, fait l'objet de contestations depuis les premières réunions de Copil, notamment pour la déclaration des parcelles partiellement couvertes par le périmètre actuel, à la PAC.

Plusieurs des 14 communes du site, dont Chaudrey, Morembert et Isle-Aubigny demandent une modification de certaines parties des limites extérieures du secteur du site concerné.

M. LAGOGUEY ajoute que des propositions de nouvelles délimitations, calées sur des limites plus réalistes, ont été envoyées (en 2009 pour Chaudrey) en Préfecture, sans qu'il y ait eu de retour.

Mme BRAUD, MM. PERI et LE ROY tentent alors de rassurer l'assemblée sur ce point. Certes le suivi de ces différentes demandes a pris du retard pour différents raisons liées notamment à la réorganisation des services de l'état et au pré-contentieux engagé par l'Europe (UE) au sujet du retatrd de désignation des périmètres des sites Natura 2000 en ZSC. La priorité donnée par l'Europe sur la gestion du réseau Natura 2000 en France est donc la stabilisation de ce réseau. Cet état de fait (désaccord sur les limites actuelles) n'empêche cependant pas la désignation du site en ZSC, ni la validation du DOCOB, ni le démarrage de l'animation du site. Bien au contraire puisqu'une des actions prioritaires de la 1ère période d'animation (proposée à la validation ce jour) est la mise à jour du DOCOB et que la modification de périmètre peut faire partie de la mission confiée à l'animateur.

M. PERI rappelle que beaucoup de sites sont confrontés à cette problématique, que la DREAL vient de travailler sur un certain nombre de modifications de périmètres mais qu'il en reste encore à traiter, dont le site 52 pour lequel il faut rappeler que cette volonté de modification de périmètre arrivait pendant la procédure parallèle de remembrement global dans la vallée suite aux dégâts liés à la tempête de 1999, compliquant le calage des limites sur le parcellaire.

Page 3/5

Maintenant que les limites physiques sont pérennes, la procédure peut être réenclenchée avec plus d'efficacité et cette réunion était l'occasion de faire le point sur ce sujet (le dernier Copil remonte au 16 décembre 2008).

Mme BRAUD précise que c'est un travail long (2 ans) qui se mène en parallèle de l'animation du site et qui ne figure pas parmi les actions prioritaires de l'UE (priorité au rattrapage du retard pris par la France dans la désignation des sites en ZSC). M. LAGOGUEY ajoute que la vie du site ne doit pas être « bloquée » en attendant.

Des élus contestent la méthode et pensent que les modifications vont être prises arbitrairement sans consultation des « gens de terrain » concernés.

La DDT et la DREAL répondent que la procédure est parfaitement encadrée et passe en l'occurrence <u>obligatoirement</u> par le recueil de l'avis des communes concernées, sur le projet de modification. Le travail se fera de façon concertée.

- M. BERNIER s'inquiète des obligations supplémentaires imposées aux propriétaires des parcelles situées dans le périmètre Natura 2000. MM. PERI et LE ROY rappellent que Natura 2000 n'oblige à rien puisque la contractualisation ne se fait que sur la base du volontariat. Un rappel est fait sur le « régime d'évaluation des incidences Natura 2000 », basé sur l'application de 3 listes d'activités et projets et qui est la seule « contrainte administrative propre à Natura 2000 » supplémentaire pouvant concerner un porteur de projet local. Le reste (question de l'utilisation des engrais par exemple) est du ressort d'autres réglementations. Il est convenu qu'un volet « évaluation des incidences Natura 2000 », actuellement absent, va être ajouté au DOCOB et qu'un lien vers cette réglementation (Site internet de la DREAL Champagne-Ardenne) sera inséré au compte-rendu de ce Comité de pilotage.

L'évaluation des incidences permet d'amener le porteur de projet à réfléchir et à identifier les éventuels effets significatifs négatifs de son activité sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant justifier la désigation du site.

L'ensemble des informations relatives à la démarche « évaluation des incidences Natura 2000 » est diponible sur le site internet de la Préfecture de l'Aube, via le lien suivant :

http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Patrimoine-naturel/Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-2000

A noter que cette réglementation a fait l'objet, en 2015, d'une diffusion à toutes les Mairies des communes de l'Aube concernées par un ou plusieurs sites Natura 2000.

- M. LARDIN pense que les peupleraies se sont trop étendues, au détriment des bois alluviaux relictuels, surtout suite aux remembrements. M. LAGOGUEY précise que le but d'un remembrement est juste d'obtenir des parcelles plus grandes et que beaucoup de boisements anciens ont été épargnés. Différents avis sont émis sur la culture du peuplier dans la vallée. M. RICHARD intervient et précise que la cohabitation des peupleraies et des boisements alluviaux est parfaitement possible. Le peuplier participe à l'économie de la vallée et apporte aussi de la biodiversité. Le CRPF peut conseiller les propriétaires forestiers sur ce qui est faisable sur le plan technique mais également sur les aides financières et les dispositifs de défiscalisation (contrats forestiers, charte....) qui existent.

Les réponses aux points d'achoppement semblant être apportées, M. LAGOGUEY propose de passer à la validation du DOCOB. Plusieurs élus ne souhaitent pas se prononcer tant que les limites du site ne seront pas modifiées. Un nouvelle discussion s'engage sur le fait que la non-validation du DOCOB ne fera qu'aggraver le retard pris. A l'issue de celle-ci, une partie des élus n'a pas changé de position mais aucun membre du Copil n'étant clairement opposé au DOCOB présenté, <u>le document est validé en intégrant les modifications à apporter sur la charte et la réactivation de la procédure de modification du périmètre su site.</u>

- Présidence du Copil et maîtrise d'ouvrage :

Une description précise des 2 compétences est refaite par M. PERI et Mme BRAUD, avec l'appui de M. LE ROY. Il est notamment indiqué à M. LAGOGUEY qu'arrivé en phase animation, sa fonction de Président de Copil ne peut être reconduite que si une collectivité prend la maîtrise d'ouvrage de l'animation. Celui-ci en prend note et précise que si un temps, le SIAVA souhaitait prendre la maîtrise d'ouvrage, la probable fusion prochaine de ce syndicat avec d'autres sur la vallée remet en cause cette candidature à court terme.

Aucune autre collectivité présente n'étant candidate, il est décidé d'attendre que les choses prennent forme au niveau de l'avenir du SIAVA et que l'État reprenne les 2 compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LAGOGUEY met fin à la réunion.